LE DEVOIR

fais ce que dois

Vol. LXIX - No 143 | Ensoleillé. Maximum 26. | Montréal, jeudi 23 juin 1977 | Férie | 25 CENTS

Le référendum sur l'indépendance

Le gouvernement péquiste se réservera le droit de poser lui-même la question

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — C'est le gouvernement du Québec, et non pas l'Assemblée nationale ou encore quelque conseil autonome ou indépendant, qui se réservera le droit de poser la question au moment de la tenue du référendum sur la souveraineté-association.

De plus, tous ceux, individus, groupes de pression ou partis politiques, qui voudront participer à la campagne entourant ce référendum ne pourront agir séparément et devront au contraire se regrouper au sein de comités dont les dépenses seront scrupuleusement contrôlées par l'État.

Ce sont là deux dispositions, parmi les plus spectaculaires, qui sont contenues dans un mémoire confidentiel devant servir à la préparation de la loi sur les référendums — qui s'appellera loi régissant les consultations populaires — et dont le conseil des ministres a approuvé les grandes lignes au cours de sa réunion d'hier.

Ce mémoire, dont LE DEVOIR a appris l'existence au cours des derniers jours, a été préparé sous l'autorité du ministre d'État à la réforme parlementaire et électorale. M. Robert Burns qui s'est chargé hier de le présenter à l'ensemble de ses collègues du Cabinet.

Ces derniers, non sans en avoir débattu âprement le contenu, l'ont accepté dans ses principes généraux mais ont remis à leur séance de la semaine prochaine l'examen de certains points techniques.

Toutefois, selon nos informations, il semble clair maintenant que ce projet de loi, d'une importance capitale puisqu'il déterminera la façon dont se tiendra notamment le référendum sur l'avenir politique du Québec, sera déposé à l'Assemblée nationale au cours des prochaines semaines. Cependant, à cause de sa grande complexité, il sera probablement accompagné d'un livre blanc ou d'un texte explicatif qui en vulgarisera les parties plus techniques.

Le dépôt de ce projet de loi, qui soulèvera sans doute de très vives discussions chez les parlementaires comme dans l'ensemble de la population, marquera de réalité l'ouverture de la campagne du référendum puisque les dispositions qu'il contient auront une influence déterminante non seulement sur le comportement des acteurs au moment de se scrutin capital mais peut-être également sur l'issue même de cette consultation populaire.

Selon nos informations, ce projet de loi répond aux principales questions que soulève la tenue de ce référendum et en détermine le cadre légal. Il a été préparé, indique-t-on, après une étude minutieuse de lois similaires existant ailleurs, particulièrement, en France, en Suisse et dans plusieurs États américains, et s'inspire largement de l'expérience vécue par la Grande-Bretagne lors de la tenue, en 1975, du référendum sur son appartenance au Marché commun.

Ainsi, le texte législatif déterminera en premier lieu qui possède l'initiative exclusive de poser la question au moment d'une consultation de type référendaire.

Sous ce chapitre, le conseil des ministre a approuvé hier le principe que seulement le gouvernement (le pouvoir exécutif ou encore une fraction importante de l'électorat ont le droit de commander un référendum et d'imposer une question.)

Dans le premier cas, celui où le référendum est commandé par le gouvernement, c'est à ce dernier qu'il reviendra de poser

Voir page 6: Le référendum

L'opposition réclame en vain une enquête fédérale sur le cambriolage

par Lise Bissonnette

OTTAWA — À bout d'énergies oratoires, tournant en rond autour de la célèbre affaire du cambriolage policier de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) en 1972, le Parlement fédéral semble sur le point de laisser doucement s'éteindre le débat. Le premier ministre a opposé, hier après-midi, une fin de non-recevoir aux derniers harcèlements de l'opposition, qui réclame une enquête fédérale en sus de l'enquête provinciale qui vient de commencer au Québec.

Les Communes avaient consenti mardi soir à procéder à un débat spécial qui s'est prolongé jusqu'au milieu de la nuit, sans apporter un seul élément nouveau à la version des faits proposés par le solliciteur général, M. Francis Fox, et par M. Jean-Pierre Goyer, ex-titulaire du poste en 1972, que l'opposition soupçonne d'avoir connu et comouflé la participation de la Gendarmerie royale canadienne à ce cambriolage.

M. Goyer ayant déjà proclamé à nouveau et longuement, son innocence, par la voie d'une question de privilège en Chambre mardi après-midi, et ayant répondu à une longue série de questions, le débat spécial a moins interrogé le détail de sa déclaration que dévié vers la demande d'une enquête fédérale sur les agissements de la GRC.

Au début de la période de questions, hier après-midi, les deux principaux partis d'opposition revenaient à la charge. Le leader du Parti conservateur, M. Joseph Clark, suggérait la nomination de trois juges, l'un venant d'une des cours provinciales, l'autre de la Cour fédérale, le troisième de la Cour suprême, pour faire toute la lumière sur l'affaire de l'APLQ.

Le leader néo-démocrate, M. Edward Broadbent, préférait à cette formule celle d'une Commission royale d'enquête qui s'intéresserait plus largement aux modes d'opération de la GRC et à sa façon de répondre de ses actes devant le solliciteur général du Canada.

Qu'il s'agisse de motions ou de questions, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, est resté aussi inflexible qu'imperturbable. Selon lui, et jusqu'à plus ample informé, l'illégalité commise en 1972 par la GRC est un "incident isolé, une aberration, une exception". Il reconnaît cependant, à l'insistance de M. Broadbent, que la question des relations entre la GRC et le bureau du solliciteur général souffrirait encore quelque progrès. Mais, rappelle-t-il, une commission (la commission Marin) a déjà fait des recommandations à ce sujet et M. Fox proposera au Parlement, l'automne prochain, un projet de loi qui pourra satisfaire les inquiets.

Selon M. Trudeau, il revient au Parlement de s'occuper de cette question, et non à une commission d'enquête, puisqu'il s'agit d'examiner un processus "politique". Quant à l'affaire de l'APLQ, il croit que le gouvernement du Québec, premier responsable de l'administration de la justice sur son territoire, est tout dé-

Voir page 6: Le cambriolage

Le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis Lazure, s'est entretenu hier avec le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde, et son confrère de l'Ontario, M. Dennis Timbrell, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé à Ottawa. (Téléphoto CP)

Lazure "joue pour la galerie", dit Lalonde

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Denis Lazure, a inauguré hier une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé en accusant Ottawa de violer la constitution en envahissant des secteurs de compétence provinciale.

Dès le début de cette conférence qui doit durer deux jours, le ministre québécois a rendu public une déclaration qui dénonce violemment l'ingérence grandissante du fédéral dans l'établissement des programmes de santé et de services sociaux.

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a répliqué peu après en affirmant que le Québec se complaît à "jouer pour la galerie", quand il se présente à Ottawa, et a soutenu que le fédéral ne peut donner de chèques en blanc aux provinces.

La prise de position du Québec a causé une certaine surprise hier, puisque cette réunion des ministres provinciaux avec le fédéral est considérée comme une réunion de routine où seront abordés des points tels que les accords sur l'assurance-hospitalisation, l'immunisation, l'usage du tabac, l'hygiène au travail.

M. Lazure a expliqué aux journalistes que le Québec a senti le besoin de faire connaître fermement son point de vue, puisqu'il s'agit de la première conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé à se tenir depuis le 15 novembre.

Dans sa déclaration, le ministre soutient que le gouvernement central fait tout en son pouvoir pour entrer dans les secteurs nouveaux et prioritaires de la santé hygiène industrielle, lutte contre

Voir page 7: Denis Lazure

J'ai la mémoire en fête

Le ciel de Montréal a attendu jusqu'à la dernière minute hier pour se dégager au moment où les réjouissances de la Saint-Jean débutaient dans divers quartiers de la ville.

Le temps maussade qui a prévalu depuis le début de la semaine était de nature à assombrir les perspectives de ces fêtes dont les principales manifestations se dérouleront en plein air.

Mais hier le soleil, quoique timidement, était au rendez-vous des premiers moments des fêtes et la météo nous promettait du beau temps, enfin, pour aujourd'hui alors qu'au stade olympique et au parc Jeanne-Mance les spectacles à grand déploiement avec une cinquantaine d'artistes et des centaines de musiciens marqueront la grande ouverture des fêtes de la Saint-Jean.

Hier, dans le quartier Mercier, dès 14 h, il y a eu exposition de modelage et de sculptures rue Marquette et à 18 h concours de tartes suivi de danses populaires jusqu'à 23 h.

Dans Maisonneuve la boîte à chansons du parc Morgan a attiré les premiers participants de ces fêtes populaires qui, cette année, sont décentralisées non seulement à Montréal mais dans tout le Québec laissant à chaque communauté les initiatives de réjouissances et de récréation.

Voir page 6: J'ai la mémoire

Demain, fête de la Saint-Jean, LE DEVOIR ne sera pas publié. Nos bureaux seront fermés toute la journée à l'exception de la rédaction qui sera accessible à partir de 14 heures.

Réclamant une enquête sur le Conseil de sécurité

Daigneault est prêt à mettre son poste en jeu

par Bernard Morrier

Le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, exige une enquête complète sur le Conseil de sécurité publique et se dit prêt à démissionner de son poste, si on en arrive à des conclusions autres que les siennes.

Comme on sait, le Conseil de sécurité publique publiait la semaine dernière les résultats d'une enquête sur la satisfaction au travail des policiers de la CUM, enquête commandée par le président, M. Paul-Émile L'Écuyer à un avocat, Me Jacques Dagenais, qui était sans emploi depuis quelques mois à la suite de sa démission de la CECO.

Cette enquête, la quatrième depuis 1969 — les autres ayant été faites par M. Denis Szabo, du département de criminologie de l'Université de Montréal, et M. Guy Tardif, chargé d'étude et de planification au service de la police de Montréal et aujourd'hui ministre des Affaires municipales, et, à deux reprises, par le psychologue industriel Pierre Dubois, en 1971 et 1976 en arrive au même résultat quant à l'insatisfaction des policier à leur travail mais, différemment des autres rapports, blâme directement M. Daigneault qui, par son manque présumé de créativité, de dynamisme et de leadership, plongerait tout le service policier de la CUM dans l'immobilisme.

Joint à son bureau et visiblement irrité qu'on ait reculé beaucoup trop loin le seuil de la tolérance, M. Daigneault a déclaré au représentant du DEVOIR que si on le croyait "immobile" à la direction du service policier, il n'entendait pas cependant rester immobile pour se défendre, que le moment était venu de faire le point.

"J'exige, a-t-il dit, dans l'intérêt du public et dans celui du service, l'institution d'une enquête complète sur toute la question. Et pour être complète, cette enquête de Me Dagenais doit se poursuivre également dans les structures, sur les agissements et les réalisations du Conseil de sécurité publique. Et si on arrive à des conclusions autres que les miennes, j'entends remettre ma démission, promptement et sans discussion".

Et M. Daigneault poursuit: "J'en ai assez. Trop longtemps, je me suis tu. L'heure de la vérité est venue etj'affirme d'ores et déjà que, si on donne suite à ma requête, on découvrira là, et très vite, toutes les causes des désordres et discordes actuels au sein du service de la police de la CUM et de l'immobilisme présumé dont on a fait état et pour lequel on m'attribue une responsabilité que je ne mérite pas".

Au manque de créativité qu'on lui reproche, M. Daigneault oppose sans hésitation son Plan d'allocation des ressources humaines et physiques, déposé maintenant depuis trois ans au Conseil de sécurité, et qui a dormi sur les tablettes durant plus de quatre mois.

La Commission de police du Québec s'est mise à l'éplucher à so- tour et il commence à peine à être appliqué partiellement "S'il y a eu immobilisme quelque part, commente-t-il, ce n'est certainement pas de son côté".

Quant à l'accusation d'absence de dyna-

Voir page 7: René Daigneault

au sommaire

- La commission est unanime à rejeter le "bilinguisme intégral" du PSBGM — page 3
- Le double défi d'aujourd'hui: un éditorial de Claude Ryan — page 4
- Les jeunes francophones hors Québec évoquent la tentation de la violence — page 10
- Jean-Louis Roux au nombre des lauréats du prix Molson — page 18
- Le groupe Prenor contrôle 55% d'Armand Des Rosiers — page 25
- Le conseil de la femme enquêtera sur la condition des Indiennes — page 28

Cueillez les vôtres

FRAISES !

à quelques minutes de Montréal
CHAMBLY
2486, Bellerive
658-2407

ST-JEAN
Boul. Séminaire et Jacques-Cartier Sud
1-346-3916

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

PAGE APRÈS PAGE, DES RÉVÉLATIONS STUPÉFIANTES SUR MONTRÉAL!

Henry Aubin

Les vrais propriétaires de Montréal

(1) La filière du Liechtenstein

À SCHAAN, VILLE ALPINE du Liechtenstein, il y a, au bout d'une rue tranquille, une grande maison de stuc dont les fenêtres sont ornées de rideaux de dentelle. C'est la seule maison de la rue qui n'a pas de numéro de porte. Pourtant, le facteur sait qu'il s'agit du *Kirchstrasse*, 236. C'est là, aux limites de cette ville tranquille du centre de l'Europe que commence cette enquête sur les grands propriétaires fonciers de Montréal.

D'après les régistres fonciers, il y a 113 immeubles à appartements dans la municipalité de Montréal qui sont évalués à $1 million ou plus, leur valeur marchande étant évidemment bien supérieure. On estime que 60 à 75 pour cent de ces immeubles sont la propriété des sociétés étrangères. Quinze d'entre elles seraient du Liechtenstein et six ont, comme domicile, le 236 *Kirchstrasse*.

Cette maison bourgeoise de belle apparence, sise en bas de montagne, joue un rôle très important: il s'agit à la fois d'un refuge fiscal, d'une blanchisserie monétaire et d'un centre d'hebergement pour des compagnies prête-nom derrière lesquelles se cachent tous les gens qui font des investissements à Montréal. *(à suivre.)*

Vient de paraître aux Éditions l'Étincelle

Voir page 7

(Publicité)

Semaine du patrimoine

Les chansons d'un menuisier

par Alain Duhamel

Les descendants d'Edmond Fournier, conservent dans leurs souvenirs un cahier rouge dont les pages, toutes écrites à la main, constituent leur plus précieux héritage.

Edmond Fournier, menuisier, de son état, était poète et chansonnier à ses heures. Le dimanche, après la messe, il sortait son cahier et chantait de sa belle voix, ses chansons.

Il était né à Saint-Thomas de Montmagny en 1876, 16ième enfant d'une famille qui en compta 17. Tout au plus, est-il allé à l'école jusqu'en cinquième année, juste assez pour savoir lire, écrire un peu, compter et avoir des notions d'histoire.

Au lieu d'aller du côté des "États" comme cinq de ses frères devaient le faire, Edmond Fournier choisissait plutôt de venir s'installer à Montréal où il gagnerait sa vie dans la construction. C'était en 1910.

Le recueil de chansons d'inspiration populaire qu'il nous a laissé comprend une cinquantaine de textes. Nous ignorons s'il a lui-même composé toutes les chansons qui s'y trouvent. Le recueil semble avoir été écrit tout d'une traite à partir de d'autres cahiers ou de mémoire puisque la première page fait office d'index des titres. Il est certain, cependant, que, s'il ne les a pas toutes composées, il les a considérablement modifiées pour les mettre à son goût. L'écriture montre une certaine application même si l'auteur laisse voir qu'il écrit certains mots au son.

Edmond Fournier s'est inspiré de sa campagne où la nature respirait la tranquilité, de ses amours d'autrefois, de l'histoire et de l'actualité. Parfois avec un ton grave, quand il décrit la tragédie de l'Empress of Ireland, parfois amusé quand il décrit son passage à l'exposition, Edmont Fournier écrit toujours en vers et ne rate pas ses rimes.

M. Edmond Fournier, vers 1914, au moment où il participait à la construction de la palestre nationale.

Sur Lévis et Beauport

1er
Sur lévis et beauport
le sang baignant nos plaines
fier Anglais tu promène
l'incendie et la mort
suspend suspend tes pas
car Québec te regarde
montcalm monte la garde
Anglais n'avance pas

Refrain
N'avance pas n'avance pas
la citadelle te regarde
montcalm ici monte la garde
Anglais n'avance pas

2ème
A nous ce ciel béni
ces montagnes sont les notre
le sang de nos apotres
sacre leur front hardi
les sueur de nos aieux
scellent notre héritage
Ces bons Anglais je gage
se croient ici chez eux

Refrain

3ème
Sous ce rouge drapeau
bientot chaque village
parlerait un langage
barbare et tout nouveau
le jargon britannique
véritable musique
d'un peuple visigoth

Refrain

4ème
Catholique et Français
je ne veux pour boussole
que Rome et sa parole
moi protestant jamais
un Royaume ou le roi
compose avec sa dame
les dogmes qu'il proclame
je n'en veux pas ma foi

Refrain

5ème
Anglais tenez vous droit que chacun se découvre
voici le bal qui s'ouvre sur l'air vive nos droits
mais ne vous fachez pas de l'entrain de nos danse
bien sur vos excellence feront quelque faux pas

Refrain.

Promenade dans l'île des moulins Terrebonne

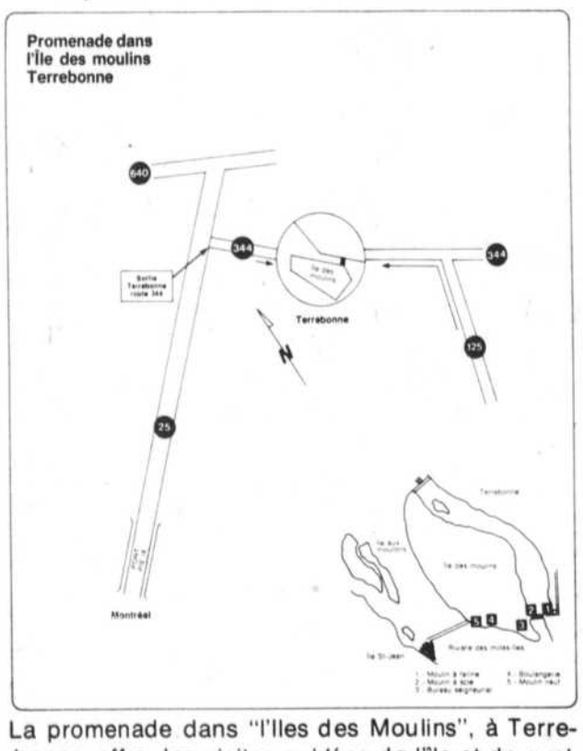

La promenade dans "l'Iles des Moulins", à Terrebonne, offre des visites guidées de l'île et de quelques-uns des différents bâtiments qui y sont érigés (entre autres le bureau seigneurial restauré et inauguré à l'occasion de la Semaine du Patrimoine) par les membres de la Société d'histoire de Terrebonne. Chaque année, sur la Place du Marché dans le Vieux Terrebonne, des citoyens font un essai de reconstitution d'un marché "Comme dans l'bon vieux temps".

À Coaticook, ouverture du musée local, exposition d'artisanat et atelier d'animation sur le tissage. Renseignements: M. Jacques Lebel 819-849-2676.

●

À Saint-Adolphe de Dudswelt, exposition de photos ancestrales, exposition d'artisanat, spectacles traditionnels de violoneux, de gigueurs, chansonniers et de conteurs. Renseignements: Yanick Cauchon, 819-887-6778.

●

À Grand'Mère, soirée folklorique à la patinoire municipale. Renseignements: Georges Laliberté, 819-538-3234.

●

Aux Trois-Rivières, spectacle de chansonniers et danses folkloriques au centre culturel. Renseignements: Hector Duhaime, 819-375-2587.

●

À Larouche, exposition de sculptures sur bois à l'église. Renseignements: Benoit Paradis 418-344-1553.

●

À Val-Jalbert, la journée est consacrée aux personnes âgées avec spectacles de folklore et de violonistes. Renseignements: Georges Perron 418-668-2357.

●

À Mont-Joli, spectacles folkloriques avec des artistes de la région. Renseignements: Nelson Dumais 418-723-8234.

●

À Bienville, exposition artisanale et soirée québécoise au collège Saint-Dominique. Renseignements: Marie-Paule Samson, 418-837-1435.

●

À Lotbinière, visite et animation dans les 30 plus vieilles maisons du village. Renseignements: Yves Toussaint, 418-926-3504.

●

À Pont-Rouge (Portneuf), "la nuit du moulin Marcoux", poésie, chansons musique. Renseignements: Louise Turgeon, 418-878-2160.

●

À Québec, le musée du Québec présente une exposition intitulée "l'art du Québec au lendemain de la conquête, 1760-1790". Renseignements: Claude Thibault, 418-643-2150.

●

À Montréal, expo-oiseau des artisans, travaux collectifs et pièces uniques (terre, fil, papier, métal, cuir, pierre, matériaux de récupération) sur le thème de l'oiseau. Renseignements: Louise Lachapelle, 514-873-6190.

Bientôt transformations
VENTE
50% ET PLUS
SUR TOUTES SES NOUVEAUTÉS
AUX ÉLÉGANTS
1300 Ste Catherine ouest

Anjou QUÉBEC
Depuis 24 ans à votre service
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
DES PRIX ! ! !
DE LA QUALITE ! ! !
SPÉCIAUX
CHAQUE SEMAINE
"Boeuf, canada catégorie A, ruban rouge"
"Steaks B.B.Q."
"Brochettes de boeuf maison"
"Fondue bourguignonne"
"Veau extra"
"Agneau frais de l'ouest canadien"
"Brochettes d'agneau Maison"
"Côtelettes d'agneau B.B.Q."
"Merguez"
"Volaille, lapins, cailles, canards"
"Charcuterie fine exclusive"
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"
Livraison à domicile 272-4065/86
807, est rue Laurier Métro station Laurier
Jeudi ouvert jusqu'à 20h.

La Fête nationale du Québec à Montréal

Programmation

Au Stade olympique

Le 23 juin

En soirée
Ouverture des portes à 21h30

Spectacle à 23h00 "La nuit de la Saint-Jean"
avec Félix Leclerc, Monique Leyrac, Claude Léveillée, Gilles Pelletier, André Gagnon, Pascal Normand, Monsieur Pointu, Diane Dufresne, Colette Boky, Pierre Duval, Robert Savoie, Renée Martel, Donald Lautrec, Denise Filiatrault, Daniel Gadouas, Anne Létourneau, Les Disciples de Massenet (choeur), orchestre de 45 musiciens et trois choristes dirigés par François Cousineau, Jacques Fauteux (animateur), 20 danseurs, chorégraphie de Michel Martin. Mise en scène de Richard Martin, assisté de Jean-Yves Laforce, Solange Demeules et Jacques Kanto.

01h45 "Feu d'artifice"
Au parc olympique

Le 24 juin

Après-midi
Ouverture des portes à 12h30

Spectacle à 14h00 "Gens du pays"
Spectacle avec "Les Sortilèges" et 15 groupes ethniques. Chorégraphie de Jimmy Di Genova, assisté de Normand Chiasson.

En soirée
Ouverture des portes à 19h30

Spectacle de 21h00 à 23h00 Reprise du spectacle donné la veille au Stade avec:
Monique Leyrac, Claude Léveillée, André Gagnon, Pascal Normand, Monsieur Pointu, Diane Dufresne, Colette Boky, Pierre Duval, Robert Savoie, Renée Martel, Donald Lautrec, Gilles Pelletier, Denise Filiatrault, Daniel Gadouas, Anne Létourneau, Les Disciples de Massenet (choeur), orchestre de 45 musiciens et trois choristes dirigés par François Cousineau, Jacques Fauteux (animateur), 20 danseurs, chorégraphie de Michel Martin. Mise en scène de Richard Martin, assisté de Yves Laforce, Solange Demeules et Jacques Kanto

23h30 "Feu d'artifice"
Au parc olympique

Au parc Jeanne-Mance

Le 23 juin

En soirée 21h30 "Feu de la Saint-Jean"

22h00 5 groupes de folklore et 1 groupe de jazz moderne animeront la soirée jusqu'à 23h00. Animateurs et musique.

23h00 "Gens de chez nous".
Spectacle avec Jean-Guy Moreau, Beausoleil/Broussard, Ti-Jean Carignan, Lougarou, Edith Butler, Claude Lafrance, Fabienne Thibault, Pauline Julien.
Orchestre de 9 musiciens dirigés par Marcel Rousseau.
Coordonnateur: Luc Phaneuf.
Assistant: Pierre-Michel Boucher.

01h30 "Feu d'artifice"

Le 24 juin

Après-midi 14h00 "Déjeuner sur l'herbe"
Spectacle avec "Les Petits Violons" sous la direction de Jean Cousineau.

En soirée 22h30 "Gens de chez nous"
Spectacle avec Jean-Guy Moreau, Anne Joyal, Jocelyn Bérubé, Ti-Jean Carignan, Claude Lafrance, Lougarou, Fabienne Thibault, Gilles Valiquette.
Orchestre de 9 musiciens dirigés par Marcel Rousseau.

00h30 "Feu d'artifice"

gracieuseté des concessionnaires de loto-québec

j'ai la mémoire en fête

Fer et Titane: huit médecins dénoncent l'enquête médicale

Selon les huit médecins responsables du service de santé à la compagnie Fer et Titane, de Tracy, le programme d'examens médicaux pour les employés, une initiative conjointe du syndicat (CSN) et du ministère des Affaires sociales, "se révèle être une expérience fondée sur la discrimination sociale et professionnelle et entachée d'une partialité qui n'a aucune place dans l'exercice de la médecine et dans la promotion de la santé publique".

Dans une lettre adressée à l'Association de médecine industrielle du Québec, avec copies à trois ministres impliqués ainsi qu'à leur Corporation professionnelle, les huit médecins demandent à l'AMIQ d'intervenir "pour dénoncer une situation qui jette le discrédit sur la médecine du travail au Québec et crée un climat préjudiciable au développement de services efficaces destinés à la protection de la santé au travail".

Soulignant que des centaines de travailleurs non syndiqués sont exclus de ces examens, et que les médecins qui ont la responsabilité continue et permanente de veiller au bien-être physique et psychique des employés sont tenus complètement à l'écart, les signataires jugent inacceptable que le MAS entérine et finance, au coût de $250,000 à même les fonds publics, une aventure où "l'activité médicale et l'action syndicale militante se confondent". Il s'agit selon eux d'un encouragement à l'implantation d'une médecine de classe au service d'une idéologie ou d'un postulat socio-politique plutôt qu'au service de la santé.

D'autre part, les médecins de Fer et Titane craignent que l'enquête, telle qu'elle leur paraît être conduite, présente de sérieuses anomalies sur le plan de la rigueur scientifique et s'indignent de l'exploitation de certains questionnaires "parfaitement farfelus", constituant selon eux "une insulte à l'intelligence et à la profession médicale".

Les huit médecins, qui proclament que dans l'exercice de leur profession "il n'y a ni employeur, ni employé, ni partie patronale, ni partie syndicale", rappellent qu'ils ont offert de collaborer avec tout groupe médical pour mener à bien un programme d'examens de tous les employés, pourvu que le programme soit impartial et rigoureusement scientifique, se fasse sans discrimination et soit placé sous la supervision de spécialistes reconnus par toutes les parties.

Cette offre de collaboration ayant été accueillie par une fin de non recevoir, les auteurs de la lettre s'interrogent "quant aux motifs et aux objectifs réels de l'enquête en cours".

La commission est unanime à rejeter le "bilinguisme intégral" du PSBGM

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — Pratiquement tous les députés siégeant à la commission parlementaire sur la langue hier ont exprimé leur désaccord avec la Commission des écoles protestantes du Montréal Métropolitain, dont les représentants ont demandé hier au gouvernement que la future Charte du français encourage le développement d'une société bilingue au Québec et reconnaisse à l'anglais le statut de langue officielle.

Le porte-parole du PSBGM, M. Marcel Fox directeur général, s'est fait poliment rabrouer d'abord par le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin. "Le PSBGM, a-t-il noté, ne semble avoir guère évolué depuis 1974 (lors des auditions touchant la loi 22) et, avec un autre organisme scolaire, il est l'un des rares à avoir défendu, devant la commission, l'idée d'un statut officiel pour la langue anglaise.

M. Rodrigue Biron, chef de l'Union nationale, a contesté à son tour le désir de la délégation de la plus importante commission scolaire protestante du Québec d'instituer au Québec "un bilinguisme intégral". "Le bilinguisme est une affaire personnelle, a rappelé M. Biron, et non la qualité d'un peuple". Mme Thérèse Lavoie-Roux, député libéral de L'Acadie, qui n'en pense pas moins, a expliqué que tel ne paraît pas être le souhait de la majorité francophone du Québec.

Certes, le PSBGM ajoute, comme tous les opposants à la Charte du français, qu'il est important que le gouvernement établisse la primauté de la langue française dans la province. Mais la majorité de ses recommandations visent à tempérer cette affirmation de principe. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, il serait impératif de revenir au libre choix et il faudrait inciter toutes les universités du Québec et toutes leurs facultés à développer des "programmes bilingues". On voudrait également qu'une connaissance approfondie de la langue seconde et une maîtrise quasi absolue de la langue première soient des prérequis à l'admission à une faculté des sciences de l'éducation.

Invoquant "le plein épanouissement de la culture française au Québec", le mémoire conclut à l'inutilité d'une loi sur la langue: "la langue française a démontré à travers les âges qu'elle n'a que faire de telles protections légales". Pourtant, nous avons interrogé M. Marcel Fox, qui est originaire d'Alsace, en France, et il a avoué que la langue française en ce coin de France, qui a souvent passé à l'Allemagne (puis est revenu aussi souvent à la France) depuis moins d'un siècle, a été longtemps menacée à cause de l'immersion quotidienne dans la culture germanique et qu'elle fait pour cela l'objet de réglementations ministérielles sévères qui visent à en protéger le développement. M. Fox a du reste ajouté que le problème de la langue française au Québec est similaire à celui qui existe en Alsace. Parlant d'ailleurs de méthodes d'apprentissage de la langue seconde aux francophones, le directeur général du PSBGM a dit qu'il était d'accord avec le CEQ pour déconseiller les cours d'immersion. "Les francophones du Québec sont déjà assez immergés (dans la langue et la culture anglaise.

Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, qui a dit contester la prétention du PSBGM que le projet de loi no 1 est illégal et contraire à la constitution canadienne, a fait admettre à la délégation que le projet de loi actuel ne s'en prend en rien à la confessionnalité des écoles; il leur a reproché par ailleurs de taire le fait qu'ils administrent un certain nombre d'écoles françaises protestantes, qui sont appelées à se développer. M. Fox a enfin assuré M. Morin que le PSBGM est prêt à développer ses classes françaises dans la ligne indiquée par le projet de loi.

De son côté, M. Laurin a contesté l'idée que la langue française serait si dynamique au Québec qu'une législation serait inutile: même les provinces anglaises du Canada, où la langue ne manque guère de dynamisme, ont pratiquement toutes légiféré sur celle-ci.

Quant aux données démographiques fournies par le PSBGM et qui indiquent une baisse éventuelle de la population anglophone du Québec, M. Laurin a renvoyé ses interlocuteurs à l'Association des démographes du Québec, lesquels, selon lui, ont réfuté les allégations d'un des leurs, M. Réjean Lachapelle. D'après ceux-là en effet, la minorité anglophone s'accroîtrait probablement, en chiffres absolus, d'ici l'an 2,000, même si, en termes relatifs, il est possible qu'elle en vienne à diminuer. Pour l'heure cependant, c'est la population française qui décroît.

M. Laurin a également fustigé le pessimisme, exagéré, à son avis, des prévisions du PSBGM quant à sa propre clientèle scolaire. Elle a certes décru depuis cinq ans de 14.5%; mais celle du secteur catholique, francophone en majorité et qui couvre le même territoire, a baissé, pendant la même période, de 28.4%.

Dans la matinée, la présentation du mémoire de l'aile nationaliste et séparatiste des hommes d'affaires, le Conseil des hommes d'affaires québécois, a donné lieu à un débat plutôt moche. De part et d'autre, les acteurs en présence ne sont livrés à d'amples considérations théoriques. On a même abordé l'épineuse question de "l'unicité de l'être" et de ses rapports dialectiques avec le pluralisme d'une société...

Le CHAQ, qui représente quelque 600 chefs de petites et de moyennes entreprises de la province ainsi qu'un bon nombre de professionnels, ont fait valoir l'idée que la Charte du français ne va pas assez loin et que, retouchée dans le sens de leurs préférences, cela ne resterait "qu'une étape" dans le progrès du français au Québec. Une remarque qui a failli renverser en bas de son siège le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde.

Pour le Conseil, la loi no 1 serait la première étape vers l'accession du Québec à l'indépendance. On décrie par ailleurs la situation d'aliénation qui prévaut maintenant et selon laquelle "la minorisation de notre langue, surtout dans le monde des affaires et de l'entreprise, véhicule le processus d'assimilation et nous condamne à être presque des étrangers dans notre propre pays". Il en résulte, dit-on, une économie "inféodalisée" et dont le développement dans sa forme actuelle accélère la vassalité des Québécois.

Aussi, afin de briser ce processus d'écartèlement entre deux langues — celle du jour et du succès en affaires et celle du soir et des activités sociales, le CHAQ recommande au gouvernement d'être encore plus sévère dans sa législation sur la langue. Il faudrait par exemple que le français devienne "la seule langue de l'enseignement", comme la seule langue du travail. A l'instar du Mouvement Québec français, on voudrait également que le gouvernement abroge purement et simplement l'article 133 de l'AAMB; que la fameuse "clause Québec" (plutôt que "Canada") en ce qui concerne le critère d'admissibilité à l'école anglaise soit maintenue et soit employée comme un moyen et une force de négociation, avec les autres provinces, du sort des minorités francophones hors Québec.

Parmi plusieurs autres revendications allant en ce sens, les hommes d'affaires demandent au gouvernement d'occuper

Voir page 6: PSBGM

L'affaire de la caisse de retraite

L'OCQ se porte à la défense de ses cadres

par Louis-Gilles Francoeur

L'Office de la construction du Québec s'est porté publiquement hier à la défense de cinq de ses hauts fonctionnaires qui, selon un rapport du vérificateur interne de cet organisme, M. François Dubé, ont touché irrégulièrement en décembre 1976 leurs bénéfices accumulés dans la caisse de retraite des employés.

L'Office qui base son jugement sur un avis juridique dont il ne publie pas le contenu, explique dans sa longue déclaration que les "cadres supérieurs n'ont pas participé au régime" de sorte qu'ils n'avaient pas à demander d'autorisation à ses administrateurs pour toucher leurs bénéfices.

Les cinq hauts fonctionnaires ont retiré en décembre 1976 plus de $100,000 au total de la trésorerie de l'OCQ, qui a diminué d'autant les contributions mensuelles de cet organisme à la caisse de retraite de ses employés. Ils s'appuyaient, pour ce faire, sur une résolution des trois commissaires, qui pourrait elle-même être irrégulière si juridiquement ces cadres sont vraiment assujettis au régime.

En effet, la résolution du 28 octobre 1976 autorise la trésorerie de l'OCQ à rembourser les fonds que ces fonctionnaires "sont en mesure d'exiger". L'article 37 de la Loi des Régimes supplémentaires de rentes prévoit qu'il est impossible de toucher les bénéfices accumulés dans un régime enregistré à moins de quitter son emploi, d'avoir au moins 45 ans et d'avoir un minimum de 10 ans de services. Aucune démission n'a alors été enregistrée.

Les cinq cadres défendus par l'OCQ dans cette affaire, en se basant sur les rapports des conseillers juridiques et actuariels, sont un beau-frère d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, deux membres en règle de la section 144 de la FTQ-Construction en dépit de la mission d'impartialité de l'OCQ à l'endroit des parties de la construction, et deux avocats dont l'un est le secrétaire de l'OCQ et l'autre, le directeur du contentieux. Quatre de ces cinq fonctionnaires sont mentionnés dans le rapport de la commission Cliche.

L'avis juridique sur lequel l'OCQ s'appuie a été signé par Me Michel Robert, ancien bâtonnier et nouveau président de la commission politique du Parti libéral. L'avis actuariel vient de la firme Dupuis, Parizeau et Tremblay.

Selon les renseignements fournis hier par le président de l'OCQ, M. Réal Mireault, l'avis juridique n'assujettit pas les cinq fonctionnaires au régime de rentes parce que l'ancienne Commission de l'industrie de la construction ne s'est jamais prévalue par voie de résolution de son droit de faire adhérer ses hauts fonctionnaires au régime.

Par contre, mentionne le vérificateur de l'OCQ dans son rapport du 14 mars, les versements ont toujours été effectués au nom de ces fonctionnaires et les budgets, approuvés par voie de résolution, confirment que leurs bénéfices sont versés au même fonds que les salariés syndiqués et de la même façon.

Devant l'ambiguïté soulevée par l'avis juridique, les trois membres de l'Office de la construction ont décidé d'inviter le syndicat, co-propriétaire du régime de retraite, à soumettre la question aux tribunaux.

Pour leur part, ils ont songé hier après-midi à remplacer personnellement les représentants de l'OCQ au comité qui gère le fonds de pension. Les trois commissaires devraient en principe approuver formellement une résolution en ce sens ce matin, comme l'a confirmé hier au DEVOIR M. Mireault lui-même.

Jusqu'ici, les représentants patronaux au comité de gestion du régime de retraite étaient MM. Jean-Pierre Pouliot, un beau-frère d'André Desjardins ayant lui-même récolté $16,053.17 dans l'affaire du mois de décembre, son frère Claude Pouliot, qui gère les centaines de millions du fonds de pension des syndiqués de la construction, et le directeur du personnel, M. Alain Beaulieu.

En remplaçant les deux Pouliot, la direction de l'OCQ tente notamment d'éviter une demande de mise en tutelle du régime de retraite, que le syndicat des employés a brandie dans une lettre du 2 juin. Un nombre grandissant de fonctionnaires de l'OCQ songent d'ailleurs à réclamer l'aide de la Régie des Régimes supplémentaires des rentes du Québec pour tirer au clair toute cette affaire et pour mettre fin aux nombreuses irrégularités administratives rapportées dans les deux rapports du vérificateur interne de l'OCQ, dont LE DEVOIR s'est fait l'écho depuis quelques jours.

A ce sujet, le président de l'OCQ n'a pas voulu préciser hier si la direction de cet organisme songeait à prendre des mesures contre le trésorier de l'Office, M. Yves Gagnon, à qui le vérificateur reproche plusieurs choses. M. Mireault n'a pas voulu dire d'autre part si l'OCQ songeait demander la démission des cinq fonctionnaires et celle de son trésorier jusqu'à ce que les tribunaux aient tranché le litige.

"Je n'ai aucun commentaire à faire a-t-il dit, d'autant plus que je n'ai jamais eu de preuve de ces irrégularités", a précisé M. Mireault en se référant au cas du trésorier.

Dans son long communiqué d'hier, l'OCQ n'a pas nié les faits avancés par LE DEVOIR depuis quelques jours. Les dirigeants de cet organisme ont tenue à préciser toutefois que les informations publiées provenaient "d'un élément partiel d'une enquête interne beaucoup plus vaste".

Trois compagnies devront rembourser $234,000 à Anjou

Trois firmes immobilières devront rembourser quelque $234,000 à la municipalité d'Anjou par suite d'un jugement que vient de rendre le tribunal de l'expropriation dans deux causes remontant à 1968.

Dans une ordonnance hautement technique en date du 20 juin, le juge Michael H. Cuddihy et le notaire Clovis Gagnon, membres du tribunal, ont en effet révisé une décision par laquelle la Régie des services publics avait à l'époque accordé aux Immeubles Versailles, aux Immeubles Esno et aux Développements Versailles les indemnités d'expropriation offertes par l'administration Crépeault pour l'ouverture du boulevard des Galeries d'Anjou.

Analysant les rapports et les témoignages des experts entendus à l'époque, M. Roméo Vézina pour les expropriés et M. C.E. Campeau pour Anjou, et dont les conclusions concordaient à peu de dollars près, le tribunal a décidé que l'on ne pouvait établir la valeur des immeubles expropriés d'après des ventes de terrains pour stations-service. Le prix au pied carré est donc passé de $4.50 à $2.00, d'après les études faites par deux autres experts indépendants, MM. Béique et Fournier.

L'indemnité accordée tombe ainsi de $389,960 à $155,670. Les compagnies qui s'étaient déclarées satisfaites de l'indemnité originale devront donc rembourser la différence, à moins qu'un éventuel jugement en appel en décide autrement.

Cette ordonnance dispose de deux des quatre affaires inscrites à ce jour par Anjou au tribunal de l'expropriation en vertu d'une loi spéciale de 1974 permettant à cette ville de faire réviser les indemnités accordées par la Régie des services publics entre 1956 et 1969. Seulement quatre causes ont été instruites en révision sous l'empire de cette loi spéciale, qui donne cinq ans à Anjou pour agir. D'après le témoignage du maire, M. Jean Corbeil, à la commission parlementaire des affaires municipales, il y aurait "environ cent dossiers" en cause.

Dans une dizaine d'autres causes où il ne s'agit point de révision, le tribunal de l'expropriation a également commencé de fixer des indemnités. C'est ainsi que le 29 mars dernier le juge A. Deslongchamps et l'ingénieur G. Montambeault ont réduit à un dollar chacune deux offres d'indemnités que l'administration d'Anjou avait faites en 1968 à un promoteur, M. Emile Asselin, pour $260,000. Il s'agissait de terrains que le promoteur aurait dû céder pour un prix nominal afin de permettre l'ouverture de rues.

D'autre part, la Cour d'appel vient d'accepter une requête d'Anjou qui en appelle d'un jugement de la Cour supérieure impliquant cette fois une somme de quelque $560,000. Il s'agit d'un acompte d'expropriation versé par la commission scolaire Jérôme-Le Royer à la firme Larissa Development et que la ville veut "geler" chez le protonotaire pour éventuellement s'en rembourser dans d'autres affaires qui l'opposent à ce promoteur.

Incidemment, dans ce jugement rendu l'été dernier, le juge Louis Paradis, ex-procureur-chef de la Couronne à Montréal, s'étonnait qu'aucune poursuite criminelle ou civile n'ait encore été intentée contre le président de Larissa, l'homme d'affaires Max Schuchmann. De fait, six ans après l'enquête d'Anjou, seuls trois officiers municipaux avaient été mis en accusation, dont l'ex-gérant J.P. Pilon, dont le procès doit débuter le 9 août.

Depuis, le ministère a porté des accusations de l'ex-urbaniste, M. Campeau, et M. Benoît Lamarre, promoteur immobilier. D'après les rapports soumis au ministère de la Justice, d'autres accusations pourraient aussi être portées contre au moins six personnes restées intouchables, dont justement le président des Immeubles Versailles Inc. et des Immeubles Reno Inc. à cette époque, M. Roland Beauregard.

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la voie publique
Enlèvement des ordures ménagères

Vendredi, le 24 juin 1977, jour de la Saint-Jean-Baptiste, **il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères.**
Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des ordures ménagères le vendredi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit mardi, le 28 juin 1977.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer, c.r.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 21 juin 1977.

Syndicat des Enseignants de Champlain

Le Congrès du Syndicat des Enseignants de Champlain appuie le principe de la loi no 1, sur la langue française au Québec et se prononce en plus pour un système scolaire unique francophone et laic.

annonce payée par le SEC en vertu d'une résolution majoritaire du Congrès régulier du 2 juin '77.

aujourd'hui

À 9 h 30 au Château Frontenac, M. Ghislain Dufour, vice-président du Conseil du patronat du Québec, est conférencier devant l'Associaition des compagnies financières canadiennes.

●

À 14 h à la Place des nations, cérémonie d'ouverture de Terre des Hommes.

●

À 14 h au 3737 est, rue Sherbrooke, assemblée publique du conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS

Fermeture de l'Hôtel de Ville et de la Cour municipale

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les bureaux de la Ville de Montréal seront fermés toute la journée le vendredi 24 juin 1977.
La Cour Municipale sera fermée complètement le vendredi 24 juin 1977 toute la journée. Par contre, le samedi 25 juin 1977, la Cour sera ouverte le matin, comme d'habitude, pour les comparutions.

LE GREFFIER DE LA VILLE
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 23 juin 1977.

Dans

LE JOUR

cette semaine, numéro du 24 au 30 juin

Un cahier spécial de

LA FÊTE NATIONALE

avec : des inédits de

Gilles Vigneault
Alain Pontaut
et
LE QUÉBEC EN 1987

des textes de Réjean Beaudoin, Gérald Godin, Pierre Julien, Marcel Rioux, Pierre Vadeboncoeur

et

Le Patrimoine — La Route des Patriotes

Un numéro-livre, à conserver

POUR LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ...

LOUEZ UN CANOT POUR UNE FIN DE SEMAINE **$21** Accessoires inclus

ou ACHETEZ- EN UN À PARTIR DE FIBRE DE VERRE 14 PI. **$155**

Le poste de traite
Canoës-Kayaks
1322 est Bélanger
270-7309 • 866-7095

éditorial

Le double défi d'aujourd'hui

Ainsi que l'illustre la décision qu'a prise l'Assemblée nationale de faire de la Saint-Jean la fête nationale du Québec, le plus important de tous les développements des dernières années a sans doute été l'émergence au Québec d'une conscience nationale de plus en plus distincte de celle qui identifiait naguère le Canada français.

On a beau être séparatiste ou fédéraliste. On a beau croire ou ne pas croire à l'avenir des groupes francophones hors Québec. On a beau être en faveur de l'unilinguisme officiel ou favoriser plutôt un régime linguistique qui tienne davantage compte de la présence et des droits des groupes minoritaires. On a beau préconiser l'avènement d'une société socialiste ou préférer le maintien d'un ordre social où l'initiative privée occupe une place importante. Par-delà ces différences, un trait se dégage de plus en plus nettement de l'évolution des vingt dernières années: les Québécois ont de plus en plus la conviction de former un peuple distinct dans la famille des nations. Là réside le trait majeur de leur évolution récente.

Or, ce trait nouveau comporte un double défi. Il nous oblige à nous redéfinir par rapport au monde extérieur; il nous oblige aussi et surtout à nous mieux définir les uns par rapport aux autres.

●

Le Québec fut conçu en 1867 comme une province à l'intérieur de l'ensemble canadien. Déjà, à cette époque, des traits importants distinguaient le Québec des autres provinces. Ainsi, les Pères de la Confédération reconnaissaient le caractère différent du système légal québécois et l'exceptaient nommément du mandat de coordination confié en ce domaine au pouvoir fédéral. Ils reconnaissaient de même dans l'article 133 de l'AANB la réalité linguistique distincte du Québec. Dans l'ensemble, toutefois, le Québec était considéré à toutes fins utiles au sein de la nouvelle Confédération comme une province à l'égal des autres.

Or, ce n'est sûrement empiéter sur l'avenir que de considérer à la lumière de l'expérience du dernier quart de siècle que nous évoluons vers un statut qui sera sensiblement différent. Il est trop tôt pour conclure que le Québec décidera de rester dans la Confédération ou d'en sortir. Déjà, cependant, des signes invitent à penser que seul un statut politique sérieusement renouvelé permettra de refaire un nécessaire consensus au sein de notre société.

Il y a d'abord le fait qu'une proportion significative des Québécois ne croient plus au régime actuel et ne semblent aucunement devoir s'y rallier dans l'avenir. Celui qui croit au fédéralisme a le droit et le devoir de défendre avec force ce régime trop souvent mal compris et décrié à tort et à travers. Il ne saurait oublier par contre qu'un certain 15 novembre a porté au pouvoir à Québec un parti qui a investi toute son énergie dans la recherche d'un ordre politique radicalement nouveau. Il est loin d'être assuré que le Parti québécois gagnera le référendum. Une chose est toutefois sûre. Quelle que doive être sa fortune électorale, ce parti véhicule des valeurs et des aspirations nouvelles dont plusieurs sont destinées à s'inscrire en permanence dans le patrimoine québécois. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que des Québécois de plus en plus nombreux, même parmi ceux qui conservent un profond attachement au lien canadien, souhaitent des changements substantiels dans les structures héritées de 1867.

Si des milliers de Québécois se sont peu à peu détachés du régime politique actuel, il faut aussi convenir que ce fut à la suite de difficultés multiples et jamais vraiment résolues que le Québec a connues au sein de la Confédération. Ces difficultés furent de deux ordres: linguistique et proprement politique. Même si l'on observe aujourd'hui un esprit nouveau dans de nombreux secteurs de l'opinion anglo-canadienne, cette évolution ne saurait à elle seule tenir lieu de garantie solide contre la répétition des vexations et des humiliations essuyées depuis plus d'un siècle. A ce point de vue aussi, il fait envisager des changements dans les structures actuelles.

On a été témoin ces dernières années de nombreuses tentatives visant à affirmer la personnalité distincte du Québec auprès du monde extérieur. Même quand elles étaient gauches et plutôt irrégulières, ces tentatives étaient logiques et compréhensibles. Avant qu'elles ne puissent déboucher sur des relations institutionnalisées avec le monde extérieur, il faudra toutefois régler au préalable le contentieux Québec-Canada. Là réside le premier volet du défi d'aujourd'hui.

●

Dans leur empressement à proclamer à l'extérieur les aspirations politiques modernes du Québec, plusieurs sont cependant enclins à oublier la très lourde tâche d'unification et d'intégration qui s'impose à l'intérieur même du Québec. A bien des égards, cette tâche est pourtant prioritaire. Elle s'accomplira beaucoup plus par des changements d'attitude que par le recours constant et inconsidéré à la force de l'Etat.

On a beau soutenir, comme le font les auteurs du Livre blanc sur la langue française, que la langue française est depuis toujours la langue du peuple québécois et que c'est elle qui lui donne son identité. Il n'en reste pas moins que, dans la région de Montréal, à tout le moins, ces définitions ne correspondent pas à une réalité multiforme qu'on est à même d'observer tous les jours. Pour le mieux et pour le pire, Montréal est devenue dans plusieurs de ses parties un milieu très cosmopolite. A côté de quartiers presque entièrement français qui forment encore une solide majorité de la population, on trouve aujourd'hui dans la région métropolitaine des quartiers qui sont surtout anglais, d'autres qui sont surtout grecs, italiens, portugais, etc.

Au plan légal, tous les citoyens du Québec, indépendamment de leur origine, de leur langue ou de toute autre caractéristique, doivent être considérés comme étant parfaitement égaux. Et il ne faudra jamais hésiter à combattre toute mesure qui semblerait s'écarter de ce postulat fondamental, fût-elle préconisée au nom du nationalisme le plus sincère.

Mais il y a bien davantage que le plan légal. Il faut aussi gagner le coeur et l'amitié des citoyens d'autres langues et d'autres cultures qui partagent avec nous la citoyenneté canadienne et québécoise. Or, il est évident que nous avons encore d'énormes progrès à accomplir avant d'en arriver là.

Prenons à titre d'exemple l'une de nos plus belles réussites collectives, les Caisses populaires. De toutes nos réalisations récentes, aucune n'a su mieux allier la fidélité à sa propre tradition — jamais reniée dans le cas des Caisses — et la présence efficace aux besoins actuels des citoyens ordinaires. Les Caisses ne se sont pas édifiées à coup de lois autoritaires et de règlements astreignants. Elles ne se sont pas davantage bâties contre les banques mais pour répondre aux besoins des petites gens. Institutions volontaires et démocratiques par excellence, les Caisses sont à juste titre l'un de nos plus beaux sujets de fierté.

Mais aujourd'hui encore, la place faite aux Québécois d'origine ou de culture étrangère dans l'activité des Caisses reste marginale. Après avoir longtemps éprouvé des scrupules à le faire, on accepte désormais dans la plupart des Caisses les épargnes des citoyens néo-québécois. Mais dans combien de Caisses a-t-on cherché sérieusement à leur faire aussi une place dans les cercles où se prennent les décisions? Ce qui est vrai des Caisses l'est de bon nombre de nos institutions. Dans plusieurs cas, nous serions mal venus d'invoquer l'argument économique pour justifier une inaction qui confine à l'indifférence, quand ce n'est pas à la méfiance pure et simple.

Quand on entend certains célébrer en vociférant un Québec qu'ils réduisent trop facilement à leurs horizons bornés, on se prend à souhaiter qu'il leur soit donné de pénétrer plus profondément dans certains quartiers montréalais et d'y lier connaissance réelle avec les gens qui les habitent, au lieu de se confiner à des jugements de surface sur la qualité linguistique des affiches extérieures. Ils découvriraient vite que la vraie réalité diffère sensiblement de leurs synthèses superficielles.

Rêver d'unir tous les Québécois dans la même pratique joyeusement acceptée d'une langue commune, voilà un projet digne de l'appui actif de tout Québécois. Mais il est des méthodes qui, croyant servir cet objectif, tendent de fait à le desservir. Parmi celles-là, il faut ranger sans hésitation celles qui font appel au préjugé, au fanatisme, aux hostilités de classe, de race, de langue ou de culture. Chaque fois que nous parlons de nous les annexer par des méthodes autoritaires, nos concitoyens d'autres cultures tendent en fait à s'éloigner psychologiquement de nous. Le moyen le plus sûr de nous rapprocher d'eux, c'est d'aller à eux avec amitié et respect. Cette démarche reste trop souvent à faire.

Claude RYAN

L'actualité

Le retour de la pensée mesquine

par PIERRE NEPVEU

Mon propos n'est pas ici de parler pour le projet de loi no 1, bien que je sois d'accord avec la majorité de ses dispositions, ni contre ce même projet, bien que plusieurs de ses aspects me répugnent et que son existence même, nécessaire ou pas, ne me paraisse pas devoir être pour aucun Québécois l'objet de l'immense fierté qu'elle suscite chez plusieurs. S'il y a à se glorifier de vouloir vivre et d'avoir le courage d'agir pour la vie, il y a toujours de quoi s'attrister lorsqu'on doit le faire aux dépens de l'autre, le minoritaire (si peu minoritaire se soit-il prétendu). Il est vrai qu'on est parfois forcé, historiquement, d'agir ainsi. Mais il me semble qu'on ne devrait jamais se départir alors d'une certaine retenue et même, pourquoi pas, d'une certaine angoisse.

Cette angoisse, qui est marque de respect, je la perçois malheureusement très peu dans un état d'esprit largement répandu au Québec par les temps qui courent. Cet état d'esprit n'est pas celui de la fête du 15 novembre où, pour citer la belle formule de Gaston Miron, nous avons "retrouvé l'avenir". L'avenir existe toujours, mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit, ni même de la loi no 1 comme telle, quoique celle-ci puisse être un catalyseur. Il s'agit d'une mentalité qui se réclame d'un avenir meilleur, de la souveraineté, de la croissance et de la vie, mais qui se nourrit, souvent à son insu, d'une part inavouable de mesquinerie.

Il y a quelque plaisir à savoir que l'anglophone, qui s'est si longtemps cantonné dans son unilinguisme, va être forcé de parler français. Il y a quelque plaisir à rêver un Québec où il n'y aura plus une seule affiche anglaise, ni même bilingue. Il y a quelque plaisir à espérer, sans le dire trop haut, que les "Anglais" vendront peut-être tous leur maison pour aller vivre à Toronto. Il y a quelque plaisir à savoir que l'on est majoritaire et que l'autre sera ramené à son "juste" rang de minoritaire. Il y a quelque plaisir à se savoir du côté du nombre et du droit. Que cela soit légitime ou non n'est pas la question. Ce plaisir, quoi qu'on pense, et bien qu'il se donne les nobles airs de la confiance en soi, n'en reste pas moins mesquin, triste plaisir dont il n'y a pas de quoi se réjouir.

Malgré toutes les prétentions contraires, toutes les proclamations d'ouverture et de bonne volonté, cette mesquinerie existe bel et bien. Dans les pires cas, elle se traduit par le désir intolérant de balayer du revers de la main le système scolaire anglophone. Tous les Québécois ne pensent pas ainsi, loin de là, mais que certains d'entre nous, et non toujours parmi les moins éclairés, puissent le penser, cela me paraît suffisant pour être inquiet, d'autant plus que cette manifestation d'intolérance ne pourrait bien n'être que la pointe de l'iceberg.

Il ne s'agit pas de savoir si 50, 75 ou 95% des Québécois francophones sont pour le projet de loi no 1, il s'agit de savoir pourquoi ils le sont. Mais les sondages d'opinion ne connaissent pas les pourquoi, ce qui les rend si rassurants pour la pensée mesquine. Il s'agit de savoir ce que l'expression "se conduire comme une majorité" veut dire, quels désirs et quels instincts se cachent là-dessous. Il s'agit de se demander si le retour, à ce moment-ci de notre histoire, de la statue de Duplessis, cet homme au nationalisme essentiellement étroit et défensif, si ce retour est un symbole, l'indice de quelque chose dont nous n'osons pas parler.

Bref, il s'agit non pas de reculer, mais de questionner. Et les sondages d'opinion ignorent les vraies questions. Quant à moi, je refuse de tout coeur une pensée figée dans les notions de majorité et de minorité: quel triste langage, quel langage mort que celui-là! Je pense qu'il faut savoir craindre un avenir purement arithmétique (nous: 80%; eux: 20%), un avenir de statistiques et de référendums (pour: 41%, non: 45%, indécis: etc.), un avenir de bilans économiques positifs ou négatifs, un avenir qui ne se conçoit plus qu'en termes de constitution, de lois, et autres parchemins du même acabit. Qu'on me comprenne bien: je ne nie pas l'importance de tout ceci: j'en ai contre tous ceux qui veulent croire et faire croire que là se trouve la vraie vie, le vrai futur. Contre les technocrates de la "vraie vie", les statisticiens du pour et du contre, les possesseurs tranquilles de la vérité majoritaire.

Que ceux qui concluraient de cette note qu'elle veut s'opposer au projet de loi no 1 ne se disent qu'une chose: ils n'ont rien compris.

Hull, le 17 juin 1977

Ottawa ne peut assurer seul le succès de la politique d'égalité des langues

par JOHN ROBERTS

Secrétaire d'État

■ **En déposant mardi aux Communes l'exposé du gouvernement sur la politique linguistique, le secrétaire d'État, M. John Roberts, a fait une déclaration liminaire dans laquelle il précise que le principe en vertu duquel les Canadiens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix doit être assorti de dispositions qui justifient l'application différée de ce droit. Il reconnaît que le Québec peut décider, par exemple, en raison de circonstances particulières, de suspendre le libre choix "aussi longtemps que les conditions qui sont à l'origine du sentiment actuel d'insécurité n'auront pas été corrigées". Voici le texte de sa déclaration.**

Le gouvernement dépose en Chambre aujourd'hui un exposé sur la politique linguistique, élaboré à partir de l'expérience acquise jusqu'à maintenant.

Comme les membres de cette Chambre connaissent bien les circonstances qui ont amené le gouvernement à revoir sa politique linguistique, je me contenterai de souligner quelques-uns des points de cette révision auxquels le gouvernement accorde le plus d'importance.

Dans la formulation de cette politique, l'accent a surtout porté jusqu'à maintenant sur la reconnaissance de l'égalité de statut du français et de l'anglais et leur usage comme langues officielles du Parlement et de l'administration fédérale. Tous les partis ont accordé leur appui à ces mesures.

Ce qui ressort le plus nettement de l'analyse contenue dans ce document, c'est que le gouvernement fédéral ne peut, à lui seul, assurer le succès de cette politique. Celle-ci a besoin du concours actif des gouvernements provinciaux.

Le gouvernement affirme dans ce document que le Canada ne peut survivre comme pays que si les gouvernements provinciaux acceptent le principe que les deux langues officielles, le français et l'anglais, jouissent d'un statut égal au Canada.

En faisant cette affirmation, le gouvernement ne prétend pas dicter leur conduite aux gouvernements des provinces. Mais après avoir examiné la façon dont s'est faite, jusqu'ici, l'application de la politique des langues officielles, cela est apparu comme l'évidence.

Un des principes énoncés dans ce document plaide en faveur du droit pour les Canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix, et pour que les services appropriés leur soient offerts chaque fois que le nombre d'élèves sera suffisant.

En d'autres mots, le gouvernement du Canada est arrivé à la conclusion que les Canadiens doivent avoir la liberté de faire instruire leurs enfants en français ou en anglais, et que l'avenir du Canada en dépend.

Tout en affirmant ce principe, le gouvernement est conscient qu'il n'y a qu'une province au Canada, où il soit possible, en ce moment, d'exercer pleinement ce droit à la liberté de choix, et c'est le Québec.

Cela revient à dire que les autres provinces devraient maintenant offrir ce que le Québec a offert depuis toujours, soit un système d'éducation qui permet la liberté de choisir de faire instruire ses enfants dans l'une ou l'autre langue officielle du pays.

Le gouvernement est bien conscient que cela ne pourra pas se faire du jour au lendemain. Voilà pourquoi ce principe est assorti de la disposition selon laquelle des circonstances particulières pourraient justifier qu'on diffère l'application de ce droit.

Le projet de loi no 1, que l'on étudie en ce moment à Québec, reflète entre autres choses une double inquiétude: d'abord un sentiment d'insécurité concernant l'avenir de la langue et de la culture françaises au Québec, ensuite une crainte quant au statut qui sera accordé au français dans le reste du Canada.

Le sentiment du péril auquel seraient exposées la langue et la culture françaises aurait moins de chances de se développer au Québec si l'on avait l'assurance que se traduiraient dans les faits, et non seulement dans les textes de loi et les déclarations officielles, la reconnaissance du statut de la langue française à travers tout le pays et le respect de la culture française.

Le gouvernement fédéral est convaincu qu'il faut absolument assurer ce climat de confiance si l'on veut que le Canada survive.

Le principe qui établit que les Canadiens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix reconnaît que la population du Québec pourrait décider que des **circonstances particulières justifient que soit différée l'application intégrale du droit au libre choix aussi longtemps que les conditions qui sont à l'origine du sentiment actuel d'insécurité n'auront pas été corrigées.**

Il incombe aux Canadiens de toutes les provinces de faire en sorte que le statut de la langue française soit mieux protégé au Canada. Mais aussi longtemps que persistera ce sentiment d'insécurité, le gouvernement fédéral est prêt à accepter qu'il soit nécessaire de différer l'application de ce principe.

De la même façon, on espère que les autres provinces vont tendre tous leurs efforts vers l'application de ce principe. Mais des circonstances pratiques, des problèmes de coûts, par exemple, peuvent contraindre à retarder l'application de ce principe.

En d'autres mots, il s'agit d'un principe qui est à la base de l'unité canadienne et d'un objectif vers lequel on doit tendre.

Je voudrais souligner que cet exposé de politiques sur les langues officielles ne saurait se substituer au débat sur les questions constitutionnelles, que les provinces pourraient vouloir soulever, et dont le gouvernement fédéral reconnaît l'importance.

Comme on le souligne dans le document, le gouvernement n'a jamais cru que la politique des langues officielles était la panacée nationale et la solution à tous nos maux.

Nous avons des difficultés d'ordre économique; nous devons continuer à combattre l'inflation, et lutter contre le chômage. Le sentiment d'aliénation qu'éprouvent les populations de l'Ouest du Canada, les disparités entre les régions, nos besoins urgents en ressources énergétiques, la nécessité d'améliorer nos voies de communication, toutes ces questions nous pressent d'intervenir.

Sous-jacent à tous ces problèmes, on retrouve celui de l'unité nationale et, au coeur de ce débat, la question linguistique ressurgit sans cesse.

La Loi sur les langues officielles ne dispose pas qu'en faveur des Canadiens d'origine française ou britannique; les droits qu'elle sanctionne bénéficient à tous les Canadiens. Un nombre croissant de Canadiens apprécient les avantages de la diversité de cette politique consacrée et voient de plus en plus clairement le profit qu'ils peuvent en tirer. La tolérance et la compréhension se font plus actives à travers le pays, un climat se crée qui permet aux Canadiens d'origine autre que française et britannique de mieux mettre en valeur leur patrimoine culturel, et ce tant dans les milieux francophones qu'anglophones.

Dans le document, on s'est préoccupé d'établir une différence très nette entre une intervention de l'État dans le domaine de la langue et dans celui de la culture. Le gouvernement croit que la liberté elle-même est en jeu quand une population qui parle la même langue ou qui forme une même entité politique se voit imposer un moule culturel défini.

L'aide que le gouvernement fédéral apporte en matière culturelle aux Canadiens des deux langues officielles vise à promouvoir les cultures du peuple canadien et non à uniformiser la culture canadienne. Le Canada a deux langues officielles, mais aucune culture officielle.

La politique des langues officielles et les politiques culturelles du gouvernement du Canada tendent à faire régner dans la société la plus grande liberté possible, parce que le pays se soucie de protéger et de renforcer les groupes minoritaires qui font sa richesse et sa diversité.

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, ce document ne traite pas des changement possibles dans les applications de la politique des langues au sein de la Fonction publique. Le gouvernement fera connaître bientôt ces modifications.

Je recommande à tous les membres de cette Chambre de lire ce document avec beaucoup de soin. Je voudrais souligner que toutes les références qui y sont faites aux responsabilités des provinces découlent de l'expérience acquise, à ce jour, dans la mise en oeuvre de la politique. Il s'agit d'un appel aux provinces pour qu'elles reconnaissent plus que jamais, comme condition de la survie de notre pays, le principe des deux langues officielles et de leur égalité de statut.

Je voudrais aussi inciter les leaders dans le domaine des affaires et du travail, et dans les différents groupes de la société, à vrai dire, je voudrais inciter tous les Canadiens à lire et à étudier ce document de telle sorte qu'ils soient en mesure d'apporter leur contribution au maintien de l'unité nationale, ce que je considère personnellement moins comme un problème qu'un défi à appliquer encore davantage cette politique qui plaide en faveur de la diversité dans la démocratie canadienne.

Monsieur le président, je voudrais déposer ce document publié dans les deux langues officielles sous le titre: **"Un choix national: les langues officielles du Canada"** et **"A national understanding: the official languages of Canada".**

lettres au DEVOIR

Trente ans de retard

Je lis dans les journaux de samedi que M. Pierre Marois, ministre de quelque chose dans le gouvernement péquiste, a fait une grande découverte et prépare une grande innovation. A l'avenir, les jeunes délinquants ne seront plus traités comme des criminels, mais comme des enfants perturbés, à rééduquer avec humanité.

Or, cette découverte et cette innovation ont été faites il y a une trentaine d'années, dans notre province de Québec, à peu près simultanément par un religieux dominicain, le Père Noël Mailloux, par une jeune fille de grande intelligence et de grand coeur, Mlle Jeanine Guindon, et par un religieux de Sainte-Croix, le Père Albert Roger, qui tous trois vivent encore.

Les jeunes délinquants étaient alors à peu près traités comme des criminels ordinaires. Une loi fédérale, datant de 1908, leur était appliquée. Il n'était question dans cette loi que de punition, de détention, de condamnation. Le premier ministre Duplessis a créé la Cour du Bien-être social, qui appliquerait une loi provinciale, inspirée d'une philosophie toute différente et dont la considération majeure serait le bien de l'enfant. Il n'y était plus question de condamnation, mais de protection. Entre parenthèses, la substitution d'une loi provinciale à la loi fédérale doublait la réforme humanitaire d'une mesure d'autonomie positive.

Le premier ministre Duplessis a également aidé le Père Roger à créer l'établissement de Boscoville, à Rivière-des-Prairies. Boscoville, soit dit pour l'instruction du ministre Pierre Marois, est un centre de rééducation pour jeunes délinquants. Un groupe de pavillons auxquels on accède librement, sans mur, sans haie, sans serrure, et pourvu d'un gymnase, d'une piscine et d'une cafétéria des plus modernes.

Des psycho-éducateurs triés sur le volet, spécialement entraînés et ajoutant l'amour à la science, continuent l'oeuvre du Père Roger et réalisent auprès des jeunes délinquants un travail d'une extraordinaire efficacité. Boscoville est cité en modèle dans le monde entier. Des spécialistes de tous les pays viennent le visiter, y prendre des leçons. Des congrès internationaux s'y tiennent. Des revues spécialisées, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, lui consacrent des articles admiratifs. Boscoville, apparemment ignoré du ministre Pierre Marois, est une des gloires du Québec.

Des psycho-éducateurs formés à Boscoville sont aujourd'hui à la tête de la plupart des institutions appelées à s'occuper des jeunes délinquants — Berthelet compris. Ils y propagent, ils y appliquent ce qu'on appelle parfois l'esprit de Boscoville et parfois la philosophie de Boscoville.

Les anciens "gars" de Boscoville, loin d'avoir honte d'y être passés, le proclament volontiers. Ils deviennent des citoyens normaux et utiles, fort éloignés du genre contestataire ou hippie.

J'ai soupé, en compagnie du Père Roger, avec les "gars" de Boscoville vendredi dernier. J'y ai rencongré un jeune "ancien", venu revoir et remercier les éducateurs auxquels il doit tant. Ce garçon gagne sa vie et consacre ses loisirs à aider des aveugles. Il m'a expliqué, tout simplement: "On m'a aidé; je dois en aider d'autres à mon tour".

Le ministre Marois s'instruirait, en visitant Boscoville, sur ce qu'on réalise dans la province, ou dans l'État du Québec.

Robert RUMILLY.

Montréal, le 20 juin 1977

Que sont devenus nos défenseurs de la liberté?

Lors de la préparation et de la discussion du projet de loi sur les droits de la personne humaine, nos ténors de la démocratie et de la liberté nous en ont fait voir de toutes les couleurs! Le projet n'allait jamais assez loin et les exigences établies étaient toujours bien en deçà de leurs désirs et réclamations. Mais une première étape a été franchie, qui semblait tout de même raisonnable dans les circonstances.

Depuis quelques semaines, certains de ces ténors sont à l'action et adoptent des mesures ou proposent des législations qui remettent en question certains principes de base de la législation en cause, pourtant jugée insuffisante par eux à l'époque. Mentionnons entre autres, la récente directive au sujet des employés saisonniers de voirie et surtout certains articles des fameux bills no 1 et 2.

Comment se fait-il, que dans ces cas, nos grands défenseurs de la démocratie et de la liberté, les Yvon Charbonneau, (excepté une modeste intervention de dernière heure) Louis Laberge, Fernand Daoust, Norbert Rodrigue, etc... deviennent soudainement muets?...

Et notre fameuse Ligue des droits de l'homme subirait-elle une éclipse temporaire?... Et qu'est devenue, après son colloque voulu retentissant, sur la menace des droits fondamentaux organisé à la suite d'un projet du gouvernement fédéral, notre association dite professionnelle des journalistes?...

A peu près seuls, la courageuse Commission des droits de la personne et quelques rares journalistes et citoyens, semblent alertés par la menace qui se multiplie du côté de Québec, en ce qui a trait à la liberté démocratique et aux droits fondamentaux de la personne.

Ce serait banal et trop évident de parler de deux poids, deux mesures, ou de conspiration du silence. Mais alors, s'agit-il d'une conception de la société ou d'une philosophie, qui s'ajuste selon les circonstances, les individus, les besoins et même les intérêts des personnes et des groupes concernés?...

Paul-Henri LAVOIE

Montréal, le 20 juin 1977

La Bibliothèque centrale de la CECM

Monsieur Jacques-Yvan Morin,
ministre de l'Éducation,
Québec

Nous venons de prendre connaissance avec stupéfaction et consternation de la lettre du 20 mai 1977, par laquelle M. Pierre Parent, directeur général des réseaux, annonce pour le 1er juillet 1977 le démembrement de la bibliothèque centrale de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Nous ne pouvons pas comprendre que le ministre de l'Éducation, qui vient d'affirmer comme une de ses priorités essentielles le développement de l'enseignement du français, autorise ainsi le morcellement de cette bibliothèque francophone spécialisée en éducation d'une, sinon de la plus importante source de références unifiées et regroupées en pédagogie de toute l'Amérique du Nord. En effet, cette bibliothèque que votre ministère veut démembrer, représente un des outils les plus essentiels pour le développement du français et de la culture québécoise. De plus, cette bibliothèque qui est le fruit du travail de plusieurs générations de Québécois, une fois démantelée perdra toute sa valeur comme outil de travail.

Nous osons croire, monsieur le ministre, que cet état de fait ne s'explique que parce qu'il n'a pas été porté à votre attention.

En conséquence, nous comptons sur vous pour que l'étude de ce dossier soit reprise à la lumière de vos priorités et en tenant compte d'expertises qui recommandent le maintien de l'intégrité et de l'unité de cette bibliothèque, partie importante de notre patrimoine.

Nous demeurons à votre disposition pour des informations plus complètes.

Claude LAVIGNE

Montréal, le 9 juin 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef:
Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny
Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Propos pour la Saint-Jean

Avons-nous vraiment tué le mouton?

par SOLANGE CHAPUT-ROLLAND

Lorsque nous avons tué le mouton qui bêlait sur nos emblèmes nationaux pour le rôtir sur les places publiques, nous n'avons pas pour autant rejeté l'esprit de troupeau qui nous mena dans les sentiers labourés pour nous par les bergers de notre histoire. Depuis toujours nous avons été benoitement manipulés par nos chefs de file qui avaient appris de l'Angleterre à diviser pour mieux régner.

Au lendemain de la Conquête, les occupants britanniques confièrent notre sort au clergé pressentant avec une intelligence d'avenir que nous allions, sans coup férir, confondre autorité divine et autorité politique. Ils ne se trompèrent point. En 1848, Mgr Bourget écrivait à Lord Elgin: "Votre Excellence peut compter sur la loyauté du peuple tant qu'il s'acquittera de ses devoirs avec Dieu. La religion est le lien le plus fort qui attache un peuple à son gouvernement. "Quelques années plus tard un autre évêque disait sans rougir; "à nous la culture et l'agriculture; aux Anglais le commerce et l'industrie".

Pieusement endoctrinés, nous avons tenu les yeux levés vers le ciel abandonnant les nourritures terrestres aux maudits anglais qui les avalèrent avec appétit. Nous étions les "bons" choisis par Dieu pour sauver le Nouveau-Monde, et les "méchants" protestants allaient eux brûler en enfer. La société du temps se divisait entre catholiques et protestants et entre, a écrit Aragon; "ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas".

En 1977, nous sommes encore dirigés, et encore divisés. Non plus entre adversaires religieux; entre ennemis politiques. Nos églises sont en vente, mais nous avons élevé des Temples à la nouvelle religion basée sur un évangile linguistique et ethnique et docilement nous nous rangeons dans deux clans; ceux qui croient au Canada et ceux qui n'y croient plus. Les tenants de ces deux thèses sont aussi honnêtes, aussi sincères les uns que les autres, mais ils sont barricadés dans des prisons politiques autour desquelles des trublions et des fanatiques montent la garde.

Depuis 1763, nous nous sommes dressés contre le Canada anglais pour vivre et survivre. Nous avons opposé à son ignorance et à son indifférence, notre volonté de survivance. Mais nos luttes se retournent actuellement contre nous et elles nous jettent les uns contre les autres avec des fureurs de bêtes sauvages. Depuis le jour ou la religion a quitté nos collèges et couvents, les Canadiens français maintenant des Québécois, sont devenus des frères ennemis, encore manipulés par des agents de l'ombre qui savent fort bien jouer avec nos sentiments les plus nobles pour les transformer en passions vulgaires et démagogiques.

M. Trudeau rappelle aux Québécois la beauté du pays la richesse de nos champs de blé, le sens de notre histoire. M. Lévesque évoque la grandeur de notre survivance, les luttes qui nous conduisirent au 15 novembre et il fait lever dans nos âmes un vent d'espérance. Ces deux figures de proue emploient pour nous rallier à leurs thèses, une langue claire, émouvante, noble. Mais des petits maîtres à penser s'interposent entre leur duel pour dégrader leurs pensées, empoisonner le climat politique, et surtout pour inciter les Québécois à se maudire au nom de la patrie. "Si tu chantes O Canada, tu es un traître, un vendu, un pestiféré. Si tu vibres en écoutant Vigneault te dire "Gens du Québec laissez-vous parler d'amour," tu deviens un terroriste, un saboteur d'unité nationale, un rêveur fieffé. "Deux grandes causes, la survie du Canada et l'indépendance du Québec, sont mal défendues, mal attaquées par leurs partisans les plus convaincus mais les moins convaincants.

Personne n'imagine que M. Trudeau reconnaisse publiquement l'intégrité morale et l'honnêteté politique de M. Lévesque non plus que celui-ci admette que le premier ministre du Canada passera sans doute à l'histoire comme l'un des plus grands chefs d'Etat depuis Sir John A. MacDonald. Les combats politiques de notre temps ne sont pas des jeux de salon; le vocabulaire des hommes politiques n'est pas un chant d'amour. Il est normal que nous discutions durement, farouchement de notre avenir. Mais est-il normal que la bataille politique se transforme comme elle le fait sous nos yeux, en querelles fratricides, que nous traînions sur les places publiques comme des truands ceux qui ne partagent pas nos options politiques et sociales? Saurons-nous demain, dans un tel climat, épauler nos gouvernants, soutenir leurs efforts pour meubler les usines abandonnées, remplacer les sièges sociaux anglo-américains par les nôtres et démontrer au monde que nous sommes capables de resserrer les rangs, et de résister aux pièges qui nous seront tendus? Chacun a le droit actuellement de faire valoir ses thèses et de mettre en branle tous les atouts de son jeu politique; sondages, pétitions, discours, propagandes, colloques, guerre de statistiques sont les outils d'une démocratie parlementaire et constitutionnelle. Mais personne n'a le droit de crucifier celui qui ne rougit pas de se dire Canadien, qui croit encore comme Claude Castonguay "que le fédéralisme est assez souple pour reconnaître la réalité", ou celui qui revendique ouvertement sa part entière de la citoyenneté québécoise.

Jadis nous pestions contre les gros bonnets anglophones qui murmuraient heureux et réconfortés, que nous n'étions pas faits pour gérer de grands empires, que nous étions nés pour un petit pain, que nous ne possédions pas la bosse des affaires... Aujourd'hui nous pestons encore, mais cette fois contre nos gros bonnets québécois qui administrent de grands empires, contrôlent les leviers de commande de notre industrie. Un ministre les traita aimablement "d'inféodés à l'establishment anglophone". Pourtant, quiconque plante ses pieds dans la réalité industrielle devrait connaître les traquenards posés discrètement sur leur route par l'establishment anglophone qui ne voit pas venir nos "self-made millionnaires" dans son clan avec beaucoup d'enthousiasme et de sympathie. Plusieurs notables québécois ne sont ni des mécènes ni des missionnaires du nationalisme. Plusieurs sont déconcertants de suffisance, d'autres s'amusent dans leur "jet-set"; mais pourquoi exigerions-nous qu'ils soient plus riches en qualités humaines que nous le sommes collectivement?

Les anglophones influents quittent le Québec parce qu'ils sont incapables d'accepter de ne plus être maîtres chez nous; souhaitons-nous que les francophones influents dans les domaines financiers et industriels leur emboîtent le pas? Ces "inféodés" seront-ils empressés de se regrouper autour de M. Lévesque lors du second sommet économique pour relancer l'industrie, freiner le chômage, créer de nouveaux emplois si nous leur faisons savoir qu'ils sont de "méchants Québécois"?

Le Canada, a déclaré monsieur Trudeau", ne peut survivre par la force". Le Québec pourra-t-il survivre dans la dissenssion, la zizanie? Il nous faudra cependant une force de caractère peu commune pour rallier, au lendemain du référendum, les déçus, les amers, les désenchantés qui devront vivre au sein d'une société qui ne serait pas celle qu'ils entrevoient à cette date de notre conjoncture politique.

Dans Le Mal Français, Alain Peyrefitte écrit; "une société est un produit de son propre passé jusque dans ses velléités de rompre avec lui pour instaurer un autre ordre". Il ajoute pour nous inciter à guérir de notre mal québécois; "On ne peut regarder au fond de l'actualité sans regarder d'abord au fond de l'histoire". Et notre histoire démontre que nous nous leurrons si nous imaginons que, profondément désunis aujourd'hui, nous redeviendrons fraternels et unis demain.

Le projet de loi no 1 et les droits de l'homme

Une mesure qui fait échec à toute discrimination

par JEAN-MARC LÉGER

Discriminer, cela veut dire distinguer et séparer; cela signifie plus particulièrement, au sein d'une société, créer et entretenir des systèmes divers, distincts, appliquer des traitements différents selon les origines ou les catégories; (ainsi, lorsque le Conseil supérieur de l'éducation veut faire, parmi les immigrants, une catégorie spéciale de ceux d'origine anglophone, c'est une manoeuvre aussi maladroite que carrément discriminatoire, c'est une forme d'apartheid).

Or, la loi numéro un vise à assurer à tous les citoyens du Québec — qu'ils soient ou non d'origine française — une égale possibilité de vivre en français, langue de leur pays, langue qui doit devenir leur bien commun. Elle leur assure l'égal et plein exercice de leurs droits individuels en français, dont elle fait leur langue commune de travail, d'enseignement et de rapports entre eux et avec l'administration. Bref, la loi numéro un est, par essence, égalitaire et anti-discriminatoire.

Dans l'actuelle confusion de vocabulaire, que beaucoup entretiennent involontairement mais certains peut-être à dessein, on tend à oublier ou à obscurcir quelques vérités élémentaires. C'est ainsi qu'à l'occasion du présent débat, on assiste à une exploitation abusive, pour ne pas dire scandaleuse, de la notion des droits de l'homme.

Ainsi, proclamer que "la langue française est la langue du peuple québécois" serait une prise de position discriminatoire et situerait les citoyens d'autres origines culturelles que la française, en marge du peuple du Québec, en ferait des citoyens de seconde zone. Affirmation aussi odieuse que grotesque. Si je dis que la langue allemande est la langue du peuple allemand, est-ce que je transforme en citoyens de seconde zone les Allemands d'origine autre que germanique? Est-ce que, par exemple, j'attente à un quelconque droit fondamental des immigrants turcs venus en Allemagne et dont le destin naturel, s'ils s'y établissent à demeure, est de devenir germanophones? En quoi serait-il blessant ou discriminatoire pour les Français d'origine portugaise, italienne ou autre, d'entendre affirmer que la langue française est la langue du peuple français? Plus près de nous, avons-nous jamais entendu dire que les immigrants de toutes origines, se fixant aux Etats-Unis, trouvaient choquant, blessant, "discriminatoire", de devoir utiliser l'anglais au travail ou à l'école, dans leur rapports avec l'administration et avec les fournisseurs, et de devenir eux-mêmes de fait, après une ou deux générations, des anglophones? Ou qui encore se scandalise de ce que l'immigrant allant s'établir ailleurs au Canada, soit promis à devenir tôt ou tard un Anglo-Canadien, par la seule pression du nombre de l'environnement, par le jeu naturel des forces socio-culturelles et économiques?

Dans toutes les sociétés normales, c'est-à-dire celles qui sont maîtresses de leur destin sur tous les plans, l'intégration des immigrants se fait tout naturellement et elle se fait dans la langue nationale. C'est dans celle-ci, par celle-ci, que les citoyens, quelle que soit leur origine, doivent pouvoir jouir de droits égaux; par ailleurs, ceux qui le souhaitent doivent pouvoir conserver entre eux leur héritage culturel propre, aussi longtemps que les moyens utilisés (associations, clubs, journaux, réunions culturelles, etc.) restent dans le cadre de la légalité. Là où une nation se trouve dans une situation anormale, elle a le droit strict de préserver sa langue et sa culture par voie d'autorité, c'est-à-dire par la loi. Dès lors que cette loi vise à rechercher l'intégration qui ailleurs va de soi et qu'elle s'applique également à tous, elle ne met en cause aucun droit individuel fondamental.

Il est temps de sortir du fameux "Oui, mais..." de nombreux groupes et organismes qui croient habile de commencer par donner un coup de chapeau hypocrite aux "objectifs" de la loi et de dénoncer ensuite l'essentiel des moyens prévus pour atteindre ces fins. La vérité, c'est qu'au fond d'eux-mêmes ils ne veulent ni de la loi numéro un, ni d'aucune loi visant à assurer ici le salut de la langue française. La seule façon claire, franche et loyale pour chacun de définir sa position réelle est de répondre à la question suivante, qui est au coeur du débat: acceptez-vous, oui ou non, que le Québec soit un pays de langue française, dans la plénitude de l'expression, ou voulez-vous un Québec "bilingue" ou multilingue, c'est-à-dire, à terme, condamné inéluctablement à l'anglicisation? Il n'y a plus de place ici pour les atermoiements ni les finasseries, c'est un choix global à faire, un choix de société.

On peut discuter sur des questions d'étapes, de phases de transition, de quelques exceptions — provisoires — dans certains secteurs hautement spécialisés, mais on ne peut remettre en cause aucun des principes de base du projet de loi numéro un, conçu avec mesure, avec raison, avec dignité, avec souplesse. Il compte déjà de nombreuses exceptions, presque trop, qui risquent d'en appeler sans cesse de nouvelles: au fond, ce sont les privilèges reconnus ou confirmés à la minorité anglophone qui peuvent apparaître comme discriminatoires par rapport aux Québécois d'autres origines.

Proclamer que "la langue française est la langue du peuple québécois" est une vérité historique. Et elle n'exclut aucun Québécois de la communauté nationale: bien au contraire, le projet de loi numéro un entend faire en sorte, par ses dispositions diverses, que le français devienne réellement la langue de tous les Québécois, la langue de leur vie quotidienne et de leur décor quotidien, celle de l'école et du travail comme celle des rapports avec l'administration. Langue nationale, le français doit l'être de tous les Québécois, devenir le bien commun et le facteur d'unité des Québécois de toutes origines. En ce sens, il est à la fois juste et nécessaire de proclamer que la langue française est la langue du peuple québécois.

C'est jusqu'à ce jour que nous avons vécu dans un système discriminatoire au Québec. C'est de vouloir commencer à en sortir qui fait la justification et l'honneur de la loi numéro un. Car, dans le même temps où elle tend à assurer, pour l'essentiel, le salut du français au Québec, elle appelle l'ensemble des citoyens à accéder à la langue nationale, à en faire leur bien commun, une sorte de patrie spirituelle, tout en soulignant et en favorisant l'apport des divers patrimoines culturels à notre devenir collectif.

Tous ceux qui s'acharnent à vouloir affaiblir, atténuer, amoindrir le projet de loi numéro un mettent d'abord en question l'avenir du français au Québec mais desservent tout autant la cause de l'unité des Québécois et la véritable conception des droits de l'homme. La Charte du français est la première grande législation humaniste dans l'histoire du Québec.

lettres au DEVOIR

Une prédiction de Lionel Groulx qui est en train de se réaliser

A l'occasion de notre fête nationale, la Saint-Jean, nous pensons qu'il serait bon de rappeler à nos compatriotes un fait historique de la vie fructueuse du regretté Lionel Groulx dont ce fut le dixième anniversaire de sa mort le 23 mai dernier et dont aussi ce sera le centième anniversaire de sa naissance l'an prochain (il est né le 13.1.1878).

Il y a 40 ans, Lionel Groulx prononçait cette parole pleine d'espoir en l'avenir de notre nation: "Notre Etat français, nous l'aurons!..." (le 29.6.37, lors du 2e congrès de la Langue française, au colisée de Québec, au cours d'un discours qui fit sensation à l'époque et qui valut à l'orateur des ovations et des manchettes importantes dans les journaux du temps).

En conclusion donc de son discours, Lionel Groulx disait:

"Trop tard? Mais vous ne voyez donc pas, vous n'entendez pas ce qui s'en vient? Le souffle de grandeur, le voici qui commence à soulever une génération. Notre avenir nouveau, la jeunesse la plus intelligente, la plus allante, la plus décidée, le porte déjà dans ses yeux. Voilà pourquoi je suis de ceux qui espèrent. Parce qu'il y a Dieu, parce qu'il y a notre histoire, parce qu'il y a la jeunesse, j'espère; j'espère avec tous les ancêtres qui ont espéré; j'espère avec tous les espérants d'aujourd'hui; j'espère par-dessus mon temps, par-dessus tous les découragés. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, **notre Etat français, nous l'aurons;** nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage. Les snobs, les bonne-ententistes, les défaitistes, peuvent nous crier, tant qu'ils voudront: "vous êtes la dernière génération de Canadiens français..." Je leur réponds, avec toute la jeunesse: Nous sommes la génération des vivants! Vous êtes la dernière génération des morts!" (Compte rendu: 2e Congrès de la Langue française (p. 310) Edition 1938.)

Des journaux de ce temps affichaient les manchettes suivantes:

LE BIEN PUBLIC: **L'abbé Groulx, Chef de la jeunesse nationale.**

LA NATION: **Apothéose à l'abbé Groulx.**

LA PATRIE: **Notre Maître l'abbé Groulx.**

LE BIEN PUBLIC: **Jeunesse! l'abbé Groulx te parle.**

LE DROIT: **L'abbé Groulx prêche la formation d'un Etat catholique et français.**

LE DEVOIR: **Un homme: l'abbé Groulx.**

Et pour terminer, voici ce que pensait André Laurendau de l'abbé Groulx: "La vocation de l'abbé Groulx, telle qu'elle se dégage de son oeuvre, son message se résume en une ligne: **rendre aux Canadiens français le sentiment de leur personnalité.**" (Nos maîtres de l'heure — 1938).

Par avance, nous vous remercions et vous prions d'agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments patriotiques les plus sincères.

Pour les Amis de Lionel Groulx
Le président
Bernard MARTEL

Charlesbourg, le 19 juin 1977.

UNE MESSE SOLENNELLE DE LA SAINT-JEAN

sera célébrée en l'église Notre-Dame de Montréal
sous la présidence de **Monseigneur PAUL GRÉGOIRE**
archevêque de Montréal
assisté de nombreux prêtres.

On entendra les grandes orgues
et le **CHOEUR POLYPHONIQUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.**
Et la participation des fidèles sera assurée
avec un répertoire de chez nous

TOUS LES MONTRÉALAIS qui voudraient célébrer
la **DIMENSION SPIRITUELLE** de la **SAINT-JEAN**
sont cordialement invités à l'église **NOTRE-DAME**

le 24 juin à 10 heures a.m.

À l'issue de la célébration,
un **HOMMAGE AUX FONDATEURS** aura lieu
devant le monument de Maisonneuve.

Cette manifestation est organisée conjointement
par le Comité des Fêtes nationales
et l'Archevêché de Montréal.

la météo

Le front chaud et avec du temps ensoleillé qui jalonnait le Québec ces derniers jours devait faire son entrée mardi mais a été arrêté par des vents violents dans le nord de l'Ontario. En général du temps ensoleillé avec des températures bien au-delà des normales saisonnières. La situation devrait être inchangée pour le temps des festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie: ensoleillé. Maximum près de 23. Aperçu pour la Saint-Jean: passages nuageux avec possibilité d'averses.

●

Abitibi: ensoleillé. Maximum près de 23. Aperçu pour la Saint-Jean: quelques passages nuageux.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: ensoleillé. Maximum près de 23. Aperçu pour la Saint-Jean: ensoleillé.

●

Outaouais, Montréal: ensoleillé. Maximum 26. Aperçu pour la Saint-Jean: ensoleillé.

●

Lac Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est: ensoleillé. Maximum près de 24. Aperçu pour la Saint-Jean: ensoleillé.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum de 20. Aperçu pour la Saint-Jean: ensoleillé.

suites de la première page

LE RÉFÉRENDUM

la question. Le projet de loi indiquera cependant que cette question devra être ratifiée à majorité simple par l'Assemblée Nationale.

En clair, cette disposition signifie qu'il reviendra au gouvernement péquiste de déterminer le contenu de la question au moment du référendum sur la souveraineté-association et à la majorité péquiste de l'Assemblée Nationale de ratifier cette question au moment de sa discussion en Chambre.

Elle signifie de plus que le gouvernement écarte la possibilité, déjà évoquée par plusieurs dont le chef de l'Union Nationale, M. Rodrigue Biron, que l'élaboration de la question soit confiée à un groupe autonome ou indépendant.

A moins évidemment, et c'est là l'autre hypothèse que prévoit ce projet de loi, qu'une fraction importante de l'électorat décide de prendre les devants et de commander elle-même la consultation populaire. A cet égard, la loi obligera le gouvernement, indique-t-on, à tenir tout référendum commandé sous forme de pétition par environ 10% de l'électorat. Ce chiffre s'inspire de législations déjà existantes dans les cantons suisses.

Le projet de loi indiquera de plus de quelle manière sera tenu ce scrutin, qui pourra intervenir et sous quelle forme et enfin comment seront contrôlées les dépenses des participants.

Sous ce chapitre, il précisera d'abord que la tenue du référendum sera confiée à un directeur général des consultations populaires, poste similaire à celui de directeur général des élections et de directeur général du financement des partis politiques créé par le projet de loi numéro 2.

Ce directeur général des consultations populaires aura pleine autorité sur la tenue du référendum et sur chaque président d'élection dans chacun des comtés. A cet égard le projet de loi s'apparentera beaucoup à la loi électorale actuelle.

De plus, la durée de la campagne sur le référendum se rapprochera également de la durée des campagnes électorales, soit un minimum de 28 jours et un maximum de 45 jours.

Il en va tout autrement cependant du cadre légal qui déterminera la participation de chaque acteur au moment de ce référendum puisqu'à ce niveau, le projet de loi innovera totalement par rapport à ce qui existe dans la loi électorale.

Ainsi, selon nos informations, les partis politiques, groupes de pression ou individus qui veulent participer à la campagne du référendum ne pourront agir séparément comme ils peuvent le faire au moment d'une campagne électorale.

Ils devront plutôt se regrouper, pour fins de dépenses et de coordination, au sein de comités qui réuniront en un même groupe tous ceux qui suggèrent de répondre "oui" à la question et au sein d'un groupe différent tous ceux qui défendent la thèse du "non". Cette formule a déjà été utilisée par la Grande-Bretagne au moment de la tenue de son référendum.

Concrètement, cette disposition signifie qu'au moment de la tenue du référendum sur la souveraineté-association par exemple, tous ceux qui s'opposent devront unir leurs efforts au sein d'un même comité, sans égard à leurs divergences politiques respectives. Ce comité aura notamment pour fonction de coordonner l'ensemble des interventions du groupe comme de contrôler les dépenses, par la voie d'un agent officiel unique.

Dans le cas d'un référendum commandé par le gouvernement la loi prévoira que les seules dépenses admissibles sont celles déjà mentionnées au projet de loi sur le financement des partis politiques, seuls les partis reconnus de même que les individus pourront contribuer financièrement à la campagne. La participation financière des personnes morales, et notamment celle des compagnies sera exclue.

De plus, celle des individus sera soumise aux mêmes critères que ceux déjà contenus dans le projet de loi numéro deux et sera notamment plafonnée à $3,000.

Quant à la participation financière des partis politiques, elle devra être égale pour tous et proviendra d'un transfert de fonds à partir des sommes déjà mises à leur disposition par l'Etat sous l'empire du projet de loi numéro 2.

Signalons de plus que les entrées de fonds comme les dépenses seront scrupuleusement surveillées par le directeur général des consultations populaires et que le projet de loi prévoira de fortes sanctions à l'endroit des contrevenants.

Enfin, ce projet de loi permettra au gouvernement, s'il le désire, de copier l'expérience britannique et de mettre sur pied un office d'information destiné à répondre aux questions du public et des journalistes au moment de la tenue du référendum. Comme d'envoyer gratuitement à chaque électeur un résumé de la thèse de chacun des deux groupes qui s'affronteront.

LE CAMBRIOLAGE

Invité à indiquer si lui-même ou ses collègues consentiraient à comparaître devant une commission d'enquête provinciale, le solliciteur général a évité de répondre directement à la question. Il a affirmé qu'il avait l'intention de "coopérer à fond relativement à cette enquête publique" et remarqué que cette commission avait "le droit d'émettre ses sub poena et de faire comparaître devant elle les gens qui sont nécessaires pour clarifier la situation."

En désespoir de cause, l'opposition a demandé hier à M. Trudeau s'il ne se laisserait pas fléchir par l'avis d'un juriste éminent, M. Emmet Hall, autrefois juge à la Cour suprême, qui a expédié mardi un télégramme au solliciteur général, lui demandant d'instituer une enquête sur l'incident précis du cambriolage policier à Montréal, en octobre 1972.

M. Hall, qui a expédié ce télégramme au nom de l'Association canadienne des libertés civiles, réclamait cette enquête afin de "sauvegarder le respect tant de la GRC que du public pour les lois du pays."

M. Trudeau a immédiatement reconnu que M. Hall est "en vérité une autorité respectable et éminente" en matière de justice, et affirmé qu'il prenait bonne note de son avis.

J'AI LA MÉMOIRE

Mais c'est demain, jour de congé national, que les activités seront les plus nombreuses comme en font foi les programmes des fêtes publiés dans les journaux.

La plupart des parcs publics, certaines rues secondaires et les lieux habituels de promenade à Montréal seront le théâtre de toutes ces activités en plus du stade olympique et du parc Jeanne-Mance pour les grands spectacles et feux d'artifice.

Pour le reste les organisateurs et protagonistes souhaitent qu'un esprit de fête s'installe partout et que les gens, qui ne manqueront pas d'entendre que "c'est leur tour de se faire parler d'amour", communiquent davantage entre eux et se répandent plus volontiers dans leurs rues et lieux publics pour danser.

Bref, des fêtes à la portée de la main, faites de pique-niques au parc le plus proche, d'expositions dans son voisinage, de danses dans sa rue et de toutes sortes de concours et de banquets populaires pour les petits et pour les grands.

Le caucus va rencontrer les camionneurs

QUEBEC (PC) — Au cours d'un débat d'urgence hier à l'Assemblée nationale, le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, a fermement maintenu sa proposition de restructurer la répartition des emplois dans l'industrie québécoise du casionnage en vrac.

Le débat, proposé par le député unioniste de Brôme-Missisquoi, M. Armand Russell, portait sur les mêmes points que les députés avaient soulevés depuis que les camionneurs ont commencé à manifester, il y a deux jours, pour protester contre la réglementation.

Quelque 3,000 camions ont bloqué les routes dans un rayon de deux milles du Parlement. La police a interdit à tous les véhicules, sauf à ceux affectés aux cas d'urgence, d'entrer dans le vieux quartier de la ville. Les camionneurs, qui font partie de l'Assocaition nationale des camionneurs indépendants, protestent contre un règlement du ministère des Transports qui, selon eux, mettrait un terme à leur association.

Au cours d'une assemblée des camionneurs hier soir, les chefs de l'Association ont invité leurs troupes à demeurer calmes. Ils ont fait savoir que la direction de l'association se réunirait aujourd'hui avec des membres du caucus du Parti québécois.

M. Lessard a déclaré à l'Assemblée qu'il avait étudié les problèmes du camionnage en vrac, qu'il avait consulté l'Association des camionneurs et qu'il était convaincu que son projet mettrait fin aux conflits dans cette industrie.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a dit que les gouvernements précédents avaient apporté peu de changements et qu'ils avaient échoué dans leurs tentatives de résoudre les problèmes dans l'industrie du camionnage.

M. Lessard a expliqué que sa proposition était la première étape destinée à résoudre le problème et que, si on ne la mettait pas en vigueur, d'ici quelques mois il y aurait 5,000 camionneurs devant le Parlement. Le problème dans cette industrie provient du fait qu'il y a plus de camions que d'emplois. Le conflit tourne autour de la manière dont le travail sera réparti.

DÉCÈS

CARON Yves. — Décédé à Montréal le 11 juin 1977, à l'âge de 38 ans, notaire et professeur à la faculté de Droit de l'Université McGill. Les funérailles auront lieu mardi, 28 juin 1977, à 10:30 heures A.M. à l'église Notre-Dame-de-Grâce, 5375 avenue Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. L'inhumation aura lieu au cimetière Côte-des-Neiges. Ceux qui le désirent pourront rencontrer les parents et amis la veille, le 27 juin de 2:00 heures P.M. à 10:00 P.M. au Salon Urgel Bourgie Limitée, coin Notre-Dame-de-Grâce et Boul. Décarie, à Montréal. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être faits à la Fondation Yves A. Caron, Université McGill, 3644 avenue Peel, à Montréal.

DUTRISAC, Jeanne Mlle. — A St-Laurent, le 21 juin 1977 à l'âge de 71 ans, est décédée, Mlle Jeanne Dutrisac, fille de feu Emile Dutrisac et de feu Albina Beaulne. Lui survivent ses frères Arthur époux de Germaine L'Ecuyer, Paul (frère Maire-Raymond O.P.), Jean-Charles (notaire), ses neveux et nièces dont le révérend père Henri Dominique Lecavalier O.P. curé à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 juin. Le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers, No. 790 Boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON-FLYNN, (Mme Edmond) — Au centre Hospitalier de Lachine, le 20 juin 1977 à l'âge de 76 ans, est décédée, Mme Marie-Jeanne Gagnon-Flynn, née Martin, épouse en première noce de Me J.-Edmond Gagnon, décédé. Elle laisse dans le deuil son époux le Dr F.E. Flynn, ses enfants, Gisèle (épouse Beauchamp, décédé), Marie (épouse de René Martin), Pierrette (épouse du Dr Marcel Gregoire, physiâtre à Verdun), Martin Gagnon (époux de Nicole Corbeil), Me J. Edmond Gagnon (époux d'Andrée Leroux), May Flynn, Erroll Flynn (époux de Louise Durand), sa soeur Mme A. Laplante (Ada Martin), ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Raoul Bougie Inc. no 1750 rue Notre-Dame angle 18ème avenue, Lachine, pour se rendre à l'église St-André Hubert, à Lachine où le service sera célébré à 10:30 heures, et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 5 heures et 7 heures.

LAVERGNE, Eugène. — A Montréal, le 20 juin 1977 à l'âge de 88 ans, est décédé, M. Eugène Lavergne, époux en première noce de feu Adoilda Limoges et en seconde noce de Rose Vaillancourt. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Imelda (Mme Marcel Dussault) et son fils Louis (époux de Thérèse Hamel). Les funérailles auront lieu jeudi 23 juin. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 745 Boul. Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 2:00 heures p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RECTIFICATIF

LE DEVOIR publiait dans son édition du jeudi 14 avril, à la page 7, un article intitulé "La Basse Côte-Nord, un coin oublié", sous-titré "Vivre quand on n'a pas le choix", et signé de notre collaborateur Bertrand de la Grange. Celui-ci, après avoir avoir consulté de nombreuses personnes, a rendu compte d'un certain climat psychologique qui régnait dans cette région, en particulier à Lourdes-de-Blanc-Sablon.

A la suite de la publication de cet article, M. René Jones et les membres de sa famille, estimant que leur réputation a été mise en cause dans cet article, ont saisi notre journal, par l'entremise de leur procureur, d'une mise en demeure de rétractation. Ils affirment que notre collaborateur s'est fourvoyé:

- "En rapportant que Johnny Jones est un escroc (en vendant des faux poêles à mazout) et en ajoutant que ce n'est pas pour rien que René Jones descend d'un certain Johnny Jones.
- "Lorsqu'il affirme que René Jones procède par allusion et n'attaque jamais de face ses adversaires.
- "En affirmant aussi que René Jones, en tant que directeur de l'hôpital avait décidé de se débarrasser d'un des deux médecins alors que la décision relève du conseil d'administration de l'hôpital.
- "De même en affirmant que ladite décision avait été approuvée par le conseil d'administration dans des conditions douteuses.
- "L'auteur, de plus, attaque fortement la renommée de l'hôpital de Blanc-Sablon en dénigrant le conseil d'administration: lorsqu'il parle du docteur Camille Marcoux comme étant un suicidé, en affirmant que des raisons politiques auraient conduit le docteur Marcoux à simuler un accident; en affirmant qu'il y a eu absence d'enquête sérieuse relativement au décès du docteur Marcoux, alors qu'il y a eu une enquête exhaustive du coroner et de nombreuses expertises qui démontraient clairement la cause de l'accident.
- "Lorsqu'il affirme que les chambres de l'hôpital sont des nids infectueux et que les malades sont dégoûtés de la nourriture de l'hôpital."

En conséquence LE DEVOIR regrette le tort qu'il a pu indirectement et involontairement causer à la famille Jones.

PSBGM Suite de la page 3

le domaine des ondes et des communications et d'y exercer une juridiction pleine et entière; d'obliger les entreprises concernées à postsynchroniser ou à sous-titrer en français tous les films parlés qui sont projetés au Québec. On refuse par ailleurs que les émissions de radio diffusées dans les endroits publics le soient dans une langue autre que le français. On demande enfin de resserrer toutes les mesures de contrôle qui ont été annoncées dans le projet de loi et d'instituer des mesures visant à améliorer l'enseignement du français aux francophones et aux anglophones et l'enseignement de l'anglais langue seconde (à compter du secondaire seulement).

M. Camille Laurin a constaté que le groupe d'hommes d'affaires ressemblait au canard, noir et blanc, qui se retrouve dans une portée de couleur différente. Les quelques questions qu'il a posées, visaient en première ligne à relancer les membres de la délégation dans leurs explications. (Jusqu'à quel point pourra-t-on considérer vos vues comme objectives, lucides et non marquées par l'émotion? Que pensez-vous des arguments des grandes entreprises pour préconiser une bilinguisation plus marquée, etc.?)

Du côté de l'opposition, le député unioniste de Gaspé, M. Michel LeMoignon, a traité les représentants du CHAQ de nationalistes exacerbés et leur mémoire, de très intolérant. Quant au député péquiste de Papineau, M. Jean Alfred, il a loué avec beaucoup d'enthousiasme la "maturité" dont faisait preuve le mémoire et a félicité les hommes d'affaires d'avoir été des "briseurs de mythes".

Le minirail désuet est revendu à son fabricant

par Clément Trudel

Le minirail bleu d'Expo '67, conçu, fabriqué et installé par la compagnie suisse Habbegger au coût de $2.2 millions, sera vendu $140,000 à une filiale de cette compagnie, à Salt Lake City. L'acquéreur entend utiliser le minirail surtout pour les pièces et certaines parties de matériel électronique.

Montréal a jugé bon de se défaire de ce minirail en raison de la désuétude où il se trouvait — on construit maintenant des mini-trains plus légers qui nécessitent des structures moins lourdes pour le soutenir. Une fois livré le minirail, on aménagera un stationnement à TdH.

La décision de revendre le minirail bleu a été approuvée hier soir par le conseil de ville de Montréal qui, depuis jeudi dernier, a traité la plus grande partie des points inscrits à son ordre du jour. Une nouvelle séance sera toutefois nécessaire lundi pour la solde des articles en discussion qui comprennent entre autres une suggestion de RCM de préparer désormais des prévisions budgétaires par district électoral, en indiquant les investissements municipaux dans le domaine du logement, les loisirs et sports et autres dépenses dont la comptabilité municipale pourrait s'accommoder par district.

Les conseillers ont reçu hier un tableau détaillé justifiant la hausse de $70 millions demandés dans un règlement d'emprunt pour travaux d'égouts et d'aqueduc.

Le président Niding, au nom du comité exécutif, avait d'abord déclaré que le règlement d'emprunt 4618 grimpait à $410 millions, de $370 qu'il était auparavant "parce que nous avond besoin de cet argent." Il semble que l'administration se soit ravisée. Elle choisit de retracer, dans son programme triennal d'immobilisation, les postes controversés.

Dans ses interventions, le RCM disait craindre que l'on fasse "avaler" une hausse des sommes versées à l'entrepreneur Janin pour ses travaux à l'usine de filtration DesBaillets, sans explication suffisante.

L'opposition a aussi formulé hier plusieurs observations sur le projet de règlement de zonage pour les environs des rues Saint-Hubert et Saint-Denis, dans le "quartier latin". Bizarre, dit le conseiller Lebeau, que le parc de stationnement borné par les rues de Maisonneuve, de Berri, Sainte-Catherine et Saint-Hubert ne soit pas destiné à être transformé en parc; ou que du moins, on n'ait pas jugé bon, à l'Habitation et à l'Urbanisme, de limiter la hauteur permise sur un tel terrain valant environ $1 million, acquis il y a 14 ans des Soeurs Grises au coût de $500,000. Le conseiller Morin, du district Saint-Jacques, a énuméré plusieurs "défauts" d'un projet de zonage "incomplet", de sorte que la somme des observations émises, couchées par écrit, pourra servir à polir davantage ce futur règlement de zonage.

La séance du conseil commencée le jeudi, 6 juin, a failli tourner à l'aigre lorsque les conseillers, autres que ceux qui appartiennent à la famille du Parti civique, ont fait état d'une information mesquine, ou absente, au sujet de points importants sur lesquels l'opposition disait ne pas pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Après ajournement, les services du greffe accélérèrent la transmission des dossiers — ce qui tient plus à une entente de gentilhommes qu'à une règle précise de fonctionnement du conseil. L'on put ainsi disposer du projet de contrat avec l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, engageant la ville pour une somme de $140 millions environ, d'ici à l'an 2025.

Autres sujets abordés ces derniers jours au coneil: la politique salariale, le programme de réalisation de logements et la collaboration entre le Ministère des affaires sociales et le service des affaires sociales de Montréal. Sur ce dernier point, une rencontre entre le ministre, M. Denis Lazure et le président, M. Niding, le 6 juin, a permis de s'assurer que la province n'insisterait plus, comme sous M. Claude Forget, sur l'intégration des services de médecine préventive de la ville aux départements de santé communautaire des hôpitaux de la région de Montréal.

Louis Arnaud quitte les caisses Desjardins

par Michel Nadeau

Le directeur général adjoint du service de l'inspection de la Fédération de Québec des caisses populaires, M. Louis Arnaud vient de remettre avec fracas sa démission à la direction du mouvement Desjardins.

M. Arnaud dénonce la toute-puissance des trois grandes unions régionales de Montréal, Québec et Trois-Rivières au sein du mouvement coopératif. Il reproche au président, M. Alfred Rouleau un manque de leadership.

Depuis quelques années, les unions régionales accaparent de plus en plus tous les pouvoirs et bientôt "la Fédération n'existera plus" selon M. Arnaud qui était à l'emploi de l'institution lévisienne depuis 21 ans.

En mettant la main sur les actions des principales institutions financières du mouvement Desjardins et en portant à 30% la part qu'elles contrôlent dans les actifs de $7 milliards des caisses, les Unions régionales ont dépouillé la Fédération de toute possibilité d'uniformisation et de coordination des opérations du mouvement.

Rejoint à son domicile, le président, M. Rouleau, a déploré le geste de M. Arnaud en ajoutant que ce dernier avait eu toutes les occasions pour exprimer sa dissidence.

Selon M. Rouleau, cette démission publique n'est que la manifestation d'une thèse qui souhaite une plus grande centralisation au sein du mouvement Desjardins.

"Certains peuvent être en faveur d'une grande concentration des pouvoirs entre les mains de la Fédération mais l'opinion de la majorité est celle d'un équilibre entre la Fédération et les Unions régionales", a déclaré le leader du mouvement Desjardins.

Aux propos de M. Arnaud qui soutient avoir été mis sur une tablette lors de la récente réorganisation des tâches à la tête de la Fédération, M. Rouleau répond que le démissionnaire s'est fait offrir des mutations à des fonctions de niveau similaire. Il a refusé toutes les propositions qui lui ont été présentées.

Le Complexe Desjardins, réalisation québécoise d'envergure, se devait de souligner à sa façon la **"Semaine du Patrimoine"**. Les festivités au programme **du 20 au 26 juin** font appel à des artistes de talent, qui chacun dans leur domaine, témoignent de l'originalité de la création au Québec.

LE LUNDI 20 JUIN

A 12 h, inauguration de la semaine de festivités: dévoilement de la sculpture de *Marcel Fournier* "Le Trait d'Union", symbole de la Semaine du Patrimoine au Complexe Desjardins et démonstration par la *Compagnie Franche de la Marine*. A 12 h 30, "*Musique de la Nouvelle-France*", concert de clavecin, flûte et viole de gambe avec commentaires. A 19 h, lancement du livre "*Oeuvres créatrices et complètes de Claude Gauvreau*".

LE MARDI 21 JUIN

A 12 h et 20 h, "Envoyons d'l'avant", pièce de théâtre présentée par le *Théâtre Populaire du Québec*.

LE MERCREDI 22 JUIN

A 12 h, "*Musique de la Nouvelle-France*" (voir lundi 12 h 30).

LE JEUDI 23 JUIN

A 12 h, animation et danse sur La Place avec la troupe folklorique *Les Sortilèges*. A 21 h, récital de chansons de chez nous par *Raoul Roy* et spectacle-animation par la troupe Les Sortilèges "... et que tout l'monde danse!"

LE VENDREDI 24 JUIN

A 20 h, *Jean-Guy Moreau* dans son spectacle "Mon cher René, c'est à ton tour ...".

LE SAMEDI 25 JUIN

A 14 h et 15 h 30, récital de chansons québécoises par le choeur "*V'là l'bon vent*" de Québec.

LE DIMANCHE 26 JUIN

A 14 h 30, théâtre de marionnettes "Plus malin que le diable", création du *Studio Théâtre da Silva*.

EN PERMANENCE DU 20 AU 26 JUIN

"Jeunesse et patrimoine", exposition de travaux réalisés par des étudiants sur le thème du patrimoine. "Le Solstice de la poésie québécoise", à la découverte de 48 poètes de chez nous au moyen de manuscrits, photographies et vidéogrammes. "Photographies du Montréal d'hier," éventail de photographies illustrant différents sites du Montréal d'autrefois.

ENTRÉE LIBRE À TOUTES CES ACTIVITÉS

le Complexe Desjardins

au coeur du nouveau centre-ville

METRO

suites de la première page

RENÉ DAIGNEAULT

misme que lui attribue le rapport Dagenais, le directeur policier de la CUM se demande si les faits et gestes posés par le Conseil de sécurité, notamment depuis l'arrivée de Me L'Écuyer, n'ont pas servi d'éteignoir à tout ce qui venait d'être mis en marche ou était sur le point de l'être, tant sur le plan de l'administration que sur celui de l'opération policière comme telle.

Par ailleurs, le reproche de manquer de leadership qu'on fait à M. Daigneault est indubitablement celui qui le touche le plus et probablement aussi celui auquel il a le plus d'arguments pour répliquer.

Dimanche dernier encore, sur les ondes d'une station anglophone, Me L'Écuyer déclarait que l'objectif du Conseil de sécurité était de voir à ce que les chefs des différents secteurs policiers aient plus d'autorité, plus d'autonomie, plus de dialogues avec les maires de la CUM. "Certes, il faut décentraliser les opérations, comme le suggère mon plan, dit M. Daigneault, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'on doive saboter l'autorité principale. À quoi servirait-il d'avoir dépensé une

René Daigneault

fortune pour unifier le service de police sur l'île de Montréal si chacun est roitelet dans son patelin?"

Enfin, toujours en rapport avec son présumé manque de leadership, M. Daigneault réplique que c'est là un mythe créé de toute pièce par Me L'Écuyer. "Rappelez-vous juillet 1975, souligne-t-il, alors que M. L'Écuyer déclarait à qui voulait l'entendre que le "boss" de la police c'était lui et que Daigneault tomberait avant le 31 décembre 1975".

Le directeur de la police de la CUM a conclu en affirmant que si l'enquête qu'il réclame scrute à fond tous les dossiers administratifs, celui qui tombera n'est certes pas lui mais bien "celui qui se prétend le boss".

DENIS LAZURE

l'alcoolisme et l'usage du tabac, les problèmes des personnes âgées, les programmes de dépistage contre le canacer et dénonce cette attitude qui "enfreint carrément la constitution canadiennne... avec d'autant plus de légèreté que le coût en ressources humaines et en financement sera en définitive supporté par les gouvernements provinciaux".

De plus, le Québec exige que le fédéral se retire de tous les "projets d'initiatives locales" et de ceux de "Canada au travail" qui ont une incidence directe dans le domaine de la santé ou des services sociaux, parce qu'il empiète à ce moment-là sur la juridiction provinciale, et demande que les montants d'argent qui sont encore disponibles dans la Caisse d'aide à la santé soient remis, sans condition, aux gouvernements provinciaux.

Signalons que la province de Québec se propose de soumettre aux provinces et au fédéral une proposition sur les nouveaux arrangements financiers concernant les services sociaux.

Au cours de sa conférence de presse, M. Lazure s'est dit convaincu "que l'on se dirige vers un versement inconditionnel des montants d'argent par un transfert des points d'impôts" et qu'il s'agit donc d'une bataille partiellement gagnée. Il s'en est pris à la formule des programmes à frais partagés et déclaré qu'il est injuste pour les provinces que le pouvoir de dépenser du fédéral soit si important.

Enfin, il a déclaré qu'Ottawa tente de s'immiscer dans de nouveaux programmes sociaux afin de justifier l'expansion de son ministère de la Santé et du Bien-être social. M. Lazure estime que le fédéral doit se contenter d'exercer un rôle de coordination dans tout ce secteur.

Immédiatement après l'intervention du ministre québécois, le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a rétorqué que les affirmations du Québec n'ont aucun sens.

"D'un certain côté, je ne suis pas surpris de cette réaction, puisque chaque fois qu'un nouveau ministre du Québec vient à Ottawa, il profite de l'occasion pour faire beaucoup de bruit et jouer pour la galerie. Cependant, je suis un peu surpris, parce qu'en décembre dernier MM. Parizeau et Lévesque ont donné leur accord sur cette question et que nous avons consulté toutes les provinces sur le Bill C-57."

Il a reproché au Québec de ne pas lui avoir fait part de son mécontentement depuis le 15 novembre, ajoutant qu'on pouvait toujours garder l'ancien régime d'assistance publique "même s'il est moins généreux".

Enfin, il a résumé les revendications québécoises en affirmant que tout ce que le Québec veut, c'est un transfert de fonds sans condition, mais qu'il est hors de question que le fédéral fasse un chèque en blanc aux provinces.

M. Lalonde a soutenu que le fédéral peut, selon la Constitution, intervenir dans le domaine de la Santé en donnant l'exemple du contrôle sur les aliments et les drogues et des programmes pour les Indiens et les Inuit.

Contre la sécession

HECLA ISLAND, Man. (PC) — Le Barreau du Canada sera invité à se prononcer fermement contre la sécession du Québec. On va le lui demander à son congrès annuel, qui aura lieu à Ottawa dans deux mois.

Le président du Barreau du Manitoba, Boyd Ferris, dit qu'il fera lui-même la demande.

Le Barreau du Canada compte environ 2,000 membres au Québec.

au fil des mots

Mélanger les langues (1)

par Louis-Paul Béguin

Je tiens à remercier, au nom de tous les lecteurs, M. Michel Duquette, de l'université du Québec à Montréal, pour la mise au point qu'il a faite et pour l'enquête qu'il a bien voulu conduire, à la suite de mon cri d'alarme au sujet des manuels anglais dans les universités du Québec. Les chiffres que j'avais cités me furent soumis par les auteurs d'une étude et d'un rapport, datant de 1976 et de 1977, c'est-à-dire récemment faits, qui sont tous les deux arrivés à la conclusion qu'il fallait faire quelque chose pour empêcher un état de fait illogique. Un professeur de l'université de Sherbrooke, M. Devroede avait, à la suite de mon article, crié à l'intolérance, de ma part, alors que je ne faisais que m'indigner d'une situation qui en avait fait s'indigner bien d'autres avant moi. Loin de m'égarer dans les pâturages de la science, je ne faisais que mon boulot de linguiste. On ne mêle pas les deux langues de cette façon, surtout en ce qui concerne les études.

Je ne pense pas avoir jamais dit qu'il fallait interdire aux professeurs de lire des ouvrages anglais, ni chinois ni russes; mais vous m'avouerez que, si le fait d'étudier avec des manuels anglais, dans nos écoles francophones, ne conduit pas, selon l'éminent professeur, à l'anglicisation, cela n'encourage pas non plus la francisation. La langue anglaise est prédominante dans les communications scientifiques, on le sait. Les hommes de science français *publient* en anglais le résultat de leurs recherches? Oui, mais cela ne veut pas du tout dire qu'ils ont ECRIT leurs articles, livres et rapports en anglais. En fait, dans la revue *Défense de la langue française*, je lisais dernièrement que de nombreux hommes de science (de France) se voyaient obligés de diffuser le fruit de leurs recherches dans les publications anglaises, *afin d'être lus partout dans le monde*. Rien de mal à cela, bien que les Français, de plus en plus, veuillent réagir contre cette hégémonie de l'anglais, comme langue de communication scientifique. Mais les techniciens français, les professeurs français utilisent *La langue française*, des livres français; ils raisonnent en français; il suffit de lire dans *Brèves nouvelles de France* (publication du consulat de France), toutes les nouvelles techniques mises au point par les Français pour s'apercevoir que le français est bel et bien une grande langue technique. S'il y a des stagiaires dans les laboratoires américains qui sont français, il y a des stagiaires américains qui font des recherches en France. La question n'était pas là du tout. 13% des publications mondiales techniques sont en *français*. Ce qui n'est pas mal du tout pour un pays de 52 millions d'habitants, si l'on pense qu'ils ne représentent que 9% de la population des pays avancés.

des quatre coins du PAYS

Commission sur l'unité

On s'attend à Ottawa que le gouvernement annonce la semaine prochaine, lors d'un débat de deux jours sur l'unité canadienne, la création d'une commission de l'unité nationale, dont les co-présidents seraient MM. Jean-Luc Pepin et John Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario. Le débat sur l'unité nationale, qui débutera mercredi, sera une contribution collective sur le sujet de l'unité nationale, a déclaré hier M. Trudeau. Ce débat servira en quelque sorte de prélude aux fêtes du 1er juillet qui seront marquées notamment par un discours télévisé du premier ministre. À M. John Diefenbaker qui lui suggérait de faire parler également les chefs des autres partis, M. Trudeau a répliqué en lui demandant si, lorsqu'il était premier ministre, M. Diefenbaker avait donné l'occasion aux autres leaders de parler lors des célébrations du 1er juillet.

Le CN dément

Le CN dément avant même qu'il ne soit publié un article qui paraîtra dans la prochaine livraison du magazine Macleans sur le naufrage du traversier William Carson au large du Labrador, au Labrador, au début du mois. La compagnie croit savoir que l'auteur de cet article explique le naufrage en disant qu'après un carénage, une plaque d'acier de la coque qui avait été enlevée pour permettre des travaux, a été mal remise en place et mal soudée. Le CN soutient que le navire est allé en cale sèche en janvier, mais que les travaux n'ont pas porté sur la coque du navire, puisque cette dernière était en bon état.

Consultation avec l'opposition

Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, a indiqué hier qu'il continuerait de consulter l'opposition officielle au sujet du programme législatif du gouvernement. Cette pratique, a souligné M. Davis, a toujours été celle de mon gouvernement et j'entends la maintenir. Il répondait au chef de l'Opposition, M. Stuart Smith, qui lui conseillait de consulter les partis d'opposition avant de déposer ses projets de loi. M. Smith a également recommandé la création d'une commission qui serait formée de représentants des trois partis représentés à Queen's Park et qui serait chargée de la rédaction d'une politique sur la question de l'unité nationale.

Polluants dégradables

Il est possible d'incinérer à haute température une des substances les plus toxiques qui puisse polluer l'environnement, les PCB (biphényles polychlorinés). C'est ce qu'a expliqué hier un spécialiste américain en question de l'environnement invité à prendre la parole au congrès de l'Association de contrôle de la pollution de l'air, à Toronto. Ces éléments toxiques doivent être brûlés à une température supérieure à 1,200 degrés Celsius. A cette température, les chaines moléculaires du PCB se brisent et se transforment à 99.9% en éléments inoffensifs. Dans les incinérateurs municipaux, la température n'est pas assez élevée pour détruire les molécules de PCB, mais suffisamment haute pour vaporiser le PCB et le répander dans l'atmosphère.

Une grave pénurie

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, actuellement en tournée en Iran, prédit qu'une grave pénurie de pétrole frappera le monde entre 1981 et 1985. Cette crise pourrait être retardée, ou même enrayée, grâce à des pratiques intensives de conservation de l'énergie, par des travaux de prospection et de forage intensifiés et par des travaux de recherche sur des énergies de remplacement. Dans l'immédiat, cependant, les questions qui se posent sont les suivantes: quelle sera l'ampleur de la pénurie, l'URSS importera-t-elle ou exportera-t-elle du gaz, comment se matérialisera le programme du président Carter sur l'énergie et enfin, des énergies de remplacement seront-elles découvertes?

Le dossier stupéfiant de la mainmise étrangère sur l'une des plus grandes villes de l'Amérique du Nord

Les vrais propriétaires de Montréal

Par Henry Aubin, traduit par Denise Demers-Beaudry

•••

Un livre de 448 pages, près de 100 photos, $10.95

Envoyez-moi, port payé, _____ exemplaire(s) du livre Les Vrais Propriétaires de Montréal au prix de $10.95 l'unité. Ci-joint mon chèque ou mandat poste total de $_____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Prov. _____ Code postal _____

Les Éditions l'Étincelle, 1651 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3K4

Ensemble,

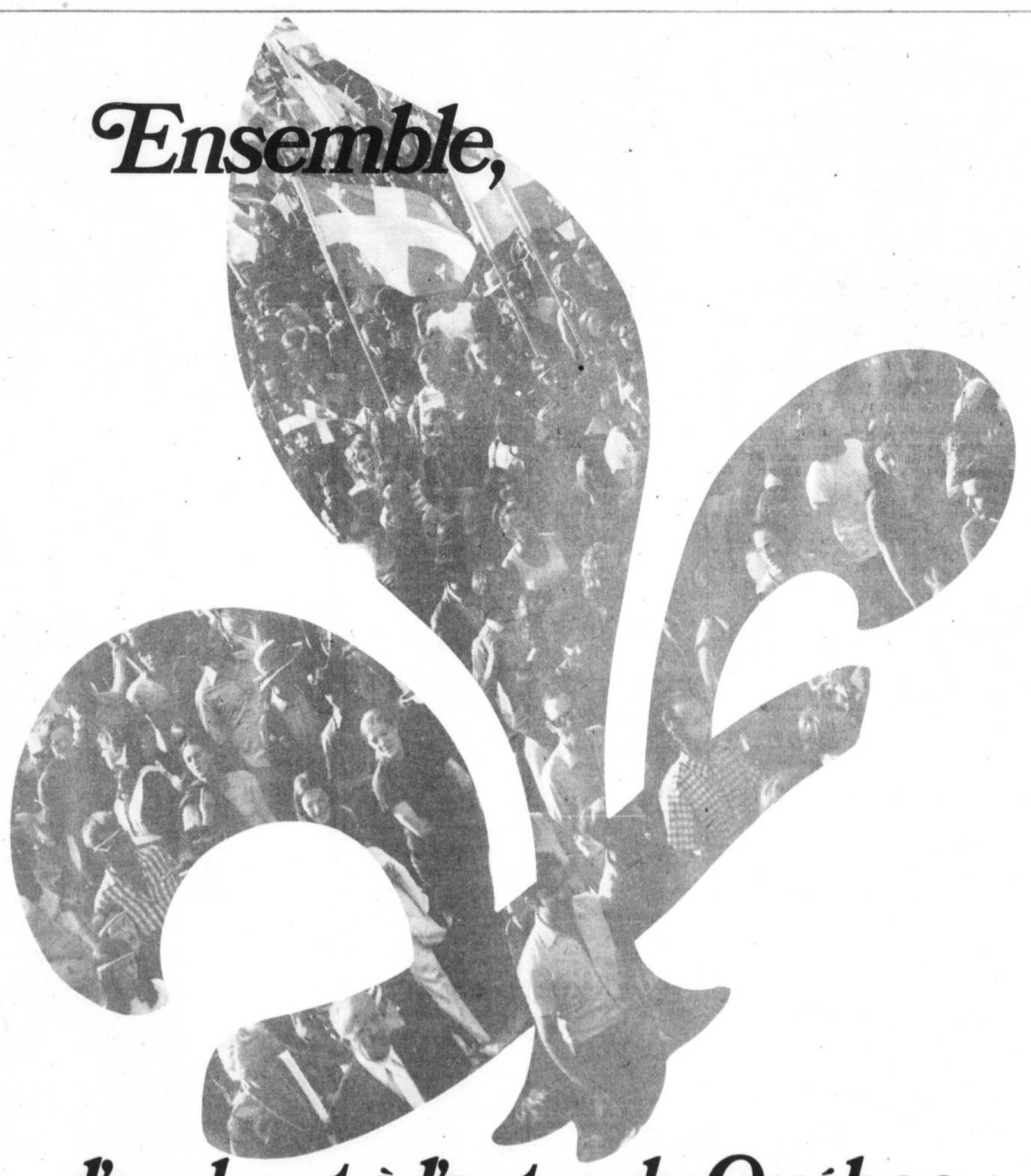

d'un bout à l'autre du Québec, joyeuse Saint-Jean!

Steinberg Limitée et ses filiales se joignent à leurs 17,500 employés du Québec pour souhaiter à tous les Québécois la plus belle des fêtes nationales.

V'là 60 ans qu'on va de l'avant ensemble!

STEINBERG

Les cooprix favoriseront les produits québécois

par Alain Duhamel

Les magasins de la Coopérative des consommateurs de Montréal priviliégeront désormais les produits de fabrication québécoise en les identifiant de façon distincte dans leurs comptoirs.

En effet, à la suite d'une enquête et d'une opération de sensibilisation menées avec la collaboration d'un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal, les cooprix ont pu déceler chez leurs sociétaires une très nette préférance pour les produits québécois. À prix égal, 93% des répondants ont choisi un produit québécois.

Et même dans les cas où le produit québécois se vendait plus cher que son concurrent étranger, les consommateurs, dans une proportion de 64%, affirmaient être prêts à se le procurer.

"Ces résultats, a dit M. Camille Montpetit, président de la Coop, démontrent très clairement que le consommateur membre de la coop est prêt à s'engager dans une action soutenue afin d'encourager les producteurs du Québec".

Depuis avril dernier, les cooprix identifient avec des autocollants les produits québécois. Toutefois, selon M. Montpetit, le gouvernement québécois devrait obliger tous les magasins à identifier les produits québécois par un symbole distincts que les consommateurs pourraient repérer facilement. Les répondants ont indiqué, dans une proportion de 96% leur appui à cette démarche.

M. Montpetit convient que la clientèle des cooprix demeure, en général, plus sensible à l'identification québécoise sur les produits. Il admet volontiers qu'une opération semblable dans les magasins des grandes chaînes d'alimentation donnerait des résultats différents bien que, estime-t-il, le produit québécois identifié comme tel garderait la faveur des consommateurs.

"Le consommateur peut au moment où il pose son geste d'achat, encourager l'entreprise québécoise à empêcher ainsi le contrôle du marché par les grandes entreprises étrangères. En payant aujourd'hui quelques cents de plus, le consommateur paiera quelques dollars de moins demain".

La Coopérative des consommateurs de Montréal se propose d'ouvrir bientôt un quatrième magasin d'alimentation du côté de la Rive sud. Son personnel passera alors de 250 employés à 400.

Toutefois, la coop ne s'attend pas à une aide quelconque du gouvernement québécois et entend poursuivre ses démarches de financement auprès de d'autres organismes, notamment l'Union régionale de Montréal des caisses populaire. Il faut entre $3 millions et $4 millions pour ouvrir un magasin cooprix.

Or, la Société de développement coopératif, dont la création est annoncé par le gouvernement québécois, ne disposera que d'un fond de $1 million pendant trois ans. À peine le tiers d'un cooprix par an. M. Montpetit s'interroge sur la véritable signification des intentions du gouvernement lorsqu'il fait des coopératives "des partenaires privilégiés".

"Pour faire de l'éducation coopérative, il faut des coopératives, dit M. Montpetit, et cela coûtera plusieurs millions par an. Faute de quoi, comme le latin est aujourd'hui une langue morte, les coopératives seront demain des associations mort-nées. Nous voudrions de notre gouvernement la même cohérence que nos membres exigent de leur coopérative".

Une critique de la Régie des loyers

Les Habitations Saint-Louis rendent public leur mémoire

par André Tardif

Les Montréalais, à 80% locataires et devant une crise du logement qui n'est pas sans leur imposer des contraintes de la part de certains propriétaires, apprennent de mieux en mieux à lutter contre des hausses de loyer parfois abusives en se regroupant.

En leur nom, les Habitations Saint-Louis, un groupe de recherche et d'animation du quartier du même nom, de même que le Front commun des associations de locataires, qui regroupe 18 associations de divers quartiers de la métropole, ont rendu public hier un mémoire qu'ils soumettaient le 30 mai dernier au comité de travail chargé d'étudier, par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, une refonte de la Loi de conciliation entre locataires et propriétaires, dans le cadre d'un éventuel projet de loi.

D'aspect fort technique, le mémoire fait une critique détaillée de la méthode utilisée par la Régie des loyers pour calculer les augmentations réclamées par les propriétaires mais contestées par les locataires.

"Nous voulons démontrer par l'analyse d'un exemple concret que la méthode actuelle permet au propriétaire d'augmenter ses loyers de façon exorbitante et aussi de faire des profits exagérés", déclare M. Jean-Pierre Bertrand, recherchiste et animateur aux Habitations Saint-Louis.

"Lorsque nous nous présenterons devant la Régie en compagnie de quatre locataires mercredi prochain, nous aurons, pour la première fois, l'occasion de vérifier de façon précise des données fournies par le propriétaire. Nous en sommes arrivés à des chiffres et pourcentages à la suite d'une consultation avec des experts en bâtiment, et ces derniers nous assurent que notre marge d'erreur est d'au plus 10%."

M. Bertrand dit qu'il n'est pas dans les intentions de son groupe de faire le procès d'un propriétaire en particulier, mais de vérifier s'il n'a pas commis de faussetés dans les chiffres qu'il est appelé à fournir à la Régie et sur lesquels elle se base pour déterminer une indexation menant à une augmentation de loyer.

"Une seule donnée nous échappe, c'est lorsque le propriétaire effectue des réparations majeures. Là, il est facile pour lui d'en souffler les coûts, et nous n'avons aucun moyen de les vérifier."

Le mémoire conjoint fait plusieurs suggestions pour l'amélioration de la méthode de calcul utilisée par la Régie.

"Nous sommes d'accord pour que les frais d'opération soient à la charge des locataires, mais les variations annuelles de ces frais devraient être analysés plus sérieusement en vérifiant les reçus. Et il nous plairait de voir les pouvoirs judiciaires de la Régie accrus en vue de poursuites possibles dans le cas de fraudes ou de parjures."

Les locataires regroupés acceptent non sans contrainte le système de rendement accordé sur investissement pour réparation majeure et nouveaux services, parce qu'en fin de compte, il s'agit d'une mesure incitant le propriétaire à effectuer des travaux nécessaires.

"Mais nous rejetons le principe de compensation de la perte de valeur économique par indexation du revenu net, sur laquelle les hausses accordées en 1975-76 étaient basées à 45%, dit M. Bertrand. La Régie devrait non seulement scruter la composition du revenu net mais évaluer la situation financière globale de l'immeuble, ce qui comprend entre autres le prix d'achat et le profit potentiel provenant de sa vente."

Le mémoire traite justement, non pas d'une indexation mais d'un ajustement uniquement en fonction d'un changement du taux d'intérêt des hypothèques et des frais d'administration. On accepte le principe que le locataire doit assumer le coût de location de l'argent, mais on stipule que le remboursement de capital doit être à la charge du propriétaire "qui seul a le privilège de vendre et de faire un profit substantiel".

écrase
Société Canadienne du Cancer

CUTTY SARK

Le premier Scotch Whisky léger

Le triomphe du bon goût

Distillé et embouteillé en Ecosse

ANTIQUITÉS

Breitman's ont une vente spéciale d'inventaire. Plusieurs articles de notre entrepôt seront montrés pour la première fois, parmi lesquels seront inclus une collection très vaste et très belle de sculptures sur bois, d'armoires, de tables, de chaises, de miroirs, de buffets, etc... plusieurs pièces n'ont pas encore été finies.

Profitez donc de cette occasion pour acquérir des antiquités de qualité d'origine canadienne, du vendeur le plus renommé et le plus ancien.

SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275
ÉTABLI DEPUIS 1924

ça vaut la peine de farfouiller, ça vaut la peine de picosser.....
.....ça vaut la peine de zigonner, parce que quand t'as terminé ça vaut la peine de t'amuser!

Vive la Fête Nationale!

La Brasserie MOLSON

Un reflet de l'hospitalité québécoise

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale - Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
R.V. Barrett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Carol, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — P. Germain, C.A.
J.B. Gex, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — P.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — P.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori - Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901, Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Qué. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal - Sept-Iles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Valenteuve, C.A.
Jean-Real Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale Douglas Fox Kidsons International

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à: Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés: Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
5340, 1ère Avenue
Charlesbourg, Québec G1H 2V4
(418) 623-5421

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Thunder Bay, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Pineault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdi Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chagnon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, L.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tatler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Dantchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Québec et Ottawa s'entendent sur le développement régional

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Mettant de côté leurs divergences politiques, c'est dans l'harmonie la plus complète que les gouvernements québécois et canadien ont paraphé trois premières ententes par lesquelles ils s'engagent à consacrer conjointement une somme de $440 millions au développement régional du Québec d'ici 1982.

C'est au cours d'une brève cérémonie au salon rouge de l'Assemblée nationale, hier midi, que le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin et le ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard, représentant le gouvernement québécois, et le ministre à l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, au nom du gouvernement fédéral, ont paraphé ces ententes officiellement.

Les négociations qui ont mené à la signature de ces ententes avaient débuté en janvier dernier alors que le nouveau gouvernement québécois reprenait ce dossier là où l'avait laissé le précédent gouvernement. Celui-ci avait chosi de négocier des ententes strictement régionales, alors que celui-là privilégia la formule dite des ententes sectorielles ou auxiliaires. Rappelons qu'en 1974, les deux gouvernements signèrent une entente-cadre à laquelle vinrent se greffer par la suite des ententes auxiliaires au nombre de neuf. Le Québec proposa d'amender cinq de ces ententes et d'en signer une nouvelle.

Les négociations portèrent donc sur les ententes suivantes: les axes routiers prioritaires, le développement forestier, le développement agricole, le développement minéral, les infrastructures industrielles, et le développement touristique.

Les négociations sur les trois dernières ententes n'ont pas encore abouti, bien qu'on espère pouvoir les signer au cours de l'été, alors que les trois premières firent l'objet d'un accord presque total.

L'entente sur les axes routiers porte sur une somme de $264.6 millions qui seront consacrés aux projets suivants: parachèvement de l'autoroute de la rive-nord entre Montréal et les Trois-Rivières, parachèvement de l'autoroute transquébécoise entre Shawinigan et les Trois-Rivières, construction d'une partie de l'autoroute 70 entre Alma et La-Baie, réaménagement de la route de ceinture de la Gaspésie et de la route 199 aux Iles-de-la-Madeleine, et réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt.

Dans le cadre de l'entente sur le développement forestier, $114.1 millions seront consacrés à la construction d'une route permanente entre Témiscamingue et Maniwaki, à l'amélioration des routes d'accès aux forêts en Gaspésie, dans l'Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac Saint-Jean et sur la Côte Nord, et à des travaux de reboisement.

L'entente sur le développement agricole consacrera $61.6 millions surtout à des travaux d'assainissement des sols.

La part du gouvernement fédéral sera au total de $200.5 millions, et celle du Québec de $240 millions. Ces ententes accordent la priorité à quatre régions, soit l'Est du Québec, le Saguenay-Lac Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte Nord. En fait, 64 pour cent des dépenses totales seront affectées à ces régions.

Selon M. Jacques Léonard, la signature de ces trois ententes est "une illustration concrète de la volonté du gouvernement du Québec de tirer au maximum sa part de revenus du fédéralisme actuel", tandis que M. Marcel Lessard y voit une volonté commune aux deux gouvernements de renforcer l'économie québécoise. Il y voit aussi une nouvelle approche de son ministère qui désire maintenant non plus tellement s'attaquer à des problèmes particuliers mais plutôt développer le potentiel des régions.

La semaine du patrimoine risque d'être marquée par la perte de l'héritage familial à la CECM

par Gérald LeBlanc

Il n'est pas facile d'avoir la mémoire en fête à la CECM, où la semaine du patrimoine marque la perte d'une précieuse partie de l'héritage familial: la bibliothèque pédagogique érigée avec soin depuis un demi-siècle.

Espérant toucher une corde sensible en ces heures de réjouissances nationales, les travailleurs de la CECM ont lancé, hier, un ultime SOS au ministre de l'Education et à son collègue des Affaires culturelles, MM. Jacques-Yvan Morin et Louis O'Neill, pour éviter que la semaine du patrimoine se solde par un enterrement.

Cette opération-sauvetage de la bibliothèque, dont LE DEVOIR révélait le lancement au début du mois, n'est plus le fait de quelques mordus des collections pédagogiques conservées au siège social de la commission.

Appuyées par les diverses associations de bibliothécaires du Québec, neuf associations de travailleurs de la CECM (cadres, enseignants, professionnels, directeurs d'école, etc...) s'étaient en effet jointes, hier, au comité des usagers de la bibliothèque centrale pour annoncer, à la presse, leur façon bien particulière de célébrer la semaine du patrimoine.

Porte-parole du "Regroupement pour la protection de la bibliothèque centrale de la CECM", M. Gaston Gauthier, du comité des usagers, a redit la volonté du groupe de tout faire pour empêcher que soit dilapidé "un patrimoine pédagogique exceptionnel".

Près de 1,000 personnes ont déjà signé la pétition du regroupement, qui rencontre aujourd'hui la nouvelle équipe de commissaires de la CECM.

Les défenseurs de la bibliothèque pédagogique ont, par ailleurs, trouvé de nouveaux alliés chez ceux-là mêmes qui devaient profiter du démembrement décrété par le ministère de l'Education. Les conservateurs de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque municipale de Montréal — institutions devant recevoir certaines collections de la bibliothèque de la CECM, selon le plan du ministère — se sont en effet prononcés contre le démembrement de l'héritage de la CECM.

Toujours suivant le plan du ministère, les collections proprement pédagogiques devaient être intégrées à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), responsable de la formation d'une bonne partie des maîtres francophones du Québec.

Or d'après les porte-parole du regroupement, l'UQAM ne dispose, ni des locaux, ni du budget, pour recevoir cet héritage qu'on veut lui imposer.

Pour le regroupement, la solution demeure donc le maintien au siège social de la CECM de la bibliothèque pédagogique, quitte à élargir son champ de rayonnement, en faisant profiter l'ensemble des enseignants de la métropole et en ouvrant plus grandes les portes de l'institution à la population de l'Est de Montréal.

Un des arguments du ministère pour refuser les quelque $200,000 requis pour le fonctionnement de la bibliothèque centrale de la CECM repose justement sur la faible fréquentation de l'établissement, à savoir environ 15,000 fréquentations l'an dernier.

Ce taux de fréquentation est déjà considérable, selon le regroupement, si l'on considère la vocation particulière d'une bibliothèque spécialisée dans la recherche et la formation des maîtres.

"Les bibliothèques du Québec n'ont d'ailleurs dans leur ensemble jamais eu à souffrir d'invasion populaire", a ajouté un des porte-parole du regroupement.

La solution à ce faible taux de visiteurs ne réside d'ailleurs pas dans la fermeture de l'établissement mais plutôt dans l'élargissement de sa vocation, selon le regroupement. Jusqu'ici propriété exclusive de la CECM, la bibliothèque pourrait être ouverte à tous les enseignants de la région montréalaise, si le ministère la prenait en charge, en lui donnant le statut de "bibliothèque pédagogique d'utilité nationale".

Les défenseurs de la bibliothèque soulignent également l'intérêt grandissant chez les parents, par leur comité d'école notamment, pour la chose scolaire. Il est également possible, selon eux, de faire profiter d'autres secteurs de la population des richesses de cette bibliothèque, bien pourvue par exemple pour l'apprentissage de divers métiers enseignés dans le secteur professionnel des écoles.

Personne, à la CECM, au Conseil scolaire de l'Ile ou au ministère ne conteste finalement la valeur exceptionnelle de la bibliothèque pédagogique de la CECM, mais personne ne veut ou ne peut non plus en assurer le financement.

Pour le regroupement des défenseurs de l'institution, les $200,000 requis représentent finalement une goutte d'eau dans l'océan des $500 millions du budget du Conseil scolaire de l'Ile.

De toute façon, d'autres institutions canadiennes ont déjà montré un certain intérêt pour cet instrument exceptionnel pour la recherche pédagogique. Des représentants de diverses universités canadiennes doivent d'ailleurs venir bientôt y faire un inventaire pour le compte de leur propre institution.

Le regroupement espère que le Québec ne se fera pas passer un autre sapin comme celui de "l'Arctic Institute", collection unique sur le Grand Nord, qui fut déménagée dans le récent passé de Montréal à Calgary. Arrivé trop tard, le ministère des Affaires culturelles n'avait pas alors pu empêcher la perte de cet important patrimoine québécois.

Des portes plus larges

Les conseillers du gouvernement qui sont appelés à décider quels ressortissants étrangers peuvent demeurer au Canada en qualité de réfugiés politiques pourront entendre dorénavant, si le projet déposé hier par le ministre de l'Immigration, M. Cullen, est adopté, des témoins qui pourront expliquer la situation politique dans le pays du candidat à l'asile politique, et pourront également entendre ce candidat. A l'heure actuelle, le gouvernement ne fait que prendre connaissance d'un dossier écrit pour évaluer ces demandes d'asile politique, et les procureurs des demandants ont souvent fait remarquer au ministère de l'Immigration que si l'entrevue avec le candidat avait été mal faite, les dossiers ne pouvaient évidemment l'indiquer, et ce au détriment du candidat.

Ogilvy ouvert ce soir

Le magasin sera fermé demain mais réouvrira dès samedi.

OGILVY

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

A QUEBEC, TOUS LES P'TITS PLUS DU LOEWS LE CONCORDE A PARTIR DE $32.00
(PERSONNE SEULE)

Chambres extra-spacieuses avec deux lits doubles, frigo et tele-couleur... PLUS climatisation individuelle... PLUS le seul restaurant rotatif en ville... PLUS des bars qui vous invitent à la détente... PLUS le célèbre Charolais ouvert jusqu'à trois heures du matin pour apaiser la fringale des couche-tard... PLUS le non moins célèbre Cabaret-Disco... PLUS un gymnase... PLUS une piscine extérieure chauffée... PLUS des boutiques attrayantes... PLUS un service impeccable... PLUS un extraordinaire emplacement en bordure des Plaines d'Abraham, avec vue grandiose sur le fleuve St-Laurent, à deux pas du Parlement et des Fortifications. Vraiment l'hôtel numéro un de Québec.

POUR AUSSI PEU QUE $32.00
(personne seule)
(2 personnes: $38.00)
Comparez! Le Concorde les domine tous tant pour le luxe que pour les prix.

LOEWS Le Concorde
L'hôtel des p'tits plus!

Place Montcalm
Québec
G1R 4W6
Tel: (418) 647-2222

tribunaux

On veut obliger une serveuse à rembourser ses "recettes"

par Bernard Morrier

Une serveuse d'origine égyptienne devra demeurer en cellule d'ici le 16 août prochain, alors que le juge Redmond Roche prononcera sa sentence.

Jacqueline Chad, âgée de 31 ans, avait été reconnue coupable la semaine dernière d'avoir volé $49,439.13 dans la caisse du "Buffet de la gare", à la gare Centrale de Montréal, où elle était employée.

Son pécule avait été accumulé sur une période de trois ans et demi et elle l'avait transformé en certificats de banque et en obligations.

L'avocat représentant la chaîne Hilton, qui exploitait le restaurant, a demandé que le juge ordonne à l'accusée de rembourser ses ex-employeurs à même les "revenus" qu'elle a accumulés par ses vols quotidiens.

Mais une difficulté a surgi: les certificats sont au nom de Jacqueline Chad et, même s'ils sont négociables, aucune autre personne ne peut en bénéficier, fut-ce même le greffe qui en a la garde. Comme l'ex-serveuse refuse de signer les documents pour les rendre disponibles à la firme Hilton, seule une ordonnance de la Cour, semble-t-il, pourrait constituer la solution. Le juge Roche a donc demandé à réfléchir sur ce point d'ici le 16 août.

Établie au Québec depuis une dizaine d'années, Jacqueline Chad avait réussi à soutirer une partie des factures qui entraient dans la caisse du "Buffet de la gare". Sa façon d'agir était simple: elle prenait une partie des notes que les clients acquittaient et pour que la caisse ne s'en ressente pas, elle omettait tout simplement de remettre les coupons de caisse à certains clients.

Chaque jour, elle allait déposer ses "profits" à une succursale de la Banque provinciale, dans la gare même, et quand elle avait accumulé un montant convenable, elle achetait des certificats de banque et obligations. Le "procédé" se serait déroulé entre le 7 novembre 1972 et le 20 mai 1976.

Devant le tribunal, Jacqueline Chad a tenté d'expliquer que les quelque $56,550 découverts dans son compte de banque et son coffret de sûreté provenaient de sa grand'mère, décédée sans testament en Égypte. Ce sont des touristes qui, en venant au Canada, lui apportaient différentes sommes d'argent que leur remettait un agent de sa grand'mère. Elle avait cependant refusé de révéler le nom de cet agent, de même que l'endroit d'où venait l'argent.

A moins "d'imprévus"

Dubois et Lamer sont libres

Décidément, Roland Dubois et son comparse Bernard Lamer dansent une véritable samba avec la justice, se promenant avec la cadence d'un balancier du dehors au dedans et vice versa. Si bien qu'on ne sait au moment où ces lignes seront lues s'ils seront en liberté ou derrière les barreaux, tellement les policiers et le ministère public tiennent à les avoir en disponibilité.

Ceux-ci avaient d'abord été arrêtés il y a quelques mois, à la suite du sac du bar-restaurant "La Barina", rue Church, à Côte Saint-Paul, en novembre 1975.

Mais les deux suspects furent remis en liberté provisoire en attendant la fin de leur procès, à la condition toutefois de ne pas se fréquenter et de se tenir loin des débits d'alcool.

Mais, la semaine dernière, des policiers les avaient surpris tous deux attablés à la Fontaine de Johannie, rue Saint-Denis, un endroit licencié ouvert 24 heures sur 24. Ils auraient donc ainsi enfreint les deux conditions reliées à leur cautionnement et furent immédiatement arrêtés.

Leurs procureurs tentèrent d'obtenir un nouvel élargissement devant le juge Paul Papineau, mais il refusa carrément. Mardi, ils se présentaient devant le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure, qui consentit alors à les remettre en liberté en attendant de subir leur enquête pour bris de conditions de cautionnement.

À peine avaient-ils été libérés des cellules de Parthenais, que la police les appréhendait une nouvelle fois, avec l'autorisation de Me Yves Berthiaume, procureur du ministère public.

Dubois et Lamer comparaissaient de nouveau hier matin devant le juge Emile Trottier. Celui-ci leur rendit tout aussitôt leur liberté, en alléguant qu'il ne possédait pas la juridiction nécessaire pour entrendre les prétentions de la Couronne, qui soutenait qu'elle avait le droit de faire réincarcérer les deux individus sous prétexte qu'ils étaient dangereux et qu'il y a présomption qu'ils ont enfreint certaines conditions de leur remise en liberté provisoire.

En repoussant la requête, le juge Trottier a déclaré qu'il ne voulait pas contourner la décision du juge Brisson et que de toute façon l'affaire était entre les mains du juge Schacter, qui avait seul juridiction.

A moins "d'imprévus", Dubois et Lamer devraient donc être libres d'ici leur enquête, la semaine prochaine, aux conditions décrétées mardi par le juge Bisson, soit demeurer à la même adresse chacun de leur côté et de ne pas déménager à moins d'en avertir le tribunal.

Les jeunes francophones hors Québec évoquent la tentation de la violence

OTTAWA — Les revendications se ressemblent mais le ton est plus crispé et plus amer encore: les jeunes francophones hors Québec, exposant leurs griefs à la suite de leurs aînés, hier à Ottawa, l'ont fait avec la rhétorique du désespoir et ont même cru bon, pour secouer l'indifférence ambiante, d'évoquer la tentation de la violence.

"Il faudra que ça change ou que ça casse", de lancer le président de la Fédération des jeunes canadiens-français (FJCF), M. Jacques Laprise, qui présentait à la presse un document au contenu aussi gris que sa couverture, intitulé "La dernière jeunesse", sorte de rapport de situation servant de pendant, pour les moins de 25 ans, au mémoire intitulé "Les héritiers de lord Durham", publié récemment par la Fédération des francophones hors Québec.

L'ouvrage de la FJCF rappelle d'ailleurs dès l'introduction un incident isolé et passé inaperçu, l'explosion d'un cocktail molotov, en janvier dernier, dans l'édifice du Secrétariat d'État à Ottawa, geste de protestation revendiqué par un mouvement dit de "résistance franco-ontarienne".

Sans endosser pareille action, la Fédération des jeunes canadiens-français se demande tout de même si ce n'est pas là "l'aboutissement logique des frustrations qui assaillent la jeunesse canadienne-française qui ne voit aucune issue aux problèmes qui se posent. "Elle se demande avec étonnement comment cet incident a pu inquiéter aussi peu de Canadiens, et leur souhaite de tirer des leçons des événements d'Afrique du Sud ou d'Irlande.

Comme leurs aînés, ils s'en prennent surtout au gouvernement fédéral et à son Secrétariat d'État, responsable du dossier des groupes minoritaires au pays. Les subventions et l'aide qui leur arrive via les programmes et les projets spéciaux du ministère ne suffisent pas, disent-ils, et plus encore ne correspondent pas à leurs propres priorités et objectifs.

Ils récusent à leur tour le "bilinguisme institutionnel", qui a centré l'application de la loi des langues officielles sur la fonction publique plutôt que sur le progrès des communautés de langue officielle là où elles sont en minorité. À leur avis, ce sont les anglophones de la fonction publique qui ont été "gâtés" par les sommes énormes investies dans la politique de bilinguisme, tandis que les minorités continuaient à perdre identité, culture et fierté". Ce sont des cours d'histoire et non des cours de français que les anglophones auraient dû prendre", de lancer hier un porte-parole de la FJCF à un journaliste de cette langue qui s'étonnait de ce qu'ils revendiquent un droit à l'aide gouvernementale.

Mais quand il s'agit de préciser leurs récriminations, les jeunes francophones ont des griefs qui semblent plutôt relever des autorités provinciales que fédérales, puisqu'ils sont centrés sur l'éducation, les communications, la culture et les loisirs.

Ils réclament un système complet d'écoles unilingues françaises, dénonçant les écoles bilingues comme des "outils d'assimilation"; ils désirent pour toutes les régions une accessibilité complète à la radio et à la télévision d'État en français, avec une programmation moins centrée sur le Québec; ils veulent des "outils culturels" qui leur soient spécifiques.

Fondée en 1974, la Fédération des jeunes canadiens-français regroupe leurs associations provinciales, et a installé ses pénates à Ottawa en 1976, à la même adresse que la Fédération des francophones hors Québec. Mais elle refuse qu'on l'assimile à la FFHQ, à l'égard de laquelle elle se dit entièrement autonome, et ses représentants se montrent tout à fait agacés quand on tente le moindre rapprochement, malgré leurs similitudes de modes d'action, de vocabulaire, de revendications.

Comme les associations provinciales de leurs aînés, les groupes provinciaux de jeunes francophones ont en effet préparé un "plan de développement" qui leur sert de "stratégie" quinquennale, et l'ont publié à l'intérieur de "La dernière jeunesse". Ils ont également annoncé hier leur intention d'entreprendre à leur tour la tournée des hommes politiques fédéraux et provinciaux avec lesquels ils désirent des tête-à-tête et ont mis entre autres à leur programme, sans avoir encore reçu confirmation, le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, et son homologue québécois, M. René Lévesque.

Ils refusent toutefois d'être interrogés sur les desseins politiques de ce dernier, ou sur leur sympathie à l'égard du Québec. "Cela ne nous regarde pas, disent-ils, nous représentons neuf provinces hors Québec."

Selon le recensement de 1971, dont certains tableaux sont repris dans l'ouvrage publié hier, il y avait alors dans les neuf provinces anglophones 424,410 jeunes (moins de 25 ans) de langue maternelle française, dont 358,635 avaient encore le français comme langue d'usage, pour un taux dit "d'anglicisation" de 15.5%.

LE VOICI !

LE RABAIS GÉNÉRAL OGILVY

rabais de 10% a 33⅓% et même jusqu'à 50% sur presque tout dans les trois magasins

Centre-Ville • Fairview • Anjou

OGILVY

24 juin

La Fête du Québec

La maison Simpsons est heureuse de se joindre à tous les Québécois pour célébrer la Fête du Québec. Puisse l'avènement de cette Fête, faire s'épanouir des sentiments de solidarité, de fraternité et de paix.

BONNE FÊTE À TOUS LES QUÉBÉCOIS

ROBERT SIMPSON MONTRÉAL LIMITÉE

Les 4 magasins Simpsons fermés demain 24 juin ouverts samedi, le 25 JUIN

VENEZ PROFITER DES SOLDES "APRÈS-CONGÉ"

La congélation: un guide d'inventaire

le panier à provisions

par RENÉE ROWAN

Mon cahier de congélation lancé au début de la semaine à l'Institut national des viandes, arrive juste à point pour nous permettre de tirer le meilleur parti possible des fruits et légumes de son potager — si l'on est jardinier amateur — ou des produits saisonniers achetés tout frais dans les marchés de plein air ou au supermarché.

Ce cahier, rendu possible grâce à l'idée et à la collaboration de Lucile Jacques Rinfret, se veut avant tout un guide pratique. On y dit tout sur l'achat du congélateur, le choix du modèle, la conservation des aliments, la température, la durée de conservation des aliments en plus de donner des conseils généraux sur l'emballage, la méthode Bivac (sous-vide), le dégivrage et l'entretien, le "quoi faire" en cas de panne d'électricité. On y trouve en plus des idées pratiques sur la congélation des fruits et légumes et le temps de blanchiment ainsi que de l'information sur les plats cuisinés, la consommation moyenne de viande par personne par repas, etc.

Ce qui fait l'originalité de cette publication, toutefois, c'est le cahier d'inventaire agrafé à l'intérieur et que l'on peut facilement détacher pour le garder à portée de la main, attaché au congélateur par exemple (les feuillets du cahier sont perforés pour cet usage). Au moment de congeler un aliment, on inscrit dans la section du cahier prévue à cette fin la quantité en livres ou en paquets, le nom du produit, la date de congélation, la date d'expiration et la quantité retirée. Lorsque l'aliment est retiré du congélateur, il est tout simplement rayé dans la colonne "retrait".

"Avec un tel inventaire, explique Lucille Rinfret, on a toujours une connaissance précise du contenu de son congélateur. D'autre part, la planification des repas est de beaucoup simplifiée puisque, d'un rapide coup d'oeil dans le cahier, on peut savoir quels aliments doivent être consommés les premiers. On évite ainsi de garder le congélateur ouvert pendant qu'on cherche telle viande ou tel dessert."

Cette tenue à jour des denrées que contient le congélateur permet aussi d'éviter des achats ou des pertes inutiles. Avec le cahier de congélation, on donne également un "colant" qui indique en "mois", la durée approximative de conservation pour chaque type d'aliments. Apposé sur le congélateur, sur le couvercle extérieur ou intérieur, ou sur une porte d'armoire, ce collant permet en un coup d'oeil de se rendre compte que tous les aliments, même congelés, ont un temps limite de conservation.

Ainsi, par exemple, rôtis et biftecks de boeuf se conservent de 10 à 12 mois tandis que du boeuf en cubes ne se garde que de quatre à six mois; la saucisse de porc n'a une durée de vie au congélateur que de deux mois tandis qu'un rôti de porc se conserve six mois environ. Le poulet entier se garde de neuf à 12 mois; par contre, la volaille cuite, sans sauce, ne se conservera qu'un mois et la volaille cuite avec sauce ou bouillon, six mois.

Mon cahier de congélation est en vente à l'Institut national des viandes (10216, boul. Lajeunesse, Montréal - tél. 389-8241) au coût de $2.50. Si vous le faites venir par la poste, il faut ajouter 50 cents pour les frais d'envoi. Il est également vendu par l'intermédiaire de groupes ou associations comme les Cercles de fermières, l'AFEAS et autres. On peut aussi se procurer la section "inventaire" seulement, au coût d'un dollar, en s'adressant au même endroit.

Il est regrettable, croyons-nous que ce cahier de congélation unique en son genre à cause de sa section "inventaire", ne soit pas — du moins pour l'instant — vendu dans les magasins à grande surface et les supermarchés, le rendant ainsi plus facilement accessible à tout le monde. C'est lorsqu'on fait ses provisions de la semaine que l'on pense à acheter ce type de chose.

Femme pratique, Lucille Jacques Rinfret pense déjà à une version anglaise de ce cahier — elle en a déjà entrepris la traduction — qui pourrait être vendue non seulement ici, mais dans le reste du Canada et, pourquoi pas aux États-Unis.

●

En toilette neuve — Agriculture Canada nous faisait parvenir ces jours derniers la version revisée d'une brochure particulièrement utile à cette période de l'année: *Les légumes frais* (publication 1476).

"Si les légumes frais se prêtent à mille et une préparations tant par leur couleur, texture et saveur, là n'est pas leur seul avantage, rappelle la division de l'information d'Agriculture Canada; ils sont des éléments nutritifs essentiels à toute alimentation saine et équilibrée. Les légumes jaunes sont une bonne source de vitamine A tout comme les légumes verts et les tomates, mais ces derniers sont plus riches en vitamines C tout comme le choufleur, la pomme de terre et le rutabaga".

Soulignons, une fois de plus, que les légumes fraîchement cueillis, utilisés le plus rapidement possible, préparés juste avant le repas et servis aussitôt qu'ils sont cuits conservent toute leur valeur nutritive. Garder le liquide de cuisson qui contient des éléments nutritifs dissous pour s'en servir dans les soupes, les sauces, et autres.

Pour les personnes soucieuses de leur poids, les légumes sont importants puisqu'ils continiennent peu de calories. Ainsi, une portion d'un des légumes cuits suivants — asperge, épinard, chou, choufleur, brocoli — ne donne que de 20 à 30 calories. Dans le guide alimentaire canadien, on recommande cinq portions de fruits et légumes. On devrait consommer le plus souvent possible des légumes crus, ce qui est particulièrement facile et savoureux à cette période-ci de l'année alors que tout est jeune, tendre et frais.

Dans cette brochure d'Agriculture Canada on donne de l'information sur l'achat, l'entreposage, la préparation, la cuisson, et l'apprêt des légumes ainsi que des recettes dont quelques-unes sortent de l'ordinaire.

Parmi les autres publications d'Agriculture Canada, il en est deux autres utiles à ce moment-ci de l'année: *La mise en conserve des fruits et des légumes* (publication 1560, révision 1976) et *La congélation des aliments* (publication 892, revisée en 1974). Pour se les procurer, il suffit d'en faire la demande à: Division de l'information, ministère de l'Agriculture du Canada, Ottawa, K1A 0C7.

Promenons-nous dans les bois . . .

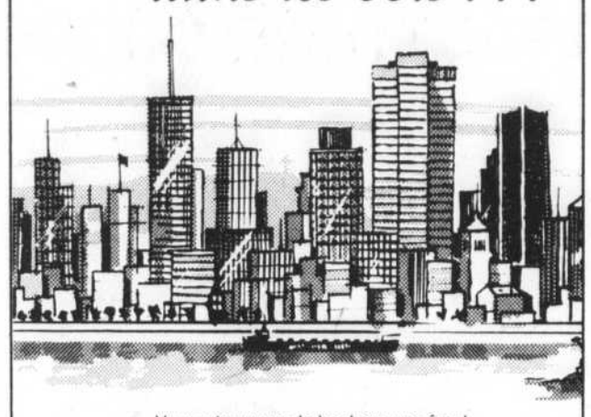

Vous y trouverez le bonheur suprême! Seulement trois milles à vol d'oiseau, (douze minutes en auto) de l'autre côté du grand fleuve St-Laurent. Préville, le secteur exclusif de St-Lambert, est un immense domaine boisé, un coin résidentiel idéal situé au bord de l'eau, entre les ponts Champlain & Victoria, sur la rive sud.

La vue sur la grande ville est encore plus magnifique lorsque vous n'avez pas à souffrir de ses bruits et sa pollution. Nos appartements d'une chambre sont très agréables et ceux de deux chambres, deux salles de bain, (1200 pi. ca.), vous transporteront! Ils ont toutes les commodités, y compris un lave-vaisselle et un système de chauffage/climatisation réglable à l'année longue.

Avoir à travailler dans la grande ville n'est plus une raison pour y demeurer. Venez découvrir votre paradis terrestre!

Les Bois de Préville

Chemin Riverside & boul. Simard, St-Lambert

RENSEIGNEMENTS: 671-3862

Plaisirs de la table

RESTAURANT MAHARAJA

Le pionnier de la cuisine indienne à Montréal depuis 1965

Cuisine indienne et pakistanaise authentique. Repas d'affaires. Réservations nécessaires pour lecture gratuite des paumes de la main.

2124, RUE DRUMMOND

844-5702

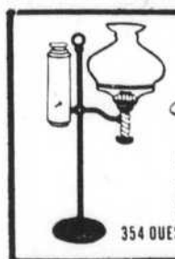

Restaurant Au Quinquet

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"

Tous les jours de 11 à 11 hres

Sam. dim.: de 5 à 11 hres

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À **Magog,** une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réservations: (819) 843-6521

SYMPOSIUM

...incomparable...comme la Grèce

Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant

Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: $5.95 et $6.95
de 18.00 à 20.00 sauf le samedi

5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547

EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

au poulet doré

340 est, sainte-catherine

288-2441

LE SABAYON

LE CHOIX DE ZORBA

VOUS AIMEZ LES METS FLAMBÉS? ALORS VENEZ

JUSQU'À 3 A.M. MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE

Notre cuisine grecque et continentale vous enchantera. Nos spécialités flambées: Steak au Poivre Parisien, Le Sabayon au Grand Marnier, Cafés espagnols, brésiliens, irlandais et grecs.

666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)
Pour réservations:
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
Déjeuners hommes d'affaires.
Hors-d'oeuvre gratuits pendant "l'heure joyeuse".

maintenant à votre portée dans les meilleures pharmacies

SUBSTITUT NATUREL DE CAFÉ INSTANT

Evitez les monopoles
Au lieu de 0.08 seulement 0.02 la tasse
Rempli sous vide dans une boite de métal pour garder saveur et fraicheur
Café soluble de seigle et orge rôtis
Ne stimule pas
Vous dormirez mieux
Meilleur au goût que le café instant

MIEL TRÈFLE BLANC 16 OZ

Le plus gros rucher du Québec offre à LALCO l'exclusivité de sa première qualite pour distribution en pharmacies
Aucun additif chimique — 100% pur et naturel — goût incomparable
Quelques sous de plus que le miel ordinaire

BEURRE D'ARACHIDES 16 OZ

100% pur et naturel
Les arachides sont importées directement de Georgie, U.S.A. et mises en pot exclusivement pour LALCO au Québec
Aucun additif chimique
Quelques sous de plus que les produits achetés en épicerie mais quelle différence — Pas de sel, sucre stéarate, etc etc
Seulement des arachides

HOMMAGE AU SOLEIL DE FRANCE, D'ITALIE, ET D'ALLEMAGNE

Tisanes en sachets LALCO
Pourquoi des sachets :
la plante etant coupee plus finement, la diffusion des principes actifs se fait mieux que la tisane reguliere
Pourquoi LALCO :
Ouvrez un sachet et vous verrez que les plantes ont garde leur couleur originale la menthe est verte, le tilleul est or, etc etc
Les plantes ne devraient pas trainer des annees dans les entrepôts, elles perdent alors leur fraicheur, leur couleur et une partie de leurs effets
Cultivees, recoltees, mises en sachets exclusivement pour LALCO et a votre portee 30 jours apres. Voyagent par avion

MENTHE FRANCAISE — CAMOMILLE ROMAINE — TILLEUL CARPENTRAS — DIURENYL — LAXATIVE — DORMIPHEN — HEPACHOL — NERVASED

ORANGE CONCENTRÉ CRISTALLIN NATURISTE

Une premiere en Amerique, apres 2 ans de recherche cristaux naturels
Cristaux d'une saveur inexistante dans les epiceries
Vitamine C acerola naturelle
Le produit est presente dans un contenant en plastique de 16 oz qui est ré-utilisable. 32 verres par contenant pour $2.00 ou moins
Huiles naturelles, orange, tangerine, citron
Le goût chimique des autres ne se retrouve pas dans l'orange LALCO

Satisfaction garantie ou argent remis

Un goût reellement exquis et inegale

Le débat piétine en commission

Les libéraux veulent entendre comme témoins le conseil supérieur et la Régie

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Même si elle concentre maintenant ses efforts presque exclusivement aux mémoires les plus importants qui lui ont été soumis, c'est toujours à pas de tortue qu'avancent les travaux de la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi no 1 sur la langue.

Quand ce ne sont pas les débats à l'Assemblée nationale qui viennent retarder les travaux, ce sont les débats de procédure comme se proposait de le faire hier soir le Parti libéral entre autres pour obtenir de faire comparaître certains témoins devant la commission, tels le Conseil supérieur de l'éducation et la Régie de la langue française.

La convocation de ces deux témoins faisait l'objet d'une première motion qu'il était difficile pour les ministériels d'interpréter comme motion dilatoire, ce qui ne les empêcha pas de se montrer eux aussi friands de procédure.

En fait, depuis le début des travaux de la commission le fonctionnement de celle-ci s'est révélé plutôt lourd. D'entrée, les députés avaient consacré plusieurs heures à s'établir un modus vivendi qui a pris la forme suivante: 90 minutes sont consacrées à l'audition de chaque mémoire, soit 20 minutes pour l'exposé du mémoire, 30 minutes pour les ministériels et 40 minutes pour l'opposition. Plusieurs députés du côté de l'opposition jugent cette formule beaucoup trop contraignante. Parfois on trouve ce temps insuffisant pour étudier sérieusement un mémoire, parfois on trouve que c'est trop si bien que certains députés donnent à l'occasion l'impression de tuer le temps parce qu'ils veulent occuper le temps qui leur est alloué.

Exceptionnellement, la commission avait travaillé lundi dernier pour rattraper un peu le temps perdu. Le gouvernement prévoit faire de même lundi prochain. Normalement le mercredi soir, c'est congé pour les députés. Voulant accélérer le pas, le gouvernement a décidé aussi de supprimer ce congé, ce qui n'a pas plu à l'Opposition officielle qui a décidé de profiter de ces heures supplémentaires de travail pour présenter un certain nombre de motions qu'elle gardait en réserve.

Du côté de l'Union nationale, on se promettait bien de ne pas s'embarquer dans un nouveau débat de procédure qui aurait pour seul but de retarder encore plus le déroulement des travaux de la commission. Du côté des ministériels, on ne pouvait guère faire plus que de subir patiemment ce débat.

En fait tout le monde est un peu embêté par toute cette lenteur des travaux. Jusqu'ici seulement 29 mémoires ont été entendus dont un certain nombre peuvent être qualifiés de mineurs. Au total, 264 groupes ou individus ont demandé à se faire entendre. Notons que lors du bill 22, uniquement le tiers des 200 mémoires soumis avaient été entendus. Avec le projet de loi no 1, il serait surprenant que ce record soit abaissé, surtout que le gouvernement entretient toujours certaines rumeurs à propos d'une fin hâtive des travaux de la commission.

Certains ont parlé de les interrompre le 30 juin pour commencer dès lors la deuxième lecture du projet de loi. Il apparaît maintenant plus sûr qu'on fera siéger la commission durant la première semaine de juillet. Peu importe à quel moment ses travaux prendront fin, il est assuré que tous les partis d'opposition pousseront les hauts cris. En prévision de cela, le gouvernement se prépare à présenter dès lors plusieurs amendements au projet de loi, amendements qui "arrondiront les coins", dit-on.

La Ligue des droits s'élève contre le cambriolage de l'APLQ

par François Barbeau

S'élevant à son tour contre le cambriolage de l'Agence de presse libre du Québec, la Ligue des droits de l'homme du Québec a signalé hier que ce cambriolage illustrait l'existence, au Québec et au Canada, d'une organisation policière d'écoute électronique, d'infilatration, de fichage et de répression concertée exercée contre les citoyens et plus particulièrement des groupes progressistes légalement constitués qui désirent un changement sociale et économique de la société.

La Ligue des droits de l'homme, qui se faisait hier le porte-parole d'une dizaine de mouvements, (l'Association professionnelle des criminologues du Québec, The Law Union of Ontario, l'Association des juristes du Québec, le RCM, la FTQ, la CEQ, la CSN, la FPJQ, etc.) pour dénoncer ce cambriolage, a souligné d'autre part que le procès des policiers qui s'étaient reconnu coupables de ce cambriolage avait été marqué de plusieurs "bizarreries judiciaires".

D'abord, la Ligue s'étonne que de ce que ces policiers aient eu droit à une pré-enquête alors que les citoyens ordinaires sont accusés sans cette mesure d'exception. De l'avis de la Ligue, le témoignage de l'agent Robert Samson et l'enquête menée par la SQ étaient suffisants pour permettre de porter des accusations spécifiques.

La Ligue s'étonne également du fait que le juge Vincent, qui a entendu la cause, ait conservé le dossier devant lui après avoir émis les plaintes contre les trois policiers, alors que le dossier aurait dû suivre le processus normal au Palais de justice et que la comparution des trois policiers aurait dû se faire devant le juge siégeant aux comparutions cette semaine là.

Les représentants de la Ligue s'interrogent aussi sur le secret qui entoure encore ce procès, alors que le huis clos n'existe plus et que les notes sténographiques devraient apparaître aux dossiers de la cour.

Les juristes de la Ligue s'étonnent enfin de ce qu'une seule accusation ait été retenue contre les trois policiers alors que devant les faits admis, un simple citoyen aurait été accusé sous plusieurs chefs: conspiration pour commettre un vol par effraction, vol par effraction par complicité, vol, recel.

A ce sujet, la Ligue des droits de l'homme souligne qu'en vertu de l'article 115 du Code pénal, seule accusation retenue contre les trois policiers, il était possible pour un juge d'appliquer les dispositions de l'article 662.1 permettant la libération conditionnelle et inconditionnelle alors qu'une accusation de vol par effraction, passible d'une peine allant de 14 ans à perpétuité, n'aurait pas permis l'utilisation de cet article.

Si les policiers avaient été traités comme de simples citoyens, c'est-à-dire accusés de vol par effraction, de conspiration, etc., la sentence la moins grave qu'ils auraient pu encourir aurait été une sentence suspendue, ce qui aurait eu pour effet l'ouverture d'un casier judiciaire et d'entraîner le congédiement des trois policiers.

Le concept de sécurité nationale invoqué lors de ce procès, poursuit la Ligue des droits de l'homme, s'introduit subrepticement dans les méthodes de gouvernement et dans l'exercice du pouvoir au Canada, qui est en voie d'adopter les méthodes utilisées dans des pays d'Amérique du sud depuis plusieurs années.

La Ligue des droits de l'homme a donné plusieurs exemples de ce prétexte de sécurité nationale invoqué au cours des dernières années, pour justifier notamment l'entrée au Canada d'un universitaire très connu, le professeur André Gunder Frank, pour justifier le congédiement d'un certains nombres d'employés du COJO, pour harceler systématiquement des militants québécois et certaines communautés ethniques pendant la période pré-olympique, etc.

Mirabel: le rêve passe

Les Britanniques et les Américains ont fini par s'entendre hier matin après une nuit de négociations relativement aux accords des Bermudes de sorte que les déroutements d'avions anglais sur le Canada ne se feront pas.

Les termes détaillés de l'entente n'ont pas été communiqués et les pourparlers devaient se pousuivre au cours de la journée pour mettre au point certaines clauses de la nouvelle convention qui remplace les accords des Bermudes signés en 1965 par les deux pays.

Aux termes de ces accords les Américains s'accaparaient de 70% du marché du transport aérien entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni tout en ayant le privilège d'une "cinquième liberté" qui leur permet d'embarquer à Londres des passagers à destination d'autres pays que les Etats-Unis.

Les Britanniques voulaient négocier un meilleur partage du marché outre-Atlantique et les deux pays s'étaient menacés mutuellement d'interdiction de vols si, à minuit mardi soir, il n'y avait pas entente.

Il semble que les Américains ont fait quelques concessions sur les fréquences permises aux Anglais sur les Etats-Unis. Non seulement British Airways pourra continuer ses six vols quotidiens sur les USA mais un autre transporteur britannique, Laker Airways, pourra faire sa navette à bon marché à compter de septembre entre Londres et New York.

D'autres points litigieux ont été abordés comme les vols nolisés entre les deux pays et les interdictions de certains appareils comme Concorde. Les Britanniques ont fait valoir qu'ils n'avaient jamais interdit un nouvel appareil américain et demandaient la réciproque.

Dans toutes ces négociations sur des accords qui se justifiaient au lendemain de la Guerre alors que la Grande-Bretagne n'était pas en mesure de répondre à la demande, les Etats-Unis ont abondamment fait valoir que la clientèle qui dépense $850 millions par année en transport entre l'Angleterre et les Etats-Unis était très majoritairement composée d'Américains qui dépensaient en Grande-Bretagne et qu'en conséquence il était normal que les transporteurs américains aient la grosse part de cette clientèle.

Bell Canada s'objecte

OTTAWA (PC) — Bell Canada s'est objectée fermement, mercredi, à un projet de loi qui étendrait le contrôle de l'Etat sur le monopole de cette société.

Devant le comité des affaires bancaires au Sénat, les dirigeants de Bell ont déclaré que la société serait exclue de la loi sur la concurrence, puisqu'elle est déjà régie par la Commission de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes CRTC.

La compagnie s'est dite inquiète que le projet de loi omette de reconnaître le fait que certains services d'utilité publique sont et devraient être assurés par un monopole.

Elle estime que si l'on accepte le fait et l'idée d'un monopole, il semble alors que la politique de concurrence incorporée au projet de loi ne doive pas s'appliquer aux activités d'une entreprise de télécommunications déjà soumise à une réglementation.

OGILVY

Bonne fête Québec!

De la maison Ogilvy

(angle Ste-Catherine et de la Montagne)

OGILVY

PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

"L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE POUR VIVRE AUTREMENT"

Exigeons l'abrogation de la loi des mesures de Guerre.
Cette loi nie le droit à l'autodétermination du peuple québécois.

J'exige l'abrogation de la loi des Mesures de Guerre

NOM .....

ADRESSE .....

Parti des Travailleurs du Québec,
3828 St-Denis - Montréal H2W 2M2
Tél.: 844-4707

LE QUÉBEC AUX TRAVAILLEURS

Une beauté... qui s'entend.

nous vous invitons à venir entendre la perfection et l'enchantement des haut-parleurs **Bertagni.**

AUDIOSHOP Ltée
1193 rue De La Montagne, Montréal 871-0091

BONI! Abonnement d'un an au Centre de Disques Inc. (Location de disques) lorsque vous vous présentez à notre magasin avec copie de cette annonce. Aucun achat nécessaire. Valeur $8.

Le présent serait
plein de tous les avenirs,
si le passé n'y projetait
déjà une histoire.

André Gide

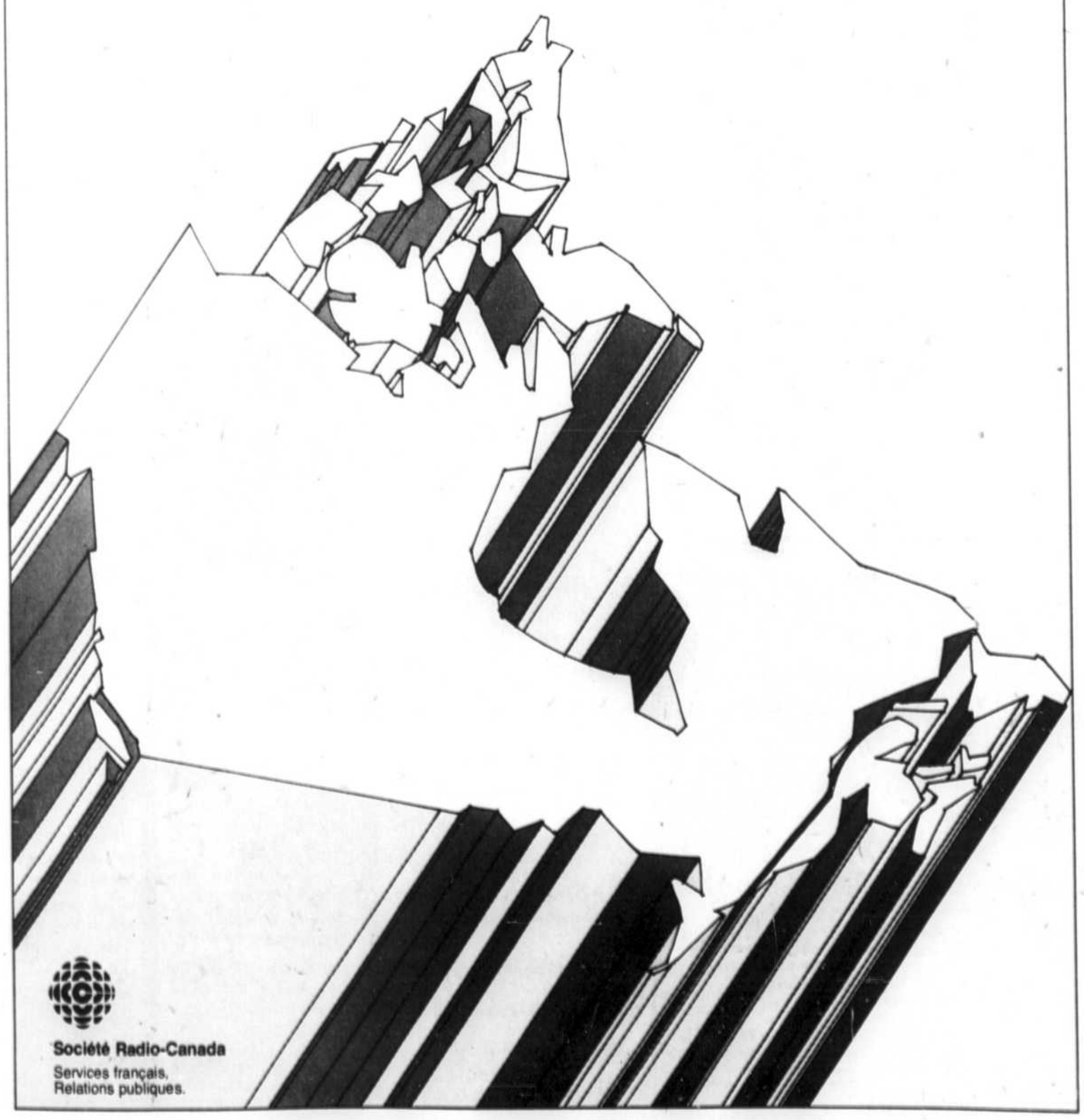

Société Radio-Canada
Services français,
Relations publiques.

chroniques des ondes / Renvois et coquetel

par Gilles Constantineau

Quatorze heures, rue Saint-Denis, près de l'intersection Ontario: les ex-employés de la langue française de Radio Centre-Ville, aussi connue comme la station communautaire CINQ-FM, accueillent les représentants de la presse Pour les informer d'une aventure à première vue abracadabrante, mais dont à la fin les détails parviennent à se mettre dans un ordre relatif.

L'affaire fondamentale est le congédiement tout récent (fait voici quatre jours) des deux permanents de langue française de l'équipe (huit employés en tout) de la station. Auteurs du licenciement: "l'exécutif" du conseil d'administration, c'est-à-dire entre autres le président, soutenu par quelques personnes qui avaient postulé et obtenu du Conseil de la radio-télévision canadienne (le CRTC du temps), en 1974, le permis d'exploitation d'une station MF à but non lucratif et à vocation communautaire, dans le centre-ville montréalais.

Cause du renvoi: inconnue. Selon les protestataires, le président de CINQ-FM, M. Mark Zannis, n'a pas voulu s'expliquer, a refusé de rencontrer quiconque, et a fait changer les serrures aux portes de la station, rue Saint-Laurent. En plus de l'arbitraire des congédiements, on reproche aux actuels administrateurs de CINQ-FM, entre autres, de former un groupe dont les membres n'ont jamais été élus; de n'avoir jamais tenu, ainsi que l'exigeraient les statuts de l'entreprise, d'assemblée générale représentative des travailleurs et des groupes populaires que cette station communautaire est censée desservir, et enfin de conserver tous les pouvoirs administratifs dans les mains de quelques potentats — pour la plupart anglophones.

Mais M. Zannis, qui a ses bureaux permanents à l'Office national du film (où il est facile de communiquer avec lui par téléphone), s'explique sans hésiter: "La semaine dernière, dit-il, les gens de l'équipe francophone de Radio Centre-Ville avaient annoncé sur les ondes qu'ils organisaient une fête populaire pour le week-end, et qu'on allait solliciter des dons pour ça. Je leur ai envoyé une lettre pour leur rappeler qu'ils n'étaient pas autorisés à recueillir des fonds au nom de la station, la chose n'ayant pas été approuvée par le conseil d'administration. Ils se sont moqués de ma note, la fête a eu lieu samedi soir, et ils ne m'ont pas laissé le choix."

Ce n'est pourtant pas tout. Dès le 13 avril, les dirigeants de CINQ-FM avaient procédé à un premier congédiement, celui du représentant portugais cette fois, sous prétexte qu'il ne retenait pas l'attention de la communauté portugaise. Les employés francophones, permanents ou bénévoles, de la station avaient élevé des protestations, et avaient commencé d'informer les différents mouvements populaires de leur territoire d'une situation qu'ils commençaient de voir comme inquiétante (mais qu'ils avaient, sans s'expliquer pourquoi, tolérée facilement pendant près de trois ans). La fête de samedi, en fait, semblait être au nombre des mesures prises pour informer la population.

Les employés congédiés déclarent qu'ils sont soutenus par rien de moins que 23 "groupes populaires", dont "le Comité pour la démocratisation de Radio Centre-Ville". Mais les renseignements manquent sur les fondements réels de plusieurs de ces associations, entre autres le comite "Action-chanson", le "Théâtre des Andes" et le "Groupe d'intervention vidéo".

CINQ-FM diffuse normalement six jours par semaine, de 10 h. à 23 h., avec une puissance d'environ 32 watts. Elle se finance à l'aide de subventions, principalement celles de "Centraide", du ministère des Communications du Québec, du Conseil des Arts du Canada et du programme des projets PIL. Depuis le début de la semaine, elle ne passe plus que de la musique en conserves à son antenne. Et elle quittera les ondes bientôt, dit-on, pour la durée des vacances.

•

Dix-sept heures, à l'autre bout de la ville, au salon "Automne" d'un grand hôtel, présence consulaire, accordéon de circonstances, bar et petits fours, foule de jeunes femmes d'un chic accompli (trop même), au nombre desquelles plusieurs blondes incandescentes, et cinquante resquilleurs. L'actuel relationniste de la société Câblevision nationale, M. Mario Verdon, estimait qu'il ne pouvait donner mieux, comme atmosphère, à ce qu'il a cru être une "conférence de presse", et qui n'était qu'un coquetel comme cent autres, d'où l'information était absente.

Motif: le dévoilement d'un accord entre Câblevision nationale et la société TF-1 de France (la chaîne aux 819 lignes couleur). Accord en vertu duquel notre câblodiffuseur pourra passer plusieurs émissions de la télévision française sur son canal particulier. Entre autres "La France est à vous", "La grande cocotte", "Johnny Halliday" (?), "Les Comiques associés" (??), et "Questionnaire", une émission d'affaires publiques (????).

Le communiqué de Câblevision nationale affirme que le fait de "pouvoir offrir à ses abonnés des émissions en provenance de France" constituait pour l'entreprise un de ses projets "prioritaires... depuis quelque temps".

Il ne semble toutefois pas que la priorité aille encore beaucoup plus loin pour l'instant. L'entreprise s'enorgueillit de desservir 300,000 abonnés à travers le Québec, et l'annonce tout haut. Mais elle ne peut préciser quand elle commencera de diffuser les émissions de TF-1, qu'elle n'a d'autre part manifestement pas choisies parmi celles conçues pour un auditoire international.

Le débat sur l'unité

OTTAWA (PC) — Les Communes tiendront, la semaine prochaine, un débat de deux jours sur l'avenir de la Confédération, au cours duquel le gouvernement pourrait annoncer la création d'une commission dévouée à la cause de l'unité nationale.

Le premier ministre Trudeau a déclaré hier aux Communes que les différents partis tentent présentement de s'entendre pour tenir un débat sur le thème de l'unité nationale, qui marquerait en quelque sorte les célébrations de la Fête du Canada.

Il est prévu dans les cercles parlementaires que le gouvernement annoncera à cette occasion la création d'une commission devant chapeauter les différents groupes fédéraux chargés de promouvoir l'unité nationale.

L'ancien président de la Commission de lutte à l'inflation, M. Jean-Luc Pepin, assumerait la direction de cette commission, conjointement avec l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, croit-on savoir.

centraide

Un Super Weekend dont le vendredi est consacré à la musique Québécoise

Bonne Fête QUEBECOIS

CKAC73

BONNE FÊTE QUÉBEC

TES PLUS BELLES ANNÉES RESTENT À VENIR...

LA CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

ceq

Il faut voir La Citière. Son lac, son golf, son tennis et son architecture inédite.

Des vacances à vie. Aux portes de Montréal.

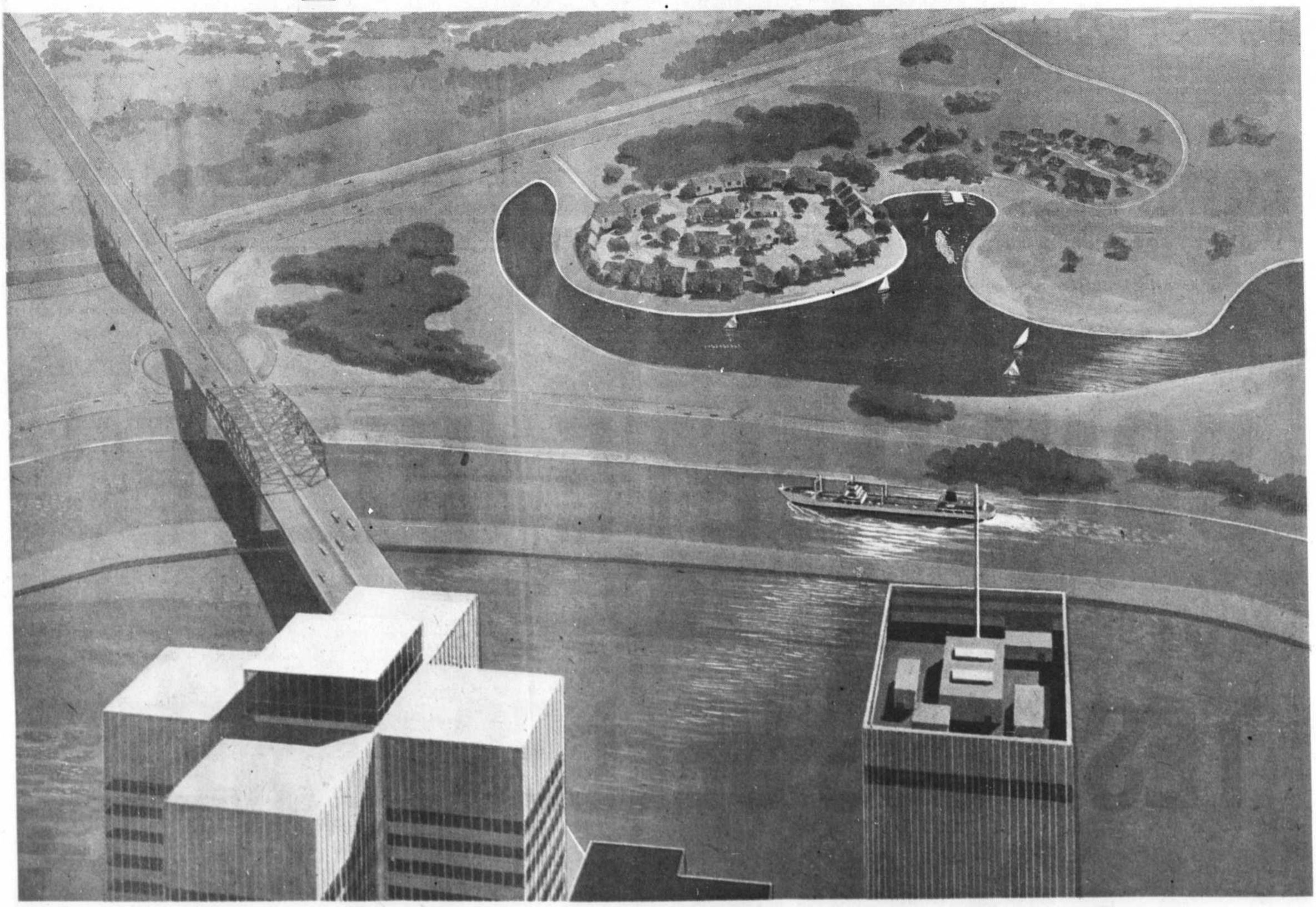

Il y a deux semaines, vous avez presque acheté un magnifique cottage en pierre des champs tout près du centre-ville, mais après avoir failli être écrasé par une auto et après avoir dégusté une bonne bouffée de monoxide de carbone, vous avez décidé de réfléchir un peu.

Donc, la semaine dernière, vous êtes parti au grand air avec toute la famille et vous avez déniché une petite maison de campagne absolument adorable, mais quand vous avez réalisé qu'il vous faudrait au moins deux heures pour revenir du travail, tous les soirs, vous avez décidé de réfléchir.

Cette semaine, venez donc réfléchir un peu dans la paix et la tranquillité de La Citière. C'est la grande ouverture de sa première phase: La Place d'Accueil.

Vivre à l'air pur, profiter de plusieurs acres de verdure, un vrai rêve! Ce n'est pourtant qu'une partie de ce qui vous attend à La Citière.

Vous pourrez naviguer en petit voilier, en canoë ou en chaloupe sur son joli lac situé tout près des maisons.

Vous pourrez marcher jusqu'au golf pour vous y mesurer à un 18-trous plein de surprises.

Vous pourrez jouer au tennis, aller à bicyclette, vous promener dans nos sentiers de verdure et trouver facilement un petit coin paisible où pique-niquer avec votre famille.

Pas mal, n'est-ce pas? Attendez d'avoir vu les chefs-d'oeuvre d'architecture que sont nos magnifiques maisons . . . elles vous emballeront!

Le tout aux portes de Montréal!

Préparez vos vacances à vie dès maintenant, venez nous visiter en fin de semaine. C'est simple, traversez le pont Champlain, tournez sur le boulevard Taschereau vers l'ouest jusqu'au troisième feu de circulation où vous verrez l'enseigne de La Citière.

Ce sera peut-être le début de vos vacances à vie!

Aux portes de Montréal.

La Citière

Le seul centre de loisirs où vous pouvez vivre.

Les aménagements Gulf de Laprairie Inc.
200, rue Balmoral, La Prairie, Québec (514) 659-8916

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 23 juin 1977

M. John Mitchell, 63 ans, est le premier "attorney general" (ministre de la Justice) des États-Unis à être condamné à la prison. On le voit ci-dessus à son arrivée au centre de détention. (Téléphoto AP)

L'industriel basque enlevé le 20 mai

L'ETA exécute M. Ybarra

BILBAO (d'après AFP et Reuter) — M. Javier de Ybarra, 64 ans, l'ancien maire de Bilbao enlevé le 20 mai dernier par un commando de l'organisation séparatiste basque E.T.A., a été assassiné.

Son cadavre enveloppé dans un sac de plastique, et enfoui sous des branchages a été découvert hier après-midi par la police, à une cinquantaine de kilomètres de Bilbao, à 25 mètres exactement de l'endroit indiqué par ses ravisseurs dans une note envoyée lundi à une station de radio locale.

La police avait passé le secteur au peigne fin sans résultat lundi après avoir eu connaissance de cette note.

Hier, une nouvelle note a été trouvée à Saint-Sébastien. Elle annonçait que le corps du riche industriel se trouvait dans le secteur indiqué précédemment, près d'un sentier en bordure de la route menant à Victoria, à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Bilbao.

Deux correspondants anonymes avaient affirmé lundi par téléphone que la note était un faux et que M. Ybarra était toujours en vie. Il apparaît aujourd'hui que ces deux correspondants étaient de sinistres plaisantins.

Il semble qu'après l'enlèvement, l'E.T.A. ait demandé une rançon d'un milliard de pesetas (14 millions de dollars). Des négociations eurent lieu au pays basque français et, selon des sources bien informées, la famille avait offert légèrement moins de 400 millions de pesetas (6 millions de dollars).

M. Ybarra est le deuxième basque enlevé à être assassiné par ses ravisseurs au cours des 18 mois écoulés.

Avant lui, des membres de l'E.T.A. avaient assassiné l'industriel Angel Berazadi, au mois d'avril de l'an dernier, après l'avoir enlevé trois mois plus tôt.

Le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Manuel Fraga Iribarne, avait interdit qu'une rançon soit versée pour la libération de M. Berazadi.

Pratiquement tous les partis politiques basques ont condamné l'assassinat de M. Berazadi et après l'enlèvement de M. Ybarra, les mêmes partis ont lancé de nombreux appels à l'E.T.A. pour que sa vie soit épargnée.

A Madrid, hier, une rencontre imprévue a réuni le premier ministre espagnol Adolfo Suarez et le secrétaire général du Parti communiste, M. Santiago Carrillo, qui, pendant une heure, ont discuté de la situation politique à la suite des élections du 15 juin.

Italie: nouvel attentat

PISTOIA, Italie (Reuter) — Le chef de la direction du personnel d'une compagnie italienne a été atteint de deux balles aux jambes hier à Pistoia, dans le centre de l'Italie, par deux hommes masqués circulant sur un scooter.

La victime, M. Giancarlo Niccolai, 45 ans, travaille pour la compagnie Breda qui fabrique du matériel ferroviaire, M. Niccolai est également vice-président de la section provinciale du Parti démocrate-chrétien.

Huit autres personnes ont ainsi été blessées dans des attentats similaires depuis le début du mois: trois journalistes, deux contremaîtres, dont l'un travaillait pour la compagnie Breda dans le nord de l'Italie, deux policiers et, mardi, le doyen de la faculté des sciences économiques de l'Université de Rome.

L'attentat de Pistoia a été revendiqué par l'organisation extrémiste "Prima Linea" (première ligne). Celui de la veille avait été revendiqué par les "Brigades rouges" dont cinq membres sont actuellement jugés à Milan. Vingt et un ans de prison ont été requis mardi soir contre le principal accusé, Renato Curcio.

Après Ehrlichman et Haldeman

John Mitchell entre en prison

MONTGOMERY, Alabama (d'après AFP) — M. John Mitchell, ancien "attorney general" sous la présidence de M. Richard Nixon, est arrivé hier matin à la prison de la base aérienne de Maxwell, près de Montgomery (Alabama), pour y purger sa peine de 30 mois à 8 ans maximum de prison, à la suite des procès du Watergate.

Détenu, l'ancien ministre de la Justice, le plus haut fonctionnaire impliqué dans le scandale du Watergate, a salué les journalistes qui l'attendaient: "Bonjour messieurs, c'est bon de revenir en Alabama." M. Mitchell, est le 25e condamné de l'affaire du Watergate et jusqu'à la dernière minute, il avait tenté d'interjeter un ultime appel auprès de la Cour suprême, pour ne pas purger la peine de prison décidée par le juge John Sirica.

La veille, c'est M. John Haldeman, ancien chef des services administratifs de la Maison-Blanche, qui s'était présenté à la prison californienne de Lompoc pour y être interné.

Les conditions de détention des deux hommes seront relativement faciles. Ils dormiront dans des dortoirs, sans les barreaux symbolisant la perte de liberté de tout prisonnier, et la surveillance les entourant est réduite au strict minimum.

D'autres détenus ont vu arriver l'ancien ministre de la justice, à qui ils ont réservé un accueil peu amène: "Ils vous ont eu, John. Vous n'êtes rien d'autre qu'un prisonnier avec un numéro maintenant." De fait, M. Mitchell a été photographié, comme le veut la tradition, avec son numéro d'immatriculation pénitentiaire, le 24171-157, M. Haldeman ayant eu le 01489-1638.

La prison de la base de Maxwell a spécialement été choisie pour M. Mitchell, qui craignait d'être envoyé dans un centre de détention où les autres prisonniers auraient pu lui en vouloir, s'ils avaient été condamnés pendant son passage à la tête du département de la Justice. Et la plupart des détenus qui cohabiteront avec l'ancien ministre sont des "cols blancs" condamnés à la suite de délits mineurs.

Mitchell et Haldeman, avec Bob Ehrlichman, ex-conseiller de Richard Nixon pour les affaires intérieures, qui a commencé à purger sa peine en octobre dernier, avaient été condamnés en mars 1975 pour entente criminelle, obstruction à la justice et parjure.

La Cour suprême a refusé d'annuler ces condamnations prononcées à la Cour fédérale de Washington par le célèbre juge Sirica, l'un des "héros" de l'affaire du Watergate.

SALAIRE MINIMUM AU 1er JUILLET 1977

ORDONNANCE GÉNÉRALE (No 4)

Les salariés régis par l'ordonnance générale de la Commission du salaire minimum ont droit aux taux suivants:

A) Les salariés âgés de moins de 18 ans ..... $ 2.95
B) les autres salariés ..... $ 3.15

Heures supplémentaires

Lorsqu'un salarié est requis de travailler plus de 45 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires suivants:

A) les salariés âgés de moins de 18 ans ..... $ 4.43
B) les autres salariés ..... $ 4.73

Salariés à pourboires (Hôtellerie)

Exception: les salariés travaillant dans des établissements d'hôtellerie et qui reçoivent habituellement du pourboire, ont droit aux taux horaires de:

A) les salariés âgés de moins de 18 ans ..... $ 2.45
B) les autres salariés ..... $ 2.65

Heures supplémentaires

A) les salariés âgés de moins de 18 ans ..... $ 3.70
B) les autres salariés ..... $ 4.00

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES (Ordonnance No 9)

A) les salariés affectés à la coupe du bois et payés aux pièces ont droit, par jour de travail établi pour chaque mois civil, à un taux moyen par jour de $33.10
B) les autres salariés engagés à forfait, les cuisiniers, aides-cuisiniers, les garde-feu: par jour $28.50
C) les gardiens: par jour $26.25
D) les autres salariés: l'heure ..... $ 3.15

SCIERIES (Ordonnance No 10)

I—Les salariés rémunérés sur une base fixe de salaire hebdomadaire mensuel ou annuel et recevant par semaine un salaire d'au moins $157.50 font exception aux dispositions relatives aux heures supplémentaires.

II—Les salariés régis par cette ordonnance ont droit aux taux minima de salaires suivants, selon leur fonction:

A) les salariés âgés de moins de 18 ans: l'heure ..... $ 2.95
B) les cuisiniers, aides-cuisiniers, gardiens: par jour $26.25
C) les autres salariés: l'heure ..... $ 3.15

TRAVAUX PUBLICS (Ordonnance No 13)

L'annexe A de cette ordonnance est ajustée en concordance avec l'ordonnance générale et les taux minima sont les suivants:

Boutefeu (avec certificat)	$ 4.66	Foreur	$ 4.60
Boutoir avec équipement, conducteur	$ 4.79	Gardien (60 heures)	$ 3.15
Boutoir, conducteur à la semaine	$201.85	Gardien à la semaine	$189.00
Charpentier, menuisier	$ 4.92	Graisseur et huileur	$ 4.14
Compresseur, conducteur (tous genres) à l'heure	$ 4.77	Manoeuvre	$ 4.14
		Mécanicien 1ère classe	$ 4.84
Bétonnière malaxeur fixe (voirie) conducteur à l'heure	$ 4.69	Mécanicien 2e classe	$ 4.60
		Niveleuse automotrice, conducteur	$ 4.79
Conducteur de camions à l'heure	$ 4.44	Niveleuse automotrice, conducteur à la semaine	$205.05
Conducteur de camion à la semaine	$178.42		
Conducteur de véhicules lourds (tous terrains) à l'heure	$ 4.61	Pelles mécaniques (tous genres) conducteur, pipeline	$ 4.82
		Pelles mécaniques (tous genres) conducteur à la semaine	$202.68
Cuisinier (aide) à la semaine	$157.50		
Cuisinier (de 25 à 100 personnes) à la semaine	$157.50	Signaleur de trafic	$ 4.14
		Soudeur	$ 4.87
Ferrailleur	$ 4.75		

ALIMENTATION (Ordonnance No 14)

Les modifications à cette ordonnance sur le commerce de détail de l'alimentation établissent les taux horaires ci-après:

Note

Région I: Montréal et la région métropolitaine, Québec et sa région, Lévis.

Région II: Chicoutimi, Jonquière Kénogami, Arvida et leur région.

Pour plus de détails sur ces régions, s'adresser au Bureau régional.

	Région I	Région II
Boucher	$3.72	$3.33
Commis aux viandes	$3.19	$3.15
Caissier, commis	$3.15	$3.15
Autres salariés	$3.15	$3.15
Salariés âgés de moins de 18 ans	$2.95	$2.95

Heures supplémentaires

Lorsqu'un salarié doit travailler plus de 40 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires majorés indiqués ci-dessous. Cependant, si dans une semaine le salarié bénéficie d'un jour chômé payé, il a droit aux taux majorés après 32 heures, ou après 36 heures s'il bénéficie d'un demi-jour chômé payé seulement.

	Région I	Région II
Boucher	$5.58	$4.99
Commis aux viandes	$4.80	$4.73
Caissier, commis	$4.73	$4.73
Autres salariés	$4.73	$4.73
Salariés âgés de moins de 18 ans	$4.43	$4.43

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC (Ordonnance No 15)

Le 24 juin est un jour chômé et payé. Lorsqu'il tombe un samedi, le jour chômé et payé est fixé au vendredi précédent et, s'il tombe un dimanche, il est reporté au lundi suivant. Tout travail effectué ce jour-là est payé à temps double. La présente ordonnance régit les salariés auxquels s'applique la Loi du salaire minimum et leurs employeurs dans tous genres de travaux, industries, commerces, entreprises, services, négoces ou affaires de quelque nature que ce soit. L'ordonnance ne s'applique pas aux salariés qui font exception selon la Loi du salaire minimum (S.R.Q. 1964, C. 144, art. 2) ni au conjoint de l'employeur ou à ses enfants. En vigueur au 25 mai 1977.

NOTE: Toutes les autres dispositions des ordonnances ci-haut mentionnées et de la Loi du salaire minimum demeurent en vigueur.

BUREAUX RÉGIONAUX

MONTRÉAL, 255 est, boul. Crémazie, Montréal, H2M 1L5 — 384-4231
QUÉBEC, 210 est, boul. Charest, Québec, G1K 3H1 — 643-4940
BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE, 73, rue Desjardins, Matane, G4W 2Y6 — 562-2010
CANTONS-DE-L'EST, 112 sud, rue Wellington, Sherbrooke, J1H 5C8 — 565-0441
CHAUDIERE-RIVIÈRE-DU-LOUP, 2 Place Tanguay, Lévis, G6V 6X8 — 833-6194
CÔTE-NORD, 625, boul. Laflèche, Hauterive, G5C 1C5 — 589-9931
LAC ST-JEAN, 453 ouest, rue Sacré-Coeur, Alma, G8B 1M4 — 662-3975
MAURICIE, 430, boul. St-Laurent, Cap-de-la-Madeleine, G8T 6H3 — 374-4661
NORD-OUEST, 33 ouest, rue Gamble, Rouyn, J9X 2R3 — 762-0867
OUTAOUAIS, 102, rue Montcalm, Hull, J8X 2L8 — 771-6259
SAGUENAY, 50 est, boul. Harvey, Jonquière, G9X 8L6 — 547-6689

Gouvernement du Québec
Commission du salaire minimum

Aide au tiers monde: les "Neuf" renâclent

MANILLE (Reuter) — La Communauté économique européenne a bloqué hier l'adoption, par la conférence du Conseil mondial de l'alimentation de l'ONU réunie à Manille, d'une proposition d'aide financière, d'un montant de 8,3 milliards de dollars par an, aux agricultures des pays en développement.

Une version amendée de la recommandation est maintenant en préparation. L'acceptation d'un objectif de 8,3 milliards de dollars n'y figurera plus. Elle sera remplacée par l'engagement d'accroître l'aide au développement, jusqu'à un montant constituant l'estimation des besoins globaux que "doivent prendre en considération" les pays donateurs.

M. Arturo Tanco, ministre philippin de l'Agriculture, qui vient d'être élu président du Conseil mondial, a déclaré que la mise au point du projet révisé d'aide est ralentie par les divergences entre les pays de la CEE et les autres.

Giscard et Brejnev: renforcer la détente

RAMBOUILLET, France Reuter — La France et l'Union soviétique ont lancé hier un appel conjoint en faveur d'une "intensification" des efforts de tous les États en vue du renforcement de la détente et se sont engagées à oeuvrer de concert dans la perspective d'importantes mesures visant au désarmement mondial.

Cet appel est contenu dans une déclaration sur la détente qui a été signée, en même temps que plusieurs autres documents, dont une déclaration générale, par le président Valéry Giscard d'Estaing et son homologue soviétique le président Leonid Brejnev.

Les deux chefs d'État venaient d'avoir trois jours d'entretiens à l'occasion d'une visite officielle du dirigeant du Kremlin à Paris, la première que le secrétaire général du Parti communiste soviétique faisait à l'étranger depuis son accession au poste de président du présidium du Soviet suprême.

Beaucoup moins longue que la déclaration générale, la déclaration sur la détente, limitée à deux pages de texte, ne fait aucune référence aux problèmes sur lesquels butent actuellement les relations Est-Ouest.

M. Brejnev, qui a prononcé une brève allocution à l'issue de la cérémonie de signature, a souligné que ses entretiens avec le président de la République française avaient été "utiles et nécessaires" et que les documents signés étaient "positifs".

Les échanges de vues ont eu, a-t-il dit, "pour base essentielle notre grand désir pour la paix, pour la limitation de la course aux armements et pour la sécurité et tout d'abord la prévention du déclenchement d'une guerre thermonucléaires."

La déclaration sur la détente affirme que pour Moscou comme pour Paris "l'intérêt supérieur de l'humanité exige de façon inpérieuse que les États et les peuples renoncent aux politiques fondées sur la méfiance, la rivalité et la tension."

Les deux pays croient que "pour répondre à cette nécessité profonde de notre temps les États doivent renoncer à utiliser la force, la menace ou l'accumulation des armements comme moyen d'influencer la politique des autres États."

Aucune allusion directe n'est faite aux relations tendues qui existent actuellement entre Moscou et Washington tant dans la déclaration sur la détente que dans la déclaration générale, mais il est certain que ce thème a servi dans une grande mesure de canevas pour les entretiens.

Les trois textes politiques adoptés par MM. Brejnev et Giscard d'Estaing n'ajoutent pas grand chose à ce que l'on savait déjà sur les attitudes des deux pays à l'égard d'un des principaux problèmes débattus à Rambouillet, à savoir la détente. L'une des quatre "conditions" françaises à la détente, qui avait dû faire grincer quelques dents du côté soviétique, ne se retrouve pas sous la même forme dans la "déclaration dans la compétition idéologique". Elle s'est transformée d'une manière plus diplomatique en un engagement mutuel à "maintenir un climat favorable dans les relations entre les États".

Société Canadienne du Cancer

Carrières et Professions

TV ONTARIO

recherche un(e)

ASSISTANT(E) A LA PRODUCTION PIGISTE

La chaîne de télévision éducative Ontarienne requiert les services d'un(e) assistant(e) à la production pour une durée de huit (8) mois à compter du 4 juillet 1977. Tout candidat(e) doit posséder un minimum de deux(2) ans d'expérience de travail en studio et être parfaitement bilingue.
Le poste obligera le ou la candidat(e) à s'établir temporairement à Toronto, mais le tournage s'effectuera à Ottawa.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée de leur curriculum vitae au:

Service du personnel
a/s M. Dallaire
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
B.P. 200
Succ. Q
Toronto, M4T 2T1

Téléphonez à frais viré à Toronto:
(416) 484-2790

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

RECHERCHE

Travailleur social professionnel

CONCOURS NUMÉRO: 15/77
ENDROIT: Amos.
PROGRAMME: Couple et Famille.

FONCTIONS: En plus de donner de la consultation conjugale aux couples et/ou familles, le praticien effectue l'accueil et l'évaluation de nouveaux cas et donne des services aux parents non mariés.
EXIGENCES: — Posséder diplôme universitaire en service social et, de préférence, avoir de l'expérience.
— Être intéressé à travailler avec une approche court-terme.
— Être détenteur d'un permis de conduire.
CONDITIONS: Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions d'emploi selon la convention collective en vigueur au Centre de Services Sociaux de Nord-Ouest Québécois.
DISPONIBILITÉ: Immédiate.

Faire toute demande avant le 4 juillet 1977 en indiquant le numéro du concours à l'adresse suivante:

Le Directeur des Ressources Humaines,
Le Centre de Services Sociaux
du Nord-Ouest Québécois,
282, 1ère Avenue Est,
AMOS, Qué.
J9T 1H3

DIRECTEUR
DES SERVICES AUXILIAIRES
CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

Les services d'un Directeur des Services Auxiliaires sont requis par un Centre Hospitalier d'une capacité actuelle de 384 lits avec un développement de plusieurs millions de dollars en cours.
La personne qui sera recrutée, devra sous l'autorité du Directeur Général, diriger et coordonner l'administration des services du fonctionnement et de l'entretien des installations matérielles, d'entretien ménager, de buanderie, d'alimentation, de sécurité et de communications.
Le défi consiste à représenter le Centre Hospitalier auprès des professionnels responsables de la construction d'un bloc de services et d'un projet de rénovation, tout en gérant une équipe de plus de deux cents personnes oeuvrant dans les services auxiliaires d'un centre hospitalier en pleine croissance.
Voici une occasion unique pour une personne détenant un diplôme d'études universitaires en sciences appliquées ou en sciences de l'administration, et ayant déjà démontré un sens de l'organisation et un esprit créatif dans un poste de gestion. Toute combinaison pertinente d'expérience et de scolarité pourra être considérée.
La personne choisie aura à travailler à l'intérieur d'une équipe de directeurs des plus dynamiques.
Le traitement sera établi selon la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales.
Le lieu de travail est Hull.
Votre candidature sera traitée confidentiellement; veuillez l'adresser avant le 30 juin 1977 comme suit:

Monsieur Fernand Boutin
Directeur Général
Centre Hospitalier Sacré-Coeur
230 Boulevard Gamelin
Hull (Qué.) J8Y 1W7.

PROFESSEURS DEMANDÉS

Exigences:
— Diplôme ou baccalauréat en enfance inadaptée.

Salaire:
— Selon la nouvelle convention collective.

Milieu de travail:
"Centre d'Intégration Scolaire": externat privé, reconnu d'intérêt public à fonction de rééducation scolaire et sociale, population enfants de 8 à 16 ans.
Adresser curriculum vitae, photo, diplôme, classification à:

Centre d'Intégration Scolaire
10,142 Boul. St-Laurent
Montréal H3L 2N7

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
sollicite des candidatures de

PROFESSEUR EN ÉDUCATION PRÉ-SCOLAIRE

FONCTIONS:
Enseignement au premier cycle des cours spécialisés en éducation préscolaire et supervision de stage en préscolaire. Possibilité de recherche.

QUALIFICATIONS:
Ph. D. en éducation préscolaire ou l'équivalent. Cependant, les détenteurs de la maîtrise pourront également être considérés.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 8 juillet à:

Monsieur Yvan Albert
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

PROFESSEURS BILINGUES
DEMANDÉS
Mathématiques et Langue

POSTE:
Enseigner les mathématiques et la langue aux étudiants de niveau supérieur.

QUALIFICATIONS:
Permis d'enseignement de la Nouvelle-Écosse ou équivalent.
Bilingue avec français comme langue maternelle.

ENDROIT:
Atlantic Technological Vocational Centre, Amherst, Nouvelle-Écosse.

S'ADRESSER AU :
Directeur
Atlantic Provinces Resource Centre for Hearing Handicapped
P.O. Box 308
Amherst, Nouvelle-Écosse
B4H 3Z6

DIRECTEUR
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX
SECTEUR DES SERVICES
ENVIRON $35,000

Une société canadienne d'excellente réputation et oeuvrant d'un océan à l'autre, recherche un cadre supérieur possédant une vaste expérience pratique dans le secteur des Ressources Humaines, principalement les avantages sociaux et l'administration des salaires, pour diriger cette importante Division à son siège social.
Relevant d'un administrateur senior de la société, le titulaire sera totalement responsable de la planification, de l'élaboration et l'administraton des politiques globales et des objectifs de la société dans le secteur de l'Administration des salaires, de la recherche sur les salaires, des avantages sociaux et de l'évaluation des tâches.
Son mandat comporte également la direction et la coordination d'une équipe compétente composée d'environ 12 personnes, de l'administraton d'un budget annuel important et le cas échéant devra agir comme conseiller auprès de la haute gérance sur toutes questions se rattachant aux secteurs de la "compensation" et des bénéfices sociaux. Il aura à se déplacer occasionnellement au Canada mais principalement au Québec et en Ontario.

Le candidat idéal possède une formation universitaire et eviron 10 à 12 ans d'expérience pratique dans le secteur des Ressources Humaines avec expertise reconnue dans les domaines del'administraton des salaires et des avantages sociaux. Il a démontré les aptitudes et les attributs personnels nécessaires à diriger et administrer de façon rationnelle une Division importante et ce au niveau national. Ce mandat nécessite de l'initiative, de la discrétion, un excellent jugement et un esprit de persuasion pour pouvoir transiger avec la haute direction de la société.

Le bilinguisme est nécessaire et le salaire sera en fonction de l'expérience des postulants. L'endroit de travail est à Ottawa. Si intéressé veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier MG-283-LD.

gmg
G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES
400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec. H2Z 1V5.
Tel. (514) 861-9457
Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361
Compétence:
Christine Légaré

Association professionnelle
Relations et développement

Notre client est une association professionnelle regroupant 4,500 entrepreneurs généraux et spécialisés oeuvrant dans la construction résidentielle.
Le bureau provincial, situé à Montréal, dispense une variété de services aux membres par le biais de douze unités régionales.

Relevant du directeur général, la fonction de conseiller en relations et développement est vouée à la promotion des intérêts de l'association et de ses membres. Le conseiller devra élaborer et mettre en oeuvre un programme de communications multilatérales entre le bureau provincial, ceux régionaux et les membres. Il devra structurer les mécanismes d'information entre l'association et les instances gouvernementales et d'affaires, le consommateur et le public en général.

Il saura s'imposer par son expertise et son habileté à comprendre les besoins des membres et à guider l'association dans le développement et la diffusion de ses services.

Les candidats les plus aptes à remplir cette fonction sont des gradués universitaires en sciences administratives ou en sciences humaines. Leur expérience de travail leur a permis de développer une connaissance approfondie du milieu des affaires. Leur compétence inter-personnelle et leur enthousiasme consacrent leur talent d'animateur. Leurs réalisations témoignent de leur créativité et de leur pragmatisme. La rémunération sera proportionnelle aux mérites du titulaire.

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel en vous référant au dossier 1035. Le poste s'adresse également aux hommes et aux femmes.

Woods, Gordon & Cie
Conseillers en administration

Suite 2000, 630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H3B 1T9

Membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Directeur général

Dynamisme et croissance caractérisent notre client depuis de nombreuses années. Sa renommée n'est donc plus à faire; il s'agit de LA FEDERATION DE MONTREAL DES CAISSES DESJARDINS. Aujourd'hui, elle regroupe trente-quatre caisses populaires de la région métropolitaine et son actif est de l'ordre de $500 millions.

Cette institution requiert les services d'un cadre supérieur qui en assumera la direction générale. Relevant du conseil d'administration, le titulaire se verra confier la direction et la coordination de l'ensemble des activités de l'organisme, secondé en cela par une équipe de direction chevronnée affectée à la gestion financière, aux ressources humaines, à la recherche et au support de gestion. La rémunération est de niveau supérieur et reflète l'importance de la fonction.

Les candidats à ce poste possèdent de préférence une formation universitaire et ils ont acquis une solide expérience à des postes de direction d'envergure, idéalement dans le secteur des institutions financières, dans le mouvement coopératif ou au sein d'une institution privée. A ces compétences s'ajouteront une connaissance de la philosophie coopérative, des qualités éprouvées de gestionnaire, du leadership et de la souplesse d'esprit. Ce concours s'adresse également aux hommes et aux femmes. Veuillez soumettre votre curriculum vitae à Jean-Pierre Bourbonnais, vous référant au dossier 907.

Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Tandis que Washington renouvelle son appui à Israël

L'Histadrout fait déjà pression sur Begin

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Le secrétaire général de l'Histadrout, la toute-puissante confédération syndicale israélienne, a lancé hier un avertissement au nouveau gouvernement de M. Menachem Begin, l'invitant à renoncer à appliquer son programme économique.

"Nous irions vers des difficultés et vers une lutte intense si M. Simcha Erlich (le nouveau ministre des Finances) tente de mettre intégralement en pratique les idées qu'il a jusqu'ici développées", a dit M. Yeruham Meshel (travailliste), au lendemain de l'échec du Likoud (bloc des droites) aux élections à la centrale syndicale.

L'orateur a toutefois ajouté que des solutions de compromis pourraient être imaginées.

Le parti de M. Begin, qui avait chassé du pouvoir les travaillistes aux élections législatives du 17 mai, n'a en effet pas réussi le "double". Les résultats, encore partiels, du scrutin de mardi montrent que les travaillistes, s'ils perdent huit points par rapport à 1973, conservent, avec plus de 52 pour cent des voix, la majorité au sein de l'Histadrout. Or, le contrôle de ce traditionnel bastion travailliste permettra aux amis de M. Shimon Perez d'exercer une grande influence à la fois sur l'ensemble du mouvement syndical et sur l'empire économique que cette organisation détient.

C'est une mauvaise nouvelle pour le Likoud et son programme de relance de l'économie, dont la mise en oeuvre se révélerait quasi impossible sans la coopération des syndicats.

M. Begin se propose en effet de rétablir en Israël une économie de marché et de relancer l'activité économique minée, l'an dernier, par une inflation de 38.8 pour cent.

La volonté affichée par le Likoud de tolérer un certain "volant de chômage" et de faire appel aux "recettes" conservatrices de l'économiste américain Milton Friedman ont vraisemblablement contribué au retour dans le "giron" travailliste d'électeurs ayant voté pour la droite en mai dernier.

Revigorés par ces résultats, les dirigeants du Parti travailliste ont clairement manifesté leur intention de se servir de l'Histadrout pour s'opposer à M. Begin ou éventuellement le contraindre à accepter des compromis.

Entre-temps, à Washington, le président Jimmy Carter a signé hier un texte de loi qui interdit aux sociétés américaines de participer au boycottage commercial d'Israël décrété par les pays arabes.

Ce document, promis par M. Carter pendant sa campagne électorale, a été mis au point à la suite d'un compromis sans précédent entre le Sénat, la Chambre des représentants, les plus influentes organisations israélites et les dirigeants des principales firmes américaines.

De son côté, dans une interview publiée hier, le vice-président Walter Mondale a souligné à nouveau que l'administration Carter n'avait nulle intention "d'imposer un plan de règlement" au Proche-Orient.

Il a en outre réaffirmé, comme il l'avait fait déjà dans un important discours vendredi dernier, que le soutien américain et les fournitures d'armes à Israël ne seraient pas conditionnés par les positions de négociation de ce pays.

Il a de plus indiqué, ce qui semble constituer une nette concession aux points de vue israéliens, que les cessions de territoire de l'État juif devraient avoir pour contrepartie l'ouverture de relations humaines, commerciales, etc. avec ses voisins arabes.

Amine serait en lune de miel...

NAIROBI, Kenya (d'après AFP et AP) — Mme Audrey Taylor, journaliste américaine noire, a déclaré avoir parlé au téléphone hier avec le président ougandais Idi Amine Dada. Il l'aurait rassurée sur sa santé et lui aurait dit qu'il passait actuellement sa lune de miel avec sa quatrième femme, Sarah.

Mme Taylor a expliqué qu'elle a pu communiquer avec le maréchal Amine au cours d'un voyage en Ouganda avec un parti de Noirs américains qui effectuent des recherches pour contribuer au développement du pays.

Elle a dit ne pas lui avoir demandé directement si on avait tenté de l'assassiner, mais elle pense qu'il a compris la raison de son appel au téléphone. Voilà à peu près ce qu'il a déclaré, a-t-elle dit: "Je suis en forme, je suis ici, qu'est-ce que c'est que tout ce tapage?"

D'autre part, un témoin oculaire a une photographie du président Amine prise hier après-midi avec un appareil photographique à développement instantané, alors que le président ougandais accompagnait sur l'aéroport d'Entebbe un groupe de techniciens partant pour Nairobi.

Le président Amine est en excellente santé et se repose depuis quelques jours au "Statehouse" d'Entebbe, sur le lac Victoria, en compagnie de sa femme Sarah, ont indiqué les techniciens de la radio ougandaise à ce témoin oculaire. Le cliché qu'ils lui ont montré était encore humide quand les techniciens sont montés dans l'avion.

La photographie représente le président Amine en chemise bleu clair à col ouvert et en pantalon de la même couleur, dominant de sa haute stature une vingtaine de techniciens de la radio.

Le président ougandais a été vu pour la dernière fois en public jeudi dernier à l'occasion de la présentation du budget à Kampala. Mais depuis samedi dernier, la radio ougandaise a cessé de faire état des activités du président tandis que des rumeurs se répandaient selon lesquelles une tentative d'assassinat avait été organisée contre lui.

Interrogés par le témoin oculaire, plusieurs techniciens de la radio ont déclaré qu'eux-mêmes avaient pensé jusqu'à hier que le président était peut-être mort.

Entre-temps, l'agence France-Presse affirme que toutes les informations en provenance d'Ouganda semblent confirmer qu'une nouvelle vague de massacres est en cours dans le pays depuis samedi dernier.

Heurts violents dans cinq villes du Pérou

LIMA (Reuter) — Le calme est revenu hier dans cinq villes du Pérou où se sont déroulées les manifestations estudiantines les plus violentes que le pays ait connues depuis près de deux ans.

Plusieurs centaines d'étudiants auraient été arrêtés mardi dans les villes andines d'Arequipa, de Sicuani, d'Ayacucho et d'Urubamba et dans la ville côtière de Trujillo où les étudiants ont affronté la police anti-émeute munie de grenades lacrymogènes et de canons à eau.

Protestant contre les sévères mesures d'austérité annoncées il y a deux semaines par le gouvernement pour combattre l'inflation, les étudiants ont dressé des barricades et ont affronté pendant plusieurs heures la police à Arequipa, la deuxième ville du pays, située à 1,100 km au sud de Lima.

Selon les journaux, contrôlés par le gouvernement, des appareils de l'armée de l'air ont survolé la ville à plusieurs reprises tandis que les affrontements se poursuivaient. L'université locale et les écoles secondaires ont été fermées jusqu'à nouvel ordre et de nombreux commerçants ont préféré baisser le rideau de fer, de crainte de voir leur magasin saccagé.

Les troubles les plus graves ont été signalés à Sicuani, dans la province andine de Puno, à quelque 4,000 mètres d'altitude, où trois milliers d'étudiants ont mis à sac l'agence locale du ministère de l'Agriculture et ont mis le feu aux meubles et à des masses de documents. Toutes les écoles de la ville resteront fermées jusqu'à lundi prochain et un couvre-feu de 20 h à 5 h du matin a été imposé.

Le gouvernement militaire a accusé la Confédération générale des travailleurs péruviens — le syndicat d'obédience communiste qui est le plus important du Pérou — d'avoir été l'instigateur des troubles.

Les "agitateurs politiques" seront matés avec un maximum de sévérité, a déclaré un porte-parole gouvernemental.

L'OEA adopte une résolution sur les droits de l'homme

SAINT-GEORGES, Grenade (AFP) — Une résolution liant la question des droits de l'homme à celle du développement économique, a été adoptée hier à Saint-Georges (Grenade) par l'assemblée générale de l'Organisation des États américains.

La résolution, présentée par la Colombie, a été adoptée par 18 voix et quatre abstentions, après avoir été amendée, notamment par le Mexique.

Les quatre abstentions sont celles des États-Unis, du Panama, de la République dominicaine et du Venezuela.

La Bolivie, le Honduras et le Nicaragua ne participaient pas à la séance.

La résolution demande à la Commission interaméricaine des droits de l'homme d'étudier les moyens qu'il serait possible de mettre en oeuvre pour enquêter sur les violations des droits de l'homme. Elle indique que la protection des droits de l'homme est une matière qui ne relève pas de la compétence d'un seul État mais de différentes organisations créées à cet effet.

Enfin, la résolution demande aux pays développés d'intensifier leur coopération notamment dans le domaine commercial, avec les pays en développement. Elle indique encore que les pays de l'OEA souhaitent développer une nouvelle coopération interaméricaine.

Auparavant, un projet de résolution argentin, liant la question des droits de l'homme à celle du terrorisme, avait été rejeté par l'assemblée générale.

Cuba offre son aide

LUSAKA (Reuter) — Arrivé hier à Lusaka, en Zambie, le ministre cubain des Affaires étrangères, M. Isidoro Malmierca a promis de fournir "du matériel et du personnel" aux mouvements et pays directement engagés dans la lutte pour l'avènement de la loi de la majorité en Afrique australe.

L'ampleur de l'aide cubaine dépendra des demandes des mouvements de libération et des pays "de première ligne": Zambie, Tanzanie, Mozambique, Angola et Botswana, a dit le ministre, dont les propos sont rapportés par l'Agence zambienne de presse.

M. Malmierca est porteur d'un message du président Fidel Castro au président Kenneth Kaunda, dont la teneur n'a pas été révélée, ajoute l'agence.

Marchez régulièrement pour marcher longtemps.

PARTICIPACTION ©

Marchez. Dès aujourd'hui.

Ogilvy ouvert ce soir

Ne vous contentez pas d'un confort banal!

format 39", $99 **format 54", $129**

Prix du rabais général

Votre santé vous tient à coeur? Voici de quoi faire de vos nuits des havres de repos:

- **capitonnage de feutre blanc piqué pour éviter la déformation du matelas**
- **revêtement piqué sur mousse**
- **bords préfabriqués**
- **213 ressorts à boudin des plus robustes (312 dans le cas du format de 54")**

Et, voilà un matelas à faire rêver!

Écrivez ou composez 842-7711
(frais additionnels de 50¢ pour toute marchandise payée sur livraison)
Ogilvy, La literie, au troisième. Centre-ville seulement, angle Ste-Catherine et de la Montagne

OGILVY

Plus de 3 000 personnes nous téléphonent chaque mois pour se renseigner et nous faire part de leurs problèmes, notamment en ce qui concerne:

- Le coût élevé des primes;
- La lenteur des règlements;
- Le fait que certaines victimes ne sont pas indemnisées.

Nous savons donc de quoi nous parlons quand il est question d'assurance automobile.

Le gouvernement propose un monopole d'Etat pour l'assurance des dommages corporels. Nous ne croyons pas que ce soit la solution aux problèmes des automobilistes québécois.

POURQUOI?

- Un monopole d'Etat ne réduirait pas les primes, c'est d'ailleurs aussi l'avis du Ministre qui l'a déclaré publiquement.
- Aucune enquête officielle sur l'assurance automobile, même pas celle du Comité Gauvin, n'a jamais recommandé la création d'un monopole d'Etat.
- Les frais d'administration d'un monopole d'Etat risquent d'être très élevés et même cachés; que l'on pense par exemple à l'augmentation constante du coût des services hospitaliers assumés par le gouvernement: le coût d'une chambre à l'hôpital Notre-Dame à Montréal est passé de $93,60 par jour en 1971 à $243 en 1977, une augmentation de 160 pour cent en 6 ans.
- Dans le régime actuel, certaines victimes ne sont pas indemnisées. La solution, c'est de changer le système juridique et non d'écarter les compagnies privées pour créer un nouveau monopole d'Etat.
- Un monopole d'Etat éliminerait toute concurrence et priverait l'automobiliste de sa liberté de choix, sans pour autant réduire ses primes.
- Le monopole d'Etat proposé par Mme Payette compliquerait la vie des automobilistes qui devraient se procurer plusieurs assurances à des sources différentes.

En effet, selon le projet du gouvernement, l'automobiliste devrait:

- payer une prime au gouvernement pour les dommages corporels;
- payer une prime à son assureur s'il désire une assurance complémentaire en dommages corporels;
- payer une autre prime à son assureur pour les dommages matériels et la collision;
- payer une taxe provinciale de 2 pour cent sur ces primes.

En plus, selon un projet de loi qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale, les automobilistes devront bientôt payer une taxe municipale sur leurs plaques d'immatriculation.

Vraiment, est-ce là répondre aux besoins des Québécois?

Non. C'est pourquoi les compagnies d'assurance proposent une solution simple et pratique, l'AUTOBAC.

L'AUTOBAC est un régime d'assurance "no-fault" partiel couvrant à la fois les dommages corporels et les dommages matériels, et qui permet aux compagnies:

- de s'occuper en priorité des victimes;
- d'augmenter les indemnités et de les ajuster en fonction du coût de la vie;
- d'accélérer le règlement des sinistres;
- de stimuler la concurrence entre elles, au profit du consommateur;
- de réduire les frais d'enquête, de cour et d'avocats;
- de faire bénéficier le consommateur de toute réduction des coûts.

L'AUTOBAC répond vraiment aux besoins des Québécois.

Bureau d'assurance du Canada

Jean-Louis Roux au nombre des lauréats du prix Molson

par Angèle Dagenais

Deux hommes de théâtre et un sculpteur se sont mérité cette année les prix Molson du Conseil des arts d'une valeur de $20,000 chacun: il s'agit de MM. Jean-Louis Roux, John Hirsch et Bill Reid.

Les lauréats ont été proclamés officiellement hier par Mme Gertrude Laing, présidente du Conseil des arts du Canada au cours d'une réception qui avait lieu à Ottawa. Trois prix d'une valeur totale de $60,000 sont remis chaque année à trois personnalités du monde des arts, des humanités ou des sciences sociales pour leurs contributions exceptionnelles à la vie culturelle ou intellectuelle du Canada. Institué en 1963, les prix Molson sont financés par les intérêts d'un don de la Fondation Molson au Conseil des arts du Canada. L'an dernier les lauréats étaient la regrettée Denise Pelletier, le ténor Jon Vickers ainsi que les quatre membres du Quatuor Orford.

Comédien et homme de théâtre depuis plus de 25 ans, Jean-Louis Roux est connu dans les milieux théâtraux tant aux Etats-Unis qu'en Europe.

Après des études collégiales au Collège Sainte-Marie où l'ont précédé Jean Gascon et Robert Rivard, Jean-Louis Roux a fait partie de la troupe du père Legault et de celle de Ludmilla Pitoëff. Boursier du gouvernement français, il fait des études en art dramatique dans ce pays et revient à Montréal en 1950 où il fonde le Théâtre d'essai et crée une de ses oeuvres, *Rose Latulippe*.

En 1951, il fonde avec Jean Gascon le Théâtre du Nouveau Monde et en devient le directeur en 1966. En plus de ses activités au TNM, il a joué dans plusieurs feuilletons télévisés *(Les Plouffe, Septième Nord,* etc.) ainsi que dans de nombreux téléthéâtres à Radio-Canada. Il a par ailleurs écrit plusieurs scénarios pour la télévision et réalisé de nombreuses adaptations québécoises et traductions d'oeuvres dramatiques.

Au cours de sa longue carrière il a oeuvré au sein de plusieurs organisations culturelles et artistiques notamment la Conférence canadienne des arts, le conseil d'administration de l'Ecole nationale de théâtre, etc.

John Hirsch, d'autre part, actuellement directeur des émissions dramatiques au réseau anglais de Radio-Canada est originaire de la Hongrie. Il a émigré au Canada en 1947 pour s'établir à Winnipeg où il a fondé le Little Theatre puis, en 1956, le Manitoba Theatre Center avec Tom Hendry. Entre-temps, il entre en 1954 à la CBC en tant que réalisateur, fait quelques mises en scène pour le festival de Stratford, enseigne à l'Ecole nationale de théâtre à Montréal, etc. Il réalise également des mises en scène aux Etats-Unis et en Israël.

En 1968-69 il est nommé directeur artistique associé à Stratford et en 1973, directeur des émissions dramatiques à la CBC, à Toronto.

Le troisième lauréat, Bill Reid, est descendant des Indiens Haïda de la côte du Pacifique par sa mère. Il a commencé une carrière d'annonceur de radio dans une station privée de la Colombie-Britannique et de réalisateur à la radio et à la télévision de Radio-Canada avant de réorienter complètement sa vie vers la joaillerie et la sculpture en mettant en valeur la culture de son peuple. Il a fondé un atelier à Vancouver où il confectionne des bijoux en or et en argent selon les motifs des Haïda, sculpteurs des totems de la côte ouest.

Il a dirigé la reconstitution d'un village indien sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique et une exposition d'art indien en 1967. Gagnant d'une bourse de perfectionnement, il passe un an en Grande-Bretagne puis habite au retour une année à Montréal avant de retourner dans l'Ouest où il partage son temps entre Vancouver et les Iles de la Reine-Charlotte.

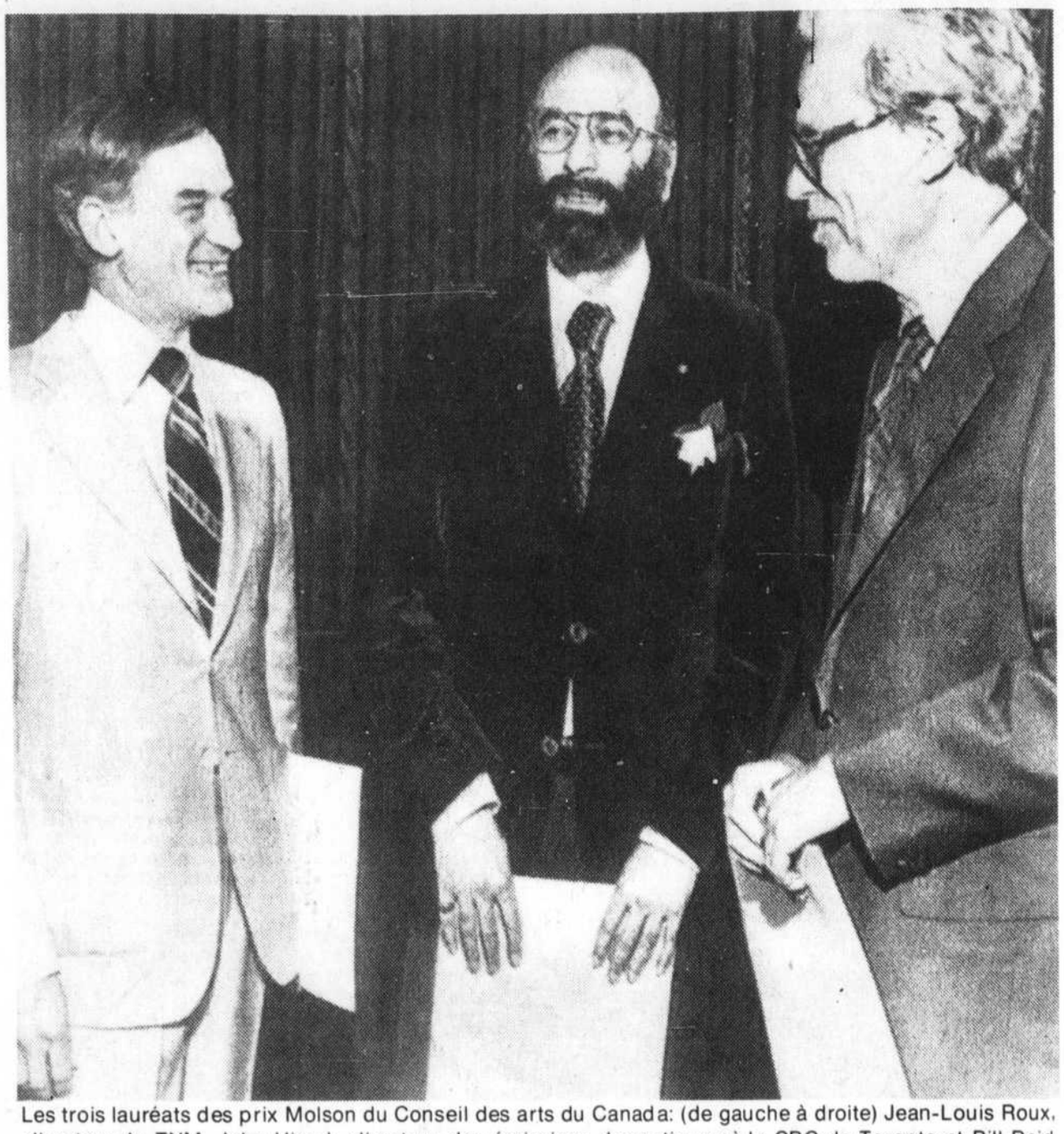

Les trois lauréats des prix Molson du Conseil des arts du Canada: (de gauche à droite) Jean-Louis Roux, directeur du TNM, John Hirsch, directeur des émissions dramatiques à la CBC de Toronto et Bill Reid, artiste de la tribu Haïda de la Colombie-Britannique. Chacun des lauréats a reçu un prix d'une valeur de $20,000. (Téléphoto CP)

Jean Carignan reçoit le Calixa-Lavallée

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de reconnaître les mérites exceptionnels du grand virtuose du "réel" qu'est Jean Carignan, violoneux de chez nous que l'on qualifie de meilleur violoneux au monde, en lui décernant son Prix de musique Calixa-Lavallée.

C'est une façon pour notre société "nationale" de rendre un hommage mérité au travail insigne de toute une vie obscure et acharnée d'un Québécois qui s'est élevé à la stature d'une véritable gloire nationale, révèle le communiqué de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Fondé en 1959, ce prix de musique est accordé pour l'ensemble de l'oeuvre d'un Québécois dont les talents et le rayonnement dans le domaine musical servent les intérêts de la nation québécoise. Il comporte une bourse de $1,000 et la médaille Bene Merenti de Patria.

Le jury qui a recommandé Jean Carignan au conseil général de la SSJB-M, comme lauréat du prix Calixa-Lavallée, était présidé par M. Marcel Henry. Les autres membres étaient Christine L'Heureux, de Montréal-Matin, Nathalie Petrowski, du DEVOIR, M. Jean-Paul Sylvain, du Journal de Montréal.

C'est la première fois que ce prix est accordé dans le domaine de la musique traditionnelle du Québec. Il est heureux qu'il soit décerné dans le cadre de la "Semaine du patrimoine".

La remise officielle aura lieu ce soir au parc Jeanne-Mance, avant la cérémonie du feu de la Saint-Jean.

•

Radio-Québec présente aujourd'hui à 21 h 30 un film-documentaire réalisé par Gilles Groulx de l'ONF et consacré à *Maurice Richard*. Produit en 1970, ce long-métrage nous montre ce qu'a été véritablement Maurice Richard, à travers ses exploits de hockeyeur et les témoignages de gens qui l'ont connu: co-équipiers, patrons, admirateurs, commentateurs sportifs, etc.

le théâtre des marguerites inc.
tm
BLAISE
Comédie vaudeville de Claude Maguier
MARIETTE DUVAL
DENISE PROULX
GISELE DUFOUR
ARLETTE SANDERS
JOSEE LA BOSSIERE
JEAN-PIERRE MASSON
et
GEORGES CARRERE
DÈS LE 24 JUIN
MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI à 9 h
SAMEDI 2 spectacles 7 h 30 et 10 h 30
Admission $4.50 ven. et sam $5.50
Billets en vente au guichet
Tél: (819) 377-3223
TROIS-RIVIÈRES-OUEST

La critique européenne est unanime:
Un des meilleurs films de l'année!
POUR TOUS
DOMINIQUE SANDA
ANTHONY QUINN
Un film de Mauro Bolognini
l'héritage
6e Semaine !
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 2
PLACE VERSAILLES 353-7880

SALLE RESNAIS
9e Semaine
Elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
POUR TOUS
Noirs et Blancs en Couleurs, amuse parce qu'il est impossible de ne pas s'esclaffer devant les attitudes et les comportements d'individus qui ont fait de la bêtise une forme de vie. _ ANDRÉ LEROUX (LE DEVOIR)
"Un film important qui s'insère dans un courant nouveau du cinéma qui conteste la politique actuelle par un regard critique sur le passé." _ SERGE DUSSAULT (LA PRESSE)
LES FILMS PROSPECTIVE PRÉSENTENT UN FILM DE JEAN-JACQUES ANNAUD
"NOIRS ET BLANCS EN COULEURS"
VERSION ORIGINALE FRANÇAISE
GAGNANT DE L'OSCAR
Meilleur Film Etranger
1977
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
JACQUES TATI
DANS
LE CHEF D'ŒUVRE DU CINEMA COMIQUE
JOUR de FÊTE

"Je n'ai jamais été aussi fier d'être Québécois", clame Lévesque
15 NOV
admission $2.00
Un long-métrage percutant.
Un document unique sur les élections du 15 novembre.
Les élections
Le message du Parti québécois a porté fruit dans toutes les régions (page 2)
A Montréal, tous les comtés "francophones" sont maintenant péquistes (page 2)
Robert Bourassa invite les Québécois à une attitude réfléchie (page 3)
C'est le triomphe du PQ et non du séparatisme, commente Rodrigue Biron (page 3)
Un film de: Hugues Mignault et Ronald Brault
Co-production: ACPAV – L'AN UN
1.00 - 2.40 - 4.20 - 6.05 - 7.45 - 9.35
cinéma complexe desjardins
TEL: 288 3141

Vous allez à la PLACE DES ARTS ?
• Stationnement gratuit
• Réduction de 15% sur le prix du menu
• Quand vous dinez aux restaurants
Le Piccolo GRILLADIN KI-SAN-FU
Pour bénéficier de ces avantages, adhérez au CLUB des 1000
Afin de recevoir, sans frais, votre carte de membre, prière de compléter la demande ci-dessous et de l'adresser à Serabec Complexe Desjardins
Serabec
Nom:
Adresse:
Profession:
Accès à la PLACE DES ARTS par passage souterrain

Montréal Gazette Magazine
NOUVEAU
au
LES GRILLADIN
COTE DE ROTI DE BOEUF AU JUS
$8.75 Incluant
Crème caramel ou crème glacée assorties, thé, café ou lait
Ferme le lundi soir
COMPLEXE DESJARDINS
Réservations 284 1104
Stationnement intérieur gratuit après 18 h

LE DIMANCHE, ON "BRUNCH" au café
Normandie
Si vous n'avez pas encore vécu l'expérience du "brunch", emmenez votre famille au Café Normandie dimanche prochain entre 11h30 et 14h30
Réservation: 842-7777
Hôtel Sheraton Mt. Royal
CENTRE-VILLE METRO PEEL
UN AUTRE HÔTEL SHERATON

2 Grands Prix au festival de Cannes
J.A. MARTIN photographe
(Grand Prix Oecuménique)
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
une production de l'ONF/Office national du film
POUR TOUS
desjardins
TEL: 288 3141
le charlot
182 O ST-CHARLES LONGUEUIL 674 9226

Vittorio Gassman (Parfum de femme) est le gentleman qui DOIT protéger à tout prix ce qu'elle veut ABSOLUMENT lui offrir
POUR TOUS
Vittorio Gassman
Ornella Mutti
dans
Virginité
un film de Franco Rossi
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DÈS DEMAIN À 7.30 - 9.30

DÉCOUVREZ LE Piccolo
IL RISTORANTE ITALIANO
6.75 Comprenant
Soupe
MINESTRONE
Salade
SPAGHETTI A LA MODE DE CHEZ
Entrée
PARMIGIANA
LEGUMES ET POMMES DE TERRE
SALADE VINAIGRETTE
Dessert
ZUPPA INGLESE
Café ou Thé
EN VEDETTE
Michel Sauro & Chico Chico
FERMÉ LE DIMANCHE
COMPLEXE DESJARDINS
RÉSERVATION 284 1104
STATIONNEMENT GRATUIT APRÈS 6 PM

Petillant D'humour!
Les aventures cocasses d'un mari devant les escapades de la reine du foyer!
Venez participer aux aventures loufoques de cette famille et de leurs amis . . . vous vous amuserez follement!
POUR TOUS
LOUIS VELLE et FREDERIQUE HEBRARD
UN MARI C'EST UN MARI
avec
DANIEL PREVOST GISÈLE CASADESUS JACQUELINE JEHANNEUF
ROLAND ARMONTEL JANE RHODES
Aussi 2e film d'action à chaque cinéma
DÈS DEMAIN !
Le PARISIEN 4 | RIVOLI 2 | PAPINEAU 1
LAVAL 5 | VERSAILLES 2 | GREENFIELD PARK 2

WOW!
LE PLUS ÉLÉGANT RESTAURANT CHINOIS DE MONTRÉAL VOUS OFFRE UN DÎNER INOUBLIABLE
6.95 Comprenant
Soupe WON-TON
Egg rolls
Côtes de porc à l'ail
Poulet à l'ananas et aux lychees
Chow Mein au poulet (style chinois)
Poulet aux noix d'acajou
Riz frit à la YANG CHOW
Dessert
Biscuits porte-bonheur ou Biscuit à l'amande
Café ou thé
KI-SAN-FU
COMPLEXE DESJARDINS
RÉSERVATION 284 1104
STATIONNEMENT GRATUIT APRÈS 6 PM

cinéma

Du 8 au 14 juillet au cinéma Empire

Québec aura son festival du film

par Jean-Pierre Tadros

A défaut de pouvoir faire des films, le Québec produira au moins des festivals. Ainsi semble-t-on en avoir décidé un peu partout si l'on en juge par le nombre de festivals de films qu'on nous annonce depuis quelques jours.

Mais tout semblait une fois de plus se concentrer dangereusement à Montréal. Il devenait donc important que la Vieille Capitale, elle au moins, relève cet étonnant défi des festivals. Eh bien, voilà qui est aujourd'hui fait. Hier, à Québec, le Festival d'été de cette ville annonçait la tenue d'un festival de films qui se déroulera du 8 au 14 juillet au cinéma Empire.

L'entreprise est d'autant plus courageuse que les fonds alloués à cette manifestation cinématographique sont relativement modestes et se chiffrent aux environs de $10,000. Ce qui n'a pas empêché le coordonnateur du projet, Carol Belleau, d'élaborer une programmation qui ne manque pas d'allure, compte tenu de la pauvreté habituelle de la programmation des cinémas de la ville.

Ainsi pourra-t-on voir en grande première au Québec le film de Jean-Pierre Lefebvre, "Le vieux pays où Rimbaud est mort" qui participait à la compétition officielle du dernier Festival de Cannes.

Le festival du film de la ville de Québec présentera aussi en grande primeur les cinq premiers films de la série sur l'art traditionnel que préparent Fernand Dansereau, Iolande Rossignol et Michel Lessard. Ces films, réalisés pour la télévision et d'une durée de 25 minutes, s'intitulent: *le défi, Un outil, La maison réinventée, L'art populaire, L'autarcie.* Ces films seront présentés à tour de rôle à 21 h chaque soir avant le long métrage de fin de soirée.

Du 8 au 14 juillet, trois longs métrages seront présentés chaque jour, à l'exception du 13 juillet qui a été réservé à la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel. Ce jour-là, la DGCA présentera entre autres *Une semaine dans la vie de camarades* de Jean Gagné, *Georges St-Pierre, peintre* de Rita Zizka, *Herménégilde* de Richard Lavoie.

Carol Belleau se félicite d'autre part de la collaboration dont il a pu bénéficier de la part des distributeurs québécois qui ont consenti à différer la sortie à Québec de certains films afin d'en laisser la primeur à cette manifestation. Au programme, on retrouve donc *En route pour la gloire* (Bound For Glory) de Hal Ashby, *L'Acrobate* de Jean-Daniel Pollet, *L'Affiche rouge* de Frank Cassenti, *Touche pas à mon copain* de Bernard Bouthier... Le festival présentera également un long métrage d'animation, *Allegro non troppo* de Bruno Bozetto.

Cette programmation a été possible, relève Carol Belleau, grâce à la collaboration de Serge Ethier de Kinema qui a agi comme intermédiaire-négociateur auprès des distributeurs. Le consulat français a également collaboré en permettant la projection du film de Gérard Blain, *Un enfant dans la ville.*

Le cinéma artisanal n'est pas absent de cette manifestation. *La nouvelle vendeuse* de Mario Bolduc, *Les gens n'ont pas d'histoire* de Paul Tana et plusieurs autres films seront présentés à cette occasion.

Place sera également faite aux enfants à qui l'on a consacré chaque jour la séance de 14 h. Ils pourront alors voir un conte cinématographique roumain, *Saxane à l'école des sorcières.*

Assez curieusement, l'Office national du film sera absent de cette manifestation. Carol Belleau nous a expliqué que cet organisme avait offert d'assurer la programmation d'une journée, comme le fait la DGCA. Il lui était cependant impossible de participer comme l'a fait la DGCA, au financement de cette journée; d'où son absence.

Il en coûtera $2 aux spectateurs pour assister aux différentes projections de la journée, sauf celle du 13 qui est offerte par la DGCA.

variétés / Savane: un bon début

par Nathalie Petrowski

La Fête n'est même pas commencée qu'il règne déjà à quelques jours près une atmosphère un peu spéciale sur les pavés du Vieux-Montréal. À l'Imprévu, on présente toute la semaine et un peu dans l'esprit de la Fête des Québécois, un groupe du Lac-St-Jean du nom de Savane. Formé il y a à peine six mois, Savane en est déjà à son deuxième passage à l'Imprévu et semble sur le point de signer un contrat de disque.

Savane, c'est un hommage aux mille savanes qui peuplent le Lac-St-Jean et dans lesquelles poussent les précieux bleuets; c'est aussi trois guitares sèches et un violon, un son très agréable à entendre même s'il est la convergence de nombreuses influences dont principalement Beau Dommage, Harmonium et Jim et Bertrand. À l'opposé des nombreuses formations, Savane ne compte que trois musiciens (Daniel Jean, Maxime Harvey et Robert Descostes) qui assument ensemble la section rythmique, les harmonies, les voix et les solos. Originaires et habitants du Lac-St-Jean, il va sans dire que la musique des gens de Savane est nettement plus aérée, débordante d'énergie et d'enthousiasme. Techniquement le groupe est sans reproche, la qualité du son est surprenante, les harmonies de voix sont toujours justes, les solos de violons manquent parfois de profondeur. Reste qu'un travail supplémentaire doit être apporté aux textes qui ne font que reprendre les gros clichés québécois utilisés par tous les groupes de la Relève. Musicalement, la recherche d'originalité doit absolument dépasser les belles recettes des succès québécois. Savane a un potentiel commercial comme l'avaient Beau Dommage ou Harmonium, mais ce n'est pas encore suffisant. Il ne doit pas se limiter à ce petit talent mais le travailler, le décortiquer, l'approfondir et définir clairement ce qu'il a à dire. C'est quand même un bon début.

la boîte à échos

Le chansonnier et comédien Raymond Lévesque ouvrira son propre théâtre d'été à l'Hôtel L'Estérel (sortie 69 de l'autoroute des Laurentides) avec la pièce qu'il a écrite et qui a été créée au théâtre midi du TNM cette année, *On est deux, faut s'parler.* Les interprètes de cette comédie seront Céline Arsenault, Marcel Séguin et Raymond Lévesque. La pièce tiendra l'affiche du 1er juillet au 6 septembre.

●

Le conseil d'administration de l'Association canadienne de diffusion du livre est composé depuis le 13 juin dernier de MM. Marcel Wilkie, président, René Caron, vice-président, Michel Béliveau, secrétaire-trésorier ainsi que des directeurs suivants: M. Camille Poirier, M. Yvon Délisle, Mme Lise Fortier et M. Jacques Martin.

●

L'organiste *Gaston Arel* inaugurera la série de récitals d'orgue présentés à l'Oratoire Saint-Joseph par les Concerts Spirituels, le 29 juin à 20 h 30. Ces récitals seront présentés le mercredi soir jusqu'au 31 août. Gaston Arel interprétera des oeuvres de Jean-Sébastien Bach, Gilles Jullien, Milhaud et Messiaen.

OGILVY

Vedette de notre rabais général

Costumes classiques pour hommes

Super-réduction de ⅓

Prix courants: $165 à $325

Prix réduits:

$110 à $216

Profitez de cette offre unique pour renflouer votre garde-robe des jours plus froids. Des ensembles deux et trois pièces dans un tissu de pure laine ou de laine et polyester confectionnés par un manufacturier reconnu. Des tons de beige, gris, bleu pastel, bronze, bleu marine et brun; des tailles 36 à 46 (petite, moyenne et grande). Bien sûr, pas tous les modèles dans toutes les tailles et couleurs.

Achats en personne

Ogilvy, Boutique pour hommes, au rez-de-chaussée. Centre-ville seulement, angle Ste-Catherine et de la Montagne.

OGILVY

En ce jour de la Saint-Jean-Baptiste la maison Birks offre à tous les Canadiens français ses hommages et ses bons souhaits.

BIRKS
JOAILLIERS

Les divertissements de l'été de la vingt-cinquième

La Nuit de la Saint-Jean
(en direct du Stade Olympique)
ce soir à 23 heures.

Gens de chez nous
(en différé du Parc Jeanne-Mance) demain soir à 21 heures.

Gens du pays
(en différé du Stade Olympique) demain soir à 21h30.

La télévision de Radio-Canada participe activement aux célébrations de la Fête de la St-Jean, avec la participation de plusieurs des principaux artistes francophones du pays.

1er juillet, Fête du Canada
le vendredi 1er juillet à 20 heures.

La télévision de Radio-Canada célébrera la Fête nationale des Canadiens en présentant, simultanément aux réseaux français et anglais, une émission d'environ trois heures, avec la participation d'un grand nombre des meilleurs artistes du Canada.

Félix Leclerc raconte . . .
le samedi 25 juin à 20 heures.

Le Québécois dira les contes suivants: *les Feux-Follets, le Fantôme de l'avare, le Violon magique, la Chasse-galerie, le Bonhomme sept heures.*

Dessins animés de Peter Sander et Danielle Marleau. Textes d'Hubert Fielden. Musique d'André Gagnon et Michel Brault.

Héli-patrouille
le samedi à 20 heures

Une toute nouvelle série qui raconte les exploits de deux jeunes policiers, Gil et Don, qui combattent le crime en se déplaçant à bord d'un hélicoptère. Deux brillants policiers nullement intimidés par le danger. Ils résolvent des problèmes de toutes sortes: enlèvements, évasions, fausses pistes, embuscades, vols d'armes, etc. En vedette: Jim McMullan et Dirk Benedict.

Les Beaux Dimanches
le 3 juillet

T.D.H. plus
à 19h30
Début d'une nouvelle série de six spectacles télévisés du kiosque E de Terre des hommes. De la musique, des chansons, du folklore, de la fantaisie, de la gaieté, avec vos artistes préférés: Julie Arel, Ti-Jean Carignan, Renée Martel et le groupe folklorique Les Franginois. Animatrice: Shirley Théroux. Coanimateurs: Willie Lamothe et Jacques Boulanger.

Camp Fortune 77 ... succèdera à *T.D.H. plus* aux *Beaux Dimanches* à compter du 14 août. Dans le célèbre amphithéâtre à ciel ouvert, quatre spectacles par quatre grands artistes de chez nous: Monique Leyrac, Diane Juster, André Gagnon et Jacques Michel.

Les Grands Fleuves du Monde
à 20h30
Le Mississipi ... suivi, au cours de la saison, de la Loire, la Volga et la Tamise.

Carcajou et le péril blanc
à 21h30
Première d'une série de sept émissions sur film consacrée à la vie des Amérindiens de la Côte Nord du Québec, et plus particulièrement des Indiens montagnais. Une réalisation d'Arthur Lamothe.

Les Grands Films
le jeudi 23 juin à 20 heures

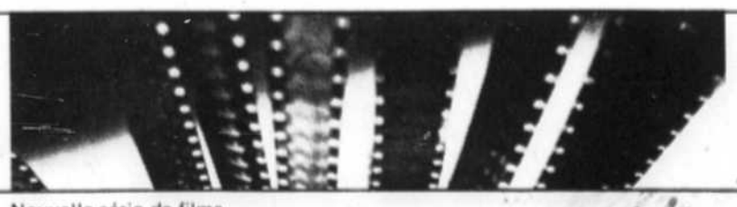

La Prison, drame réalisé par David Wickes, avec James Laurenson, James Maxwell et Philip Madoc.
Le célèbre éditeur du magazine sexé, *Vous c'est moi*, est impliqué brutalement dans une troublante histoire de meurtre.

Angoise
le jeudi à 23 heures

Nouvelle série de films à suspense débutant ce soir, exceptionnellement à 1 heure, avec *Possession*, une réalisation de John Cooper.

L'Univers des sports
le dimanche à 14 heures

Cette émission vous présente les principaux événements nationaux et internationaux qui se produisent dans le domaine du sport.

Cet été, entre autres choses, on verra des reportages sur le tournoi de golf la Classique Peter Jackson qui se déroulera à Lachute, les 2 et 3 juillet.

Egalement à *L'Univers des sports:* l'Omnium de golf du Canada, à Glen Abey (Toronto), les 23 et 24 juillet, et les faits saillants des Jeux du Canada, à Saint-Jean de Terre-Neuve, du 7 au 18 août.

A la télévision de Radio-Canada

Vingt-cinq ans ensemble

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées en page 21

ACHATS

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Echange 3706 St-Denis (métro-Sherbrooke). Tél.: 849-1913. 25-6-77

DESIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livres illustrés etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390. 25-6-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE MENAGERE demandée pour garder jeune bébé et légers travaux. Bien situé dans Westmount. 5 jours par semaine. Références exigées. Tél.: 931-3122 25-6-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

AMEUBLEMENT salle à manger, chambre à coucher, salon et autres articles de maison, Tél.: après 6 p.m. 486-0282 28-6-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITÉS

ANTIQUITES QUEBECOISES DIVERSES: vaisselier ouvert, bahuts, et autres. Tél: 738-7378. 2-7-77

Fin de bail, tout doit être vendu, jusqu'à 50% de réduction: armoires en pin, encoignure, vaisseliers, etc, 53 St-Charles ouest, Longueuil. Tél.: 674-8731. Ouvert dimanche. 27-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

SNOWDON: 5½, tapis mur à mur, poêle électrique et réfrigérateur neufs. $250. par mois. Semi sous-sol 2½, $120. Libre 1er août. Tél.: 738-0174 27-6-77

MONTREAL et PAPINEAU 1604: Montréal-Est, 3½, complètement rénové, chambre à coucher fermée, réfrigérateur et poêle neufs, chauffé, et eau chaude. 2-7-77

CARTIERVILLE: 1½ meublé, pour personne seule, eau chaude, chauffage fourni, aire de stationnement et entrée privée. Tél.: 337-4969 27-6-77

AVENUE LAVAL 3889: sous-location, 2½ pièces, chauffées, tout compris sauf taxe d'eau, meublé $145. Tranquille, grande fenêtre, petit balcon. Libre 1er juillet. Tél: 845-7657. 25-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

COTE DES NEIGES: 4½, appartement luxueux, près Université. 739-4801 25-6-77

GRAND 5½, libre 1er juillet, $235. par mois, chauffé, 1465 Bernard, Outremont. Tél.: après 5 h. 276-0360. 27-6-77

OUTREMONT, rue Willowdale, sous-location, grand 4½, chauffé, disponible 1er juillet. Nouveau bail possible pour 1er septembre. Tél: 733-0690 ou 937-9131. 27-6-77

GOYER 2835, appartement 20, près Université de Montréal, 3½ pièces, chauffé, poêle réfrigérateur fournis. $170. Libre immédiatement. Pour visiter 522-6495. 27-6-77

SOUS-LOCATION 3450 Drummond, très grand 3½, luxueux, $290. climatisé, piscine, sauna, portier 24 heures par jour. Libre maintenant. Tél: 282-1680 25-6-77

N.D.G. DRAPER, bas 6½ pièces, sous-sol fini, ménage fait, chauffé, $375. Téléphonez avant 8h30 le matin après 6h le soir. 487-5041 27-6-77

EDOUARD MONTPETIT, 5½, chauffé, rénové, bas, près Université. $315. 521-2229, 737-7567 25-6-77

MONKLAND, N.D.G. grand 4½, balcon, équipé, propre, 1er juillet. $260. Tél.: 487-3822 28-6-77

OUTREMONT. 4½ pièces, 1½ salle de bains, salle à manger, occupation juin ou juillet, $375 par mois. Sur rendez-vous C. Demers 735-2559 27-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

Meublé ou non, un des appartements prestigieux de Montréal

HADDON ARMS

1½, 2½, 3½ et 4½

Tarifs hebdomadaires, Mensuels ou annuels.

- À l'air climatisé
- Piscine, saunas
- Toit-jardin

2170 AV. LINCOLN

Près du Métro et Forum

935-9224

27-6-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

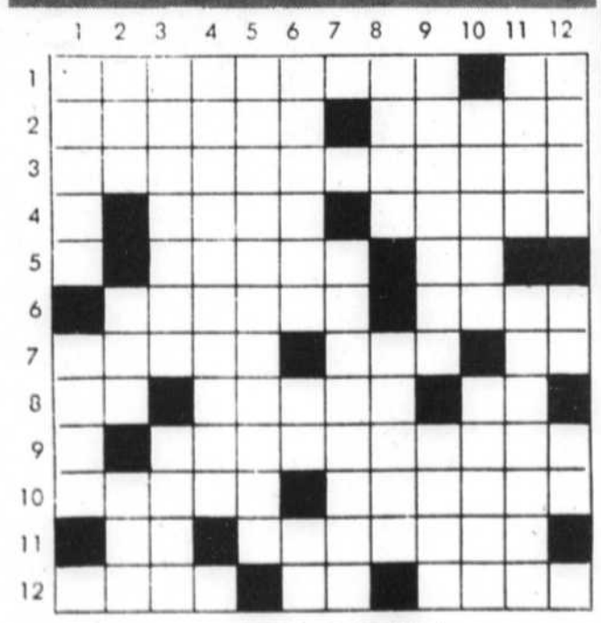

Horizontalement

1—En télévision, lignes contenues dans une image complète. — Aluminium.
2—Palais épiscopal. — Image de la Madone.
3—Irais de nouveau.
4—De la Turquie. — Filet pour prendre des petits oiseaux.
5—Enleviez. — Tellement.
6—Repos pris au milieu du jour. — Crochet double.
7—Troisième personne. — À nous. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
8—Aluminium. — Tout endroit qui offre une détente. — Technétium.
9—Remarque, note.
10—Point cardinal. — Rencontre de deux voyelles.
11—Notre-Dame. — Ouverture plus ou moins grande d'un orifice.
12—Bile. — Aluminium. — Arme de jet ancienne.

Verticalement

1—Petit loir gris. — Nom donné à des plantes cultivées dans les régions tropicales pour leurs tubercules comestibles.
2—Ivette. — Argile rouge ou jaune. — Sans inégalités.
3—Lave. — Poète grec de l'époque primitive.
4—Prêterons l'oreille.
5—Stupéfiante.
6—Groupe de trois vers unis par le sens et par certaines combinaisons de rimes. — Sud-ouest. — Commandement.
7—Relatif au zénith.
8—Peu de chose. — Tentais avec audace.
9—Accables. — Tente de grosse toile goudronnée, qu'on établit au-dessus des barques quand il pleut.
10—Tout endroit qui offre une détente. — Détermina le titre d'une solution.
11—Plante odorante venue d'Orient. — Remuer, agiter fortement et à plusieurs reprises.
12—Fait tort à. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Notre-Seigneur.

Solution d'hier

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: grand 4½, chauffé, avec chambres buanderie et entreposage. Pas de taxe d'eau, stationnement gratuit. Près de toutes commodités. $240. Ferons peinture à neuf. 1er juillet: 522-2498 en tout temps; 670-3663 ou 679-8348 soir. 27-6-77

CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Édifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.

ALTITUDE 500

4760 chemin Côte-des-Neiges

739-5533

27-6-77

6280 DÉCARIE

et Van horne complètement meublé, 1½, 2½ et 3½

à partir de $180.

Bail court ou long piscine, saunas, etc.

Castel blanc

342-0300

27-6-77

LE CHALUTIER

340 Bord de l'Eau

Entre St-Sylvestre et St-Jean, Longueuil.

3½ meuble ou non - 4½ et 5½ avec lave-vaisselle, poêle, réfrigérateur inclus, tapis mur à mur, air climatisé, ascenseur, terrasse soleil avec piscine, service de conciergerie 24 hres par jour, près du métro.

651-9120 6-7-77

APPARTEMENTS À VENDRE À L'ÉTRANGER

ESPAGNE: appartement 1½ à Alicante sur la Méditerranée entre Malaga et Valence, dans apartotel en condominion faisant partie de la chaîne hôtelière Mélia. R. Martel C.P. 160, Magog 27-6-77

ANIMAUX À VENDRE

CHATONS PERSANS, Chinchilla, enregistrés. Tél.: 669-2562 25-6-77

AFGHANS, magnifiques chiots enregistrés, tatoués, vaccinés, vermifugés. Ligne de champion. Santé et tempérament garantis. $200. et plus. Chenil Kachemir ou Hôpital vétérinaire Châteauguay. 691-9680, 691-1682 19-7-77

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT OU PLUS TARD

CÔTE DES NEIGES

1½ - 2½ - 3½ - 4½ - 5½

4610, 4590, 4850, 4570, 4580, 4860 Queen Mary
5795 Decelles
3333 Édouard-Montpetit
5605 Gatineau
5615 Beaucourt
5508 Légaré
3765 St-Kevin
3175 Lacombe
403 boul. St-Joseph
3000 - 10 Troie

SERVICE 24 HEURES — APPELEZ 731-6446

25-6-77

Ce monde vous ennuie?

Venez à La Cité

LaCité vous offre des appartements des plus modernes, conçus selon vos désirs les plus capricieux.
Visitez nos appartements-témoins, **au 3550, rue Jeanne-Mance,** de 10h à 21h, en semaine, et de 10h à 19h, les week-ends.
Ou téléphonez-nous au **845-4173.**

Vous serez guéri

25-6-77

La Cité enchantée

LaCité vous offre des appartements des plus modernes, conçus selon vos désirs les plus capricieux.
Visitez nos appartements-témoins, **au 3550, rue Jeanne-Mance,** de 10h à 21h, en semaine, et de 10h à 19h, les week-ends.
Ou téléphonez-nous au **845-4173.**

Luxe, Calme et Volupté

25-6-77

ARTICLES À VENDRE

2 lits 36'', tapis rouge, bicyclette 3 vitesses, armoire 12 tiroirs. Tél. 736-8130 25-6-77

AUTOS À VENDRE

VOLKS 1973, super Beetle, radio AM-FM, très bonne condition $1,000. Tél.: 464-0102 25-6-77

STATION WAGON, Ford, 1974, excellent état, 46,000 milles. Tél.: 738-8130 25-6-77

CITROEN DS 1971, bon état, particulier. $800. Tél: après 6 heures 332-0861. 25-6-77

CADILLAC ELDORADO, 1976, tout équipé, prix suivant la valeur marchande, en très bonne condition. 849-2407 26-6-77

CUTLASS, Supreme, 1974, très bonne condition, pneus radiaux. AM-FM. Tél: 323-3147 25-6-77

FORD Torino, 1970, automatique, reconditionnée, repeinturée, 4 pneus à neige, très bon état. Particulier $699. Tél.: 484-4142. 27-6-77

PEUGEOT 504, GL, 30,000 milles, pneus Michelin neufs, AM-FM, meilleure offre possible. Tél: jour 739-2791 ou soir 255-9225. 25-6-77

PEUGEOT 504, 1971, toit ouvrant, AM-FM, démarreur neuf, inspection générale récente, bonne condition. Prix: $800. Tél: 866-9150 après 6 hres ou 341-6585 ou 733-0297. 2-7-77

A VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jamet)1,000 Gouin ouest tél:336-4797 1-8-77

AVIS

A la dernière assemblée, la Fabrique de la Paroisse de St-Joseph a décidé de vendre le terrain (une quarantaine d'arpents) qu'elle possède sur le boulevard Bellevue (Rang des Quarante) à Carignan. Toutes offre d'achat devra être faite à la Fabrique, 164, rue Martel, Chambly. La Fabrique se réserve le droit de rejeter n'importe quelle ou toutes les offres et même la plus haute d'entre elles. 11-7-77

BUREAUX À LOUER

9 PIECES, décoration bois naturel, tapis, situé coin sympatique à 964 Cherrier. Idéal pour bureau de service ou professionnel. Jour: 527-9111. Soir: 653-7525 ou 671-2783 26-7-77

BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus. Tél: 861-0080 27-6-77

CHALETS À LOUER

AU BORD DU LAC ORFORD, chemin Desève, 50 milles de Montréal, 2 petits chalets, une chambre, hivervérisés, tout équipés, 220, plage, pêche. Saison ou mois. Tél.: 1-297-2581 28-6-77

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-7-77

ILE BIZZARD: bord du lac, chalet à louer, occupation immédiate jusqu'au 30 juillet. $400. Tél: 482-8931. 25-6-77

ST-DONAT, lac Baribeau, chalet hiver-été, 3 chambres, living avec foyer, salle à dîner, cuisine, sous-sol, bord de l'eau, chaloupe, 10 mois. $1,400. 737-7614 ou 819-424-7438. 27-6-77

CHALETS À VENDRE

LUXUEUX CHALET d'été, meublé, grand terrain 35 milles de Montréal, foyer, yacht, aubaine $39,800. Tél.: 663-6385. 27-6-77

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,600. $246.07 mensuel. Occupation 15 juillet 844-8342 ou 430-0430. J.N.O.

CHALET SUISSE: à vendre, 5½ pièces, semi-hivernisé à 2 milles de Rawdon. Tél.: 332-4060 27-6-77

ST-HIPPOLYTE

Sur le Boulevard des 14 îles, magnifique chalet suisse de 9 pièces, sur terrain de 25,000 pi.ca., foyer pierre, 2 salles de bains, garage, piscine creusée 14' X 24' à 30 minutes de Montréal, prix intéressant. **Jacques Normandin, 866-9641 ou 768-2404.**

TRUST GENERAL

courtier 25-6-77

CHAMBRES À LOUER

AVENUE ESPLANADE 4407: face au Mont-Royal, grande chambre tout compris. Tél: 844-5077. 27-6-77

COMMERCES À VENDRE

CLUB DE GOLF

18 trous avec piscine commerciale et club avec licence contenant 1,000 places. $675,000. **J.J. Robitaille 671-0978 ou 672-6450.**

MONTRÉAL TRUST

courtier 25-6-77

COURS

PROFESSEUR D'ANGLAIS, expérimenté, débutant ou avancé. Spécialité: conversation. A domicile. 733-2484. 25-6-77

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS DEMENAGEMENTS de 1½ à 4½. Estimation gratuite. Demandez Jean-Paul 255-7397 11-7-77

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél.: 725-2421 27-6-77

DEMANDES D'EMPLOI

CHAUFFEUR PRIVE: bonne référence, marié, libre de voyager. Tél: 620-4854, entre 5:30 et 7:30h. 27-6-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATIONS de galeries, brique, joins de brique, cheminées, solages; enrayer l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction. 2-7-77

ÉCOLES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur dipiômé
Brochures sur demande

CLUB EQUESTRE MIRABEL

1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON:
Tél.: 1-(514) 258-3728
(8-11 A.M. et 5-10 P.M.)
Réservez dès maintenant
Inscription limitées 25-6-77

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

PLACE VILLE MARIE: espace de bureau à sous louer, 800p.c. approximativement, divisé en 3 bureaux privés plus quartier général pour "workstation"/réception et pièce pour filière. Tapis partout, tous les services inclus. Appelez 879-9011 local 25 27-6-77

ÉDUCATION

PROFESSEUR PRIVÉ offre ses services pour étudiants du niveau primaire et secondaire. Tél: 738-8159 29-6-77

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE

STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

COUNTY BOARD OF EDUCATION

demandes des enseignants pour les postes suivants:
pour le
1er septembre 1977

ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE GLENGARRY

Directeur:
M. Philip Lloyd, Alexandria, Ontario. K0C 1A0
Tél: (613) 525-3110

1. **Arts (céramique)** et deux autres périodes dans une autre matière
2. **Éducation physique et hygiène** (garçons)
3. **Menuiserie** (niveaux junior et senior)
4. **Physique** (11è et 13è années)
(Ces quatre (4) professeurs devront enseigner en anglais et en français.)
5. **Mécanique automobile et petits moteurs**
6. **Économie domestique et Initiation au travail** (filles)
(Ces deux (2) professeurs devront enseigner en français.)

Le président,
Rudolphe Villeneuve,
le 17 juin 1977.
Le directeur de l'éducation,
T.R. Léger. 27-6-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-7-77

FERMES À VENDRE

RICHELIEU: Maison pièces sur pièces sur ferme de 100 arpents tout équipée, face à rivière Richelieu. Exclusif. Hélène DeSerres: 658-4117 ou 656-0660. DesRosiers, courtier. 25-6-77

REGION RIPON, Comté Argenteuil, maison canadienne, pièces sur pièces, rénovée, 2 foyers, tous les services, grange, site magnifique sur bord de l'eau (Lac Simonet) Tél.: 667-2287 ou 667-2908 27-6-77

LOGEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: Kent, duplex bas, chauffé, eau chaude, 8 pièces, idéal pour communauté religieuse. $400. Tél: 738-2565. 27-6-77

OUTREMONT: de l'Epée et Lajoie, 2e d'un triplex, 7½ foyer, chauffé, eau chaude, libre 1er juillet. Tél: entre 20 et 23 heures 270-1249. 29-6-77

COTE DES NEIGES, haut duplex, 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé, libre 1er août, 5802 Trans Island, 733-0431 27-6-77

SOUS LOCATION, 5 pièces, propre, près métro Beaubien. 279-2741 pour 1er juillet. 28-6-77

NOUVEAU-ROSEMONT: station métro, haut-triplex, 4½, chauffage électrique sortie lessiveuse-sécheuse, $215. par mois. 1er juillet. Sur rendez-vous. Tél.: avant 5 heures Mme Garneau 870-7111 ou après 7 heures 255-4227. 27-6-77

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...

Veuillez remplir
la carte-réponse insérée
avec votre facture d'électricité
et nous la retourner.

Hydro-Québec

25-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUR (EUSE)

Nous sommes une importante compagnie nationale, fournisseur d'équipement d'alimentation.

A cause de nos plans d'expansion, pour notre succursale de Montréal, nous avons besoin d'une personne bilingue et dynamique avec expérience dans notre domaine.

Ceux qui sont intéressés, gagnent déjà $20,000 ou plus par année, mais qui veulent avec un système de commission généreuse élever leur standard de vie.

Si vous êtes cet individu, écrivez-nous de votre propre main, et envoyez votre curriculum vitae, à:

Équipement d'Alimentation Russell
Russell Food Equipment Ltd.
7915 Boul. St-Laurent
Montréal.

27-6-77

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, Chemin Côte Ste-Catherine, près Wiseman, 7 pièces, style cottage, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, tapis inclus. $500. Libre immédiatement. Tél.: 332-0861 après 6 heures. 25-6-77

WESTMOUNT, haut, 3 chambres à coucher, salle à manger séparée, grande cuisine équipée, entrée privée, tapis, rideaux, quelques meubles. $500. chauffé. Libre 15 juillet. Le Dwelling 844-3941. 25-6-77

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A LOUER, pour la saison, Mansonville, maison de campagne, meublée et chauffée, ferme de 10 acres et baignade. Tél: 672-7002. 27-6-77

DOMAINE LAC LOVREING, près Magog, saison été, proche lac, 2 chambres, neuf, tout compris, $875. et $1,000. Information: semaine 674-0707 25-06-77

MAISONS À LOUER

QUÉBEC: Ste-Foy, maison meublée à louer pour un an. Libre 15 août. 6 pièces, sous-sol fini. Tél: 1-418-656-9257 9-7-77

BROSSARD: maison de ville, près pont Champlain, 3 chambres, salle à diner, 1½ salle de bain, garage. Poêle-réfrigérateur, lave-vaisselle neufs compris. Libre immédiatement. $375. Tél.: bur: 658-1131 ou rés.: 672-9387. 27-6-77

AHUNTSIC

Parc, rivière, site unique, chance exceptionnelle. **Logis 6 pièces, rez-de-chaussée complètement meublé:** poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, congélateur, climatiseur, humidificateur, tapis partout, tenture, etc. Galerie 40' x 8'. **Couple très particulier seulement.** Prix: $340. par mois chauffé, éclairé. 1er juillet. Écrire à DOSSIER: 422. Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. 27-6-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

AVOCATS D'AFFAIRES

recherchent
jeune confrère bilingue

- Situation intéressante
- Discrétion assurée

écrire au:
DOSSIER 428
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9 27-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

TEMPS PARTIEL

Personne mariée de plus de 25 ans, le jour ou le soir. Pour rendez-vous téléphoner après 17 heures au:

733-0455 25-6-77

MAISON D'ÉDITION

recherche dactylo expert(e) pour participer directement à la fabrication des livres.

— disponible immédiatement;
— entraînement fourni;
— travail de 3 p.m. à 9 p.m.;
— salaire selon qualifications.

Tél: **937-3908 ou 933-3407**

27-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

COMPAGNIE D'ENVERGURE INTERNATIONALE

Offre opportunié exceptionnelle dans le domaine de la vente. Les candidat(es) doivent être âgée(es) de 25 à 45 ans et avoir complété leurs études collégiales.
Salaire:
Entre $12,000 et $20,000. durant la période d'entrainement.
— excellents bénéfices marginaux et possibilité d'avancement.
Envoyer curriculum vitae à:
Le Devoir
Dossier 426
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9 25-6-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.

Tel.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-PAUL L'ERMITE

Cottage idéal pour professionnel. Cabinet. Inf: **M. St-Onge: 353-8770.**

MONTRÉAL TRUST

courtier 25-6-77

BELOEIL à la campagne, ¼ d'heure de Montréal, 11 pièces, foyer. 1 acre, parc avec nombreux arbres. 845-3930 4-7-77

EASTMAN, maison ancienne, 10 pièces, ruisseau, grange, 15 arpents, terrain vallonneux 334-0453, 331-5958. 25-6-77

ST-ANDRE, maison à vendre, 3 logements de 8 et 9 pièces, $45,000. Revenu brut $10,000. 525-4272. 25-6-77

BELOEIL à la campagne, ¼ d'heure de Montréal, 11 pièces, foyer. 1 acre, parc avec nombreux arbres. 845-3930 27-6-77

STE-ANGÈLE DE MONNOIR: Cottage, 4 chambres, site tranquille, grand terrain, luxueux, salon, garage, 35 minutes de Montréal, Hélène DeSerres: 658-4117 ou 656-0660. DesRosiers, courtier. 25-6-77

STE-ADELE: 500 pieds des pentes de ski du Chanteclair, maison canadienne, 3 salles de bains, 4 foyers, $115,000. Appelez André Brissette: 334-0958. 30-6-77

MAISON QUÉBECOISE de pierre bicentenaire, région de Verchères, 2 bâtiments, terrain 140,000 p.c. Tél.: 522-4119 27-6-77

MALONE, N.Y., 60 milles de Montréal, maison en pierre, 9 pièces avec 8 âcres, ruisseau, $16,000. Téléphonez M. Watson 931-6869. 27-6-77

BELOEIL, résidentiel, près train, autobus et facilités, bungalow 6 pièces pierre et bois, foyer, intérieur, accueuillant, sous-sol divisé. Terrain ombragé 77X100. Particulier, prix d'aubaine. 467-2679 ou 672-5275. 25-6-77

ELLENBERG, N.Y., 50 milles de Montréal, 260 âcres, boisé et champs, 25 mille arbres de Noël. Hydro, chemin pavé, bon investissement. $20,000. Téléphonez M. Watson 931-6869 27-6-77

A ST-HILAIRE: soit 25 minutes de Montréal, magnifique bungalow de luxe, 3 chambres Sous-sol fini pour bachelor. Garage. Terrain de 20,000 pi. ca. Foyer au salon avec jardinière d'hiver. Construction supérieure. Roger Lefebvre: 651-5710 ou 677-3593. Immeubles Beaudry, courtier 25-6-77

COTE-DES-NEIGES: duplex près de l'Université, salle à manger séparée, 3 chambres, garage. Bons revenus. MLS. Prix demandé: $89,500. Michelle B. Roche: 277-1255 ou 334-0700. DesRosiers, courtiers. 25-6-77

OUTREMONT: Duplex près de Stanislas, boiseries et planchers de chêne, 3 foyers naturels, salon et salle à dîner séparés, pièce familiale, salle de jeux et salle de lavage au sous-sol. Exclusif. $82,500. Mme R. Trudeau: 733-3668 et Mme E. Brodeur: 342-3548 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 25-6-77

BOUCHERVILLE, propriété 8 grandes pièces, possibilité de 10 ou 11. Située sur un terrain de 15,000 pi. ca. en bordure du fleuve. Garage. Pas d'agent. Tél.: après 18 heures 655-0924 27-6-77

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

Voir autres annonces classées en page 20

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

fonction publique municipale

STÉNO-SECRÉTAIRE - Étude légale

Nature de l'emploi: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat relatives au domaine juridique pour les avocats de la division de l'Étude légale du service du Contentieux.

Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires, avec option en secrétariat juridique ou de services. Posséder quelques années d'expérience dans des tâches de secrétariat, dont une partie acquise en secrétariat juridique dans un bureau d'avocat. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Facilité de rédaction en français et en anglais.

Traitement: $9,670. - $12,729., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, Édifice "LE VIEUX PALAIS", 155 est, rue Notree-Dame, bureau 125 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. **Les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

25-6-77

VILLE DE MONTRÉAL

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Magnifique propriété style victorien, 17 pièces, 2 garages, 4 espaces stationnement extérieur, boiseries en acajou et chêne, prix très avantageux. **Pour plus d'informations S. Tremblay 735-5588.**

TREMBLAY INC
courtier
25-6-77

VILLE MONT-ROYAL
Jolie petite maison pierre et stucco $69,000.
Site enchanteur! Vue sur le parc. Salon avec cheminée en pierre, salle à manger de bonnes dimensions 3 chambres à coucher, sous-sol fini. Boiseries et planchers en chêne, fenêtres d'aluminium. Garage. Très bien construit. M.L.S.

AU CENTRE DE VILLE MONT-ROYAL
près de la gare
Ancienne maison très bien entretenue, ayant tous les avantages d'une première maison. Salon avec cheminée, salle à manger attenante, 4 chambres à coucher, tous les appareils électriques sont compris dans le prix, plus un établi avec quantité d'outils. $64,500. M.L.S.

Paule D. Charest: 737-6431
Frank A. Norman & Co. Ltd
courtier
731-6817 25-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL
Cottage semi-détaché, 6 pièces, foyer naturel, intérieur entièrement refait. Vente rapide. $44,500.

ROSEMÈRE
18,000 pieds de terrain, 8 pièces de $48,000 à $70,000. Aussi terrains.

LAVAL-OUEST
Bungalow, 5 pièces avec 3 terrains. $22,000.

BORD DE L'EAU
Ile Perrot
Bord du lac St-Louis, Pointe du domaine. **Terrains 36,000 pi.ca.**
Annette Lanoue: 334-8336
LE PERMANENT,
courtier 27-6-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

N.D.G.
Cottage converti. 3 bachelors de 3½ et 1 logement de 10 pièces, libre au complet 1er juillet, possibilité très bons revenus, pour vente rapide, succession, prix $70,000. **Denise Brissette, 382-8000, 486-3673.**

CARTIERVILLE
Luxueux split level, près train et hôpital Sacré-Coeur, piscine chauffée, air climatisé, 2 foyers, un bijou de maison. Occupation rapide, prix $79,500. **Denise Brissette, 382-8000, 486-3673.**
courtier en immeuble
25-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-OURS
Monumentale maison historique en pierre, 18 pièces, 3 foyers, cave 6 pieds, bord du Richelieu. $84,500. **Yvan Boulanger, 467-1120, 584-3456.**

MONTRÉAL TRUST
courtier 25-6-77

STE-FOY
(Québec)
Bois de Vincennes, style canadien, bungalow 28 x 44; 8 pièces (4 chambres à coucher plus une au sous-sol) Terrain boisé, toutes taxes: $1,100. disponible durant l'été (pas d'agent). Renseignement: **Montréal (514) 655-5858, Québec (418) 656-0452.**
25-6-77

LAPRAIRIE
Spécial, semi-commercial. **Duplex** avec emplacement de magasin. Site historique. $58,000. **J. Jacques Robitaille: 671-0978 ou 672-6450.**

LAC CHAMPLAIN
4 logements avec 4 chalets. 72,000 pi. ca. de terrain, bord de l'eau. Lac Champlain. $90,000. **J. Jacques Robitaille 671-0978 ou 672-6450.**

MONTRÉAL TRUST
courtier 25-6-77

Montreal Trust

STE-JULIE
Transfert. Doit vendre rapidement. **Coquet bungalow,** 4 chambres, tapis mur à mur, salon et boudoir. Frais repeint. $34,500. Visitez avec **Monique Béliveau-Petit 653-2496 ou 653-2639.**

ST-BRUNO
Occasion. Inclus piscine, appareils ménagers, B.B.Q., table patio, bar intégré. **Coquet bungalow contemporain,** 6 pièces, su terrain jardiné professionnellement. **Pauline Martel: 653-2496 ou 653-3257.**
courtier en immeuble
25-6-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

HAMPSTEAD
PLEIN DE CHARME. 3 chambres à coucher. Salon avec foyer, porte coulissante donnant sur patrio et magifique jardin, arbres fruitiers. Seulement $67,500. Appelez **Mlle T. Brault: 935-8541, rés.: 931-6914**

N.D.G.
AVENUE GREY: Aménagez en juillet dans **cette coquette maison de 7 pièces,** sous-sol fini, garage double, grand jardin $69,500. M.L.S. **Mme G. Tremblay: 935-9541, rés.: 937-6597.**
Belle maison restaurée, 9 pièces, grand confort, boiseries en chêne, 2 cheminées, jardin, garage. M.L.S. $74,500. **Mme G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.**

ST-LAMBERT
Superbe cottage, 6 pièces **"impeccable".** Secteur exceptionnel. Garage. Terasse soleil. Plusieurs extras. MLS. Inf.: **Claire Gaulin: 679-8530 ou Suzanne Prévost: 671-3365 ou 672-0321.**
Cottage style Colonial. 12 grandes pièces, 4 salles de bains. Piscine creusée. Finition exceptionnelle. Faut voir. MLS. Inf: **Suzanne Prévost: 671-3365 ou 672-0321**
25-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

ST-HILAIRE: Magnifique canadienne 12 pièces, site de choix pour professionnel, air climatisé, système d'alarme, terrain 32,900 pi.ca. boisé, piscine chauffée, vue dominante. Faut visiter. **Fernand Balade: 467-1120 ou 464-1262.**
courtier en immeuble 25-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DEUX-MONTAGNES
Cottage, fenêtres aluminium neuve, 4 chambres à coucher, en très bonne condition, seulement $31,000. Terrain paysager. **E.D. Patry. 473-8007, 331-7301.**

LE PERMANENT
courtier 25-6-77

OUTREMONT
Cottage de 10 pièces, rénové en 1976. Cinq chambres à coucher (chambre principale avec petit salon et foyer). La cuisine bien planifiée. Grenier et sous-sol aménagés. Les boiseries sont au naturel. Le décor est sobre. Grand jardin bien privé avec piscine en pleine verdure. **André B. Thomas: 731-6307 ou 866-9641.**

TRUST GENERAL,
courtier 27-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAC MEMPHRÉMAGOG
Propriété en cèdre avec 110 pieds de façade sur la lac, nouveau chalet style Suisse hivernisé, vue magnifique, très beau terrain avec arbres, partiellement meublé. Contacter: **Allan Channell: 819-843-4785.**

AUSTIN, Québec
Excellente propriété pour tranquilité, située sur grand terrain, superbe vue du lac et des environs. Salon, foyer, trois chambres à coucher, 2 salles de bains, chauffage à l'huile, garage double, magnifiquement paysagé. Très accessible. Contacter: **Allan Channell: 819-843-4785.**

CROWN TRUST
courtier 27-6-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

Si vous songez à acheter une maison...
La belle ville de Montréal-Ouest vous accueille...
Venez nous voir à notre succursale:
51 avenue Westminster
Montréal-Ouest
ou téléphoner à notre Directeur
H. Quart
Bur: 489-4986, rés: 932-3381

C'EST LE TEMPS D'ACHETER
25-6-77

Trust Royal Immeubles
Trust Royal Courtier

CETRE OUEST
L'Acadia
Coopérative entièrement rénovée. Climatisée centralement. 3 chambres à coucher. Un rêve. M.L.S. $80,000. **Claudette Limoges — 932-1112 ou 481-5907.**

LAC L'ACHIGAN
Impeccable bungalow de 6 pièces, 3 chambres, meublé (Thibault) tapis mur à mur, droit passage et vue sur lac, véranda. $35,000. **Thérèse Larose— 435-3443 ou 1-227-3654 (rés.).**

PINCOURT
Ensoleillé, **style Ranch,** sous-sol superbement aménagé. Grandes fenêtres. Salle à dîner avec porte patio. M.L.S. **Maureen Kuipers— 458-5365 ou 458-4701.**
25-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
Fort Lauderdale
Pampano
4½-5½, meublés, **vente ou location.** 1,000 pieds de la mer.
Annette Lanoue: 334-8336
LE PERMANENT,
courtier 28-6-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ROUGEMONT: 30 milles de Montréal, cottage, 10½ pièces, foyer, vue sur la montagne, chênes, pins, chauffage, eau chaude. Madeleine Bessette: 1-469-3078. Les Immeubles Lebeau, courtier 27-6-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphe. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

REGION DE ST-ANDRE AVELIN (Ripon) Comté Argenteuil, terrains à vendre, bord du lac Simonet de 20 à 50,000 pi. ca. Tél.: 667-2287 ou 667-2908 27-6-77

BROSSARD
Boul. Taschereau, 59,000 pi. ca. avec 14 unités et maison. **J. Jacques Robitaille: 671-0978 ou 672-6450.**

MONTRAL TRUST
courtier 25-6-77

CANTONS DE L'EST SUTTON
Splendide terrein boisé avec ruisseau, 3 acres ou plus. F. Huber, courtier.
Tél: **679-3320**
28-6-77

ST-DONAT
Lac Archambeault, 3 lots, 77,860 p.c., terrains planche, non-inondés, façade 300 pieds qui donne sur l'eau. $0.27 le pied carré. **E.D. Patry, 473-8007, 331-7301.**

LE PERMANENT
courtier 25-6-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

DACTYLOGRAPHIE
Service de dactylographie, rapports, thèses, romans, publications. **expérience. Tél: 676-5440.**
25-6-77

VOYAGES

FERMES DE VACANCES, région Sutton, pour enfants de 6 à 12 ans, vie familiale, 15 ans d'expérience et références, monitrices. Céramique professionnelle. Tél.: 514-5962 à partir du 1er mai. 27-6-77

ANNONCES CLASSÉES
régulières ou encadrées
*
Vous serez toujours satisfait du service et du résultat
844-3361
Compétence: Mme Micheline Turgeon

le bridge

Défaussez vos perdantes

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♠ R V 9
♥ V 10 9 4
♦ 7 4 2
♣ 7 5 4

Ouest
♠ 4 2
♥ A R D 8 3
♦ R 9 5
♣ R D V

Est
♠ 3
♥ 7 6 2
♦ V 10 8 6
♣ 10 9 6 3 2

Sud
♠ A D 10 8 7 6 5
♥ 5
♦ A D 3
♣ A 8

Les enchères :

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♥	passe	passe	passe
4 ♠	passe	passe	passe

L'entame: le Roi de coeur par Ouest

Un adage mensonger qui enseigne d'enlever les atouts adverses le plus tôt possible, surtout si le déclarant en possède un grand nombre, conduit à une manoeuvre qui occasionne la perte d'une foule de contrats.

La déclaration du Sud est très bonne et son partenaire, croit-il lui offrira un peu d'aide. L'entame du Roi de coeur fut conservée par Ouest et comme seconde carte, il joua le Roi de trèfle. Sud s'empara de la levée et joua immédiatement deux tours d'atout en portant la main au mort au deuxième tour. Les adversaires n'avaient plus d'atout. Alors il joua le 7 de carreau du mort croyant réussir l'impasse à la Dame seul espoir irraisonné de remplir son contrat; mais toutes les hautes cartes étaient localisées chez Ouest, c'était évident d'après les enchères. Ouest prit le Roi de carreau et encaissa sa Dame de trèfle. Sud tout penaud ne put se départir de son troisième carreau et ce fut la chute du contrat; Nord lui avait pourtant fourni les éléments suffisants à sa réalisation.

De l'uniformité des techniques naît souvent la perte de contrat tel que celui-ci; il faut dévier des routines habituelles et le fait de donner des perdantes certaines sur des levées adverses est souvent le chemin du succès.

Pratiquée à propos et à point par un joueur prudent et raisonné cette stratégie lui valut la réalisation du contrat décrit ci-dessus. Dans le même ordre, le Roi de coeur fut conservé par Ouest qui joua ensuite le Roi de trèfle. Sud s'en empara et joua un petit atout vers le 9 du mort qui prit la main et joua le 9 de coeur. Sud se défaussa de son 8 de trèfle. Ouest prit la levée et joua de nouveau un trèfle, la Dame. Sud coupa avec un gros atout et donna la main au mort avec le Valet de pique. Le retour du 10 de coeur fut fait et Sud jeta le 3 de carreau. Ouest prit la main avec sa Dame et le Valet restait au mort carte bel et bien affranchie. Le retour du Valet de trèfle fut coupé par Sud, il joua de nouveau atout vers le mort et sur son Valet de coeur écarta cette perdante fatale au premier déclarant, la Dame de carreau.

Ainsi jouée, cette main fut un maniement assez singulier des cartes où 3 coeurs furent perdus aux mains des adversaires et le contrat réalisé par une belle stratégie.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

Jeudi

CBFT 2
9.55 Ouverture et horaire
10.00 Les Chiboukis
10.15 Les histoires merveilleuses du Signor Franco Cavani
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La maison des bois
12.00 Le prince Saphir
12.30 Les animaux chez eux: "D'un océan à l'autre"
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.35 Reflets d'un pays: "La cuisine saguenéenne"
2.30 Cinéma: "Bestiaire d'amour" (documentaire — Français 1963)
4.00 Animagerie
4.30 Fanfreluche
5.00 La cloche tibétaine
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Propos et confidences: Claude Dauphin
7.00 Sur la côte du Pacifique
7.30 Y'a pas de problème
8.00 Les grands films: "La prison" (Drame — Américain)
10.00 Terre et moissons
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 La nuit de la St-Jean
1.00 Angoisse: "Possession" (Drame — Britannique)
2.15 Téléjournal

CFTM 10
10.25 Horaire-Bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfan Dédé
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Le 10 vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
3.00 Ciné-Quizz: "Jugement de Dieu" -(film historique — Français 1949)...■
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "L'insolent" (drame policier — Français 1972)
9.30 Cabaret...■
10.00 La corne d'abondance...■
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "La Maja nue" (drame historique — Américain 1959)
1.00 Cinéma: "Les vingt-huit jours de Clairette" (opérette — Français 1955)...■
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17
19.30 La guitare (film québécois réalisé par Richard Lavoie)
21.00 Tex Lecor
21.30 Les feux de la Saint-Jean: Emission spéciale
22.30 Les Séguin
23.00 Nuit de la Saint-Jean: Emission spéciale

CBMT 6
10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 In touch
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's your choice
4.30 Homenade TV
5.00 Klahanie
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 Canadian Stage band festival
9.00 Summer close-up
9.30 Showcase
10.00 Royal Héritage
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 Mary Hartman
12.09 Cine-six: "One step to hell" (Aventure 1968)

CFCF 12
6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 Montreal Summer
10.30 Ed Allen
11.00 Doctor's Diary
11.30 The art of Cooking
12.00 Spidermans
12.30 Emergency
1.30 First Impression
2.00 Alan Hamel
3.00 Another World
4.00 Celebrity Revue
5.00 Definition
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Fish
8.00 CTV Mystery movie: "Colombo: old fashioned murder".
9.30 Maclear
10.00 The streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "The Valley of the dolls" (Drame 1967)

Vendredi

CBFT 2
9.55 Ouverture et horaire
10.00 Clak
10.15 Les histoires de Benjamin
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les aventures de Tom Sawyer
12.00 Le monde en liberté: "L'Asie Mineure"
12.30 La cuisine d'ailleurs
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.35 Reflets d'un pays: "Bonaventure ou l'Acadie en Gaspésie"
2.30 Cinéma: "Les fous du stade" (Comédie — Français 1972)
4.00 Animagerie
4.30 Maigrichon et Gras-Double
5.00 Cirques du monde: "Le cirque de Jean Richard"
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Propos et confidences: "Claude Dauphin"
7.00 Encore debout
7.30 Marcus Welby, M.D.
8.30 Aller-retour
9.00 La Fête de la St-Jean
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "La veillée des veillées" (Canada)
12.45 Ciné-nuit: "Le fauve est déchaîné" (Comédie — Américain 1965)
2.15 Téléjournal

CFTM 10
10.25 Horaire bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfan Dédé
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Le 10 vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
3.00 Ciné-Quizz: "Un enfant comme les autre (documentaire — Canada 1972)
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 En primeur: "Je t'aime" (drame — Canada 1973)
9.15 Deux pianos
9.30 L'homme de fer
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Grand Prix" (drame psychologique — Américain 1966)
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17
19.30 D'un québécois à l'autre
20.30 Les ethnies du Québec: Emission spéciale.
20.00 Tam Ti-Delam
21.00 Retraite ouverte ou fermée:
21.30 D'un québécois à l'autre
22.00 Féminitude

CBMT 6
10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 In touch
2.00 All in the family
2.30 Edge of night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Nic N pic
5.00 Gallery
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Bob Newhart Show
7.30 That Maritime feeling
8.00 The Marv Tyler Moore Show
8.30 He's your dog, Charlie Brown
9.00 On the road
10.00 Police story
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 Mary Hartman
12.00 Ciné-six: "Frankenstein meets the Wolfman" (horreur — 1943) ■
1.25 Station Closing

CFCF 12
6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 Montreal Summer
10.30 Ed Allen
11.00 Doctor's Diary
11.30 The art of Cooking
12.00 Spiderman
12.30 Emergency
1.30 First Impressions
2.00 Alan Hamel
3.00 Another World
4.00 Celebrity Revue
5.00 Definition
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Donny and Marie
8.00 Stars on ice
8.30 The Rockford Files
9.30 Quincy
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "The biggest bundle of them all" (Comédie — 1968).

cinéma

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Rollercoaster" 12.40, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 7.20, 9.40.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Nasty Habits" 6.10, 7.50, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The opening of Misty Beethoven" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35 et "The image" 1.20, 4.10, 7.00, 9.55.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Les chiens de mer" 1.25, 5.30, 9.35 et "La brute, le colt et le karaté" 3.40, 7.45.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I): "The farmer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II): "Diversions" et "Danish pastries" dès 10.30.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-6057 "Dracula père et fils" 1.35, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "L'homme de terre" 2.10, 6.10, 10.05, et "Peur sur la ville" 12.00, 3.55, 7.50. (Salle II): "L'arnaque" 1.15, 5.20, 9.20 et "Le lave-auto" 3.35, 7.30.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Papillon" 1.15, 6.15 et "L'or" 4.05, 9.10.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La trahison" 7.35 et "L'inspecteur ne renonce jamais" 9.20.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 7.15, 9.00.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Cours après moi que je t'attrape" 7.30 et "Une femme à sa fenêtre" 9.10.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I): "Dark Sunday" 7.00, 9.00. (Salle II): "Papillon" 6.30, 9.00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Peur sur la ville" 7.30 et "L'homme de terre" 9.45.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "Salut l'artiste" 1.45, 3.40, 5.35, 7.30, 9.30. (Salle II): "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.30, 9.25. (Salle III): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.40, 4.05, 6.30, 8.55.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I): "Dark Sunday" 7.00, 9.00. (Salle II): "Papillon" 6.30, 9.00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Peur sur la ville" 7.30 et "L'homme de terre" 9.45.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "Salut l'artiste" 1.45, 3.40, 5.35, 7.30, 9.30. (Salle II): "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.30, 9.25. (Salle III): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.40, 4.05, 6.30, 8.55. (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La meilleure façon de marcher" 7.30, 9.30. (Salle McLaren) "Jonas" 7.30, 9.35.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Noirs et blancs en couleurs" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "Jours de fête" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Fritz the cat" 6.40, 9.35 et "Nine lives of Fritz the cat" 8.10.
LOEWS: (Salle I): "The van" 12.40, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50. (Salle II): "Cross of iron" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. (Salle III) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10. (Salle IV): "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00 (Salle V): "Cross of iron" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "L'or" 7.00 et "Papillon" 9.15.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les chiens de mer" 5.45, 9.01 et "La brute, le colt et le karaté" 7.55.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Twilight's last gleaming" 8.45 et "The next man" 7.30.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4115 "En 2000... Il conviendra de bien faire l'amour" 7.00 et "L'aventure c'est l'aventure" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Greta the mad butcher" 2.45, 6.05, 9.25 et "Love train for SS" 1.15, 4.35, 7.55.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Viol et chatiment" 3.10, 6.30, 9.50 et "Survivre" 1.30, 4.50, 8.10. (Salle II) "Main basse sur la T.V." 1.50, 5.45, 9.40 et "Femmes sans maris" 12.05, 4.00, 7.55. (Salle III) "L'héritage" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30, (Salle IV) "Fritz le chat" 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 et "Flipper city" 2.35, 5.35, 8.35. (Salle V) "La submersion du Japon" 2.25, 5.55, 9.25 et "Tueur à gage à Trinita" 12.45, 4.15, 7.45.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The deep" 7.10, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Incredible Sarah" 12.15, 2.15, 4.25, 6.40, 8.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Inheritance" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The bite" 12.00, 2.50, 5.40, 8.20 et "Oona" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 923-1139 "L'histoire d'Adèle H" 5.30 et "Silent movie" 7.30 et "Cousin cousine" 9.30 et "Fillmore" 12.00 p.m.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "The late show" 7.40, 9.45.
ST-DENIS: 1549 rue St-Denis 849-4211 "Deux femmes en or" 12.10, 3.55, 7.40 et "L'initiation" 2.15, 6.00, 9.45.
VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "Adventure of a taxi driver" 7.00, 9.00.
VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "Attention on va se fâcher" 7.30 et "Les chiens de mer" 9.25.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "Les chiens de mer" 5.45, 9.40 et "La brute, le colt et le karaté" 7.55.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Heretic" (exorcist II) 12.20, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A bridge to far" 2.00, 5.30, 8.45.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. "La chance et l'amour" (de Bertrand Tavernier — 1964) "Le mannequin de Belle ville" (J. Doucet — 1963) 7.30. "Paris vu par..." 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "Peepshow" (de K. Russel — 1956) et "Amalia and the Angel" (de N. Russel 1957) et "French dressing" (de K. Russel 1963) 7.00 et "Tommy" (de K. Russel 1975) 9.15.

sur scène

CENTAUR I: 453 St-François-Xavier 288-1229 "Strong currents" de David Edgecombe — 20 h 30. Relâche: lundi.
LA FENIÈRE: (L'ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Derrière le paravent" de Roderick James.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821. "The Norman Conquests" de Alan Ayckbourn. Sur semaine 20 h 30. Samedi: 18 h 00 et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THÉATRE DES ANCÊTRES: (Saint Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THÉATRE DU BOIS DE COULONGE: (Québec) "Les grands soleils" de J. Ferron.
THÉATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THÉATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. Relâche.
THÉATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THÉATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.
THÉATRE DE SAINT-SAUVEUR: "Sur le matelas" de M. Garneau.
THÉATRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 229-3511. "Au petit bonheur" de M.G. Sauvajon.

VACANCES 77

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES- CANADA $4.00
ÉTATS-UNIS $5.00

À ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire

LE DEVOIR
à votre adresse de vacances.
AU MOINS 10 JOURS À L'AVANCE

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance
je le reçois par porteur ☐
je le reçois par la poste ☐

Nom.....
Adresse actuelle.....
.....
Adresse de vacances .....
.....
à compter du .....
reprise le .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal Le DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9 (Québec)

St-Charles-Borromée lutte pour sa survie

Les employés syndiqués et les patients de l'hôpital Saint-Charles-Borromée de la rue Dorchester viennent de former un Comité de lutte contre la fermeture de l'établissement. Ils favorisent plutôt la rénovation de l'édifice qui coûterait $7.5 millions selon des plans et devis soumis en 1975 par une firme d'architectes, à la demande du Conseil d'administration.

Au cours d'une visite qu'il effectuait à ce foyer, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, annonçait son intention de fermer l'hôpital pour déménager les 288 patients aux centres hospitaliers Queen Mary et Jacques-Viger (l'ancien hôpital de la Miséricorde). Dans un même souffle, le ministre assurait les 300 employés généraux et les 40 infirmières de leur entière sécurité d'emploi. Or, selon quelques patients qui ont déjà fait une demande de transfert, Jacques-Viger ne serait pas plus prêt à accepter un surplus de clientèle. Et à Queen Mary, la situation n'est pas encore tout à fait éclaircie.

Ces problèmes ont été soulevés hier en conférence de presse et les porte-parole du Comité de lutte contre le déménagement ont manifesté leur inquiétude quant au sort qui sera réservé aux bénéficiaires et aux employés. Ces derniers se demandent notamment comment Queen Mary qui a déjà un personnel de 850 employés généraux et de 200 infirmières pourra recevoir ce surcroît et de patients et de personnel. D'autant plus que cet hôpital, de propriété fédérale, n'appartient pas encore au Québec, les tractations entre les deux instances gouvernementales n'étant pas encore entièrement complétées.

Tout le monde vit donc dans l'expectative à Saint-Charles Borromée depuis déjà six mois. Les demandes répétées de la part des employés et des bénéficiaires auprès du ministère des Affaires sociales le priant de reconsidérer sa décision de fermer l'hôpital sont restées lettres mortes. D'où la décision de former ce Comité de lutte contre le déménagement pour retenir plutôt la solution de la réfection de l'édifice.

Le Comité de lutte contre le déménagement compte intensifier son offensive pour obtenir gain de cause et convaincre les autorités que la solution de rechange réside dans la rénovation d'un hôpital déjà existant qui incarne un milieu de vie continu autant pour les employés que pour les bénéficiaires actuels, de même que ceux qui pourraient être accueillis dans l'aile réaffectée, soit environ 200 autres.

Des tracteurs Renault fabriqués au Québec?

PARIS (PC) — La régie automobile Renault envisage éventuellement d'établir au Québec une chaîne de montage de ses tracteurs, a révélé hier le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry.

M. Landry, qui en était à sa deuxième journée de visite officielle en France, à l'invitation de M. André Rossi, ministre du Commerce extérieur de France, s'est montré particulièrement optimiste, à l'issue de nombreuses rencontres qu'il a eues, sur la volonté politique de la France de relancer la coopération économique entre les deux gouvernements.

En ce qui concerne la chaîne de montage des tracteurs français au Québec, à la suite de son entretien avec M. René Monory, ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, M. Landry a laissé entendre que les pourparlers pourraient aboutir bientôt.

Très bientôt, a ajouté le ministre québécois, une mission de la Coopérative fédérée (COOP) viendra en France pour continuer le dialogue sur cette nouvelle possibilité commerciale entre les deux gouvernements.

D'un autre côté, le ministre français a accepté sur-le-champ, mercredi matin, l'invitation de M. Landry de participer au sommet franco-québécois d'octobre, réunissant à Montréal les dirigeants des petites et moyennes entreprises (PME).

Le ministre québécois a aussi abordé la question de la commande de 1,200 autobus pour les communautés urbaines de Québec, en laissant savoir nettement que le gouvernement de M. René Lévesque avait à la fois des exigences techniques et surtout économiques sur les retombées importantes pour le Québec.

En terme de coopération cette fois, M. Landry a abordé avec M. Monory la question de l'uranium, dans les termes "d'une coopération et d'exploitation de la recherche" du métal précieux.

M. Landry, au cours d'un entretien, a rappelé que la France était déjà à l'oeuvre dans ce domaine au Québec, en ce qui concerne la recherche, "et nous avons pensé d'élargir cette coopération à frais partagés", ce qui respecte exactement la juridiction du gouvernement québécois.

Avec son interlocuteur, le ministre québécois a aussi abordé la question de l'équipement minier, en reconnaissant que "la France a une technologie avancée et intéressante", et là encore il y a une possibilité de fabrication de ces instruments français sous licence québécoise.

Le ministre québécois avait aussi rencontré M. Cavaille, secrétaire d'Etat à l'Equipement, en abordant les problèmes de la pêche maritime, de la zone de limitation des 200 milles, et de l'excédent possible pour certains pays, à cause de cette contrainte, de navires de haute mer. Une étude sur cette question a été entreprise et il y a là aussi une possibilité de location de bâtiments français à des pêcheurs québécois.

Les deux ministres ont aussi discuté de matériel aéronautique, et ces dialogues à caractères techniques, selon M. Landry, manifestent un "désir français et québécois de relancer véritablement la coopération économique entre les deux gouvernements", dépassant pour une fois la stricte dimension culturelle.

Au déjeuner de mardi, M. Landry s'était entretenu avec les 11 éditorialistes français les plus importants du monde économique. "Il a surpris agréablement. Il a été brillant, et en a ébloui beaucoup", a fait savoir l'un des participants à cette table restreinte.

Dans les faits, M. Landry a laissé une très forte impression sur ses interlocuteurs qui desservent trois millions de population pour 12 millions de lecteurs.

L'essence: sept cents de plus?

OTTAWA (PC) — On croit que le ministre fédéral de l'Energie va annoncer aujourd'hui des hausses respectives de sept et de 6.2 cents le gallon d'essence et de mazout.

Interrogé à ce sujet, M. Alastair Gillespie s'est contenté de répondre qu'il allait déposer aux Communes, à 15 heures, certains documents.

Les augmentations, qui résulteraient d'une hausse de $2 du baril de pétrole brut, seraient réparties en deux phases et s'appliqueraient aux consommateurs 60 jours après le 1er juillet et le 1er janvier.

Les hausses, selon certains, auraient pour effet d'encourager une plus grande économie de l'énergie et procureraient l'argent nécessaire à l'exploration de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel.

Il est de plus question que M. Gillespie annonce, la semaine prochaine, une politique de subventions et de prêts de $1.5 milliard pour l'amélioration de l'isolement des maisons.

Une telle politique prévaut déjà en Nouvelle-Ecosse et à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Avis légaux

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Monsieur et madame X,
Requérants.

AVIS A: Roger Giguère et Johanne Lacombe,
de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS que deux requêtes en adoption en faveur de deux enfants prénommés STEPHANNE et FREDERIC, nés respectivement le 31 août 1971 et le 20 mars 1973, seront présentées au Juge en Chef de la Cour de la Cour de Bien-Etre Social de Montréal, le 8 août 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu au 410 est de la rue Bellechasse, Chambre 100A, Montréal.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieu et date.

MONTREAL, ce 16e jour de juin 1977.
d'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-070254-770
DAME ALMA GREGOIRE.
Requérante;
-VS-
FERNAND ROY.
Intimé;

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 juin 1977.
CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Me Florent Philibert, avocat
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-025239-778
BELL CANADA
demanderesse
-vs-
DENIS TREMBLAY
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Denis Tremblay d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, Denis Tremblay, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 17 juin 1977.
A. Beaulieu, greffier adjoint

ME HOULE, HURTUBISE & APRIL
1050 Beaver Hall
Montréal, P.Q.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juin 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ROLLAND RABY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de juin 1977, sous le numéro 2789647. Ce 16e jour de juin, 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juin 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ETERNITY CREATIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14e jour de juin 1977, sous le numéro 2790055. Ce 16e jour de juin, 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Monsieur et madame X,
Requérants.

AVIS A: Jean-Batiste Gauthier,
De lieux inconnus.
PRENEZ AVIS que deux requêtes en adoption en faveur de deux enfants prénommées CHANTAL et NATHALIE, nées respectivement le 19 juin 1968 et le 22 août 1969, seront présentées au Juge en Chef de la Cour de Bien-Etre Social, de Montréal, le 8 août 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu au 410 est de la rue Bellechasse, Chambre 100A, Montréal.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieu et date.

MONTREAL, ce 16e jour de juin 1977.
d'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-011647-771
M. ROBERT LEGRIS,
Demandeur,
-VS-
LOUIS-ROBERT MARTIN,
Défendeur,
-ET-
REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL.
Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, Louis-Robert Martin, de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée au greffe à son intention.

Montréal, le 17 juin 1977
A. BEAULIEU
PROTONOTAIRE-ADJOINT

FOREST & RENAUD,
155, rue Notre-Dame,
Repentigny, P.Q.
Procureurs du demandeur

AVIS est donné que ROSS E. HAYDEN SALES INC. une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal s'adressera au secrétaire de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 13ième jour de juin, 1977
STEPHEN J. ROTH
PROCUREUR DU REQUERANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mai 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Herman Friedman faisant affaires seul sous la raison sociale FEDERAL FOOD IMPORT CO. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 14e jour de juin 1977, sous le numéro 2790056. Ce 16e jour de juin, 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
IN RE EX PARTE

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme X et Mr. X, requérants. Re: Adoption de Luc Guy Nicol Lesage. Avis à monsieur Nicol Jean-Jacques Lesage, maintenant de lieux inconnus. Avis est par la présente donné que la requête de Mme X et M. X pour adopter Luc Guy Nicol Lesage sera présentée devant un des juges de l'Honorable Cour de Bien-être Social, siégeant dans la chambre 207, 410 est, rue Bellechasse, dans la cité et district de Montréal, mardi le 26 juillet 1977 à 14:45 heures et que vous devez vous présenter faute de quoi jugement pourrait-être rendu par défaut.
Montréal, le 20 juin 1977.
Cerini, Jamieson, Salmon, Findlay,
Watson, Souaid & Harris,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

No: 500-12-070110-774
DEBORAH ELOISE PARDY ANSELL
Requérante
-c-
JOHNNY LORNE ANSELL
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Johnny Lorne Ansell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 15 juin 1977
(SIGNE C. DUFOUR)

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 février, 1977, par lequel Lizka Fashions Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 18 février sous le numéro 2773769, Banque de Montréal le 18 février, 1977.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juin 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Arpi Kozukan faisant affaires seul sous la raison sociale A. & M. FURS REG'D. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de juin 1977, sous le numéro 2790503. Ce 17e jour de juin, 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

No: 500-43-000297-77
MONSIEUR & MADAME (X)
Requérants,
Re: Adoption de l'engant:
MARIE JOSÉ NADIA ANNE SLIMANI,
PAR ORDRE DE LA COUR
ROBERT SLIMANI, garçon de table, est requis de comparaître à la Cour du Bien-Etre Social, au 410 rue Bellechasse est, à Montréal, relativement à l'affaire ci-dessus le 8 août 1977 à 10:00 heures de l'avant-midi, à défaut de quoi les parties pourront alors procéder en son absence avec toutes les conséquences qui en découlent:

Montréal, le 20 juin 1977.
MES LEROUX & GUAY,
Avocats,
4 Notre-Dame est,
Chambre 802,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Monsieur et madame X,
requérants.

AVIS A: Chantal Charbonnet
de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption en faveur d'un enfant prénommé JEAN-FRANÇOIS né le 2 mars 1976 sera présentée au Juge en Chef de la Cour de Bien-Être Social, de Montréal, le 8 août 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu au 410 est de la rue Bellechasse, Chambre 100A, Montréal.

Vous êtes donc requise de vous présenter à ces lieu et date.

MONTREAL, ce 16e jour de juin 1977.
d'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS

Avis vous est donné que le dix-huit juillet mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur Paul Lemay (Le May) et Dame Evelyn Madden, domiciliés tous deux au numéro 10, (127) de la rue Saint-Denis, en la Ville de Montréal, Province de Québec, constatées en un contrat de mariage passé devant Me François Hogue, notaire, le trente mai min neuf cent soixante-dix-sept (1977), sous le numéro cinq mille onze (5011) de ses minutes.

Montréal, le trente mai min neuf cent soixante-dix-sept (1977)

FRANÇOIS HOGUE, notaire
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012372-775
MARCEL ASSELIN, domicilié et résidant au 11,605 de la rue Pigeon, dans la cité de Montréal-Nord, district de Montréal;
Requérant
-vs-
ALICE RENOUF, d'adresse inconnue;
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Alice Renouf d'adresse inconnue, est par les présentes enjointe de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie d'une requête pour autorisation d'hypothéquer un immeuble sans le concours de son épouse (Art. 182 C.), a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est rue Notre-Dame à Montréal.
FAUTE PAR l'intimée, Alice Renouf de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, contre l'intimée.

Montréal le 16 juin 1977.
A. BEAULIEU
Protonotaire.

MELANCON, HELIE & ASS.
210 est Ste-Catherine
Suite 200
Montréal, Québec
Me JACQUES HELIE, procureur du requérant.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 31 mai 1977 à Société de factoring BNE Limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Tranex Knitwear Inc./Les Tricots Tranex Inc., faisant affaires sous le nom et la raison sociale de TAMBA a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 3 juin 1977 sous le numéro 2786829.
Société de factoring BNE Limitée
Le 20 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Monsieur et madame X,
requérants.

AVIS A: André Bouchard
de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption en faveur d'un enfant prénommé BENOIT né le 19 mars 1975 sera présentée au Juge en Chef de la Cour de Bien-Etre Social, de Montréal, le 8 août 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu au 410 est de la rue Bellechasse, Chambre 100A, Montréal.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieu et date.

MONTREAL, ce 16e jour de juin 1977.
d'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEUR (Division des Divorces)

No: 500-12-069795-775
DAME EVA MARGONI,
Requérante
-vs-
DENIS BELAS
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé DENIS BELAIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorces accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 juin 1977.
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 juin, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à North American Wool Stock Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16e jour de juin 1977 sous le numéro 2790870. Ce 17e jour de juin, 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

J.L. INDUSTRIES INC.
INDUSTRIES J.L. INC.
Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies "J.L. INDUSTRIES INC. — INDUSTRIES J.L. INC." s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATE à Montréal, P.Q., le 20ième jour de juin 1977.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO.: 500-12-068986-771
BERNARD FORGET résidant et domicilié en les cité et district de Montréal
REQUERANT
-vs-
DAME LEA VEZINA, autrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée DAME LEA VEZINA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 6 juin 1977
A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint
Mes MALO WILHELMY AQUIN & ASS
2197 est rue Sherbrooke
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU REQUERANT

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au **Chef, Politique et Administration des marchés,** Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, **à la même adresse que ci-dessus, numéro téléphone 992-6433,** sur versements du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro 77291-1730 — Salle de conférence et cour intérieure, Institution de perfectionnement du Ministère des Transports Canada, Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal, Toronto.

Date limite: le mardi, 12 juillet 1977
Dépôt: $250.00 dollars

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 8 juillet 1977, conformément aux dispositions du document intitulé principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux, deuxième édition, 1er avril 1970.

Numéro 77291/0299 — Dalles de béton sur le sol, institut de perfectionnement du ministère des transports Canada, Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le mardi, 12 juillet 1977
Dépôt: $50.00 dollars

Numéro 600102-DR-005 — Rénovation et modification du système de ventilation des bâtiments 208, 209, 120 et 211, ferme de la ceinture verte, Institut de recherches vétérinaires, Ottawa, Ontario.

On peut aussi les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: le jeudi, 14 juillet 1977
Dépôt: $50,00 dollars

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du burau dépositaire des soumissions, 196 Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le mardi, 12 juillet 1977, conformément aux dispositions du document intitulé 'principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux', 2ième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale nationale, E.A. Slot

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de La Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

SEBJ 77-1604
Jeudi, le 7 juillet 1977

Fourniture de deux (2) convoyeurs mobiles 24"x80'

garantie de soumission $3,800.

Prix de vente du document $10.

SEBJ 77-1381
jeudi, le 4 août 1977
Fourniture de deux (2) camions type 6x4, d'un P.B.V. 70,000 LB avec trémie, système d'épandage et grue de chargement
garantie de soumission $6,000.
prix de vente du document $10.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'Energie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.
Pour renseignements,
tél. 844-3741, poste 333

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPE.70512.F **19 juillet 1977** **SUPPORTS D'ACIER** **Garantie de soumission: $3,000.**	**SPE.70529.F** **26 juillet 1977** **2 MÂTS HAUBANÉS (1 DE 100 PI. ET 1 DE 200 PI.)** **Garantie de soumission: $3,000.**	**CPE.70474.F** **19 juillet 1977** **CHARPENTE EN ACIER GALVANISÉ POUR POSTES DE 25 À 315kV** **Garantie de soumission: $20,000.**
ASG.75716.F **19 juillet 1977** **SERVICE DE REPROGRAPHIE SELON LES PROCEDÉS DIAZO-GRONOFLEX-VACUUM, ETC. (PERIODE DE 12 MOIS)** **Garantie de soumission: $30,000.**	**AMR.70153.F** **12 juillet 1977** **UN CAMION TRACTEUR À MOTEUR DIESEL (PBV 30,000 LB - PBC 50,000 LB)** **Garantie de soumission: $3,000.**	**CCC.70360.F** **19 juillet 1977** **12 RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE DE CARBURANT CAPACITÉ 15,000 GAL.** **Garantie de soumission: $7,000.**

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.
Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

Gilles Houde

Bonne fête à tous

Mon cadeau pour cette grande Fête du patrimoine et de la Saint-Jean sera de vous citer quelques vieux textes que j'ai trouvés et qui se rapportent à un élément important de notre histoire sportive, à savoir "la force physique chez nos ancêtres". En 1909, la Librairie Beauchemin de Montréal, publiait un petit livre extraordinaire d'un auteur tout aussi extraordinaire, Edmond. Z. Massicotte. Le titre du livre est "Athlètes canadiens-français"; c'est un recueil des exploits de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et des sportsmen de notre race depuis le XVIIIe siècle. Les éditeurs nous disent: "On s'étonnera peut-être, de voir celui qui semblait s'être voué à l'étude poétique des fleurs, devenir l'auteur d'un ouvrage anecdotique et biographique sur les athlètes et les sportsmen. Il n'y a pourtant rien de paradoxal dans cette conduite. C'est en faisant de longues courses à travers les prés et les bois que M. Massicotte acquit le goût de l'exercice et en reconnut le bénifice; c'est en humant l'air pur des forêts et des montagnes qu'il sentit couler en lui une énergie nouvelle... Il se demanda alors s'il ne pourrait pas aider à la propagation de la culture physique, et il n'a rien conçu de mieux, pour celà, qu'un ouvrage qui montrerait ce dont les nôtres sont capables. Il faut croire que la botanique, ou encore l'histoire naturelle ont une influence spéciale, puisque le fameux Alphonse Karr a consacré de belles pages à l'exercice physique, et que l'écrivain le plus renommé de la Belgique, Maurice Maeterlink, celui auquel le monde doit un livre sur les abeilles et un autre sur l'intelligence des fleurs, a écrit de la boxe un éloge superbe".

"Les Canadiens français ont la réputation d'être robustes, braves, résistants et agiles. Cette réputation, écrit M. Massicotte, ils l'ont acquise, voilà plus de deux siècles, par des actes héroïques et des prouesses extraordinaires qui étonnent les peuples les plus vaillants et les plus athlétiques. Pour l'observateur attentif, il semble, cependant, que les superbes qualités physiques qui rendaient nos pères remarquables, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, ne nous aient pas été transmises intégralement et qu'elles deviennent plutôt l'apanage d'un groupe. (nous sommes en 1909)... De conserver ou de reconquérir notre "héritage de force", héritage qui n'est pas à dédaigner si l'on songe que les vertus morales germent mieux dans un corps sain et viril. Au surplus, un peuple qui sait se servir de ses armes naturelles n'a pas trop à craindre, puisque la guêpe peut braver le lion".

M. Massicotte divise son histoire en deux grandes parties, celle "sous la domination française" et l'autre "sous la domination anglaise". Après nous avoir raconté l'arrivée des premiers colons français et leur façon de vivre, l'auteur écrit: "Est-il besoin d'ajouter que la somme de travail qui incombait à chacun, dans ce siècle sans machines, devait être considérable... La charrue, la bêche, la herse, le faux et la faucille, quelques rateaux et quelques fourches, voilà quels étaient les instruments d'alors. Leur emploi nécessitait une grande dépense de force physique et chacun était obligé, du plus petit au plus grand, sans distinction de sexe, de prendre part aux travaux les plus pénibles et d'aider à récolter, à moissonner, à battre, à vanner, à brayer... Bien entraînés comme on l'était par la chasse, la pêche, le défrichement, la guerre ou la culture, nos ancêtres se préoccupaient peu de voyager à pied ou d'avironner. Aussi, raconte un historien, "il n'était pas rare de voir un cultivateur charger vaillamment deux minots de blé sur son épaule et le transporter au moulin, à travers la forêt".

"Grâce à un concours de circonstances, nos pères furent sobres, vigoureux et sains, mais il faut l'avouer, à cette rude existence, les faibles devaient disparaître promptement. La natalité, toutefois, était si grande que les vides étaient comblés. D'ailleurs, ce que la race perdait en nombre elle le gagnait en robustesse... La sélection naturelle faisait son oeuvre, et ceux qui survivaient pouvaient résister à tout, car ils avaient l'âme chevillée au corps... C'est avec des hommes aussi bien constitués que les trois frères Lemoyne: d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt quittaient Montréal, pendant l'hiver de 1686 pour s'en aller à pied, à la Baie d'Hudson... Ce fut le temps héroïque de la race; celui où elle trempa sa constitution pour les plus dures épreuves de la vie et où elle fit des réserves de force, de santé et de vigueur."

●

Sous la domination anglaise, "au point de vue spécial qui nous occupe, la cession du Canada nous a été préjudiciable, car elle nous a certainement doté de l'alcoolisme et d'un progrès qui, pour plusieurs, a été une cause de dégénérescence physique. L'usage des boissons contenant un fort pourcentage d'alcool a dû être introduit par l'armée saxonne qui a séjourné longtemps parmi nous, et il a été développé par les compagnies qui s'occupaient de la traite des fourrures ou de la coupe du bois. En tout cas, les soldats anglais, les trappeurs et les bûcherons furent les fervents de Bacchus et les villes où ils se réunissaient ont été témoins de formidables orgies... Les cultivateurs, cependant, échappèrent plus que les autres à la contagion, et s'ils goûtèrent au poison, ce ne fut qu'occasionnellement... Sans les campagnes, où le progrès n'a pu encore tout changer, et où la race se renouvelle, nous ferions piètre figure dans ce siècle admirateur de l'athlétisme et des sports... *Notre race n'a jamais eu plus besoin d'hommes actifs et oseurs, capables d'embrasser une situation en un instant, et de prendre une décision rapide. (Quelle vision de l'auteur de 1909) Ces qualités, les peuples saxons les ont, et comme nous devons forcément rivaliser avec eux, il nous faut les acquérir.* Comment? Par le seul moyen qui existe: propager et pratiquer la gymnastique, puis nous adonner aux sports dans la mesure de nos aptitudes et de nos forces, parce que les sports exercent le jugement, habituent à la lutte et augmentent la confiance en soi".

●

Dans ce petit livre qui devrait être publié de nouveau, Massicotte trace la vie et les exploits de plus de 50 Canadiens français depuis Grenon, l'Hercule du nord, en passant par la famille Louis Cyr et en s'arrêtant au lutteur Adrien Richard. Faute de place, il a laissé de côté une bonne quantité d'hommes forts de son temps car il espérait écrire un second volume sur le sujet. Sous toute réserve, je ne pense pas que ce volume fut fait, mais j'espère que le groupe de recherches sur l'histoire de l'activité physique pourra un jour compléter le travail de Massicotte, qui est décédé, je crois, en 1928.

En terminant, je me permets une autre citation de M. Massicotte et du Dr J.P. Gadbois, que l'on surnommait, en 1909, l'apôtre de la culture physique et du végétarisme parmi les Canadiens français. Il s'agit d'un texte dans lequel Massicotte et Gadbois nous parlent de la "femme la plus forte de l'univers", Mme Henri Cloutier. "Mme Henri Cloutier, de son nom de fille Marie-Louise Sirois, est née à Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1866... A 17 ans elle soulevait à hauteur de comptoir un baril de 243 livres. Vers l'âge de 25 ans dans un gymnase de Salem, dans le Massachussets, elle soulève un plateau sur lequel on avait réuni 400 livres d'haltères. Ce fut le véritable commencement d'une carrière sportive. Faisant allusion à Mme Cloutier, le Dr Gadbois écrivait, il y a quelques années, (donc avant 1909):" Il ne faut pas désespérer de l'avenir de la race canadienne-française, tant que nos campagnes nous fourniront des amazones d'une force et d'une taille extraordinaires comme nous en rencontrons si souvent. Ainsi, cette semaine, nous avons reçu la visite de Madame-Cloutier, qui est incontestablement la femme la plus forte du monde. Ses deux filles ne sont pas loin de l'égaler. L'une, âgée de 20 ans pèse 218 livres, et l'autre, âgée de 16 ans, en pèse 190. Toutes deux sont non seulement très fortes, mais en même temps très jolies, ce qui ne nuit pas à la force... "Il y en a bien d'autres modèles de ces femmes fortes. Mais nous avons beau chercher, jamais nous ne pouvons en trouver une seule dans nos grandes villes, dans un bureau ou une manufacture. La vie des champs, le soleil, le grand air, le travail musculaire développent ces femmes extraordinaires, ces Junons aux formes athlétiques. La machine à coudre, le typewriter, le comptoir aux rubans, toutes ces cages sans air et sans lumière où travaillent les filles de nos villes abaissent le niveau physique. Les salons ne valent pas mieux et nos dames qui tiennent le haut du pavé dans la société, sont mignonnes comme toutes les fleurs élevées en serres-chaudes."

Ziegler succède officiellement à Campbell

TORONTO (d'après CP) — Le président du Bureau des gouverneurs de la LNH depuis l'été dernier, M. John Ziegler jr, a été nommé hier président et grand responsable administratif de la Ligue nationale.

"Nous avons élu John Ziegler à l'unanimité, pour un mandat de quatre ans," a déclaré William Wirtz, président des Black Hawks de Chicago, qui présidait aussi le comité de la Ligue responsable de la nomination du nouveau président.

M. Ziegler, âgé de 43 ans, succède donc officiellement à Me Clarence Campbell, président de la LNH depuis 1946. D'ailleurs, la nomination de M. Ziegler était officieuse depuis les récentes assises de la Ligue à Montréal. M. Ziegler était, selon les rumeurs, un choix unanime. Il est associé à la LNH depuis 1960, et gouverneur adjoint des Red Wings de Detroit depuis 1966.

La nomination officielle de M. Zeigler a été retardée à Montréal parce qu'il fallait en quelque sorte réécrire la constitution, afin de permettre au nouveau président d'agir également comme président du bureau de direction du circuit.

Maintenant, la grande tâche des participants à cette réunion de trois jours sera de décider si la fusion aura lieu dès 1977-1978. "Leur étude se fera lors des réunions avec les joueurs, qui n'ont pas encore défini leur position à ce sujet," a déclaré M. Campbell par téléphone, de son bureau de Montréal. L'Association des joueurs de la LNH a le droit de résilier l'entente collective actuelle avec les propriétaires, si la fusion a lieu sans son consentement.

Une des conditions posées par les joueurs pour accepter la fusion est la disparition de la compensation, lorsqu'un club embauche un agent libre. Les règlements de la LNH prévoient que, si un club engage un agent libre, il doit compenser sa perte à son ancien club. Les joueurs soutiennent que la crainte des exigences de l'ancien club empêche les équipes d'embaucher des agents libres.

"Un joueur a plus de valeur pour un club si celui-ci n'a rien à donner en retour, a expliqué Emile Francis, directeur-gérant des Blues de St. Louis. "Ainsi, au baseball, Reggie Jakson est passé aux Yankees de New York, qui n'ont rien donné en retour aux Orioles de Baltimore. Au hockey, les Yankees auraient été obligés de verser une compensation."

Par ailleurs, un agent libre peut régler son problème en signant avec l'AMH, qui n'a pas d'entente de compensation avec la LNH. Une fusion changerait cependant cette situation.

Le directeur-gérant des Islanders de New York, Bill Torrey, est pour sa part fortement opposé à l'abolition de la compensation et assure qu'il n'y aura jamais l'unanimité sur l'abolition de cette clause.

Par ailleurs, Harry Howell, directeur-gérant des Barons de Cleveland, croit fortement à la fusion des deux ligues cette semaine. "Cette fusion est possible dès cette semaine, ce que je ne croyais pas au premier abord, mais je crois comprendre qu'on en est venu à une entente." Selon lui, six équipes de l'AMH viendront s'ajouter aux 18 clubs actuels de la LNH avec réajustement géographique dans l'alignement des 24 clubs. Les clubs de l'AMH visés seraient Québec, Edmonton, Nouvelle-Angleterre et Cincinnati, plus Houston, Winnipeg et probablement Indianapolis.

Frank Lucchesi a été remercié hier de ses services à titre de gérant des Rangers du Texas, de la Ligue américaine de baseball. Il sera remplacé par Eddie Stankey. Lucchesi gardera quand même certaines attributions dans l'organisation des Rangers. (Téléphoto AP)

Les Astros blanchissent Alcala et les Expos 7-0

Les Astros de Houston, blanchis 6-0 mardi soir par Steve Rogers et des frappeurs montréalais affamés, se sont vengés de l'équipe montréalaise hier soir en leur rendant l'insulte, 7-0. C'est le lanceur recrue Floyd Bannister, qui en a été le grand responsable, n'accordant que quatre coups sûrs aux hommes de Dick Williams pendant que son compère Jim Fuller claquait deux circuits de deux points chacun.

C'est Santo Alcala (2-6) qui a été la victime la plus maltraitée des Astros. Alcala a donné cinq points sur six coups sûrs (!) en quatre manches et un tiers.

Bannister, pour sa part, n'a eu à faire face au danger qu'en septième manche, quand Warren Cromartie a débuté une offensive des Expos avec un triple, offensive jugulée cependant, puisque André Dawson et Pete Mackanin n'ont pu faire mieux que des ballons et que le frappeur d'urgence Sam Mejies n'a eu qu'un petit roulant, Bannister, un gaucher, était le premier choix des Astros au repêchage amateur de 1976. Détenteur d'une fiche de 3-6, il a retiré huit frappeurs sur trois prises en donnant trois buts sur balles.

Les Astros ont pris la mesure du cercueil d'Alcala dès la deuxième manche, en lui infligeant deux points après un retrait: Fuller a catapulté un lancer faible par-dessus la clôture du champ gauche, son premier circuit de la saison. Joe Ferguson, auteur d'un simple, a marqué le premier point du match sur ce circuit.

Les Expos ont montré le bout du nez en troisième, alors que Dawson a ouvert le tour au bâton des siens avec un double et que, deux retraits plus tard, il s'est rendu au troisième but sur un simple de Dave Cash. Chris Speier a cependant frappé un ballon mort au receveur Joe Ferguson. Et c'est ainsi que s'est terminée la menace des Expos.

Houston a enterré Alcala en cinquième manche en ajoutant trois points sur quatre coups sûrs, un but sur balles et une erreur. Julio Gonzales a ouvert la danse avec un simple et s'est rendu au deuxième but sur un sacrifice de Bannister. Cesar Cedeno a frappé un ballon, puis Enos Cabell a fait marquer Gonzalez avec un simple et a croisé le deuxième but sur un lancer au marbre. Jose Cruz a alors cogné un simple qui a fait marquer Cabell, et Cruz a marqué plus tard sur un simple de Art Howe.

Fuller a claqué son deuxième circuit de deux points en septième, aux dépens du lanceur de relève Will McEnaney, le quatrième lanceur envoyé dans la mêlée par Dick Williams.

Par ailleurs, à Philadelphie, Larry Bowa a réussi un chelem en septième manche en aidant les Phillies de Philadelphie à vaincre les Reds de Cincinnati 15-9. Les deux clubs ont récolté 28 coups sûrs, y compris huit circuits, dont deux par Mike Scheidt, cinq doubles et 11 buts sur balles alors que les Reds ont perdu des avances de quatre et trois points.

baseball

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 6, Houston 0
Cincinnati 10, Philadelphie 5
New York 5, Atlanta 2
Pittsburgh 9, San Diego 2
Chicago 8, San Francisco 2
St-Louis 4, Los Angeles 3

Hier

Houston 7, Montréal 0
Chicago 4, San Francisco 2
Philadelphie 15, Cincinnati 9
Atlanta 4, New York 1
Pittsburgh à San Diego
St. Louis à Los Angeles

Aujourd'hui

Aucun match à l'affiche.

Ligue Américaine

Mardi

Cleveland 4, Toronto 0
Boston 7, Baltimore 0
Détroit 5, New York 2
Chicago 3, Californie 2
Milwaukee 12, Oakland 1
Kansas City 13, Seattle 3
Minnesota 9, Texas 5

Hier

Boston 7, Baltimore 4
New York 12, Détroit 11
Chicago 6, Californie 2
Milwaukee 5, Oakland 1
Kansas City 4, Seattle 3
Texas à Minnesota
Cleveland à Toronto

Aujourd'hui

Texas, Briles (3-3) à Bloomington, Minn. Goltz (6-4), 14 h 15
Californie, Nolan (0-1) à Chicago, Barrios (6-3), 14 h 15
Cleveland, Garland (3-7) à Toronto, Jefferson (3-6), 19 h 30
Boston, Jenkins (6-5) à Baltimore, Grimsley (6-3), 19 h 30
Seattle Jones (1-4) à Kansas City, Hassler (3-2), 20 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	41	22	.656	—
PHILADELPHIE	36	29	.554	6½
PITTSBURGH	34	29	.540	7½
ST. LOUIS	35	30	.538	7½
NEW YORK	29	37	.439	14
MONTREAL	28	36	.438	14

Section Ouest

LOS ANGELES	44	23	.657	—
CINCINNATI	35	30	.538	8
SAN FRANCISCO	31	38	.449	14
SAN DIEGO	31	40	.437	15
HOUSTON	29	40	.420	16
ATLANTA	24	44	.353	20½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	40	25	.615	—
NEW YORK	37	31	.544	4½
BALTIMORE	35	31	.530	5½
CLEVELAND	30	31	.492	8
MILWAUKEE	33	35	.485	8½
DETROIT	29	36	.446	11
TORONTO	24	39	.381	15

Section Ouest

CHICAGO	37	28	.569	—
MINNESOTA	37	29	.561	½
KANSAS CITY	33	32	.508	4
TEXAS	31	31	.500	4½
CALIFORNIE	31	32	.492	5
OAKLAND	29	36	.446	8
SEATTLE	31	41	.431	9½

Wimbledon: des favoris éliminés

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Plusieurs favoris ont été éliminés hier à Wimbledon, en deuxième tour de ce prestigieux tournoi de tennis. L'Italien Adriano Panatta, tête de série no 10, l'Américain Brian Gottfried (no 5), suivent ainsi dans la tombe les Américains Roscoe Tanner (no 4) et Harold Salomon (no 16).

Pour leur part, le no 1, Jimmy Connors, le Suédois Bjorn Borg (no 2), ont continué à pousser vers les finales, imités par Stan Smith et Dick Stockton.

Par ailleurs, la Britannique Sue Barker, l'Australienne Kerry Reid, l'Américaine Rose Casals, la Britannique Virginia Wade et l'Américaine Billie Jean King ont atteint le troisième tour du tournoi.

meneurs

Ligue Nationale
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Trillo, Chi.	221	80	.362
Parker, Pgh	256	92	.359
Luzinski, Phi.	214	72	.336
Simmons, StL.	216	72	.333
Valentine, Mtl	235	78	.332
Griffey, Cin	266	88	.331
Templeton, StL.	257	83	.323
Montanez, Atl.	172	55	.320
Rose, Cin.	255	47	.318
Stennett, Pgh	230	73	.317

Circuits:
Foster Cin., 19; Burroughs Atl., 18.

Points produits:
Foster 59; Burroughs 56.

Lanceurs (7 décisions):
Rau LA 6-1, .857; R. Reuschel Chi. 9-2, .818.

Doubles:
Cromartie, Mon., Reitz SL, 22 chacun; Rose, Cin., 21.

Triples:
Winfield SD, 6; Brock, Mumphrey, Templeton SL, Almon SD, 5 chacun.

Buts volés:
Taveras Pgh, 28; Cabell, Hou. 24.

Retraits:
Rogers Mon., 99; Niekro Atl., 94.

Ligue Américaine
(parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy.
Carew, Min	257	98	.381
Bostock, Min	229	80	.349
Fisk, Bos	216	74	.343
Singleton, Bal	194	66	.340
A. Woods, Tor	154	51	.331
Fairly, Tor	177	58	.328
Yastrzemski, Bos	227	74	.326
Bailor, Tor	191	62	.325
Poquette, KC	164	53	.323
Rivers, NY	233	74	.318

découvrir le Québec . . .
à peu de frais

Réseau québécois d'auberges de jeunesse

Des Auberges de jeunesse situées dans 19 localités du Québec, vous offrent des conditions avantageuses d'hébergement et de repas. Vous pourrez y séjourner un ou deux jours *(dans les auberges de passage)* ou plus longtemps *(dans les auberges de séjour)*.

Pour plus de renseignements, procurez-vous le dépliant sur les Auberges de jeunesse:

au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports
Service des Communications,
1035, rue de la Chevrotière,
édifice G, Québec

Avant de partir, écrire ou téléphoner au directeur de l'auberge ou vous souhaitez vous arrêter.

L'AUBERGE DE PASSAGE

Coucher avec literie	$2.00
Coucher avec sac de couchage	1.50
Déjeuner	1.00
Repas	1.50

Ville	Nom de l'auberge
Baie St-Paul	Auberge de Jeunesse Baie St-Paul
Chicoutimi 16, rue Bossé ouest	Auberge de Jeunesse Saguenay
Matane 354, ave D'amour	Auberge de Jeunesse de Matane
Mont St-Pierre	Auberge de Jeunesse Les Vagues
Percé	Auberge de Jeunesse de Percé
Québec 31, rue Couillard	Auberge de Jeunesse de la Paix
Rimouski 186, Rouleau	Auberge de Jeunesse de Rimouski
Rivière-du-Loup 139, MacKay	Auberge de Jeunesse la Maison Blanche
Rouyn 20 est Really	Auberge de Jeunesse Des Chasse-Galeries
Sherbrooke	Auberge du pin solitaire
St-Omer	Auberge de Jeunesse St-Omer
Val Morin 114, rue Morin	Auberge de Jeunesse Val Morin
Trois-Rivières Parc de l'exposition	Auberge de Jeunesse Trois-Rivières
La Tuque Lac St-Louis	Auberge de la Haute-Mauricie
Hâvre-aux-Maisons	Auberge de Jeunesse des Îles-de-la-Madeleine

L'AUBERGE DE SÉJOUR max. $6.00

Ste-Lucie, Lac Legault (Cté Terrebonne)	Auberge de Jeunesse des travailleurs de Montréal
St-Donat Lac Bouillon	Auberge de Jeunesse La CABOUSE
Québec 69, d'Auteuil	Centre international de Séjour de Québec
Montréal 1037, St-Denis	Centre international de Séjour de Montréal
Nord-du-Nord Sault-au-Mouton	Base de Plein Air Nord-du-Nord

Le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports apporte son aide financière au réseau des Auberges de jeunesse.

Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
2345 est, Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

toronto

Effritement des cours

La Bourse de Toronto a fermé à la baisse hier pour la première fois depuis plus de deux semaines. L'activité y a été ordinaire.

L'indice 300 du marché, au terme de la séance, a subi une perte nette de 1.04 pour s'établir à 1,027.57. Durant la journée, il a fluctué entre des gains minimes et des baisses minimes.

Deux des quatre compartiments les plus importants de l'indice général ont régressé et les deux autres ont progressé: les métaux et minéraux baissent de 6.07 et tombent à 1,070.60, les produits industriels, de 35 et tombent à 918.76, alors que le pétrole et le gaz montent de 2.33 et atteignent 1,173.57, leur plus haut niveau depuis un an, et les services financiers, de 2.16 et atteignent 934.67.

Parmi les dix autres compartiments du même indice, il n'y a que trois gagnants, les pipelines, les grands magasins et les transports, et, dans les sept perdants, l'or et les pâtes et papiers sont ceux qui régressent le plus.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 232 gains, 206 pertes et 245 inchangées, contre 271 gains, 134 pertes et 242 inchangées la veille.

Le volume a été de 2.43 mjllions d'actions d'une valeur totale de $24.52 millions, au regard de 2.53 millions d'actions d'une valeur totale de $25.43 millions la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	1500	200	200	200	
Abitibi	3395	$9⅞	9¾	9⅞	
Abitbi 10	451	$54½	54	54	— ½
Acklands	100	$11½	11½	11½	
Afton Min	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ¼
Agnico E	7400	$5⅜	5¼	5⅜	— ⅛
Agra Ind A	300	$5⅜	5⅜	5⅜	
Ahed M	100	151	151	151	—24
Akaitcho	1000	68	68	68	— 2
Albany	3200	37½	37	37	— 2
Alt Energy	4590	$13⅞	13¾	13¾	
Alta Gas A	46900	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Alta G Cp	z50	$66	66	66	
Alta G Ep	3750	$25¼	25	25¼	+ ⅛
Alta G F	1175	$29	28⅞	28⅞	
Alta G 9.76	550	$28½	28⅜	28½	+ ⅛
Alta Nat	600	$36⅜	36½	36½	
Alcan	7005	$29¾	29½	29⅝	— ⅛
Algo Cent	300	$12½	12½	12½	
Algoma St	650	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
AStel p	1000	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
All-Can B	z50	295	295	295	
Allarco Dv	100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Alliance B	200	380	370	380	+20
Alminex	16060	$9½	9⅛	9¼	— ⅜
Am Bonza	12625	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
Am Eagle	11000	50	45	49	+ 3
Am Leduc	10000	7	7	7	+ ½
Andres W	910	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Ang CT 265	z20	$31	31	31	
Ang CT 290	240	$38	38	38	+ 4
Ang CT 315	z10	$37⅛	37⅛	37⅛	
Ang U Dev	2500	78	76	76	— 4
Aquitaine	2325	$17	16¾	17	+ ½
Argus B pr	250	$34	33⅞	33⅞	— ⅛
Asamera	1825	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Asbestos	1100	$22	21½	22	+ ¼
Ashland C	2306	$12⅛	12	12⅛	+ ¼
Ashland pr	100	$24	24	24	+ ⅜
Atco A	8720	$17¾	17½	17½	— ¼
Atl C Cop	2333	31	30	31	+ 1
Auric Res	1000	25	25	25	
BC Sugar A	400	$28¼	28¼	28¼	— ⅜
BC Sugar P	z11	$13½	13½	13½	
BP Can	14762	$13⅞	13⅝	13¾	+ ⅛
Banister C	3050	$13¾	12⅞	13⅜	+ ⅜
Bank BC	434	$25⅜	25¼	25⅜	
Bank Mtl	20353	$15¾	15½	15⅝	
Bank N S	28843	$21¼	20¼	20½	— ¼
Bankeno	17525	171	165	169	— 1
B Cdn Nat	300	$14¾	14⅝	14⅝	+ ⅛
Barex	500	12	12	12	
Baton B	650	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Becker B p	900	$5¾	5⅝	5⅝	
Bell Canad	37485	$52½	52	52	— ½
Bell A pr	z6	$52	52	52	
Bell B pr	z50	$52¾	52¾	52¾	
Bell C pr	z55	$28½	28⅜	28⅜	
Bell D pr	1100	$53¾	53½	53½	— ½
Bell 2.28	3385	$28⅜	28⅛	28¼	— ⅜
Bell 1.80	2150	$22⅛	22	22g	
Bell Can W	1705	$7⅜	7½	7½	— ⅛
BethCopA	100	$12½	VM	1⅛	14½ 12½
Big Nama	20025	28	23	26	+ 3
Bl Hawk	1000	12	12	12	— 3
Black P A	1700	475	465	465	—10
Blakwod A	500	360	360	360	+20
Block Bros	2700	$6	5¾	5⅞	— ⅛
Bomac A	1000	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Bombdier	z76	$5⅞	5⅞	5⅞	
Border C	1800	228	226	228	— 3
Bovis Cor	1674	62	61	61	— 2
Bow Valy	4810	$20⅞	20¼	20¼	— ¼
Bow-m pr	100	$33	33	33	
Bralor Res	7385	425	420	425	+ 5
Bramalea	1325	$6⅝	6⅜	6⅜	— ⅛
Brameda	100	125	125	125	
Brascan A	18241	$13⅜	13⅜	13½	
Brscn 8½	2800	$26¾	26½	26½	— ⅛
Brenda M	6800	$9⅜	9¼	9¼	
Bridger	8330	$8⅞	8⅜	8¾	
Bright A	600	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Brinco	200	345	345	345	
BCFP	300	$22½	22½	22½	+ ¼
BCFP pr	z2	$38½	38½	38½	
BC Phone	1750	$14¼	14¼	14¼	
BCPh 4¾ p	z15	57	57	57	
BCPh 5¾ p	z15	$67¾	67¾	67¾	
BCPh 6.80	z110	$22	21⅞	22	
BCP 7.04 p	105	$22¾	22¾	22¾	
BCP 10.16 p	1000	$28¾	28¾	28¾	
BCP 2.32 p	800	$31¼	31	31	— ¼
Brunswk	3200	465	455	465	+ 5
Budd A w	z50	155	155	155	
Bulora Cor	7500	5½	5½	5½	— ½
Burns Fds	145	$9½	9½	9½	
CC Yachts	400	355	355	355	+ 5
CAE A	6200	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ¼
CFCN	500	$11¼	11¼	11¼	
Cad Frv	z88	$9½	9½	9½	
Cad Frv A	z50	$19½	19½	19½	
Cal Pow A	2615	$34⅜	34⅛	34⅜	+ ¼
Cal P 5 p	z5	$61¼	61¼	61¼	
Cal P 7 p	z90	$88½	87½	88½	
Cal P 10 p	30	$112¾	112¾	112¾	+ ¼
Cal P 9.80	100	$109½	109½	109½	
Cal P 2.36	3725	$29	29	29	
Cal P 8¾ a	250	$108	108	108	
Calmor IB	z100	55	55	55	
Calvrt Dle	2528	245	245	245	
Cam Mine	7500	46	45½	46	
Camflo	1800	$11	10¾	10¾	— ⅜
C Chib A	225	335	335	335	+25
Camp RL	200	$25½	25½	25½	— ¼
Campau A	7100	400	400	400	+ 5
Campau 7p	300	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Can Cem A	590	$8¾	8⅝	8¾	
C Ce C p	400	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
CDC pr B	585	$103¼	103	103	
Can Malt A	180	$21½	21½	21½	+ ½
C Nor West	4100	$6¾	6½	6½	— ⅛
C Pakrs C	850	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅜
C Perm 6¼	600	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅛
C Safway p	z20	$81¾	81¾	81¾	
CS Pete	31500	285	267	282	+15
Can Trust A	950	$24¼	24⅛	24¼	+ ¼
C Trust 7¼	2400	$21⅛	20¾	20¾	— ⅜
C Tung	700	$9½	9⅜	9½	
C Cablesy	800	$11½	11½	11½	
Cdn Cel	2525	$7¾	7½	7½	— ⅜
C Curtis	z400	45	45	45	
C Ex Gas	100	56	6	6	
CGE	z30	$23	23	23	
CG Invest	400	$17¾	17¾	17¾	
C Homestd	5600	$6⅛	6	6	— ⅛
C Hydro	15700	$9½	9¼	9½	+ ⅛
C Hydro pr	100	$13¼	13¼	13¼	— ½
C I Bk Com	17556	$25	24¼	24½	
CIL	1157	$19	18⅞	19	+ ¼
CIL pr	z10	$43¾	43¾	43¾	
C Merrill	1140	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
C Occidental	300	$14	13¾	13⅞	+ ⅜
C Ocdntl p	1550	$28½	28⅜	28⅜	— ⅛
C P Inve	1090	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
C P Inve pr	z50	$37⅜	37⅜	37⅜	
CP Ltd	21667	$19	18⅞	18⅞	
CPL A p	600	$10	10	10	+ ¼
C Reserve	250	$5⅞	5¾	5¾	

Nomination chez DIRECT FILM

RAYMOND LARCHE

Le conseil d'administration de Direct Film Inc. est heureux d'annoncer la nomination de M. Raymond Larche au poste de vice-président des achats. Monsieur Larche a été, pendant toutes ses années, au service de la compagnie, l'organisateur responsable de la structure et de l'expansion du service des achats.

Con Distrb	10800	320	305	320	+10
Cons Gas	5710	$15⅞	15¾	15⅞	
Con Gas B	z75	$70	70	70	
Con Gas D	1350	$24	23¾	23¾	+ ¼
Conwest	600	485	480	480	
Cooper C	300	460	460	460	
Corby vt	250	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Cornat Ind	800	$5¾	5¾	5¾	
Coseka R	33461	$5⅛	5	5	+ 5
Costain R	800	$13	13	13	
Costin R w	1000	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅜
Crwn Life	200	$46¾	46¾	46¾	— ¾
Crush Intl	3825	$8⅛	8	8⅛	
Cuvier M	2300	56	53	53	— 3
Cyprus	700	$9½	9½	9½	
Daon Dev	1450	$17¾	17¼	17⅝	+ ¼
Daon A	1000	$7	6⅞	7	
D Aragon	1000	21	21	21	
Decca R	9650	$7⅜	7¼	7⅜	
D Eldona	1375	51	51	51	
Delhi Pac	9612	10	10	10	— 1
Denison	775	$48¼	47¾	47⅞	— ⅜
Dicknsn	300	375	375	375	—15
Discovry	t 0	33	33	33	
Doman I	1425	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Dome	z50	$46⅛	46⅛	46⅛	
Dome Pete	3180	$40⅜	40⅛	40⅜	— ⅛
D Bridge	685	$22	21⅜	21⅜	+ ⅛
D Citrs A	z25	$6¾	6¾	6¾	
D Explor	2400	14	14	14	+ 2
Dofasco A	4460	$25¾	25	25¾	+ ¾
D Scotish p	z40	$26	26	26	
Dom Store	677	$15⅝	15⅜	15⅜	+ ⅛
D Textie A	3450	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Domtar	5740	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Donlee M	100	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
Dr Mc C A	400	$13	13	13	+ ¼
Dunde Pal	2500	37	37	37	— 3
Du Pont	100	$13¼	13¼	13g8	
Dylex L A	1300	$7¼	7	7	— ⅛
E-L Fin	1200	$8	8	8	
E-L Fin w	3000	55	55	55	+ 6
East Mal	920	204	201	201	+ 1
Ego Mines	10000	77	76	77	
Electro A	475	260	260	260	— 3
Elks Stors	300	$9½	9½	9½	— ¼
Emco	1500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Emco w	100	100	100	100	
Exquisite	520	245	245	245	
Extndcar	2000	$7⅞	7⅞	7⅞	
Falcon C	2200	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
Flbrg Nik A	1118	$33¼	33¼	33¼	
Fed Ind A	1500	$6	5⅞	5⅞	
Fidelty M S	300	425	415	425	
Finning T	150	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
F City F wt	200	220	220	220	—45
F Mar	2100	42	42	42	— 1
Foodcrp Lt	4408	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Foodex S	550	$6	6	6	
F Sea A pr	700	$6½	6½	6½	
F Season w	z200	20	20	20	
Francana	600	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Fraser A	517	$24	23½	23¾	— ¼
G M Res	3750	350	340	350	+10
Gaz Metr	2700	$6⅛	6⅛	6⅛	
Gen Baker	100	440	440	440	—10
G Distrb D &??		¾¾	6⅜	6¾	+ ⅛
GMC	851	$73⅝	73⅜	73⅜	— ¼
Genstar L	3135	$24¾	24½	24¾	+ ¼
Gnstar 1.50	1140	$25	24½	25	+ ⅝
Gnstar L w	2965	$8½	8¼	8½	+ ¼
Giant Yk	z12	$5⅞	5⅞	5⅞	
Gibraltar	2200	56	53⅞	53⅞	
Glendale	3000	110	103	103	— 7
Goldund M	20000	26	25	25	—2½
Granduc	1500	95	95	95	— 3
Gt Oil Sds	2150	$7¾	7¾	7¾	
GL Paper	600	$27⅝	27½	27⅝	
GN Fin	100	116	116	116	+ 1
Gt W Life	300	$52⅜	52½	52½	+ ¼
Gt West S	1000	258	253	253	— 2
G West wt	z300	63	63	63	
Gulf Can	6797	$28¼	27⅜	28¼	+ ⅜
Hambro C	1000	385	380	380	
Hardee	1000	80	80	80	
Hard Crp A	4200	320	315	315	+ 5
Harlequin	400	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Hawker A	1475	$5½	5½	5½	+ ⅛
Hawker pr	100	$63½	63½	63½	+1⅜
Highmont	1000	110	108	110	
Holinger A	525	$31	31	31	— ½
Homco A	z500	15	15	15	
Home A	7976	$31½	31⅜	31½	+ ⅛
Home B	300	$27¼	27½	27¼	+ ¼
Hud Bay A	2695	$16	15⅞	16	— ¼
Hud Bay B	300	$16	16	16	
H Bay Co	4045	$15⅞	15⅜	15½	+ ¼
HB Oil Gas	810	$38⅞	38½	38⅞	+ ⅜
Husky Oil	6900	$28⅞	28⅜	28⅝	— ⅛
Husky E w	800	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
IAC 5¾ p	8025	$19	19	19	
IU Intl	5705	$13⅜	13½	13⅜	
IWC Com	400	136	136	136	+ 2
Imasco A	9070	$26	25¾	26	
Imp Oil A	13647	$21⅞	21½	21½	— ¼
Imp Oil B	316	$21⅞	21⅞	21⅞	
INCO A	12193	$29	28½	28½	— ⅜
INCO B	100	$28⅞	28⅜	28⅞	
Indal	2793	$9½	9⅛	9⅛	— ⅜
Industmin	200	$11	11	11	+ ¼
Inland Gas	690	$11	10⅞	11	
Inland G p	350	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Inter-City	11100	$7¼	6⅞	7¼	+ ¼
Inter C B w	5900	410	400	410	
IBM	140	$275½	272¼	275½	+ ½
Int Mogul	1000	269	269	269	
I Mogul A	1200	$12¼	12	12	
Int Pipe A	5505	$15⅛	15	15	
Ipsco	5900	$15¾	15½	15½	— ¼
Inv Group	100	$7	7	7	
Inv Grp A	2580	$7⅛	7	7	— ⅛
Inv Grp 5 p	1580	$16	16	16	
Inv Grp T	100	$5¾	5¾	5g4	— ¼
Irwin T A	z25	220	220	220	

HALCO

Raymond Tremblay

J.M. CHABOT INC. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Raymond Tremblay au poste de Gérant Général. M. Tremblay occupait antérieurement un poste en administration senior dans une industrie manufacturière du Québec.

J.M. Chabot Inc., est un important fournisseur de navires approvisionnant la navigation domestique et étrangère le long du St-Laurent et les côtes océaniques.

Island Tel	100	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
ISO	1500	119	115	115	— 1
Jannock	600	$9	9	9	
Jannock TWI	NX	: ?	1⅛	½	1½ 14½
Jannock B	475	$14½	14¼	14¼	
Jannock D	2700	$9⅛	9	9	
Janoc 6 p	z25	$79	79	79	
Joliet	7000	6½	6½	6½	+ ½
Joutel	17000	18	17½	17½	+ ½
Kaiser Re	2920	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅛
Kam Kotia	1500	66	66	66	— 2
Kaps Tran	12400	74	68	74	+ 8
Keen Ind	7000	55	48	55	+V: ⅜
Kelsey H	383	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Kerr A A	2300	$14⅞	14¾	14¾	+ ⅛
K Anacon	8110	15	15	15	— 1
Koffler A	14900	$5⅞	5⅝	5C	+ ¼
Labatt A	3405	$19⅛	18¾	19⅛	+ ⅛
Labatt A p	600	$19	19	19	+ ¼
Lacana	1700	400	395	395	—10
Laidlaw A	1300	$7⅜	7⅜	7⅜	
Ldl 9¾	1000	$10⅞	10⅞	10⅞	
LOnt Cem	1250	330	325	325	
Lamb M A	200	150	150	150	+20
Laurasia	z250	44	44	44	
Lau Fin	425	$7⅜	7¼	7¼	+ ⅛
Lau Fn 6¼	495	$16½	16½	16½	+ 2
Lau F 1.25	200	$15	15	15	— ⅛
Lau F 2.00	z25	$25½	25½	25½	
Leigh Inst	z50	295	295	295	
Liberian	1800	$13¾	13⅝	13¾	+ ⅜
Living w	216	$10	10	10	— ¼
Lob Co A	1187	350	350	350	—10
Lob Co B	800	360	355	355	
LobLV 3⅜	3⅜	LobLtdBp		300	$17¾ 17¾
Lochiel	6150	153	150	153	+ 3
Loeb M	3930	440	420	435	+15
Lost River	5100	110	105	105	— 5
Lytton M	z65	25	25	25	
M.& ICO.		M	to	O	
MICC	¼??	1⅛	?½	10½	10½ +
MTS Inter	700	$9½	9⅜	9½	+ ¼
Maclarn A	1000	13	13	13	
Maclarn	500	$30½	30½	30½	+ ½
Maclarn					
(8cm. .5	$30⅜	30⅜	30⅜		
MH Cable	1800	$11¾	11	11	— ⅜
Mclan H A	4200	$8⅜	8¼	8⅜	
MBLtd	5475	$20	19¾	19¾	—m⅛
Madeln5rnm	0	1000	84	84	84 +
Madsen	2100	56	56	56	- .. - 3
Magna Int	2000	$16¾	16½	16¾	+ ⅜
Magna A	300	$16½	16½	VM	1⅜ ¼ ½ +
Magnason	500	195	195	195	—10
Magnetcs	4000	55	54	55	+ 3
Majstc Wil	400	280	280	280	
M Lf Mills	1100	$39¼	39	39¼	— ¼
Marcana	1000	16	16	16	
Maritime	1912	$21⅛	20¾	20¾	— ½
Martim A p	250	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
MarT940	630	$11¾	4m	11¾	11¾
Martin	7000	10½	10½	10½	+ 1
Mass Fer	8335	$21	20¾	20⅞	— ¼
Mas F A	1550	$28⅛	28	28	— ¼
Mas F B	500	$28¼	28	28¼	+ ⅛
Matchan	1400.	11½	10½	10½	—1½
Matgmi A	1300	$12½	12½	12½	+ ⅛
McAdam	4500	25	24	24	—VM
McGraw H	1900	$5½	5½	5½	
Mc Intyre	350	$31¼	31⅛	31¼	— ¼
McLaghlin	200	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Mentor	6000	290	285	285	— 5
Mercantil	4090	$13⅛	13	13	— ⅛
Merland E	10900	$5⅜	5⅛	5⅛	— ¼
Met Storsp	z56	$14½	14½	14½	
Met Str 67p	150	$15	15	15	+ ½
Met Trust	z9	$19⅝	19⅝	19⅝	
Mex LP pr	500	435	435	435	
Minri Res	5330	140	137	137	+ 2
Molson A	13780	$17¼	16⅞	17¼	+ ⅛
Molson B	3045	$15	14⅝	15	+ ⅜
Monenco A	300	$7¾	7¾	7¾	
Moore	5605	$31⅛	30¾	30¾	— ⅜
MSL p	300	$11	10¾	10¾	— ⅛
Murphy	5250	$7⅝	7½	7½	— ¼
Mymar M	z111	67	67	67	
NAU Mine	2000	105	103	104	— 1
Nabrs Dlg	100	$17⅛	17⅛	17⅛	V — ⅝
Nat Drug	700	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Nat Pete	3500	40	40	40	— 1
Nemco	22000	180	172	172	— 6
Neonex	7800	200	199	200	+ 1
NB Tel	2111	$19¼	19	19¼	+ ¼
NB Tel A p	700	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
NB Tel 1.85	200	$22	22	22	
N Dimens	1000	88	88	88	— 1
N Goldvue	z350	4	4	4	
N Que Ragi	500	151	151	151	— 4
N York Oil	1772	135	132	135	— 3
Nfld LP A	1047	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛
Nfld Tel	3000	$8	8	8	
Nfld Te 885	400	$21⅝	21⅜	21⅝	
Newnor	2000	5	5	5	
Noma A	20000	$5½	5½	5½	— ¼
Noranda A	12870	$30	29⅝	29⅝	— ⅜
Noranda B	z80	$29⅞	29⅞	29⅞	
Norbaska	2150	25	25	25	
Norcen	33206	$11⅞	m 11⅝	11¾	— ⅛
Norcen B	675	$21	20½	20½	— ½
Norcn 150	3340	$20	20	20	
Nordair A	1600	263	251	263	— 2
Normick P	1100	375	370	375	+25
NC Oils	10350	$9½	9¼	9½	+ ⅜
N Canada	2500	27	27	27	+ 2
Nor Tel	1172	$31⅜	31⅛	31⅜	+ ⅛
NTecm B w	3100	$13¼	13	13¼	+ ½
Northgat	13400	$5½	475	5½	+32
Nowsco W	1100	$25	24⅜	24⅜	— ⅛
Nu-Wst A	1900	$13⅞	13¾	13⅞	— ⅛
Nufort Res	1200	19½	18½	18½	V + ½
Numac	2900	$11⅜	11¼	11⅜	— ⅛
OPI A	350	$7¾	7¾	7¾	
Obrien	7400	111	108	111	+ 3
Occdentl Pt	z19	$31¼	31¼	31¼	
Oceanus I	1100	50	50	50	
Ocelot A	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Ocelot B	4400	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Okanagan	300	$7	7	7	+ ⅜
Orchan A	2400	207	206	206	— 1
Oshawa A	8285	465	455	455	—20
Oshawa w	z1000	7	6	7	
Oxford A	1000	$12¾	12¾	12¾	
Pac Coper	5700	P	to	S	— 8
Pac Nth 6¾	150	134	130	130	
Pac Pete	4826	$19	19	19	+ ¾
Pagegl runo.	870	$31	30⅛	30⅜	— ⅛
Paloma P	15691	290	285	285	— 9
Pamour A	2900	330	315	330	+15
Pancana I	1700	325	320	320	— 5
Pan Can P	1400	100	97	97	— 3
Patino N V	823	$28¼	28	28¼	+ ¼
Pe Ben O	1400	$18¾	18½	18¾	+ ½
Pembina	1000	330	320	330	+10
Penningtn	z50	400	400	400	
Petrofina	234	$8¼	8¼	8¼	
Petrol	1500	$17½	17⅛	17⅛	+ ⅛
Peyto Oils	7900	225	215	220	+ 5
Phillips Cb	200	$7⅞	7⅞	7⅞	
Pick Crow	z25	$9	9	9	
Pine Point	380	$32¼	32	32	
Pitts C	9900	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Place G	18900	57	52	54	— 1
Placer	2500	$19⅝	19½	19½	— ⅛
Pominex	2500	58	57	58	
Pop Shops	4302	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Pow Corp A	1888	$8¼	8¼	8¼	
Pow C 5	1100	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Prado Exp	500	128	128	128	— 2
Prairie Oil	500	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Pre Cable	500	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Preston	z88	$14¼	14¼	14¼	
Price Co	615	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Provigo	100	$9½	9½	9½	+ ⅛
Prov B Can	1125	$13	12⅞	12⅞	+ ⅛
Q Brdcast	1700	$7	7	7	+ ⅛
Q Mattgmi	1100	15	15	15	
Que Sturg	1075	74	74	74	
Ram	4750	$10¼	9⅞	10	
Ranger	27585	$29½	28⅜	29¼	+ ¾
Rank Org	400	340	340	340	+10
Rayrock	z200	81	81	81	
Readers D	400	$12¼	12⅛	12⅛	+ ¼
Realty A	600	340	335	340	+ 5
Realty C w	500	48	48	48	— 2
Redpath A	162	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅜
Redstone	8500	41	40	40	— 1
Reed Pap A	6076	$9⅛	8⅞	9⅛	
Reed Osir A	9600	$8¾	8⅝	8⅜	— ⅛
Reichhold	100	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
Reitman	900	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Reitman A	900	$12⅛	12	12	— ¼
Revelstk p	1000	$14¾	14¾	14¾	

Un contrat de $30 millions permettra à Treco de doubler son chiffre d'affaires

par Michel Vastel

Treco vient de décrocher un contrat de $22 millions avec l'Algérie et l'Arabie Saoudite. D'ici la fin de ce mois, un contrat supplémentaire de $8 millions, avec les mêmes pays, devrait être conclu.

Ce contrat, qui permettra à Treco de doubler purement et simplement son chiffre d'affaires pour l'année financière échéant le 31 octobre prochain, avait été quasiment promis par le président du Conseil au cours de la dernière assemblée des actionnaires.

Dans la journée de mardi, deux événements avaient permis de déduire que Treco avait réussi:

- le vice-président exécutif quittait précipitamment le Salon du Meuble, où Treco expose, pour se rendre en Algérie.
- Le titre de Treco faisait un bon à $5.50, alors qu'il n'a jamais dépasse $4.75 en 1977. La Bourse a d'ailleurs interrompu les transactions sur Treco pour la journée d'hier. Celles-ci devraient reprendre ce matin. Rappelons que la valeur aux livres de l'action était de $4.94 au 31 octobre 1975.

Le contrat avec l'Algérie et l'Arabie Saoudite prévoit la livraison, avant le 17 décembre 1977, de résidences industrielles et d'une garderie d'enfants. Pour honorer un tel contrat, Treco a loué une usine à Drummondville et utilisera également les possibilités de son usine de Granby. On sait que cette usine fabriquait des roulottes de voyage, un secteur que Treco a décidé d'abandonner cette année devant le caractère dépressif du marché et la volonté du gouvernement de donner le secteurs à Produits Bellevue de Thetford.

Les unités vendues en Afrique du Nord et au Moyen Orient sont vendues meublées, ce qui permettra à Treco de vider quelque peu ses inventaires de Saint-Romuald.

Treco, qui menait depuis quelques années la vie dure au géant de la maison pré-usinée, Atco, sur le marché canadien (Baie James et Arctique notamment) cherchait depuis longtemps à faire son nom à l'étranger.— L'entreprise québécoise a, en permanence, des représentants sur les marchés particulièrement prometteurs des pays producteurs de pétrole et on laisse entrendre que des pourparlers continuent au Koweit et dans les Emirats arabes.

Le contrat de $30 millions comprend les coûts de transport, évalués à $4 millions. On pense que, pour l'année financière 1976-1977 de Treco, le contrat représentera des ventes brutes de $23 à $24 millions. L'an dernier, Treco avait réalisé des ventes de $20.4 millions.

Devant la perspective de ces contrats à l'étranger, Treco avait songé un temps à acquérir une partie de l'usine de Victoriaville Furnitures pour y transférer toute sa production de meubles et consacrer exclusivement l'usine de Saint Romuald à la fabrication d'unités industrielles pré-usinées. Toutefois les perspectives à moyen terme du marché du meuble au Canada ont dissuadé Treco de se lancer dans cette aventure et c'est pourquoi elle se contente de louer une usine à Drummondville.

Au premier trimestre de son année, Treco avait enregistré un déficit d'opération de $415,000 sur des ventes de $3 millions, comparativement à $5 millions l'an dernier. Les résultats pour le semestre, qui devraient être publiés prochainement, laisseraient apparaître des ventes de $8 millions.

Si l'extension du contrat, de $22 à $30 millions, est obtenue, il faut s'attendre à un chiffre d'affaires d'environ $40 millions pour Treco cette année. L'an dernier, les ventes de bâtiments industriels relocalisables avaient représenté 42% du chiffre d'affaires du manufacturier de Saint-Romuald.

dividendes

Automotive Hardware: classe A, 20 cents, classe B, 17 cents, les deux le 15 juil. aux actionnaires inscrits le 30 juin.

Bell Canada: priv., $3.34, B, 83 cents, les deux le 15 août aux inscrits le 15 juil.,; priv., $4.23, D, $1.06, le 1er sept. aux inscrits le 29 juil.

CAE Industries: classe A, 29 cents, classe B, 24.65 cents, les deux le 29 juil. aux inscrits le 15 juil.

Versatile Manufacturing: 20 cents, classe A, 20 cents, les deux le 18 juil. aux inscrits le 4 juil.

Le groupe Prenor contrôle 55% d'Armand Des Rosiers

Le groupe Prenor a confirmé hier l'acquisition d'Armand Des Rosiers Inc. par sa filiale Fiducie Nord-Amérique. La Fiducie détient ainsi 55% des actions votantes de la maison de courtage. M. Jean Des Rosiers demeure le seul actionnaire minoritaire. Il continue d'assumer les fonctions de président et chef de la direction de Armand Des Rosiers Inc., qui poursuit ses opérations comme une entité distincte.

La transaction s'est faite par l'intermédiaire de la Fiducie Nord-Amérique, une filiale du Groupe Prenor depuis 1969. Cette institution financière qui possède une succursale à Montréal et depuis peu, à Toronto, se voit donc dotée d'un réseau de dix succursales dans la région du grand Montréal, accélérant ainsi considérablement son rythme de croissance.

La Compagnie Armand Des Rosiers fut fondée en 1951 par Armand Des Rosiers. Aujourd'hui, Des Rosiers emploie plus de 300 personnes dont 80 sont spécialisées dans le domaine du I.C.I. (investissement, commercial, industriel). Les ventes annuelles d'immeubles dépassent $150 millions et les prêts hypothécaires $50 millions. La gamme des services offerts inclut l'investissement, la location commerciale et industrielle, l'évaluation, la mise en valeur de terrains et le prêt hypothécaire.

Cette maison a également fait une percée sur la scène internationale, particulièrement sur le plan des investissements européens au Québec et dans la vente de propriétés de loisirs en Floride et aux Antilles. Armand Des Rosiers devint ainsi la plus importante maison de courtage francophone canadienne avec ses 6 succursales résidentielles et 3 succursales I.C.I. (Laurentide 1, Rive-Nord 1, Montréal 3, Rive-Sud 2, Laval 2).

La transaction vise à consolider la structure financière de la compagnie qui veut poursuivre son programme d'expansion. Il sera ainsi plus facile d'affronter la concurrence des grandes firmes nationales. Le programme d'expansion retenu prévoit le développement de succursales résidentielles dans d'autres municipalités et de plus la formation d'une compagnie de développement immobilier qui ferait construire des immeubles pour fins de location.

Sollicitée par Bell et Québec Tel

Continental Telephone attend le salut de Québec

par Michel Nadeau

Refusant depuis trois ans d'investir dans l'amélioration des services à ses 15,000 abonnés du Québec, la Compagnie de téléphone Continental Ltée veut forcer la main du gouvernement du Québec en obligeant celui-ci à trancher, par voie législative, un différend qui l'oppose aux firmes Bell Canada et Québec-Téléphone.

La filiale québécoise de Continental Telephone, la troisième plus importante compagnie de téléphone aux États-Unis, a acquis au cours des dix dernières années à prix d'or plusieurs petites compagnies de téléphone au Québec. Aujourd'hui elle veut se départir de ces actifs et réclame à Bell Canada et Québec Téléphone environ $650 pour chacun de ses 15,000 appareils en service.

Or, Télébec, la filiale québécoise de Bell et Québec-Téléphone estiment qu'en raison du mauvais état des lignes et des installations, le tout ne vaut que $200 la ligne environ.

Les dirigeants de la puissante compagnie du Delaware ne veulent rien savoir d'un tel montant. Ils se disent prêts cependant à se soumettre à une prescription législative du gouvernement québécois. Il deviendrait alors facile aux dirigeants de Continental Telephone d'expliquer leurs pertes devant les actionnaires.

Evidemment, une action du gouvernement québécois dans ce débat serait extrêmement mal vue de la part des milieux financiers américains. Ce serait donner prise à une perception encore floue d'un gouvernement socialisant sur les rives du Saint-Laurent.

Le texte de loi viserait à accroître les pouvoirs de la Régie des services publics qui pourrait ainsi trancher le débat sur le prix.

Tant du côté de Télébec que de Québec-Téléphone, on reconnaît que c'est bien involontairement que le gouvernement se trouve dans l'eau bouillante. La colère commence à monter chez les abonnés de Continental dispersés aux quatre coins du Québec: Beauceville et des villages environnants, Lac Etchemin et les alentours, Château-Richer près de Québec, Venise en Québec, St-Emile dans le comté de Papineau et même quelques villages du comté de Pontiac dans le Témiscamingue...

Le président de la filiale québécoise, M. Lucien Lamoureux a déclaré au DEVOIR que Continental (US) a cessé d'investir au Québec parce qu'elle n'a pas reçu les hausses de tarifs demandées lors de sa requête de 1974. La firme américaine aurait alors décidé de diminuer ses investissements.

Récemment, Continental aurait déposé de nouvelles demandes pour relever ses tarifs dans une proportion allant jusqu'à 145%.

Evidemment, la Régie étudiera de près cette requête; Continental ne remplace plus le personnel, n'apporte que peu d'améliorations à son réseau, n'effectue plus d'investissements...

Plusieurs comités de citoyens élèveront la voix pour protester contre la détérioration du service rural déjà frappé d'un retard par rapport à celui des villes.

Continental est la dernière des petites entreprises indépendantes au Québec possédant un réseau de plus de 5,000 abonnés.

Le retrait du permis d'opérations par la Régie ne résoudrait pas le problème du prix demandé par Continental.

Installée au Québec depuis 1965, cette firme a payé des prix élevés pour l'acquisition de ses mini-réseaux. Son président américain répétait "vous ne payez jamais trop pour une compagnie de téléphone".

Continental racheta donc à prix d'or diverses entreprises devançant ainsi les offres présentées alors par ses concurrents dans l'Ouest du Québec (Bell Canada) et dans l'Est (Québec-Téléphone).

Souvent les actifs ne furent pas amortis dans les livres de la compagnie. Aussi les chiffres au bilan ($650) ne reflètent pas la valeur réelle, soutiennent les dirigeants de Bell et Québec-Téléphone.

L'équipement est vétuste, les lignes sont surchargées, des investissements majeurs doivent être faits. Bell devrait investir $3 millions pour porter à un niveau acceptable les services offerts. Québec Téléphone, intéressé aux lignes des régions de Beauceville et Dorchester, devrait également investir un montant appréciable.

Les deux firmes québécoises "seraient prêtes à mettre de l'eau dans leur vin" mais à condition que Continental en fasse autant. La multinationale américaine (qui a dû céder son contrôle sur le réseau de la Jamaique en 1975) ne veut pas broncher.

Il a été impossible de rejoindre le président de la Régie, le juge Yvon Côté pour connaître son point de vue dans cette affaire.

Le très grand déjeuner à $6.50 au

Pierre de COUBERTIN

Le plat du jour, avec les hors-d'oeuvre ou le potage, dessert, thé ou café.

Dans un des plus élégants décors en ville.

Le Quatre Saisons, Montréal

...n'attend plus que vous

(Angle Sherbrooke et Peel)

cb

COCKFIELD BROWN

Dividende No 29

Le Conseil d'administration de Cockfield, Brown & Compagnie Limitée, lors d'une réunion tenue le 14 juin 1977, a déclaré un dividende de dix (10c) cents par action ordinaire en circulation du capital-actions de la Compagnie, payable le 30 juin 1977 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux, le 23 juin 1977.

Par ordre du Conseil

T. G. Smyth, C.A.
Premier vice-président administration et finances & Secretaire-tresorier

Montreal
14 juin 1977

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

SESSIONS DE FORMATION ESTIVALES

LÉVIS

Implantation
Étude des systèmes et procédés administratifs
Contrôle des coûts
Analyse de la valeur
Gestion des travaux d'entretien
Administration des salaires
Arbitrage de griefs
Analyse des besoins de formation
Gestion et stratégie de formation
Rédaction de rapports
Entraînement à la conduite de réunion
Gestion de programme de prévention d'accidents
Le surveillant & son entourage
Mon style de leadership & les nouvelles approches en gestion
Gestion de l'assurance qualité II
Plans d'échantillonnage II

Il ne reste que quelques places disponibles, inscrivez-vous maintenant en écrivant ou en téléphonant à

CDSE

Pour information:
(514)866-5393
685 Cathcart, 4e étage
Montréal, P.Q. H3B 1M6

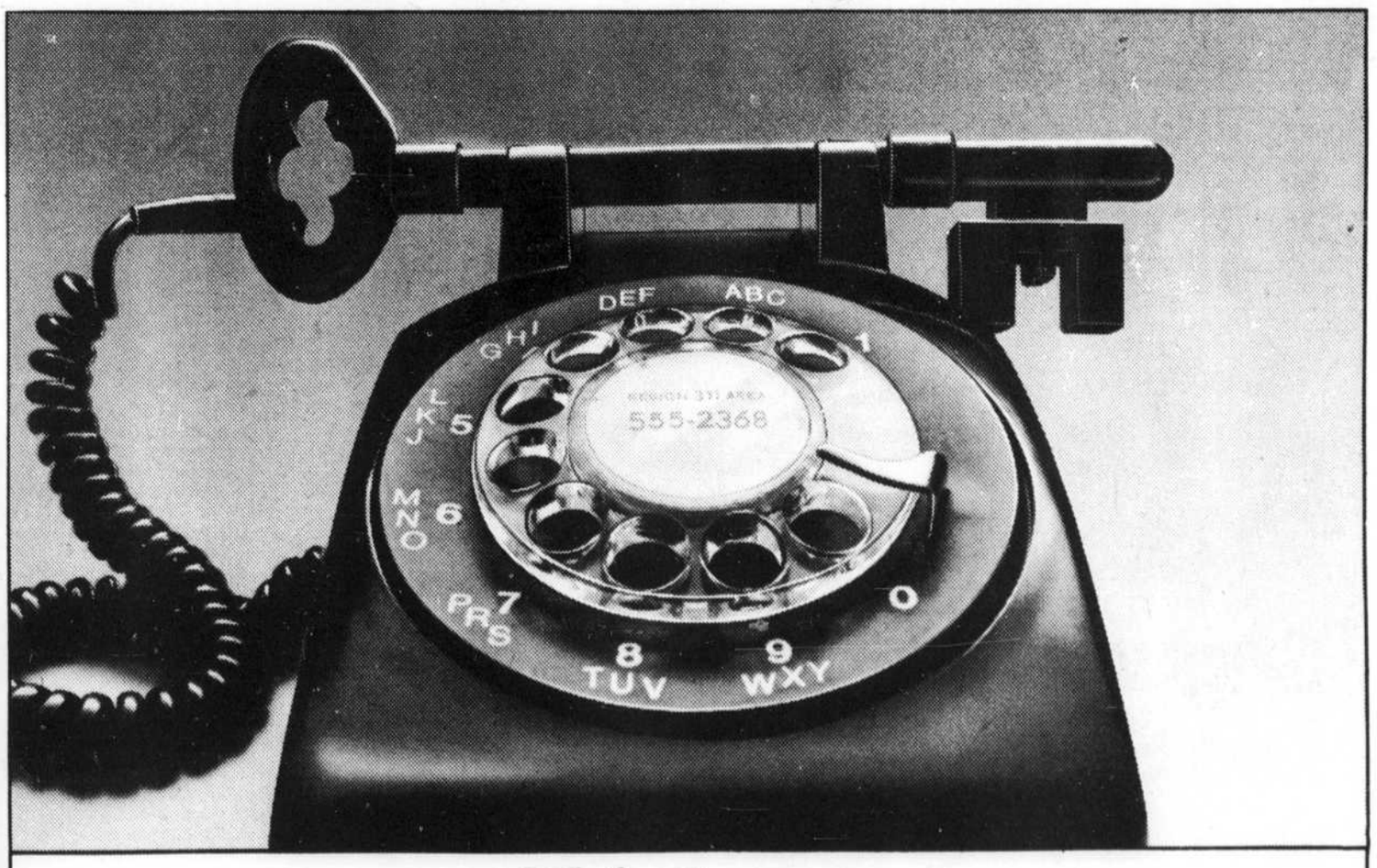

Téléforce, le passe-partout du vendeur.

Pour beaucoup de vendeurs, les déplacements et les périodes d'attente qui précèdent la rencontre avec le client représentent plus d'obstacles à surmonter que la vente proprement dite.

Plus de 1,000 compagnies canadiennes ont déjà trouvé la solution à ce problème: elles utilisent le système Téléforce.* Ce système de marketing unique permet une utilisation rationelle du téléphone et accroit le rendement des équipes de vendeurs. Téléforce vous aidera à:

1. augmenter la rentabilité de vos clients inactifs
2. agrandir votre marché améliorer le service aux clients
3. actuels sans augmentation substantielle des coûts
4. rendre plus efficace la perception des comptes.

Téléforce est un service consultatif offert par Bell Canada. Dans toutes les grandes villes, nos experts en communications et marketing peuvent vous aider à élaborer un programme selon vos besoins.

Pour aider votre groupe de représentants, appelez sans frais N. Girard, Contrôleur adjoint, Téléforce, 1-800-267-8223 ou faites-nous parvenir le coupon ci-dessous.

Téléforce
Un nouveau service de Bell Canada.
*Marque deposee

Téléforce, D-2-23-6 1 rue Nicholas, 4e etage, Ottawa, K1G 3N6
a/s N. Girard, Contrôleur adjoint.
J'aimerais savoir comment Teleforce peut profiter à mon entreprise.
☐ Veuillez m'expedier votre brochure Teleforce
☐ J'aimerais que l'un de vos specialistes m'appelle
Nom _____ Titre _____
Compagnie _____
Nombre de representants _____
No _____ Rue _____
Ville _____
Code postal _____
Prov. _____
Telephone _____ (Code regional)

Bell Canada

INNSBRUCK... *Trois fois passeras*

par
MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

INNSBRUCK (Autriche) — On s'imagine volontiers qu'Innsbruck a besoin de neige pour jouer à la grande vedette.

C'est alors, croit-on, qu'elle attire chez elle tous les grands sportifs, les champions, les bien nantis qui peuvent se permettre des vacances de sports d'hiver.

C'est aussi sous la neige qu'elle a été à deux reprises l'hôtesse du monde aux jeux olympiques d'hiver (1964 et 1976).

Comme c'est sous son manteau blanc qu'elle se couvre de gloire, il semblerait que c'est en hiver le moment idéal de voir Innsbruck.

Pourtant c'est en été qu'elle reçoit le plus de monde. Tellement que certains hôtels sont fermés l'hiver et n'ouvrent leurs portes que l'été.

Cela vient du fait que traditionnellement, la plupart des Européens prennent encore leurs vacances en été et que même les Nord-Américains qui ont décidé de visiter l'Europe, préfèrent le faire en été plutôt qu'en hiver.

Laquelle?

Quand on a vu, tour à tour, Innsbruck enneigée et fleurie, on se demande ce qui lui va le mieux.

Voir son tremplin de ski de Bergisel en blanc ou en vert? Voir les Alpes totalement enneigées ou sous une simple coiffe de cimes blanches? Voir son Toit d'Or à travers les flocons de neige, ou le voir scintiller au soleil? Frissonner sur la Maria-Theresia Strasse, ou s'y promener en cotonnade?

Tout dépend des goûts et des circonstances.

Si l'on est un mordu du ski, on préférera Innsbruck sous la neige. Si l'on aime les variétés de la nature, on l'aimera mieux "sans".

Mais il est indéniable qu'esthétiquement Innsbruck plait plus en été qu'en hiver.

A la belle saison on ira à Igls, petit village situé à six km au-dessus d'Innsbruck. On y prend un verre de vin blanc sur la terrasse du Sporthotel et on s'étonne de remarquer comme ce village est typique et personnel, alors qu'en hiver, il ressemblait à tous les autres villages du Tyrol.

On remarque encore que la façade du bureau du tourisme est décorée de peintures tyroliennes. L'artiste y a donné libre cours à son talent et y aurait peint le Tyrol entier, s'il avait eu l'espace... Tandis qu'en hiver on n'avait d'yeux que pour la piste adroitement balisée du bobsleigh et de la luge, dont les compétitions mondales se sont tenues à Igls.

Aujourd'hui, la piste est endormie. Elle passe même inaperçue, comme oubliée dans la nature verte et fleurie qui la recouvre.

D'une saison à l'autre

Après un repas de bouillon à la semoule, de grillades de porc et de crêpes aux framboises, pris dans la salle à manger traditionnelle du Sporthotel, on se rend pour le café à l'hôtel Schloss également situé à Igls.

Comme son nom allemand l'indique (Schloss veut dire château), cet hôtel de grand luxe était autrefois un château particulier.

Zone réservée aux piétons dans le vieux quartier d'Innsbruck, avec au fond, le célèbre Toit d'Or et, à droite, le Beffroi.

En hiver, on était passé tout droit sans s'arrêter, dans la fièvre d'arriver les premiers sur les pentes de ski célèbres de l'Axamer Lizum. Aujourd'hui, par contre, on a tout le temps. Aucune performance ne nous attend. Sauf celle de se laisser vivre et d'admirer le Tyrol, qui devient décidément de plus en plus attirant en été. Particulièrement quand on est un piètre skieur...

Et l'hôtel Schloss vaut une halte prolongée. Même de quelques jours, car on y jouit d'un repos total dans un cadre luxueux et de bon goût. C'est ici que descend Peter Sellers, quand cet acteur anglais vient en Autriche.

L'atmosphère de vieux château s'allie au modernisme d'une piscine intérieure se transformant — grâce à des vitres panoramiques amovibles — en piscine extérieure selon les caprices du temps.

De la terrasse de l'hôtel on est aux premières loges pour le spectacle des Alpes fleuries, où s'accrochent encore ici et là quelques lambeaux blancs, question de ne pas faire oublier, même en été, qu'Innsbruck est la reine incontestée des sports d'hiver et la capitale du Tyrol.

Quant aux curiosités d'Innsbruck, elles n'ont pas de raison. On les découvre n'importe quand.

Mais on le fait plus agréablement quand la Herzog Friedrich Strasse est piquée de tables où se bouscule une joyeuse jeunesse aux joues florissantes.

Plus joliment aussi quand les jardins de la Hofburg sont bordés de pensées et de roses.

Plus romantiquement surtout quand les calèches fleuries attendent, sous une frondaison de marronniers, le plaisir de balader quelques amoureux sur les bords de la Inn.

On se rappellera que la Inn est la rivière de montagne qui traverse la ville et que ce sont les Romains qui les premiers y jettèrent un pont. Car, comme partout dans ces parages, les Latins y furent les premiers touristes.

Plus tard la ville fut baptisée du nom de Innsbruck ("Bruck" veut dire "pont" an allemand).

La troisième fois...

Même si l'on a vu une ville à plusieurs reprises, il arrive fréquemment qu'on y découvre des curiosités nouvelles, qui furent omises ou négligées lors de précédentes visites.

Comme ce fut pour moi le cas avec la Madone et l'Enfant, oeuvre de Lucas Granach l'Ancien. Elle se trouve au-dessus du maître-autel de la cathédrale. Elle est célèbre et fut reproduite à maintes reprises.

Mais il faut savoir qu'elle est là. Car elle est menue, mal éclairée et encadrée de dorures baroques qui l'écrasent. On aurait pu rentrer dans la cathédrale maintes et maintes fois sans se douter que cette oeuvre d'art en est le joyau.

C'est ainsi que de visite en visite, on finit par découvrir une guide plus zelée ou mieux... renseignée et qui, fière de sa ville, vous en montre les aspects les plus cachés.

Chose qui m'a presque convaincue qu'il faudrait peut-être visiter une ville à trois reprises avant de pouvoir en parler!

Il va de soi que chaque fois que l'on visite Innsbruck on y "fasse" les classiques: la chapelle de Maximilien, le Toit d'Or et la porte de Marie-Thérèse. Du moins c'est là ce que fait tout touriste qui ne se contentera pas de passer le pont sur la Inn pour aller dire ensuite qu'il a vu Innsbruck.

Pourtant, même si c'était la troisième fois que je visitais la chapelle de Maximilien d'Autriche où est exposé son catafalque, entouré de 40 membres de sa famille, tous grandeur nature et coulés dans de l'airain, je fis de nombreuses découvertes.

La première — et qui est de taille —, c'est que le corps de Maximilien d'Autriche ne se trouve pas ici.

Ce catafalque, dix fois plus grand que ceux que l'on a l'habitude de voir et aussi hermétique qu'un coffre-fort, est vide. Le corps de Maximilien en a été retiré et repose aujourd'hui à Vienne.

Deuxième découverte: la raison pour laquelle les statues représentant les membres de sa famille (Jeanne-la-Folle, Charles-le-Téméraire, Philippe-le-bon, Godefroy de Bouillon, Ferdinand d'Espagne, etc) ne l'ont pas suivi dans sa dernière demeure, c'est parce qu'elles étaient trop lourdes à transporter, chacune pesant dans les deux tonnes.

Mais ce n'est pas tout. Un oncle de Maximilien y est représenté avec une visière lui cachant le visage. Personne ne l'ayant jamais peint, personne ne pouvait le décrire. Ne pouvant donc lui donner de visage, Albrecht Dürer, qui fit les dessins de nombre de ces personnages, préfèra dessiner une visière plutôt qu'un visage qui ne serait pas un portrait fidèle. Cet oncle restera sûrement le personnage le plus "sans visage" de l'histoire.

Le Toit d'Or

Une autre découverte me vint devant le Toit d'Or qui, cela je le savais, était le cadeau nuptial de Maximilien d'Autriche à sa deuxième femme Maria Bianca Sforza.

J'avais cru que tel cadeau — 3450 tuiles recouvertes de feuilles d'or — ne pouvait être que le présent d'un homme follement amoureux de sa femme.

Eh bien non. Une guide bien informée me dit que cela n'était pas le cas, que Maximilien avait été très amoureux de sa première femme, Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, et que son mariage à Maria Bianca Sforza ne fut qu'un mariage de raison.

Dieu sait ce que j'apprendrais encore si je retournais une quatrième fois à Innsbruck!

Il m'a également fallu trois visites pour voir le magnifique musée de folklore, pourtant situé juste à côté de la chapelle de Maximilien.

Ce musée, logé dans un ancien monastère, donne un excellent éventail des styles de décoration de Tyrol depuis le XVème siècle.

Des chambres entières et authentiques ont été achetées par le musée à des propriétés qu'on allait abattre ou rénover. Elles ont trouvé un gîte au musée, où il est fort intéressant de constater qu'autrefois, pendant les hivers forts longs, les habitants de la haute montagne, passaient leur temps à sculpter des poutres et des solives. On en voit rarement deux pareilles et elles varient du gothique au baroque selon le goût du temps.

"Night-life" tyrolien

Le "Night-life" de Innsbruck est désespérément calme pour ceux qui aiment un peu la vie nocturne. Il se résume — et cela après trois visites — à une soirée passée à l'hôtel Europa, entre un bar conventionnel et une salle à manger impersonnelle. Une autre soirée passée à écouter un cithariste au Goldener Adler. Une autre à voir un spectacle folklorique au Adambrau.

Si l'on n'a pas encore eu l'occasion de voir un spectacle typiquement tyrolien il y a moyen d'y remédier en un soir... et pour de bon! Car en allant au Adambrau vous aurez vu assez de Lederhosen (culottes de cuir) et entendu assez de tra-la-la-houti pour vous satisfaire pour le restant de vos jours.

Même si le spectacle s'adresse uniquement aux touristes. Même s'il est commercial et si une des "tra-la-la-houtistes" vend son propre disque aux tables... Il faut voir ce spectacle une fois quand on est à Innsbruck. Tout en espérant qu'un soir, dans une brasserie, on vous en donnera peut-être un autre qui soit plus naturel.

Mais plutôt que de ne rien voir et de ne rien entendre — car Innsbruck est très calme le soir — il faut se rendre chez Adambrau et... quitter avant la fin du spectacle.

Chose que je n'ai pas faite et dont je me repens. Car vers la fin de soirée, les amuseurs publics demandent à l'auditoire leur endroit d'origine. A peu près une vingtaine de pays sont représentés. C'est alors que sort le drapeau national de chaque pays et que les chanteurs entonnent l'hymne national du dit pays. Ce qui fait un joyeux charivari quand on a des Chinois, des Japonais dans la salle et même un groupe de Canadiens anglais et de Canadiens français...

L'hôtel classique, où l'on reste d'habitude à Innsbruck est l'Europa. Il est bon, il est central, le personnel est froid et la cuisine est raisonnable.

Mais il ne pourra jamais rivaliser avec les bonnes petites auberges (Gasthaus) des villages du Tyrol, où l'on a une chambre deux fois plus grande, où l'on mange deux fois mieux, et où l'on paie trois fois moins.

Ils sont nombreux ces villages au Tyrol. Il suffit d'être en voiture et d'en faire soi-même la découverte.

Rien n'empêche, par la suite, de revenir à Innsbruck pour y dénicher les curiosités artistiques et historiques qu'offre cette ville à la fois si glorieuse en hiver et si attirante en été.

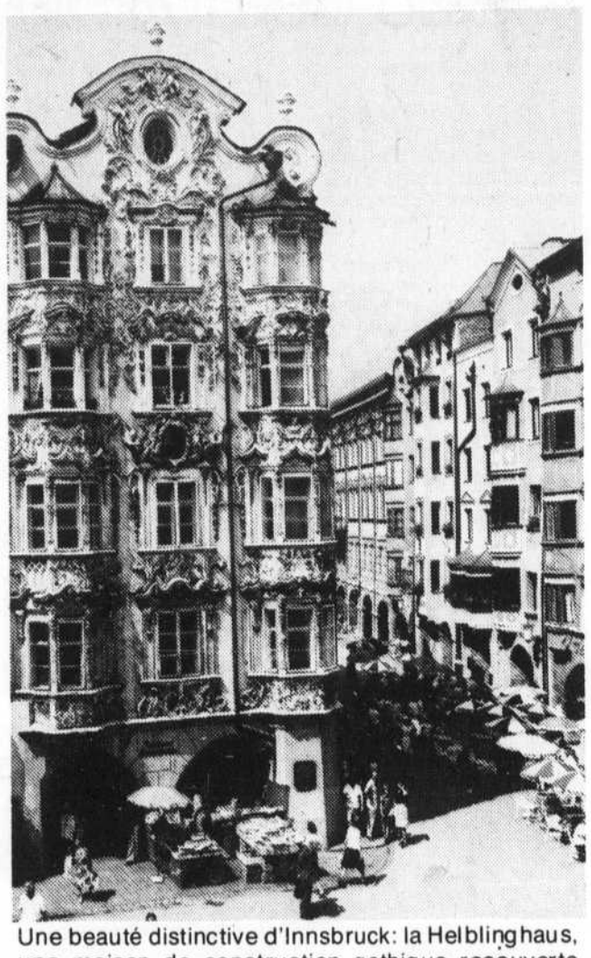

Une beauté distinctive d'Innsbruck: la Helblinghaus, une maison de construction gothique recouverte d'un placage rococo.

VACANCES Sunflight

En plein le soleil que j'aime

	À partir de :*	
Fort Lauderdale	1 sem.	$269
St-Petersburg	1 sem.	199
La Floride en roulotte	1 sem.	219
Disney World	1 sem.	209
Freeport	1 sem.	219
Nassau	1 sem.	291
Cuba	1 sem.	359
Costa del Sol	2 sem.	439
Costa del Sol et Andalousie	2 sem.	689
Costa del Sol et Maroc	2 sem.	639
Acapulco	1 sem.	299
Mexico Magnifico	2 sem.	399
Miami Beach	1 sem.	249
Haïti	1 sem.	259
Barbade	1 sem.	314
Sainte-Lucie	1 sem.	329
Waikiki	2 sem.	629
Les Îles Hawaii	2 sem.	789
La Yougoslavie	2 sem.	499

* Prix par personne, groupes de 2 pouvant varier suivant les dates de départs et le genre d'hôtel choisi.

Transport aérien et transferts à destination inclus.

RENSEIGNEMENTS et RÉSERVATION
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard
Tél.: 527-8881
1821 est, SHERBROOKE
MONTREAL H2K 1B4
AGENCE DE VOYAGES LICENCIEE
PERMIS 13805049-0193
1977
IATA T.A.P.S.C. ATC

Saguenay, Lac Saint-Jean... une grande tournée!

Une semaine à partir de $310.*

Cet été, passez des vacances exceptionnelles au Royaume du Saguenay et au Lac Saint-Jean... des vacances inoubliables durant lesquelles vous voyagerez en train, en autocar et en bateau. Le train, c'est tout le confort d'une voiture-lits et d'une voiture-club; l'autocar vous permettra de découvrir des sites pittoresques tels que le village-fantôme de Val-Jalbert, la réserve indienne de Pointe-Bleue, les chutes Montmorency, l'île d'Orléans; quant au bateau, il vous emmènera en croisière sur le Saguenay. Vous logerez dans de luxueux hôtels dont le Manoir Richelieu et le Château Frontenac.

Un guide expérimenté sera à votre service, mais vous aurez du temps libre à souhait.

Dates de départ de Montréal:
16 et 30 juillet —
13 et 27 août —
11 septembre

Pour réservations et renseignements, consultez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs VIA CN.

*Deux occupants par chambre; repas non compris sauf dans le train.

Détenteur d'un permis du Québec

VIA CN

UNE AVENTURE ORIGINALE EN ISRAËL
DIX-SEPT JOURS
DU 19 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE

COMPRENANT
— Jet aller-retour Montréal - Tel Aviv
— Taxe d'aéroport
— Séjour d'une semaine dans un kibboutz
— Pension complète au kibboutz (3 repas et logement)
— Travail régulier avec les membres du kibboutz
— Conférences sur le kibboutz
PLUS
— Six jours à Jérusalem
— Trois jours à Natanya
— Demi-pension durant ces neuf jours (petit déjeuner) et résidence dans un hôtel de 3 étoiles.
— Cinq jours d'excursions guidées (Jérusalem, Tibériade, Nazareth, St-Jean d'Acre, Jéricho, Bethléem, Massada, Mer Morte, Beersheva, Tel Aviv, Ashdod, Césarée, Haifa)

Ce voyage est organisé par la revue **REGARDS SUR ISRAËL.** Pour renseignements et inscription: 934-0773
Agence voyage accréditée: ***FOREIGH TOURS***
no de permis: 1163985 PRIX: **$899** *
Sujet à modification ultérieure du transporteur aérien

vacances MERRYMEN
par Tucknor Inc.

Les MERRYMEN vous invitent à goûter la "joie de vivre de la Barbade"
Nous y sommes chez nous
Nous la connaissons bien
Nous avons préparé pour vous des séjours comme seuls nous pouvons le faire:

HÔTEL BRESMAY
$379. par personne, pour 2 semaines

HÔTEL ARAWAK
$421. par personne, pour 2 semaines

HÔTEL BARBADOS

BEACH VILLAGE
$504. par personne, pour 2 semaines

- Ces prix sont par personne, base chambre double, incluant:
- Le transport aérien Montréal Barbade aller-retour par Caribbean Airways
- Les transferts aller-retour à la Barbade
- L'hébergement pour 14 nuits
- Ainsi qu'une foule d'avantages que vous trouverez détaillés dans notre brochure.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

voyages RM travel 388-9241
1220 est, Fleury Montréal

LA GRÈCE
Accueillante en toute saison, pays idéal pour tous les âges et tous les goûts

Ses plages sablonneuses et chaudes et ses innombrables et pittoresques îles feront de votre voyage un souvenir inoubliable!
Adressez-vous en toute confiance à L'AGENCE DE VOYAGE DARMIS, les VRAIS spécialistes de la GRÈCE.

Notre bureau d'Athènes (DARMIS TRAVEL) est à votre entière disposition pour vous servir sur place.

Laissez-nous vous conseiller et confiez-nous vos projets de vacances à temps car la Grèce est un pays très en demande!

Des possibilités de camping sont également disponibles pour les groupes d'étudiants et autres amateurs.

AMERICAN SOCIETY OF TRAVEL AGENTS
AGENCE DE VOYAGE DARMIS
8 est Sherbrooke - Tél.: 849-6777-6555

Carnet de voyage

Premier dépaysement finlandais: la langue

par GUY DESHAIES

A mesure que l'avion descend sur Helsinki on se demande s'il n'y a pas erreur. C'est un paysage de conifères, de lacs bordés de petits chalets, de routes sinueuses, avec des terres en culture derrière les villages dans leurs teintes de vert et d'ocre.

Bref, c'est Saint-Calixte, Saint-Alphonse, l'approche typique de Mirabel. Le pilote de Finnair nous a-t-il joué un tour? S'est-il permis, durant les sept heures de vol, de faire un grand cercle pour revenir au Québec?

Non, car tout au fond, au sud, il y a la mer, les fjords brumeux du matin qui disparaissent maintenant derrière quelque basse colline juste avant l'atterrissage.

Mais une fois au sol, plus d'erreur possible. S'il y a eu lacune côté dépaysement du haut des airs il faut se rendre à l'évidence une fois les pieds dans l'aérogare. Non pas qu'il y ait là de quoi différer tellement de n'importe quel petit aéroport moderne qu'on pourrait trouver chez nous avec de larges baies vitrées, beaucoup de bois vernis, du mobilier moderne et ce petit air frais qui rappelle notre situation septentrionale.

C'est la langue. Alors là grosse déroute sévère, l'envers du monde, le choc. Quand on lit sur les cabines téléphoniques le mot "Puehlin" qui signifie "téléphone", quand on se rend compte, au comptoir de change, que ce mot s'écrit "valuutanvaihto", quand, à l'entrée du restaurant c'est écrit en toutes lettres "Ravintola" (restaurant) et lorsque, ébaubi, on constate que l'aéroport se dit "lentokentta" et que le terminus d'autobus s'épèle "kaupunkitoimisto", on lâche sec. On ne veut plus.

Le mot "barrière de langue" fait rire. C'est ici un mur de béton armé. Cherchez un point commun, un repaire quelconque, une base, si fragile soit-elle, pour comprendre ne serait-ce qu'un mot de cette langue finnoise et vous êtes cuit net. Il n'y en a pas.

N'oublions pas que les Finlandais ont réussi, contrairement à tous les autres pays du monde, à appeler un tramway: "ratiovaunu". Alors.

Alors on descend à l'hôtel. Un magnifique emplacement au bord d'une baie légèrement en banlieue d'Helsinki. De l'air pur, du silence, de la propreté nous envahissent. Seulement il y a encore un problème. L'hôtel a été baptisé "Kalastajatorppa". Ce qui fait que le gars qui s'engouffre en hâte dans un taxi pour explorer la ville ne peut plus en revenir car il ignore le nom de son hôtel et mettra, dans les meilleurs cas, trois jours avant de pouvoir le prononcer dans les formes en Finlandais moderne.

Ca c'est le premier déroutement. On conviendra qu'il est de taille mais heureusement empressons-nous de dire que l'anglais est très répandu. Les chauffeurs de taxi (taksi) ne parlent pas anglais en général (vous pouvez vous rattrapper avec le Suédois) mais comme on n'a rien à leur dire ça va. Dans les grands magasins et même les petits, dans les hôtels, les restaurants, les boutiques il n'y a aucun problème.

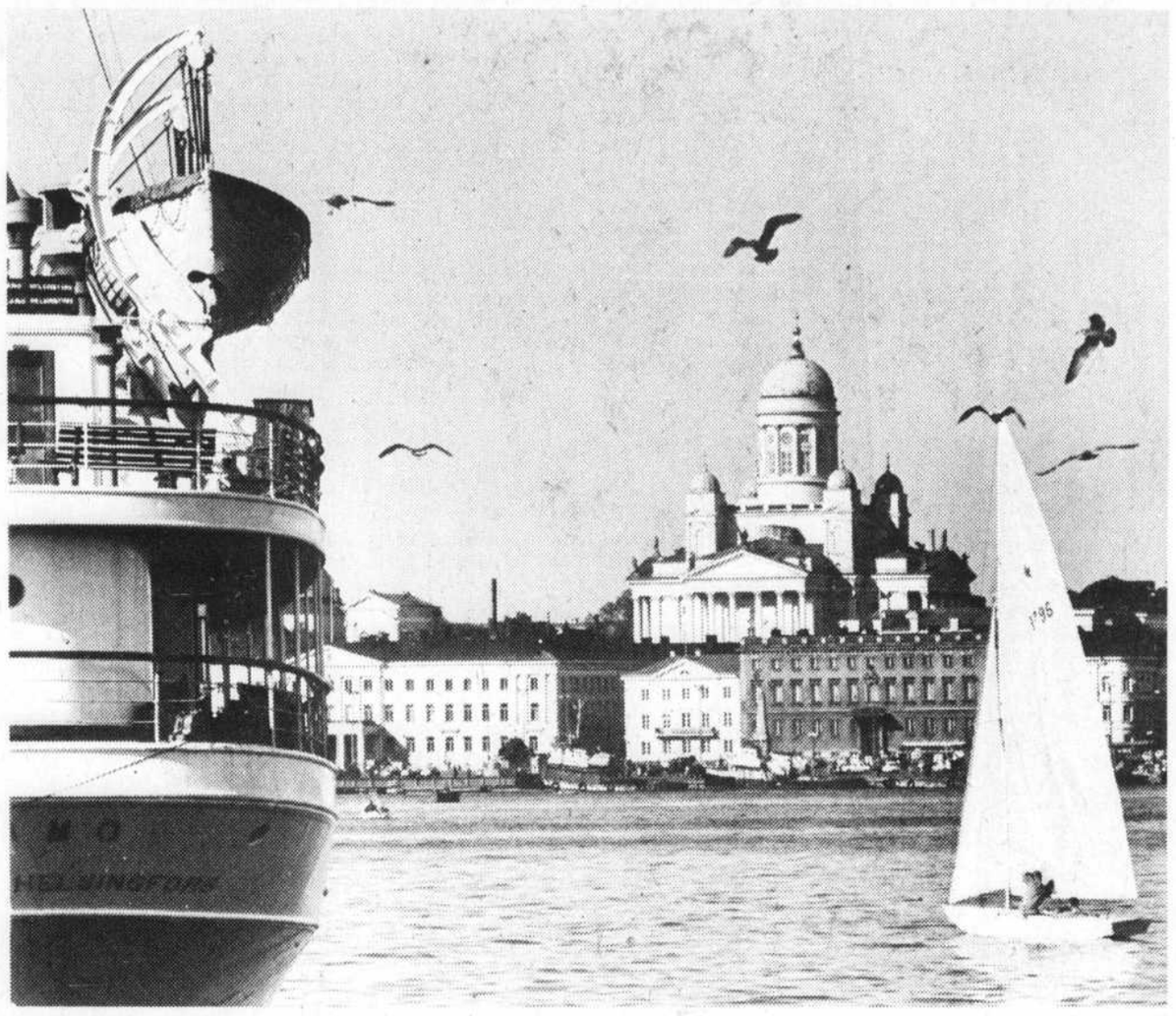

Le port d'Helsinki avec, au fond, la cathédrale luthérienne.

Les gens, d'un naturel très réservé, même gêné, parlent lentement et ils aiment parler anglais. Ca les change de leur étrange langue; ils prennent une vacance de "k" en même temps et ça plait.

D'ailleurs cette langue d'origine finno-hongroise mais qui a été mise au point par un homme d'État du début du siècle finit vite par constituer une distraction. On s'amuse malgré divers inconvénients. Ainsi le compagnon qui me dit, en parlant d'une rue aux belles boutiques près du magasin Stokeman: "C'est facile à trouver le nom finit par "katu". Oui mais les noms de toutes les rues finlandaises finissent par "katu" qui signifie "rue".

En tout cas, l'esprit d'indépendance de ce peuple courageux de 4.6 millions d'habitants ayant successivement appartenu à la Russie et à la Suède se manifeste par cette langue qui ne ressemble à rien mais qui les identifie pleinement. Bravo. Quand le petit déjeûner est le "Kahviaamiainen", que la bière est "olut" que le rôti de boeuf est simplement du "häränpaisti" et que l'addition en fin de programme est le "lasku" on a droit à son indépendance et pour longtemps.

Mais la Finlande, en gros, c'est plus que ça. C'est le 5e plus grand pays d'Europe, la dernière réserve de vie sauvage de l'Europe occidentale, équivalent à peu près au Québec habitable et habité mais développé selon la loi de l'architecture, un des arts les plus populaires en Finlande, de l'environnement et de la qualité de vie. Pays riche dont le standard de vie est supérieur au nôtre,c'est le royaume de la propreté, du sport, de la vie de plein air. Comme ambiance ça fait un peu froid mais on comprend tout de suite pourquoi la Finlande obtient depuis toujours le plus grand nombre de médailles d'or aux Jeux olympiques que tout autre pays compte tenu de sa population.

Quand on songe qu'à Helsinki, ville de 500,000 habitants et capitale de la Finlande, il y a plus de bateaux de plaisance (surtout des voiliers) que d'automobiles, quand on voit qu'en Finlande il y a plus d'un million de saunas, soit un pour 4 habitants, que la plupart des routes sont bordées de pistes cyclables et que la loi interdit de construire sur plus de 40% d'une superficie municipale donnée laissant le reste aux espaces verts et aux terrains de jeu, il y a de quoi trouver des bons côtés aux harengs saurs ou steaks trop cuits qui sévissent sur toutes les tables en l'absence regrettée de tout vin passable. Je ne veux pas dire qu'on mange nécessairement mal en Finlande mais enfin il faut quand même s'enlever de l'idée et vite toute ressemblance possible avec les tables françaises, italiennes, montréalaises et même londoniennes.

Da Finlande, je dirais, ce n'est pas exactement l'entrée idéale en Europe pour quelqu'un qui n'a jamais visité l'Europe et qui préférera s'envoyer une ou deux grandes capitales en guise d'introduction.

Mais pour ceux qui cherchent du neuf européen c'est bon. Les prix sont bas dans les hôtels notamment. On peut louer une voiture et se répandre dans les forêts finlandaises où on offre des gites confortables dans des chalets ou des auberges toujours très modernes. On se repose en Finlande. On respire et il n'y a personne pour vous exploiter. L'absence par exemple de vols à l'étalage ou de délestages de sacs à main témoigne de cette proverbiale honnêteté des Finlandais. Et toujours ces édifices modernes signés par les grands architectes, ou ces navires des chantiers finlandais comme les énormes brise-glace que nous avons vus dans le port d'Helsinki. Il y a 30,000 iles le long des côtes du golfe de Botnie ou du golfe de Finlande où on peut louer aussi des chalets isolés.

L'industrie touristique de ce petit pays collé à l'URSS se développe à un rythme extrêmement rapide et les bureaux de tourisme finlandais ne demandent pas mieux que de préparer des itinéraires intéressants et d'offrir les possibilités insoupçonnées qu'ils réservent aux touristes y compris les croisières à Léningrad ou Stockolm à bord des navires modernes et luxueux.

Depuis le mois dernier la société aérienne finnoise Finnair dirige son gros DC-10 sur Montréal au départ de New York de sorte qu'il y a maintenant une liaison directe entre Montréal et Helsinki.

J'ai personnellement bien aimé prendre le "lentokone" (avion) pour me rendre en Suomi (Finlande).

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

EGYPTE - JORDANIE
ISRAËL

du 14 oct. au 4 nov.

LE CAIRE - LUXOR - ASSOUAN
THÈBES - AMMAN - PETRA - BEERSHEBA
- EILAT - JÉRUSALEM -
TIBERIADE ET LA GILILÉE

21 JOURS $2125.

GRÈCE 77

2 semaines..... à partir de $1,330
3 semaines..... à partir de $1,554

avec une croisière de 7 jours dans les îles grecques et en Turquie à bord de l'AQUARIUS ou du CASTALIA

Tarif aérien inclus de Montréal.

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 40 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
le jeudi jusqu'à 21h
le samedi de 9h30 à 13h
Détenteurs d'un permis du Québec

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTE ET LOCATION D'AUTOMOBILES EN EUROPE
AIR FRANCE
EUROP AUTO
T.T.
AUTO VACANCES
SIMCA - RENAULT - CITROËN - V.W. - AUDI - PEUGEOT - FIAT

PERMIS 1977 NO. 12580759-5004

LE GRAND SPÉCIAL 1977 SIMCA 1307S

SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE

POUR VOS RÉSERVATIONS VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE

Parmi nos 20 tours au mois de septembre

	Partie terrestre	plus avion
PROVINCES DE FRANCE		
1 - 23 septembre	CAN. $1,165.	CAN. $545.
8 - 30 septembre	1,165.	545.
ESPAGNE - PORTUGAL		
1 - 23 septembre	1,017.	613.
22 sept. - 14 octobre	1,017.	506.
TUNISIE - SICILE - ITALIE DU SUD		
1 - 22 septembre	1,177.	735.
22 sept. - 13 octobre	1,177.	618.
EUROPE CENTRALE		
5 - 27 septembre	1,213.	545.
12 sept. - 4 octobre	1,213.	545.
GRÈCE - YOUGOSLAVIE		
8 sept. - 1er octobre	À partir de 1,344.	789.
15 sept. - 8 octobre	1,344.	684.
SCANDINAVIE		
2 - 22 septembre	1,900.	656.

Pour ceux qui sauront se décider très vite les tarifs APEX ou SUPERAPEX peuvent abaisser sensiblement le prix de l'avion, sur certains tours.

Vingt ans d'expérience et de succès. Prix tout compris. Départs assurés - Groupes canadiens français homogènes - Hôtels de 1ère classe et de luxe.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"La maison aux milliers de références"
Détenteur d'un permis du Québec

VOLS NOLISÉS ABC — Treasure Tours — VOLS NOLISÉS ABC
AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS PLUS DE 50 ANS — Permis no 50144

PARIS ou LONDRES À COMPTER DE DEPARTS PENDANT LE WEEK-END $299

Montréal-Londres

Départs le samedi soir de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport de Gatwick

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
Vols d'AOUT				
SAMEDI 13 AOUT	Dim 28 août	15 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 11 sept	29 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 25 sept	43 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 9 oct	57 jours	Mer 29 juin	$369
SAMEDI 27 AOUT	Dim 11 sept	15 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 25 sept	29 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 9 oct	43 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 23 oct	57 jours	Mer 13 juil	$319
Vols de SEPTEMBRE				
SAMEDI 10 SEPT	Dim 25 sept	15 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 9 oct	29 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 23 oct	43 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 6 nov	57 jours	Mer 27 juil	$299
SAMEDI 24 SEPT	Dim 9 oct	15 jours	Mer 10 août	$299
	Dim 23 oct	29 jours	Mer 10 août	$299
	Dim 6 nov	43 jours	Mer 10 août	$299
Vols d'OCTOBRE				
SAMEDI 8 OCT	Dim 23 oct	15 jours	Mer 24 août	$299
	Dim 6 nov	29 jours	Mer 24 août	$299
SAMEDI 22 OCT	Dim 6 nov	15 jours	Mer 7 sept	$299

Montréal-Paris
les vendredi et dimanche soir

Tous les départs ont lieu à l'Aéroport international de Mirabel à destination de l'Aéroport d'Orly

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
Vols d'AOÛT				
VENDREDI 12 AOUT	Sam 27 août	15 jours	Mar 28 juin	$389
	Sam 3 sept	22 jours	Mar 28 juin	$389
	Sam 10 sept	29 jours	Mar 28 juin	$365
	Sam 24 sept	43 jours	Mar 28 juin	$369
	Sam 8 oct	57 jours	Mar 28 juin	$369
DIMANCHE 14 AOUT	Lun 29 août	15 jours	Jeu 30 juin	$389
	Lun 12 sept	29 jours	Jeu 30 juin	$369
	Lun 26 sept	43 jours	Jeu 30 juin	$369
	Lun 10 oct	57 jours	Jeu 30 juin	$369
VENDREDI 19 AOUT	Sam 3 sept	15 jours	Mar 5 juil	$389
	Sam 10 sept	22 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 17 sept	29 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 1 oct	43 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 15 oct	57 jours	Mar 5 juil	$369
VENDREDI 26 AOUT	Sam 10 sept	15 jours	Mar 12 juil	$369
	Sam 17 sept	22 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 24 sept	29 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 8 oct	43 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 22 oct	5 jours	Mar 12 juil	$339
DIMANCHE 28 AOUT	Lun 12 sept	15 jours	Jeu 14 juil	$369
	Lun 26 sept	29 jours	Jeu 14 juil	$339
	Lun 10 oct	43 jours	Jeu 14 juil	$339
	Lun 24 oct	57 jours	Jeu 14 juil	$339
Vols de SEPTEMBRE				
VENDREDI 2 SEPT	Sam 17 sept	15 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 24 sept	22 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 1 oct	29 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 15 oct	43 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 29 oct	57 jours	Mar 19 juil	$319
MARDI 5 SEPTEMBRE	Vend 23 sept	16 jours	Sam 23 juil	$319
VENDREDI 9 SEPT	Sam 24 sept	15 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 1 oct	22 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 8 oct	29 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 22 oct	43 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 5 nov	57 jours	Mar 26 juil	$319

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
DIMANCHE 11 SEPT	Lun 26 sept	15 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 10 oct	29 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 24 oct	43 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 7 nov	57 jours	Jeu 28 juil	$319
VENDREDI 16 SEPT	Sam 1 oct	15 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 8 oct	22 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 15 oct	29 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 29 oct	43 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 12 nov	57 jours	Mar 2 août	$319
VENDREDI 23 SEPT	Sam 8 oct	15 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 15 oct	22 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 22 oct	29 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 5 nov	43 jours	Mar 9 août	$319
DIMANCHE 25 SEPT	Lun 10 oct	15 jours	Jeu 11 août	$319
	Lun 24 oct	29 jours	Jeu 11 août	$319
	Lun 7 nov	43 jours	Jeu 11 août	$319
VENDREDI 30 SEPT	Sam 15 oct	15 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 22 oct	22 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 29 oct	29 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 12 nov	43 jours	Mar 16 août	$319
Vols d'OCTOBRE				
VENDREDI 7 OCT	Sam 22 oct	15 jours	Mar 23 août	$299
	Sam 29 oct	22 jours	Mar 23 août	$299
	Sam 5 nov	29 jours	Mar 23 août	$299
DIMANCHE 9 OCT	Lun 24 oct	15 jours	Jeu 25 août	$299
	Lun 7 nov	29 jours	Jeu 25 août	$299
VENDREDI 14 OCT	Sam 29 oct	15 jours	Mar 30 août	$299
	Sam 5 nov	22 jours	Mar 30 août	$299
	Sam 12 nov	29 jours	Mar 30 août	$299
VENDREDI 21 OCT	Sam 5 nov	15 jours	Mar 6 sept	$299
	Sam 12 nov	22 jours	Mar 6 sept	$299
DIM 23 OCT	Lun 7 nov	15 jours	Jeu 8 sept	$299
VEN 28 OCT	Sam 12 nov	15 jours	Mar 13 sept	$299

DÉPARTS ASSURÉS

Ces vols sont régis par les lois applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens.
Ces vols sont effectués selon un programme de Treasure Tours Inc. approuvé.
Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après que toute annulation de la réservation sera sujette à des frais de service de $100.
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

Vols nolisés ABC VIA NORDAIR

N'attendez pas! Réservez dès maintenant avec votre agent de voyages.

4454 St-Denis	845-8225
991 Beaubien E	273-7755
1600 Le Corbusier	687-0880
Dominion Square	861-7273
1010 Ste-Catherine o.	861-7272
Place Longueuil	679-3777
Plaza St-Hubert	273-2581
Galeries Lachute	562-3788
Dupuis Centre-ville	842-5151
Place Portobello	672-5353
Galeries Normandie	331-9971
Centre Laval	688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

Au Conseil de la situation de la femme

Une étude approfondie de la condition de l'Indienne

par Renée Rowan

OTTAWA — Le Conseil consultatif de la situation de la femme et le National Committee of Indian Rights for Indian Women (Comité national des droits indiens pour les femmes indiennes) entreprennent un projet conjoint de recherche sur l'ampleur de la discrimination à l'endroit des Indiennes.

Annonçant cette nouvelle, hier, à l'issue de la deuxième journée de la réunion annuelle du CCSF, la vice-présidente de cet organisme, Mme Monica Townson a souligné qu'il s'agissait de la première étude en profondeur entreprise au Canada sur cette question.

Selon la Loi sur les Indiens, la femme indienne qui épouse un non-Indien ou un Indien non inscrit perd automatiquement son statut d'Indienne ainsi que tous les droits sociaux inhérents au statut d'Indien. Par contre, un Indien qui épouse une non Indienne ne perd aucun de ces droits.

Le Comité national des droits indiens pour les femmes indiennes et le Conseil consultatif de la situation de la femme ont demandé à plusieurs reprises la révocation de cet article de la Loi sur les Indiens en plus de réclamer instamment que la future Commission des droits de la personne ne puisse tolérer que cette discrimination continue de s'exercer.

Désirant s'assurer que la nouvelle loi sur les Indiens, due en 1980, accordera aux femmes indiennes les mêmes droits et privilèges dont jouissent les hommes indiens, le Comité national des droits indiens pour les femmes indiennes a sollicité l'aide et l'appui du CCSF, ce qui leur a été accordé, hier, par un vote unanime des membres du Conseil.

Quoique le gouvernement fédéral soit en consultation avec la Fraternité des Indiens du Canada pour élaborer la nouvelle loi, le mouvement en faveur des droits indiens pour les femmes indiennes clame que les Indiennes émancipées demeurent sans voix face à ces consultations. "La Fraternité, a assuré hier la présidente du Comité national des droits indiens pour les femmes indiennes, Mme Jenny Margetts, est derrière nous, mais elle a choisi de demeurer silencieuse. Nous ne pouvons compter sur elle pour être notre porte-parole".

Prenant la parole devant les membres du CCSF, Mme Margetts a souligné qu'il n'existait aucune étude sérieuse, aucune documentation valable, en fait à peu près rien d'écrit sur les droits indiens pour les femmes indiennes. "Nous nous sommes spécialement rendu compte de cet état de choses lors du procès d'une autochtone, Mme Janet Lavell, mariée à un blanc dont la cause est allée jusqu'en Cour supérieure. Sentant la nécessité d'une telle étude, nous travaillons depuis cinq ans en vue d'obtenir pour les Indiennes l'égalité des droits et privilèges qu'elles avaient à l'origine avec l'homme indien".

Pour mener à terme ce projet de recherche étalé sur trois ans qui devrait permettre de connaître à fond la situation passée et présente des Indiennes et de leur famille en regard de la loi sur les Indiens, le Comité a besoin d'un budget de plus de $114,000: "Nous avons reçu jusqu'à maintenant très peu d'argent, note Mme Margetts. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement, en particulier avec quelques ministères dont celui de la Justice, des Affaires indiennes, et autres. Aucune décision n'a encore été prise".

À la rencontre, hier matin, quelques femmes Indiennes, dont Mme Mary Two Axe, de la réserve de Caughnawaga, non loin de Montréal, sont venues témoigner en racontant leur histoire personnelle et celle de leurs soeurs: "Les chiens peuvent être inhumés dans la réserve, pas nous", a lancé l'une d'elles. "Puisqu'en nous mariant à un Blanc, nous perdons tous nos droits et privilèges — droits sociaux, droits culturels, droits de faire partie de la famille des Indiens en tant qu'Indiennes, ne vaudrait-il pas mieux pour la femme Indienne de vivre avec son conjoint sans être légalement mariée", a ajouté une autre.

Le Conseil consultatif du statut de la femme se chargera, à l'intérieur de ce projet de recherche, d'étudier le cadre social et économique sur lequel la politique actuelle du gouvernement a été élaborée ainsi que les implications concernant la position de la femme indienne.

Le CCSF en participant à ce projet est en accord avec ses efforts continus en vue de l'amélioration de la situation de la femme canadienne, a fait remarquer la vice-présidente, Mme Townson en présentant le projet aux membres.

La pension alimentaire doit-elle échapper au fisc?

OTTAWA (par Renée Rowan) — D'avis que toute étude des mesures fiscales relatives aux pensions alimentaires doit faire une distinction entre les pensions versées pour l'entretien des conjoints et celles pour l'entretien des enfants, le Conseil consultatif de la situation de la femme a voté, hier, à la deuxième journée de sa réunion générale annuelle, une série de recommandations concernant la déduction des pensions alimentaires pour les fins de l'impôt.

L'argent qu'une épouse séparée ou divorcée reçoit pour son propre entretien est réellement à son entière disposition. Comme elle peut en faire ce qu'elle veut, le CCSF trouve équitable qu'on l'ajoute à son revenu pour les fins de l'impôt. D'autre part, cette même épouse n'a pas le plein contrôle des sommes qu'elle reçoit pour l'entretien des enfants dont elle a la garde. Sa position, ressemble à celle d'un tuteur qui administre des sommes d'argent au nom des enfants. Elle n'est pas libre de dépenser cet argent comme elle le désire. Comme on n'oblige pas les tuteurs ou administrateurs à payer de l'impôt sur l'argent qu'ils détiennent pour d'autres, les femmes qui sont dans cette situation ne devraient pas avoir à payer de l'impôt sur les sommes qu'elles reçoivent pour l'entretien des enfants.

Le CCSF recommande donc que la loi sur l'impôt soit modifiée de telle sorte que le conjoint qui verse une pension alimentaire pour les enfants n'aura plus le droit de déduire ce montant pour fins d'impôt.

A l'exception des exemptions régulières pour enfants à charge, les pères qui vivent avec leur famille n'ont pas le droit de déduire de leur revenu les sommes qu'ils dépensent pour l'entretien de leurs enfants. Le Conseil est d'avis qu'aucun argument valable ne justifie la décision d'accorder ce genre de déduction aux pères séparés ou divorcés, et qu'on ne peut pas non plus justifier le fait de demander aux femmes séparées et divorcées de subventionner leur mari en payant elles-mêmes l'impôt sur ces montants.

Si le gouvernement exige que les pères paient eux-mêmes l'impôt sur les sommes qu'ils versent pour leurs enfants, le CCSF est d'avis qu'il devrait leur permettre de réclamer les exemptions régulières pour enfants à charge. Cette recommandation d'amender la loi de l'impôt de façon à permettre que le conjoint qui verse une pension pour l'entretien des enfants puisse réclamer les exemptions régulières pour enfants à charge constitue, aux yeux du Conseil, une mesure temporaire. La question du traitement équitable des maris divorcés face aux maris ordinaires ne se poserait pas si le gouvernement acceptait la recommandation d'avril 1977 du CCSF à l'effet d'abolir les exemptions pour enfants à charge et de se servir de l'argent ainsi épargné pour augmenter les allocations familiale, a-t-on noté hier.

Dans le cas où les deux conjoints séparés ou divorcés contribuent à l'entretien financier de leurs enfants, le Conseil propose de modifier la loi afin de permettre aux parents de se partager les exemptions pour enfants à charge. Le CCSF croit cependant que le parent qui a la garde des enfants et qui reçoit les allocations familiales devrait continuer d'inclure ces allocations dans son revenu imposable.

Sous le système actuel, les chefs de famille monoparentale — qu'ils soient célibataires, divorcés, séparés ou veufs — ont droit à une déduction spéciale appelée Equivalent de l'exemption de marié(e) lorsqu'ils vivent dans une résidence séparée avec leurs enfants à charge. Dans la plupart des cas, cette exemption remplace l'une ou l'autre des exemptions pour enfants à charge. Le Conseil recommande d'abolir l'Équivalent et de le remplacer par un crédit qui serait accordé à tous les chefs de famille monoparentale qui maintiennent une résidence distincte pour eux-mêmes et leurs enfants à charge, même si ces parents n'ont pas droit aux exemptions pour enfants à charges.

Le Conseil recommande enfin que les paiements globaux pour l'entretien des conjoints séparés ou divorcés puissent être déductibles du revenu du conjoint qui les verse, ces déductions étant étalées sur une période de temps raisonnable.

"La réforme du droit de la famille qui est amorcée est un domaine où les efforts du Conseil portent des fruits, notait hier la présidente du Conseil, Mme Yvette Rousseau, s'adressant à la presse. Mais les modifications apportées à nos lois jusqu'à ce jour sont insuffisantes, et une tâche immense est encore à accomplir dans les domaines économiques, politique, fiscal et familial. Nous savons que le gouvernement ne peut faire la sourde oreille à nos réclamations, le ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde nous l'ayant assuré encore hier. Nous avons accepté d'être la "conscience" du gouvernement en tout ce qui regarde la situation de la femme et la discrimination en général. Nous ne cesserons de jouer ce rôle tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas la certitude que des mécanismes efficaces existent pour assurer le respect des droits de tous."

PEUGEOT 504 SL Diesel

L'économie, l'endurance et la robustesse des moteurs diesel sont reconnues depuis longtemps. Le carburateur, le distributeur, les vis platinées, le condensateur, la bobine d'allumage et les bougies: voilà une rengaine qu'on entend trop souvent lors des mises au point.
Voilà des choses dont vous n'entendrez plus parler avec une Peugeot 504 SL Diesel sedan, car elles sont inexistantes. Fini les mises au point!
Vous retrouverez sur tous les modèles Peugeot le même génie technique qui a fait la renommée Peugeot à travers le monde.

Quant au confort, Peugeot se distingue depuis plus de soixante-quinze ans dans l'innovation des systèmes de suspension, de direction et de stabilisation afin de vous offrir une tenue de route et un plaisir de conduite incomparables. Regardez de près la suspension indépendante aux quatre roues, les ressorts et les amortisseurs, faites l'essai d'une 504 SL Diesel sedan et vous en serez convaincu.

La logique de la Peugeot 504 SL Diesel sedan: une évidence! Près de $4 000 inférieure à sa plus proche concurrente, la Mercedes-Benz 240D. Et ce, avec un équipement standard égal ou supérieur à la Mercedes 240D. La 504 SL Diesel sedan vous offre de plus le choix entre une transmission manuelle à quatre vitesses ou automatique et ce, même sur la 504 Diesel station wagon. Puisque l'achat d'une voiture est votre affaire, pourquoi ne pas faire une bonne affaire... Redécouvrez le plaisir de conduire avec une Peugeot 504 SL Diesel sedan.

PEUGEOT

Personne ne construit ses voitures comme nous.

Montréal – BIARRITZ AUTOMOBILES LTÉE 10825 Racette, Mtl-Nord, (514) 323-1900 • G.T. AUTO ENRG. 1740 boul. Labelle, Laval (514) 331-6554 • ROGER AUTOMOBILES LTÉE 4269 ouest Ste-Catherine (514) 932-2925 • Amos (819) 732-4700 • Cap de la Madeleine (819) 376-4350 • Drummondville (819) 478-3456 • Granby (514) 378-2212 • Hull (819) 770-6000 • Jonquière (418) 547-9087 • Lévis (418) 837-8897 • Longueuil (514) 679-4710 • Québec (418) 623-5471 • Rivière du Loup (418) 862-3586 • Ste-Agathe (819) 326 3151 • St-François du Lac (514) 568-2130 • St-Hubert (514) 678-3320 • St-Hyacinthe (514) 774-1345 • St-Janvier (514) 430-5677 • (514) 430-5877 • St-Jean (514) 348-4908 • St-Patrice (418) 596-2322 • Shawinigan (819) 536-5621 • Sherbrooke (819) 569-7528

Vous pouvez aussi commander au Canada n'importe quelle Peugeot pour livraison outre-mer (161 pays).

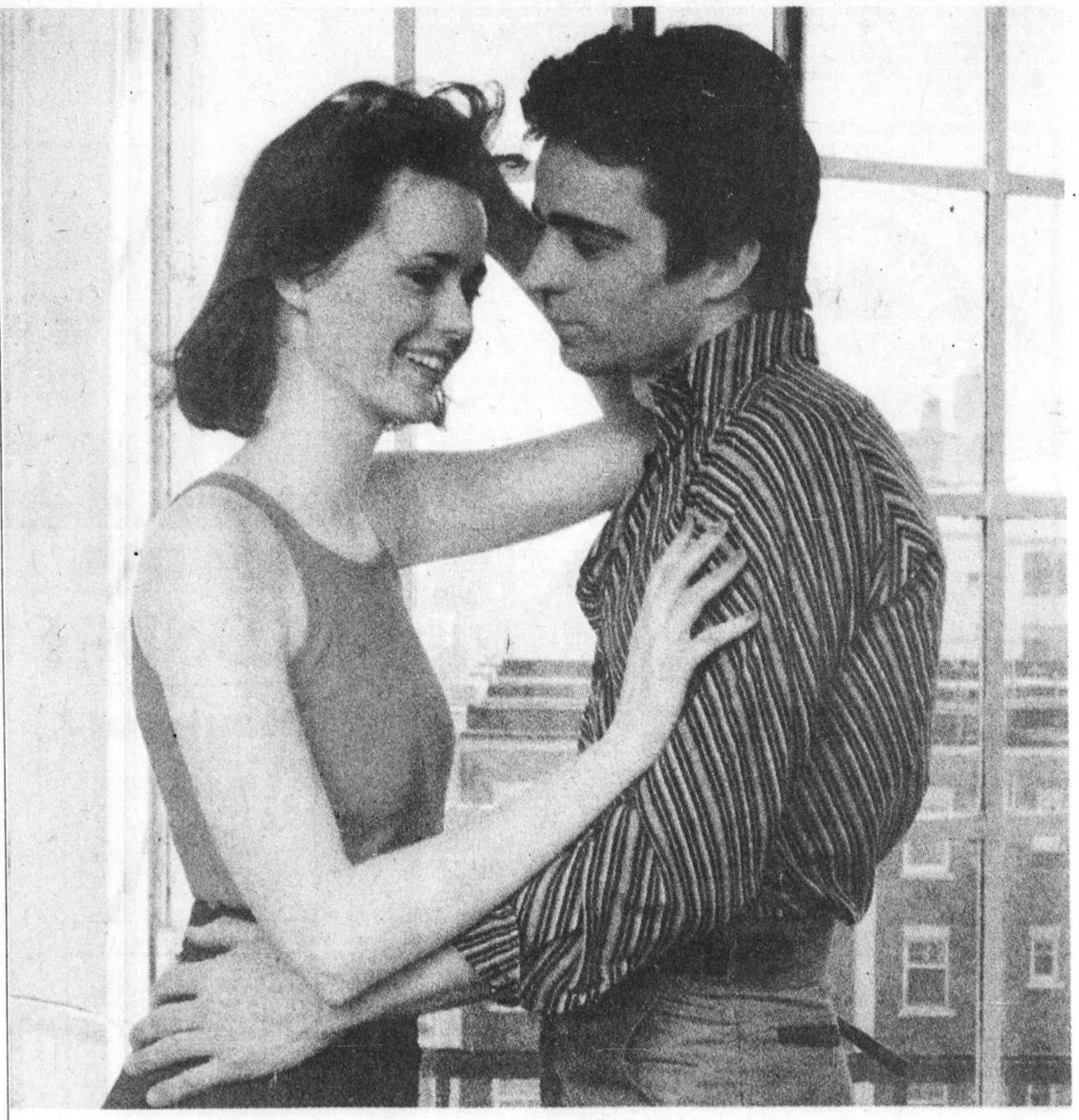

"Oui"

Le temps semblait avoir suspendu son vol.
Jamais vous ne vous étiez senti plus vulnérable, plus sensible. Son sourire était aussi naturel que l'instant. La bague, aussi belle que sa réponse.
Une fois encore Mappins contribuait à la perfection du moment.

JOAILLIER Mappins

1000 ouest, rue Ste-Catherine
Place Vertu
Les Terrasses